BnF Gallica

B. Salvetti, curé de Saint-Pons. Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice

Source gallica.bnf.fr / Les amis de Montmélian et de ses environs

{BnF Gallica

Salvetti, Bonaventure (1858-1942?). B. Salvetti, curé de Saint-Pons. Essai historique sur l'abbaye de Saint-Pons de Nice. 1925.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

B. SALVETTI
CURÉ DE SAINT-PONS
Membre de la Société des Lettres.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-PONS

DE NICE

J. GASPARINI
ÉDITEUR - IMPRIMEUR
26, Quai Galliéni
NICE
1925

Source gallica.bnf.fr / Les amis de Montmélian et de ses environs

Jean Bernier

IMPRIMATUR

Nicæ, die 6 Mai 1925.

F. CHANVILLARD,
Vicaire Général.

Cet ouvrage est vendu au profit de l'Eglise de l'Abbaye de Saint-Pons.

Prix Francs

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE DE SAINT-PONS

DE NICE

B. SALVETTI

CURÉ DE SAINT-PONS

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE SAINT-PONS

DE NICE

J. C

ÉD

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE - SOURCES

Annales d'un grand nombre d'établissements religieux.

Acta Sanctorum. Paris. V. Palmé, 63 vol.

P. ALLART. Le Christianisme et l'Empire Romain. Paris. 1897.

AUDISIO. Histoire religieuse et civile des Papes. Lille. 1885.

ALBERTI. Istoria della città di Sospello. Torino. 1728.

ALBIN. Nice chrétienne. Paris. 1900.

ALBANÈS. Manuscrit des bibliothèques de France.

Annales de la Société des Lettres des Alpes-Maritimes.

ARÈNE. Monographie de Levens et Notes sur la paroisse de Saint-Augustin. Nice. 1907.

ARMANAC NICART. Nice. 1903-1908.

AUG. THIERRY. Documents inédits de l'Histoire du Tiers-Etat.

BARÉTY. Inventaire des Couvents de Saint-Pons, de Cimiez, et de Saint-Barthélemy. Nice. 1909.

BARRALIS Salerno Chronologia Sanctorum. Lyon. 1613.

BAZANCOURT. Nice et ses souvenirs. Nice. 1853.

BERTOLOTTI. Guide du voyageur en Savoie. Paris. 1835. Livourne. 1828.

BESSI. Noblesse Niçoise. Nice. 1900.

BEAUMIER. Archives de la France Monastique. Paris. 1905.

BLANC. Epigraphie antique des Alpes-Maritimes. Nice. 1878.

BOSIO. La Province des Alpes Maritimes. Nice. 1902.

BOURQUELOT. Inscriptions antiques de Nice. Paris. 1850.

BOUSQUET. Recueil des Historiens des Gaules. Paris. 1878.

BOVIS (Joseph). Manuscrit. 1905.

BRÈS (Joseph). Notizie intorno ai pittori Nicesi : Miraglietti, Brea, Bensa. Gênes. 1903.

BRÈS (Joseph). Varia. Nice. 1913.

BRUN. Promenades d'un curieux dans Nice et ses environs. Nice. 1894.

BENOIT. D. P. Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude.

CAIS DE PIERLAS. Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice. Turin. 1888.

— Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes. Turin. 1889.

— Le fief de Châteauneuf dans les Alpes- Maritimes. Turin. 1892.

— Obituaire de l'ancienne cathédrale de Nice. Turin. 1896.

— La Ville de Nice pendant le Ier siècle de la domination des princes de Savoie. Turin. 1898.

— Le tombeau de Béatrix de Portugal. Turin. 1899.

Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons. Monaco. 1903.

CARLONE. Vestiges épigraphiques dans les Alpes-Maritimes. Caen. 1868.

CAUVIN. Mémoires de la Commune de Contes et Sclos. Nice. 1885.

CAUVIÈRE. La Provence et ses voies nouvelles. Lille. 1898.

CASAL. Armanac Nicart. 1907-1908.

CHIESA (Mgr Della). Catalogo dei scrittori Nizzardi. Carmagnola. 1660.

CHANDAVOINE. L'Œuvre de nos aïeux. Paris. 1898.

CHEVALIER (Ulysse). Répertoire du moyen âge. Paris. 1883.

DARRAS. Histoire Générale de l'Eglise Catholique.

DOUBLET (G.). Un évêque de Vence devant l'Inquisition. Toulouse. 1904.

— Manuscrit. Notes sur l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

DURANTE. Histoire de Nice. Turin. 1822.

— Chorographie du Comté de Nice. Turin. 1867.

EYNAUDI. Armanac Nicart. 1903-1909.

ESCUDIER. Evangélisation de la Provence. Paris. 1912.

FLAMARE. Cartulaire de Lérins. Nice. 1882.

GALLIA CHRISTIANA. Paris. 1873.
GIOFFREDO. Nicæa Civitas. Turin. 1658.
— Storia delle Alpi Marittime. Turin. 1839.
GUICHENON. Histoire généalogique de la Maison de Savoie. Turin. 1778.

Jeune Niçois instruit de sa patrie. Nice. 1850.

KERVAL. Le Couvent de Cimiez. Nice. 1901.
KREBS et MORIS. Campagne dans les Alpes. Paris. 1891.

LA CHAPELLE. Th. Bensa révélateur de l'école niçoise. Echos de la Méditerranée. Janvier 1906.
LEVROT (Joseph). Fresques. Nice. 1910.

MILLIN. Voyage dans les départements du midi de la France. Paris. 1807-1816.
MORIS. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1792 (Alpes-Maritimes). Nice. 1893.
— Au Pays Bleu. Paris. 1900.
— Cartulaire de Lérins. Paris. 1883.
MONTALEMBERT. Les Moines d'Occident. Paris. 1868.
MARTIN (Abbé). Les Moines et leur influence. Paris. 1880.

Nice Historique de 1898 à 1924.

Officia propria du Diocèse de Nice. 1888.

PAPON. Histoire générale de Provence. Paris. 1777.
PASTORELLI. Delle Storie Nicesi. Nice. 1854.
PENSIERO Di Nizza, giornale. Nizza. 1890-1895.
PERRINET DU PIN. Fragments de la chronique du Comte rouge (Amédée VII, comte de Savoie). Turin. 1840.
PERRIN (Abbé). Grande fleur de la Vie des Saints. Lyon. 1895.

RANCE-BOURREY. Inventaire de Sincaire 1671.
— Notes d'histoire locale.
— Pie VII dans le comté de Nice. Nice. 1905.
— Traduction de Nicæ Civitas avec notes.

SAIGE. Documents historiques antérieurs au XVe siècle. Monaco. 1905.
— Glanes d'archives. Monaco. 1906.

TAINE. La Révolution. (Origines de la France contemporaine.)

TISSERAND. Histoire civile et religieuse de la cité de Nice. Paris. 1863.

TOSELLI. Biographie niçoise. Nice. 1860.
— Précis historique de Nice. Nice. 1867.

VILLA-REY. Racolta di decreti, Moniti Pastorali di Mgr Colonna. Vescovo di Nizza. 1802-1831.

VEUILLOT (L.). Le droit des seigneurs au moyen âge.

VORAGINE. Légende Dorée.

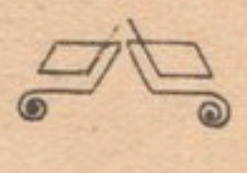

A Monseigneur Henri CHAPON, Evêque de Nice
assistant au trône pontifical.

Monseigneur,

Quand la Providence, par votre intermédiaire, m'envoyait à Saint-Pons, il y a juste dix ans, votre Grandeur m'engagea à faire un travail sur l'abbaye de ce lieu. Grâce à Dieu et à vous, Monseigneur, j'ai pu donc apporter ma petite pierre à la construction de ce monument historique et religieux. Dans ce but, j'ai utilisé les meilleurs loisirs de mon ministère et exploré les archives de Nice et du Département. J'ai recueilli les principaux documents qui ont trait au passé de notre diocèse, j'ai essayé de mettre en œuvre les matériaux épars, j'ai cherché enfin à retracer fidèlement et à faire revivre, en quelque sorte, aux yeux de tous, la physionomie attirante de ce vieux pays. Si je n'ai pas réussi dans ma tâche, j'aurai la satisfaction d'y avoir mis tout mon cœur. Les précieux encouragements dont vous avez daigné m'honorer, avec une bienveillance toute paternelle, ont guidé mes recherches et m'ont pressé de creuser activement mon sillon. Je ne saurais jamais assez vous exprimer toute ma reconnaissance. Aussi maintenant que le travail est achevé, à qui mieux qu'à vous pourrais-je en faire hommage.

Si Votre Grandeur daigne en accepter la dédicace, qu'il Lui plaise d'accorder à ce livre une de ces puissantes bénédictions qui ne sauraient manquer de produire les plus heureux résultats.

En retour, je prie le ciel, Monseigneur, de vous conserver vaillant et fort sur le siège de Saint Bassus, afin que longtemps, longtemps encore, vous fassiez

l'ornement de l'Eglise de Nice et le bonheur de vos bien aimés diocésains.

C'est le vœu le plus ardent de celui qui a l'honneur d'être, avec la plus filiale vénération, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

B. SALVETTI,
(Curé de Saint-Pons.)

INTRODUCTION

1. Rapide extension de l'état monastique en Provence et à Nice dès les premiers siècles.
2. Raisons de cette publication.
3. Division de l'ouvrage, sources et documents.

Jésus-Christ, venu sur la terre pour le genre humain tout entier, a donné à ses disciples l'ordre de semer la vérité par dessus toutes les frontières; ceux-ci, parfaitement conscients de la pensée de leur maître, brisèrent les étroites barrières dans lesquelles le Judaïsme prétendait les confiner, se partagèrent avec une superbe audace le monde connu, et s'élancèrent à sa conquête.

Nice et Cemenelion (Cimiez), au dire de Gioffredo (Nicæa Civitas, page 48, Chap. XIX), revendiquèrent de très bonne heure pour elles le mérite d'être évangélisées par l'apôtre St Barnabé, venu, selon la tradition, des églises de Milan et de Verceil, en Gaule Cisalpine, puis à Nice et à Embrun (1).

D'autres pensent que les premiers prédicateurs de la foi, envoyés par St Pierre dans la Gaule narbonnaise, s'arrêtèrent à Nice et à Cimiez, enseignèrent le culte du Christ aux habitants de ces deux villes, principalement St Trophime, premier évêque d'Arles et St Paul Sergius, évêque de Narbonne.

En présence de ces affirmations, incertaines jus-

(1) Paul Britio * dans son Eglise d'Occident, Tome I, premier siècle, n° 20, dit que l'apôtre Saint Barnabé prêcha l'évangile non seulement dans la Gaule Cisalpine, mais encore dans les églises de Nice et d'Embrun en Gaule. Baronius admet également ce même voyage de Saint Barnabé en Ligurie, en l'an 51, après J.-C. La foi du Christ, d'après l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe, aurait brillé dans la ville de Nice en l'an 45 après la mort du Sauveur.

* Historien du XVIIe siècle.

qu'ici, il y a une vérité indiscutable, c'est l'arrivée sur les côtes de Nice, de St Nazaire martyr, environ l'an 60 du Christ; il y prêcha l'Evangile aux habitants de Cémenélion et vraisemblablement à ceux de Nice (1). Plusieurs habitants de cette ville abjurent les rites des Gentils. La mère de St Celse, d'une des principales familles de la cité, embrasse le Christianisme, fait baptiser son enfant qui devient le compagnon de Saint Nazaire. Sous l'impulsion de ces deux apôtres, la foi avait germé rapidement et s'était développée avec tant de force que dès la première moitié du IIIe siècle, Cimiez était devenu un siège épiscopal. St Pons et St Bassus cultivèrent la première semence au prix de leur vie et des plus cruels supplices (2), mais ce n'est qu'au Ve siècle qu'on vit se grouper des communautés religieuses.

La Provence se peuplait de milliers de moines et se couvrait de monastères (3). En premier lieu se montrait Lérins, pépinière féconde où se développèrent et grandirent, à l'ombre du sanctuaire, tant de génies et de saints évêques : Léonce de Fréjus, Césaire et Hilaire d'Arles, Euchèr de Lyon et Vincent, dont la brillante auréole se confond avec leur monastère, dans une gloire et une dénomination communes. Puis c'était St Victor de Marseille; Cassien, revenu d'Orient, y enseignait sa doctrine à 5.000 disciples disséminés dans diverses maisons.

Ce siècle, témoin de la splendeur de l'état monastique, devait être suivi de la prompte décadence et de la ruine presque complète de ces pieux établissements. A l'indiscipline devait se joindre l'invasion des peuples barbares, chassant devant elle les populations effrayées; ces hordes du Nord se ruaient, de préfé-

---

(1) Perpétue, mère de Saint-Nazaire, avait fait baptiser son enfant par Saint Lin; elle l'envoya plus tard à Cemenelion pour gagner ce pays au Christ. Nic. Civ. p. 57-58.

(2) Nic. Civ. p. 67-72.

(3) Montalembert. Les Moines d'Occident. T. I, p. 232 et suivantes, donne d'autres exemples en Gaule, tel que Ligugé près de Poitiers, et Marmoutier près de Tours, déjà fondés par Saint Martin en 360.

rence, sur les églises, et, dans l'espoir d'un riche butin, pillaient les monastères. Il n'y eut peut-être jamais d'années plus sombres dans le monde religieux, que les dernières années du Ve siècle. La désolation et la mort sont partout. Les hérésies déchirent l'Orient. En Occident tout s'écroule sous les coups des barbares. Cependant, par une merveilleuse surprise de cette Providence divine qui se plaît à écrire l'histoire de son Eglise, avec des miracles, cette heure sinistre, qui paraît une agonie, va devenir l'aurore d'une admirable renaissance. C'est le moment où Dieu prend par la main et conduit au désert le nouveau Moïse qui devait répandre la vie et la lumière, là où régnaient les ruines et les ténèbres. Sur un sommet des Apennins, un astre prodigieux se lève; du fond d'une humble grotte, un pauvre solitaire va faire jaillir le foyer d'une immense régénération morale et illuminer le monde d'une clarté qui rayonnera pendant dix siècles sur l'Occident (1). A quelques lieues de Rome, dans un massif de montagnes où la rivière de l'Anio creuse une gorge profonde, le voyageur, en remontant la rive gracieuse, chantée par les poètes, arrive à un bassin qui s'élargit entre deux murailles de rochers, d'où une onde fraîche et pure tombe de chute en chute jusqu'au lieu nommé Subiaco. Ce fut là qu'un jeune patricien de Rome, fuyant les délices et les dangers de la ville, alla chercher un refuge. On lui avait donné au baptême le nom de Bénédictus, l'enfant béni, vraiment béni par la divine grâce, puisqu'il justifia pleinement ce beau nom.

Benoît, conduit par l'ange de Dieu, vint donc s'enfoncer dans les gorges sauvages de Subiaco. De ce tombeau où il s'était enseveli tout vivant, de cette caverne, de ce buisson d'épines, sont issues ces légions de moines et de saints dont le dévouement a valu à l'Eglise ses conquêtes les plus vastes et ses gloires les plus pures. Sa réputation de sainteté s'étendit au loin; de tous côtés des jeunes gens lui arrivaient en foule, le suppliant de les former à l'amour divin : les grottes de Subiaco devenaient trop étroites. Benoît s'en éloigne,

(1) Montalembert. Les Moines d'Occident, T. II, p. 35.

sans doute avec quelque regret. Il vint s'établir sur le Mont Cassin, aux confins de la Campanie. C'est là qu'il conçoit la règle qui porte son nom, qui devait régénérer le monde entier et vivifier la civilisation chrétienne. Les familles patriciennes de Rome lui conduisaient leurs enfants, à lui qui était de leur race, pour qu'il les instruisit dans la science et la vertu. Un jour, le patrice Tertulius lui donna son fils Placide, destiné à introduire l'ordre de St Benoît en Sicile, tandis que Martin de Pannonie (1) et Léandre la propageraient en Espagne; le noble Equitius lui amenait son fils Maurus, adolescent de grande espérance dit la légende. Il devait tenir ses promesses, car c'est lui qui apporta en terre de France la règle de St Benoît et l'exemple de ses vertus. Le premier monastère de Bénédictins Français l'aura pour fondateur et il s'élèvera à Glanfeuil-sur-Loire (2). Cette fondation devait couronner la vie du patriarche. Après sa mort, la première ferveur se refroidit et le relâchement s'introduisit là où avait régné la sainte austérité des premiers temps. Plusieurs réformes furent tentées par St Benoît d'Aniane, restaurateur de la discipline monastique en Occident. Charlemagne s'y associa; grâce à son concours on réussit à ramener les moines à leur devoir.

Le désordre, réprimé quelque temps par le zèle de St Benoit d'Anianne, recommença à la mort du grand réformateur, Bernon, abbé de Signac, eut le courage d'entreprendre la même réforme. Il réussit à Cluny, nouveau monastère qu'il venait de fonder grâce aux largesses de Guillaume, premier Duc d'Aquitaine. On y suivit la règle de St Benoit avec une ferveur et une exactitude qui portèrent bientôt sa renommée au loin. Dans sa marche rapide, et sous l'impulsion de Charlemagne, cette nouvelle réforme parut se répandre avec bonheur dans notre région. Les chroniques du temps attribuent à ce grand monarque la fondation de l'abbaye de St-Pons, pépinière d'hommes illustres dont l'influence s'exerça pendant plusieurs siè-

(1) Région de l'Europe ancienne entre le Danube au Nord et l'Illyrie au Sud.

(2) Ce premier monastère se trouve à 40 kilomètres d'Angers sur les bords de la Loire.

cles sur toute la contrée (1). En 890, les Sarrasins la détruisirent de fond en comble. Abandonnée pendant plus d'un siècle, nous la trouvons rétablie en 999; les nobles familles de l'époque font des libéralités pour sa réédification. Saccagée en 1543, par les Turcs, elle poursuivit son existence avec ses prieurés jusqu'en l'année 1792. Convertie en hôpital militaire lors de l'occupation française, elle reçut les blessés revenant de l'Armée d'Italie. L'Empire la concéda à Mgr Colonna, évêque de Nice, pour être affectée à un petit séminaire. Mgr Galvano y fit d'importantes réparations, et y installa, en 1835, les Oblats de Marie qui l'occupèrent jusqu'en 1901. Elle sert d'hôpital annexe de St-Roch depuis 1903 (2). Malgré toutes ces transformations, elle a conservé son nom. Certes, elle a subi le sort commun; elle n'a plus sa forme primitive, ni son attrait pour les pèlerins, ni ses espaces libres, mais on l'appelle encore l'abbaye de St-Pons.

C'est sur ce monastère privilégié que nous publions cette étude; nous espérons ainsi apporter notre pierre à la reconstruction de l'histoire locale de notre beau pays.

Cette monographie de l'abbaye de St-Pons offre deux périodes bien distinctes : temps anciens et temps modernes. Nous y ajouterons un appendice sur les prieurés. Avant de commencer le récit, il convient de faire connaître aux lecteurs, les motifs de cette publication, le but que l'on s'est proposé et les moyens employés pour l'atteindre. Nous croyons que cette étude est pour Nice et ses habitants une partie de leur patrimoine.

St-Pons, sanctifié par le martyr qui lui a donné son nom, rappelle un grand nombre de personnages célèbres, d'évènements importants et d'œuvres immortelles; il a servi de retraite à de savants hommes d'église, a donné des évêques à plusieurs diocèses. St-Pons possède une église classée comme monument historique, élevée sur le flanc de la colline aux pieds de l'ancien Cemenelion, et un cloître qui n'est pas dé-

(1) Chart. de St P., p. 2-7-22. Nic. Civ. p. 114.
(2) Il est dénommé l'hôpital de l'abbaye.

pourvu de curiosités. La tradition locale n'a qu'imparfaitement conservé certains souvenirs de cette abbaye. Nous ignorons souvent au prix de quels sacrifices, nos ancêtres, selon l'esprit et selon la chair, nous ont transmis l'héritage de la foi et de la civilisation. Nous ne connaissons pas le nom de certains bienfaiteurs qui ont protégé St-Pons et son abbaye. Nous avons oublié que ce vieux monastère abritait jadis les reliques de St Pons, de St Syagrius, de St Fronton et de Ste Réparate. Bien nombreux étaient les bienfaiteurs, prêtres et laïques qui choisissaient ce lieu pour sépulture. En défendant jusqu'à la fin les tombeaux renfermant ces précieux trésors, les derniers Bénédictins de 1792 ont bien mérité de la religion et de la patrie. Avant que l'hôpital Pasteur ne fasse disparaître le tout ou une partie de cette abbaye, il convenait de confier à l'histoire les souvenirs qu'elle nous rappelle.

Au sein de la grande patrie française, il y a une place pour des patries plus restreintes et non moins chères, il y a un patriotisme régional qui n'est pas moins honorable que le respect et l'amour de la France. M. Albert Vandal, de l'Académie Française, écrivait autrefois dans le *Correspondant* : « Développons le culte des monuments et des souvenirs locaux, créons des foyers de vie régionale. Aussi bien, la patrie n'est pas une entité métaphysique, elle est tout à la fois corps et âme, esprit et chair. C'est l'ensemble des particularismes locaux lentement associés qui a fait l'unité ou, pour mieux dire une harmonie française. » Affirmer, agrandir et glorifier l'esprit régional ce n'est donc pas détruire, c'est développer et completer l'esprit national. A l'heure où je ne sais quelle humanitarisme cosmopolite, sans frontière et sans amour, se pose comme l'adversaire du patriotisme français, il est bon de faire entendre à nouveau la voix de nos aïeux, et de travailler à la résurrection de l'esprit régional. Au moment où l'on nous prêche que l'idée de patrie est née au soleil de 1789, et que nos ancêtres y sont totalement étrangers, ne sentons-nous pas s'émouvoir et protester ces premiers ouvriers de la race ? n'entendons-nous pas ces morts obscurs défendre la cause de

VUE DU MONASTÈRE DE SAINT-PONS DU TEMPS DES OBLATS

la vieille France en même temps que celle de la vieille Provence ? Discite quid potuere patres ? Apprendre à connaître ce qu'ont su faire nos aïeux, c'est l'esprit, c'est le but de cet ouvrage.

Dans l'ébauche que nous avons tracée de ce noble passé, dont les manuscrits de nos archives et les livres de nos bibliothèques ont fourni les précieux éléments, nous avons visé, par-dessus tout, à mettre le plus possible en relief tout ce qui servait à mieux faire connaître et aimer notre vieux pays : les Alpes-Maritimes, la terre de nos pères.

Nous nous sommes servi de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur l'abbaye de St-Pons. Inutile d'indiquer toutes les sources auxquelles nous avons puisé, on les trouvera énumérées dans l'ouvrage. Nous avons utilisé, en grande partie, le Chartrier de St-Pons, le Nicæa Civitas et l'Histoire des Alpes-Maritimes de Gioffredo. Nous nous sommes efforcé de donner à cette histoire un caractère scientifique. L'art, sans doute, y sera plus d'une fois outragé ; mais qui pourrait y trouver à redire ? On sait qu'un curé de campagne, par nature et par profession, n'est pas littérateur. Nous avons donné la chronologie des abbés de St-Pons avec une courte notice où sont indiqués sommairement les faits d'une certaine importance. Nous avons signalé les conflits et relations que l'abbaye a eus avec la ville, les évêques, le Chapitre de la Cathédrale de Nice et l'abbaye de St-Victor, de Marseille. Pour donner plus d'intérêt à ce travail, nous traitons en appendice des prieurés et de l'origine de plusieurs villages de nos Alpes. Enfin, nous avons fait l'histoire de l'abbaye elle-même suivant les grandes lignes de son développement et de sa vie, en cherchant à mettre le plus de suite et de liaison possible dans le récit.

Puisse ce travail augmenter l'estime du lieu privilégié, habité par tant de moines et faire mieux apprécier son glorieux passé. Tous ceux qui ont contribué, par leurs services et leurs conseils à nous aider dans ce travail, se sont acquis des droits à notre reconnaissance. Ne pouvant les nommer, ils voudront se contenter de l'hommage public que nous leur offrons d'une manière

générale. Les documents nombreux compulsés pour ce travail, donnent une juste idée du rôle de l'abbaye de St-Pons et de son influence dans les événements de la contrée. Ils ont de plus le mérite de l'authenticité; nous avons voulu nous faire une loi d'être exact avant tout et de ne rien avancer comme certain qui ne fut appuyé sur les meilleurs témoignages.

Nous serons reconnaissant à quiconque aura la charité de nous signaler toute inexactitude et toute erreur résultant de notre inexpérience personnelle.

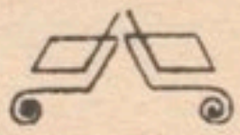

CHAPITRE PREMIER

Etat actuel de l'Eglise et du Couvent de Saint-Pons

En suivant la rive droite du Paillon, sur les pentes Est de Cimiez, l'on rencontre l'Abbaye de Saint-Pons.

Saint-Pons domine la ville de Nice et la résume dans sa vie morale et dans sa vie religieuse. Les souvenirs se groupent autour de ce monument comme les feuilles de la vigne autour de lourdes grappes. Il en est de la vie des cités comme de la vie des hommes : elle se compose des événements qui l'ont marquée de leur sceau inéffaçable.

La nature et la position des lieux étaient admirables. Ce spectacle grandiose bien propre à élever l'âme à Dieu par de sublimes contemplations, répondait au caractère qui distingue l'ordre de Saint Benoit :

Saint Bernard affectionnait les vallées;
Saint Benoit les collines;
Saint François préférait les bourgades;
Saint Ignace les grandes cités.

Vérité que l'on exprime en ces deux vers devenus fameux :

« *Bernardus valles, colles Benedictus amabat,*
Franciscus Vicos, magnas Ignacius urbes. »

Placé dans un des climats les plus agréables, Saint-Pons convenait à des hommes voués à la contemplation et à la prière.

Avant de dire ce que nous savons de l'abbaye de Saint-Pons, voyons ce qu'il en reste. « L'ancien couvent de Saint-Pons, dit François Brun (1), est un édifice rectangulaire; il offre tout d'abord l'aspect d'une ca-

(1) Promenades d'un curieux aux environs de Nice. Annales de la Société des Lettres. T. VI, 1879.

serne avec ses vingt fenêtres à chaque étage à sa façade sud. A l'est, un clocher surmontant l'église, précédé d'un portique plein cintre composé de sept arcades. Ce campanile assez élégant montrant au lointain son originale silhouette, se termine par un clocheton en forme de figue, selon la coutume de la contrée. Les murs de l'église sont percés extérieurement d'une quantité de trous rectangulaires, disposés symétriquement par bandes horizontales. On les dirait tout d'abord ménagés pour recevoir l'extrémité des bois d'échafaudage destinés à permettre l'achèvement des crépis. Mais le rapprochement de ces trous dans le sens horizontal, et leur distance dans le sens vertical, font supposer qu'ils ont eu une autre destination. Les moineaux du voisinage ont là de nombreux logements qu'on dirait préparés à leur intention (1). Quoi qu'il en soit, les lignes noires produites par l'ensemble de ces cavités donnent un aspect particulier aux façades qui, sans cela, seraient un peu nues. La reconstruction de cet édifice remonte seulement à l'année 1724.

L'intérieur de la chapelle est d'une élégante simplicité, sans dorure et sans peinture. L'aspect agréable de l'ensemble est dû à l'harmonie des lignes fort heureusement combinées. Le cloître règne sur les quatre côtés d'une cour transformée en jardin. Il est composé d'arcs plein cintre et de larges piliers rectangulaires. Mais une belle galerie du premier étage correspond à celle du rez-de-chaussée. A l'angle nord-ouest du cloître s'ouvre la porte d'une vaste pièce communiquant avec le jardin extérieur. C'est sous cet espèce de vestibule que les Oblats avaient recueilli et placé sur des parois six inscriptions romaines. » A droite l'édifice est dégagé de toute construction. Une cheminée inachevée, appelée à disparaître, en dépare l'esthétique. La façade principale de l'église avec sa terrasse et sa balustrade en marbre produisent une impression si profonde qu'elles invitent le visiteur à entrer à l'intérieur. Le vaisseau mesure 20 mètres 70 de longueur sur 19 mètres 95 de

---

(1) Cela rappelle le moyen âge avec ses pigeonniers. Droit de colombier. Cette disposition se trouve dans beaucoup d'églises italiennes.

largeur, y compris les chapelles latérales. Il est malheureusement impossible de relever de ses ruines la primitive église dont plusieurs détails eussent été de nature à intéresser l'archéologue. Son orientation devait être de l'est à l'ouest et bien différente de celle d'aujourd'hui. L'abside mesure 14 mètres 65 de long sur 10 mètres 85 de large. A gauche, dans la direction de la chaire, partent les assises du clocher. Le beffroi est construit en pierres de taille et mesure 6 mètres de largeur sur 50 mètres de hauteur; il est percé de fenêtres d'où l'on découvre un merveilleux panorama. Les cloches sont au nombre de deux; on voit l'emplacement libre d'autres cloches qui devaient concourir à faire la meilleure sonnerie de l'époque. La plus grande de celles qui survivent porte l'inscription suivante à l'extérieur :

Sit nomen Domini Benedictum
Sancte Pontii ora pro nobis
Congreg. B. M. V. priorum largitionibus
Giacomo Semeria. Fondeur. 1873.

La plus petite cloche porte à l'extérieur :

Giacomo Auzzoli et Semeria. 1841.

La flèche ressort à sa base par le couronnement du beffroi et par quatre frontons correspondant aux quatre points cardinaux. Les angles sont à pans coupés et la calotte est couverte d'un revêtement en écailles émaillées de diverses couleurs.

L'église de St-Pons est très simple; pour nous, les plus simples sont les plus belles. Dieu a le même regard pour l'humble église de village que pour la splendide métropole de la Ville Sainte. Son style est Renaissance, sur lequel domine le Louis XV. Le visiteur qui a le culte du passé et la religion des grands souvenirs tiendra toujours à honneur de deviner les mystères qu'entourent les huit siècles d'histoire qui se sont écoulés à l'ombre de cette église, et d'évoquer les générations de savants moines qui y ont vécu et les illustres personnages qui l'ont visitée.

Jetons un coup d'œil rapide dans les petites chapelles

latérales. Quatre marches, descendant sous les assises du clocher, nous conduisent à un petit oratoire où l'on conserve très précieusement les reliques de St Pons et de St Fronton (1). Elles reposent ordinairement sous l'autel; elles n'en sortent que pour la fête de St-Pons. La châsse qui les contient est en bois lamé d'argent, doré et émaillé; elle est supportée par quatre lions; elle a 0 m. 52 de longueur et 0 m. 48 de hauteur (2). Le style dominant de cette petite chapelle est du Louis XV (rococo italien), mieux réussi que celui de l'église. Le paysage comprenant l'église de Cimiez et l'ancienne petite chapelle de St-Pons (3), au sommet de la colline, s'y trouve représenté en relief près de la voûte. En face de l'autel, un encadrement en stuc énumère les reliques mentionnées au chartrier de St-Pons en 1689 (4). Il doit remonter à l'arrivée des R. P. Oblats au monastère.

Dans la chapelle de l'église, adossée à cette petite crypte, sur l'autel dit de St-Pons, un tableau représente St Syagrius, St Pons, St Fronton, et Ste Simplicie (5). Sur une des parois latérales de ce même autel on lit l'inscription suivante : Tumuli S. Pontii M. in vetusto hujus monasterii templo quoe supersunt fragmenta. Ces fragments en marbre blanc du tombeau de St Pons, recueillis dans les ruines de l'ancienne chapelle, ont été placés en cet endroit par les R. P. Oblats. Ce sont des ornements en bas relief (rinceau); d'autres de caractères gravés, ornements et caractères de style roman, remontent au IXe siècle, lors de la réédi-

---

(1) Faut-il l'identifier avec St Fronton, premier évêque de Périgueux, un des 72 disciples de J.-C. qui le suivit jusqu'à l'Ascension, s'attacha à St Pierre, puis à Jérusalem, à Antioche et jusqu'à Rome. Il fut envoyé pour évangéliser les Gaules en l'an 74 après J.-C.? (La grande fleur de 'a vie des saints, T. XIII, page 1).

(2) Les reliques de St Pons furent portées en partie en Languedoc et placées dans un célèbre monastère dédié à St Pons, que le comte de Toulouse, et sa femme Garsinda, érigèrent à Tomières, entre Pézenas et Carcassonne.

(3) St Pons, évêque de Cimiez, selon certains auteurs, de 249 à 262.

(4) Ch. de St Pons, page 441.

(5) Une inscription au fond du tableau : Syagrii fondatoris Pontii titularis Frontonis Episc. Simplicie martyris.

fication de l'abbaye par Froddonius, évêque de Nice (1). Voici restituée l'inscription qui se trouvait sur le tombeau de St Pons : Domino. Karolo. Rege. Francorum. et. Longobardorum. Patricius. Romanorum. Domino. Sancto. Poncio. Martyri. Sub. temporibus. imperat... Advocatus. Ep... ic... Instaurav. Il ne reste de cette inscription que quelques mots : Domino Karolo... Tor... Gracia... Pia... en lettres onciales du IXe siècle ayant pour ornements des rosaces et rinceaux en bas relief, de la même époque (2).

La chapelle faisant face à cette dernière, dédiée à la fois à Saint Joseph et à N. D. des Sept Douleurs, possède un tableau sur bois d'une certaine valeur; il représente la Sainte Vierge et les saintes femmes au pied de la croix. Sur les parois deux petits tableaux représentent, à droite, un père bénissant les pestiférés, à gauche, un Saint Louis de Gonzague

La chapelle de St Dominique se trouve dans la même direction. Le souvenir du saint est représenté sur le tableau dans un groupe de personnages accourus à la nouvelle de la mort d'un jeune homme du nom de Napoléon, neveu d'un cardinal (3). Au premier plan, le jeune homme tombé de cheval, mort; son casque à terre. A droite un homme le soutenant sur une civière recouverte du drap funèbre. Une femme maîtrisant le cheval. A gauche, St Dominique se penchant sur la victime, un religieux et un père dominicain en prière.

Le tableau, dans un médaillon à droite, représente un St Benoît voyant une apparition au milieu d'un globe lumineux; est-ce St Benoit voyant Ste Scolastique, sa sœur, trépassée depuis quelques heures, son âme montant au ciel sous la forme d'une colombe, ou bien le même saint apercevant dans un rayon plus

---

(1) Nicœa Civitas, p. 84. Gioffredo Lib. XXVI Istoria delle Alpi Marittime.

(2) Erigé par Charlemagne en l'honneur de Saint-Pons. Li di cui fragmenta, dit Gioffredo, consistenti in un alzata quadrilonga diligentamente intagliata alla gotica si vedeno in mezo alla chiesa inferiore di detto monastero fu verisimilmente fabricato da Carlo magno indi distrutto dai Saraceni, ristorato da S. Syagrio e poscia un' altra volta scomesso. (Istoria delle Alpe Marittime). Lib. XXVI, p. 270.

(3) Voragine. Légende Dorée, p. 406.

éclatant que celui du soleil, l'âme de l'évêque de Capoue, Germain, qu'on emportait au ciel (1).

Vis à vis de cette chapelle se trouve celle de la Sainte Vierge, à colonnes torses ou cylindriques, comme toutes les autres. Elle est dédiée à l'Immaculée Conception. Une niche vitrée creusée dans la muraille renferme une superbe statue de la vierge. A droite et à gauche, deux tableaux modernes, fort bien réussis par la finesse et le coloris des sujets, représentent la naissance de Marie, et la sainte famille recevant la visite de St Jean et de ses parents.

Le maître-autel est très moderne; celui des bénédictins devait être en marbre. Démoli à la Révolution par ordre du district de Nice, il servit d'autel de la patrie, place Garibaldi.

Derrière et au fond du sanctuaire, un tableau du peintre Castel représente la décapitation de St Pons.

Nous ne quitterons pas l'église sans visiter le sous-sol et les caveaux qui s'y trouvent.

Comme on le verra dans le cours de ce travail, un grand nombre de personnages de distinction voulurent être inhumés dans l'abbaye de St Pons. Leurs mausolées ne devaient pas être un des moindres ornements de l'église. Les quelques pierres tombales, éparses çà et là, nous font supposer que les grandes familles de Nice sollicitaient l'honneur d'y faire ensevelir leurs morts (2).

« Dans les églises monastiques dont les dalles n'étaient le plus souvent que des pierres tombales, a écrit jadis Mgr Besson, lorsqu'il n'était que simple aumônier et professeur de réthorique au collège de Gray, un de leurs plus nobles ornements était assurément le passé lui-même, à la fois historique, moral et religieux. On eut trouvé difficilement une mosaïque plus riche et plus intéressante. Chaque siècle à son tour était venu déposer au pied des autels des témoignages aussi variés que magnifiques du néant des grandeurs humaines. Des images d'abbés, d'évêques, de princes même, encadrées par divers ornements, rehaussées de

(1) Voragine, p. 193.
(2) Chart. de St P., p. 63.

FRAGMENTS DU TOMBEAU DE SAINT PONS
DANS LA 1RE CHAPELLE COTÉ OUEST

parties colorées, mêlées quelquefois, mais trop rarement à la pierre la plus modeste d'un laboureur bienfaiteur d'une fondation de messes, formaient dans ce champ de la mort un tapis à mille pièces, tantôt fastueux et tantôt simple, toujours digne des yeux du voyageur et du respect des familles qui venaient s'y agenouiller. Ici, un nom seul alors arrêtait la vue, là elle se reposait sur des écus blasonnés et des épitaphes pompeuses, vaine accumulation de titres et de dignités qui faisait ressortir avec plus d'éclat encore l'inexorable impartialité de la tombe » (1). Cette gloire et ces leçons n'ont pas manqué à l'abbaye de St-Pons qui devait servir de nécropole aux abbés, aux grands seigneurs, aux bienfaiteurs du monastère et à tous ceux qui sollicitaient cette faveur avant leur décès (2). A la liste des abbés nous avons indiqué que plusieurs étaient inhumés à l'abbaye. Les pierres tombales que l'on retrouve encore, soit dans l'église, soit dans les environs, en témoignent. L'ossuaire très important du sous-sol de l'église actuelle prouve avec évidence l'existence d'une crypte voûtée sous l'église ancienne.

En 1914, en vertu d'une autorisation signée Febvre, l'adjoint au maire de Nice, délégué aux travaux et aux beaux-arts, nous avons visité le sous-sol, et y avons découvert de véritables arcasolia situées sous l'autel de St Antoine. Nous avons procédé à l'ouverture des bières, revêtues de briques et superposées les unes au-dessus des autres. Les corps humains qu'elles contenaient étaient dans un état de conservation parfaite : on les aurait dit dormant d'un sommeil profond. La bure de couleur brune qui les revêtait était indéchirable. Une croix aux mains, des chaussons aux pieds et une large ceinture en étoffe indiquaient fort bien la présence d'anciens bénédictins. La nuance de la bure pourrait avoir perdu son noir sous l'influence du temps et de l'humidité.

Dans le caveau, à côté du grand ossuaire, nous avons

---

(1) Mémoire historique sur l'abbaye de Cherlieu, par l'abbé Louis Besson, p. 49.

(2) Chart. de St P., p. 63.

relevé les tombes, placées en demi-cercle, des R. P. Oblats :

P. Tarquini, 10 septembre 1870.
P. Barberis Jules, 1875.
P. Fiacini, 1886.
Fabri François, 1887.
P. Pachiotti, 1885.
S. Bessi J. B., 1874.
P. Calossi, 1883.
P. Semeria, novembre 1868.
P. Rossi R. M., 15 juillet 1888.
P. Bianchotti, 1870.

Nous sommes fixés sur la date du décès de ces Pères Oblats; mais de quelle époque peuvent être les Pères du caveau de la chapelle St-Antoine ? La plupart des visiteurs les classent à une époque éloignée, les estiment plus que séculaires, et antérieurs à la suppression de l'abbaye. Ce caveau contient sept sarcophages; est-ce là le lieu de repos des derniers moines de la période bénédictine à St-Pons, ou bien le caveau destiné aux pères abbés ? car un autre cimetière se trouvait autour de l'abbaye (1).

Nous ne quitterons pas l'église sans visiter la spacieuse sacristie. Le meuble à l'usage des ornements du culte est moderne; il date des Pères Oblats de Marie; on y remarque quelques tableaux sans valeur artistique, mais remontant à une date antérieure à la Révolution. Ils ont peut-être été remis à St-Pons lors de l'arrivée des Oblats. Ils représentent pour la plupart des Dominicains. Celui de droite en entrant représente St Dominique avec son légendaire chien, portant dans la gueule un flambeau dont la flamme jaillissante embrasait le monde (2). St Thomas d'Aquin, Ste Madeleine et Ste Catherine d'Alexandrie au même plan.

---

(1) Il y a quelques années, lors des fouilles pour la construction de la cheminée devant servir au chauffage central de l'Hôpital Pasteur, on a découvert des ossements humains.

(2) Tout le monde sait comment la mère de St Dominique portant l'enfant dans son sein, le vit en songe sous la forme d'un chien, tenant dans sa gueule un flambeau dont la flamme jaillissante embrasait le monde. La mère inquiète fut rassurée par un bon saint d'Espagne qui lui dit : Réjouis-toi, ton fils sera une belle lumière dans l'Eglise de Dieu.

Dans le haut une vierge transportée par les anges. Le blason des Peyre, d'azur au chevron de gueule dentelé d'or accompagné par trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe, une grue dressant une pierre de la face droite. Devise : E cura securitas.

Sur le tableau à gauche, l'apothéose de St Benoit avec un château représentant probablement le Mont Casssin. Sur celui d'en face, Ste Ursule et ses compagnes. Une commode provenant du mobilier de Mgr Galvano.

Poursuivons notre visite et entrons dans le cloître par les assises du clocher. Dans ce couloir à droite, on trouve une pierre encastrée dans le mur; elle mesure 0 m. 46 de large sur 0 m. 36 de haut. Elle est dédiée à Mantius Germinius et signalée par Millin, Bourquelot, Carlone, Ed. Blanc et François Brun.

Voilà ce que ces auteurs y ont lu :

« Manto Geminio Ingenuo, duumviro et sacerdoti : Geminia filia patri pissimo et Albiccia Materna marito incomparabili. »

Traduction : A Mantus Geminius Ingénuus, duumvir et prêtre : Géminia sa fille, à son père bien-aimé et Albiccia Materna à son mari incomparable.

Le style du cloître actuel est simple, il est composé d'arcs plein cintre, de larges piliers rectangulaires dessinant une première galerie au rez-de-chaussée pour en soutenir deux autres aux premier et second étage; autour de ces galeries venaient se ranger en forme de couronne les cellules du monastère.

Dans cette construction moderne, il y a sans doute une imitation du cloître primitif. Il aurait mérité l'honneur d'être classé comme monument historique à cause des souvenirs qu'il rappelle. En le parcourant on cherche instinctivement à découvrir les traces laissées sur ces pierres par cette légion de bénédictins qui a vécu dans la prière, le silence et le travail. La cour centrale transformée en jardin doit avoir une histoire très ancienne si l'on s'en rapporte aux fouilles faites en 1908 (1).

« Les auteurs qui se sont occupé de faire l'inven-

(1) Nice historique, 1er décembre 1908, p. 318.

taire des vestiges épigraphiques des Alpes-Maritimes, dit le docteur Baréty, et en particulier Gioffredo, Durante, Bourquelot, Carlone et Ed. Blanc, ont signalé l'existence au monastère de St-Pons d'une série d'inscriptions dont nous n'avons pu jusqu'à ce jour retrouver la trace (1). » Ces inscriptions, selon l'ouvrage de Carlone (2), sont classées sous les numéros 145, 146, 148, 153 et 154. Les trouvera-t-on un jour ? Nous n'osons l'espérer. En parcourant la cour ou le jardin central, nous remarquons à la base d'un des pilastres de la galerie Nord, convertie en salle d'hôpital, un bloc de pierre calcaire dure, de forme rectangulaire, mesurant 1 m. 20 de haut, sur 0 m. 60 de large. François Brun croit reconnaître dans cette pierre un autel antique dédié à Apollon (3). Cet autel porte au centre du fronton un ornement sculpté en bas-relief et formé d'une boule de laquelle partent en haut et de chaque côté, des rayons, le tout semblant figurer un soleil levant. La face de cette pierre figure en bas-relief une porte fermée de quatre panneaux dont deux sont munis d'une poignée, ronde à gauche, carrée à droite.

Le monastère de St-Pons devait être autrefois très riche en objets anciens datant de la conquête romaine et des premiers siècles de l'ère chrétienne (4).

SARCOPHAGE EN MARBRE BLANC ORNÉ, AVEC ARMOIRIES

En avançant à gauche, dans la galerie intérieure, à l'angle sud-ouest, on se trouve en présence d'un beau sarcophage en marbre blanc de l'époque romaine, avec des cannelures en forme de strigile, et, sur le milieu, une armoirie sculptée d'abbé mitré, de date plus récente. Il sert présentement de récipient pour l'eau potable amenée au monastère. Il mesure en longueur 2 m. 17, en hauteur 0 m. 67, et en largeur 0 m. 60.

---

(1) Inventaire du Couvent de St Pons, p. 15.

(2) Vestiges épigraphiques dans les Alpes-Maritimes.

(3) Mémoire paru dans les annales de la Société des lettres et des Arts des Alpes-Maritimes, Tome VII, 1881, p. 183.

(4) Inventaire du Couvent de St Pons, par Baréty, p. 9, et Nice Historique, 11e année, n° 10, 1er décembre 1908.

Sur le côté du midi, il porte, sculptés en bas-relief, deux boucliers qui se croisent en deux bipennes. L'armoirie du milieu, sur sa face antérieure, mesure 0 m. 17 de large et 0 m. 20 de haut; elle se compose d'un écusson suspendu à une crosse en pal portant une étoile à huit rais flamboyants surmontant un croissant montant. D'après quelques auteurs, le sarcophage porterait l'armoirie de Mgr Chuet Barthélèmy, évêque de Nice et abbé commandataire de St-Pons; elle aurait été sculptée postérieurement à la date à laquelle remonte le sarcophage pour servir de tombeau chrétien. Faut-il conclure que c'était le véritable tombeau de Mgr Chuet ? Nous ne le croyons pas. Ce serait établir un fait historique en contredisant un autre, puisqu'il est dit par ailleurs que l'abbé Chuet, évêque de Nice, aurait reçu sépulture, en 1501, au château de Nice, dans la vieille cathédrale et dans la chapelle de St-Barthélemy, qu'il avait érigée et dotée à ses frais (1). Nous nous croyons autorisé à dire que ce sarcophage aux caractères romains n'a pas reçu le corps de Barthélemy Chuet, en supposant même qu'il porte les armoiries de ce prélat. L'on pourrait également avancer que ce sarcophage ait servi de devant d'autel en la chapelle de St-Barthélemy, érigée en l'église de St-Pons, et que l'abbé commandataire Chuet y avait fait sculpter ses armoiries.

Plus loin, la cour intérieure est précédée, à l'ouest, d'un vestibule carré, sous voûte, et encadré de murs épais; quelques inscriptions latines sur pierres attirent l'attention et la curiosité du visiteur. Ce sont des restes de sarcophages encastrés dans les murs par les R. P. Oblats de Marie. On ne voit que leurs faces antérieures, très difficiles à déchiffrer.

En voici le texte et les dimensions : Le sarcophage de la paroi nord mesure 1 m. 40 en longueur, 0 m. 70

---

(1) Nic. Civ. p. 119. Cet évêque avait érigé à ses frais six chapellenies dans la vieille cathédrale de Nice et les avait dotées de six chapelains, avec des statuts approuvés par le St Siège.

Dans l'obituaire de la cathédrale de Nice, Cais de Pierlas dit que l'évêque Chuet aurait été enterré à l'église de St Pons, tandis que Nicæa Civitas le dit enterré au château.

en hauteur, sur lequel on peut lire entre deux *pelta* (1) l'inscription suivante, rapportée par Edmond Blanc dans son épigraphie antique des Alpes-Maritimes (2).

Voici sa restitution entière : Diis manibus, Gaii Manti Paterni decurioni, duumviri, flaminis civitatis Cemenelei; Aebutia Nepotilla, ob miram erga se adfectionem, marito incomparabili, viva fecit, cum quo vixit annis viginti, mensibus novem, diebus decem.

Traduction : Aux Dieux Mânes de Gaïus Mantius Paternus, décurion, duumvir et flamine de la ville de Cimiez; Aebutia Nepotilla, à cause de son admirable affection envers elle, a de son vivant élevé ce tombeau à son mari incomparable, avec lequel elle vécut vingt ans, neuf mois et dix jours.

Le sarcophage de la paroi sud mesure 2 mètres de long sur 0 m. 70 de haut. Il porte l'inscription ci-dessous entre deux pelta; elle est mentonnée par Nicæa Civitas, p. 23 et par Carlone (3) :

Restitution : Gaiae Valeriae Candidillae immatura morte subtractae quœ vixit annis quindecim; Valerius Victor et Secundinia Nepotilla filiae dulcissimae fecerunt.

Traduction : A Gaïa Valeria Candidilla soustraite avant l'âge par la mort, qui vécut quinze ans; Valérius Victor et Secundinia Népotilla à leur fille très douce ont fait (ce monument). (4)

Puis, sur d'autres parties du mur, se trouvent les inscriptions suivantes, rapportées par Gioffredo, Millin, Carlone et Ed. Blanc :

La première, dédiée à Flavia Bassilia, mesure 0 m. 85 de long, sur 0 m. 40 de haut. Elle est surmontée d'une *ascia* et d'une *libella* (niveau de maçon) :

---

(1) La pelta était un petit bouclier échancré, façonné primitivement avec du cuir et porté par les Thraces, les Amazones.

(2) T. II, p. 124, N° 200.

(3) Vestiges épigraphiques, p. 90, N° 144.

(4) La plupart de ces inscriptions ont été relevées par M. Lieutaud de Valone à qui nous sommes très reconnaissant.

Restitution : Memoriae Flaviae Bassilae conjugis carissimae domo Roma, mirae erga maritum amoris adque castitatis feminae, quae vixit annis trigenta quinque, mensibus tres, diebus tresdecim. Aurelius Rhodismianus, tariensis Augusti libertus, commentariensis Alpium Maritimarum et Aurelia Romula, filia, impatientissimo dolore ejus adflicti adque desolati, carissimae acmerentissimae fecerunt et sub ascia dedicaverunt.

Traduction : A la mémoire de Flavia Bassila, sa très chère femme, originaire de Rome, admirable d'amour et de chasteté féminine à l'égard de son mari ; elle vécut trente-cinq ans, trois mois et treize jours. Aurelius Rhodismianus, affranchi d'Auguste, greffier du fisc des Alpes-Maritimes et Aurelia Romula, sa fille, affligés et désolés dans leur incommensurable douleur, à leur très chère et très méritante ont fait ce monument qu'ils ont dédié sous l'ascia.

La deuxième : simple fragment, dédiée à Mercurius, rapportée par Carlone et E. Blanc, mesure 0 m. 27 sur 0 m. 40 :

Restitution : Vipus Sœrvii filius Mercuri (o) votum solvit libens merito.

Traduction : Vipus fils de Sœrvius a, de son plein gré, accompli son vœu à Mercure.

Cette inscription, dit Blanc, est gravée sur un petit autel conservé dans le vestibule du couvent de Saint-Pons. De chaque côté de cet autel sont gravés les attributs de Mercure; à droite, le caducée, à gauche un vase (urceus). Il est possible que ce piédestal ait supporté autrefois une statue de bronze.

La troisième, dédiée à Centondius, rapportée par Carlone et Ed. Blanc, est sur pierre et mesure 0 m. 34 sur 0 m. 75 :

Restitution : D. Vesuccius Celer Centondii votum solvit.

Traduction : D. Vesuccius Rapide a accompli son vœu à Centondius.

L'inscription, dit Blanc, est gravée sur un petit autel conservé dans le vestibule... Centondius ou Centondis est certainement le nom d'une divinité topique. On

n'a retrouvé ce dieu en nul autre lieu.

La quatrième, très fruste, rapportée par Carlone, est sur une pierre mesurant 0 m. 57 sur 0 m. 65 :

PIAE PRIMI
TIVEIO FELI
CISSIMA
FE-CIT

Blanc cite également une inscription chrétienne (à Metilia Aurelia) que Gioffredo aurait vue au monastère. La voici d'ailleurs rétablie par Blanc d'après Peyresc :

METILIAE
8 AVRELIAE
XPIANAE. FIDELI
(*barre sur* X *et* P)
ET. AVRELIO. ET. RVSTICIAE
FL. SECVNDINVS. CONIVGI
ET. FILIIS. INFELICISSIMVS. M. F.

Restitution : Metiliae Aureliae, christianae fideli, et Aurelio et Rusticiae; Flavius Secundinus conjugi et filiis, infelicissimus monumentum fecit.

Traduction : A Metilia Aurelia, chrétienne fidèle et à Aurelius et à Rusticia, Flavius Secundinus, très malheureux, à sa femme et à ses enfants a fait ce monument.

Derrière ce vestibule, au fond de la galerie intérieure, à l'extrémité nord, on voit, encastrée dans le mur, à environ deux mètres du sol, une plaque de marbre blanc longue de 0 m. 93 et large de 0 m. 12 sur laquelle se trouve sculpté en bas-relief un ornement constitué par une boucle formée de tiges entrelacées de manière à circonscrire une série d'anneaux dans lesquels figurent des rosaces et des feuilles. Il serait du IXe siècle, contemporain des fragments du tombeau de Saint-Pons (1).

(1) Ce fragment de frise fut signalé par Millin en ces termes. « Dans un petit réduit mal éclairé, en face de la porte latérale de l'église, on voit incrusté dans le mur un fragment de frise en marbre, orné d'enroulements de différentes formes. » (Voyage dans les départements du midi de la France, 1808, T. I. P. 558). D'après Brun, elle servait autrefois de seuil. Il l'a fit remplacer par une dalle et encastrer dans une partie du mur ouest du cloître. (Promenades aux environs de Nice, T. XVI, p. 259.) (Annales de la Société des Lettres.)

ENTRÉE DE L'ABBAYE

La principale porte d'entrée du monastère de Saint-Pons mérite une visite. C'est un encadrement de deux piliers construits en marbre blanc, surmontés chacun d'un chapiteau d'ordre corinthien. Son fronton doit manquer; il peut être tombé par l'usure du temps. C'est grand dommage, car il devait donner de la majesté et de l'importance à tout le bâtiment.

Si vous pénétrez dans l'ancien couvent et voulez visiter le premier et le deuxième étage, où étaient échelonnées les cellules des pères, servant présentement, avec un peu plus de confort, aux malades, vous montez par deux escaliers qui comptent plus de soixante marches. L'escalier du côté de la chapelle est plus spacieux et plus majestueux; les marches du premier étage mesurent plus de 3 m. 30 et sont d'un seul bloc. En suivant la galerie aux spacieuses voûtes, on arrive, par la gauche, à une porte qui vous conduit à la terrasse soutenue par les colonnes du péristyle de l'église, bordée par une balustrade en marbre blanc. De cette terrasse mesurant 30 mètres de longueur sur 7 mètres de profondeur, on jouit d'un coup d'œil splendide sur Nice et ses environs. (1)

---

(1) De Scaliero. 3. de la page 696-699. Nous relevons la consécration de l'église de St-Pons, faite le 1er janvier 1732, par Mgr Recrosio, évêque de Nice. Le même évêque dotait le 13 du même mois, même année, le Couvent de St-Pons de 4.000 livres, avec charge : 1° pour les moines d'édifier le maître-autel avec les armes épiscopale,s qui n'étaient autre que celles de sa congrégation : Les Barnabites. Fond jaune, la croix au milieu, couleur terre d'ombre avec les trois montagnes sous la croix accompagné des lettres P. A. au milieu desquelles on placerait le blason.

2° De doter de la somme de 140 francs la plus âgée des orphelines de la charité à l'occasion de son mariage; l'année suivante, on affecterait cette même somme à l'achat d'ornements pour l'église et ainsi toutes les fois qu'il n'y aurait pas d'orpheline à marier. Si les membres de la Confrérie du Saint Sépulcre voudraient intervenir pour l'attribution de la susdite somme, les moines pourraient en disposer pour l'église et la sacristie.

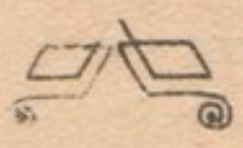

CHAPITRE II

Fondation de l'Abbaye. -- Opinions diverses.

Voyons ce qu'était notre région avant la fondation de l'abbaye.

Tandis que la ville de Cimiez dominait le littoral des Alpes-Maritimes, la République de Marseille, alors alliée de Rome, et reine de la Méditerranée, avait fondé à partir du VIe siècle, avant J.-C., dans l'intérêt de son commerce, des colonies et des comptoirs sur les côtes de la Ligurie. L'anse pittoresque creusée par la nature entre le Portus Herculis, aujourd'hui Villefranche, et l'embouchure du Var, fut choisie pour un de ces établissements. Une flotte de galères aborda au point le plus enfoncé du rivage et opéra un débarquement au pied du rocher taillé à pic, au quartier des Ponchettes. Les habitants du pays, armés par la haine ombrageuse que leur inspiraient ces étrangers, accoururent pour les en chasser ; mais, vaincus dans une grande bataille, ils furent forcés de leur céder ce coin du rivage. A la suite de ce mémorable événement, les marins de Marseille établirent sur le lieu même du combat, une ville à laquelle ils donnèrent le nom de Niké, mot grec qui signifie victoire. (1)

Plusieurs siècles après sa fondation, Nice toujours dépendante de Marseille, occupait un rang distingué parmi les cités grecques, riveraines de la Méditerranée. Marseille, d'abord alliée de Rome, ayant été au IVe siècle réunie à la Gaule Narbonnaise, Nice, comme Cimiez, suivit le sort de sa métropole. Depuis 406 de l'ère chrétienne jusqu'en 639 environ, elle passa successivement sous le joug des Goths, des Bourguignons, des Visigoths et des Francs.

Pendant que Nice était sous la domination des

(1) L'on s'accorde à dire que si Nice n'est pas plus ancienne que Marseille elle en est du moins contemporaine.

Francs, le torrent des Lombards entraîné par des chefs dont on ignore les noms, traverse les Alpes, mettant tout à feu et à sang; Cimiez, investi étroitement, fut livré aux horreurs de la famine, et enlevé d'assaut. L'incendie allumé aux quatre coins de la ville, confondit les édifices dans un chaos de décombres fumants. Cette citadelle qui paraissait imprenable, disparaissait à jamais. Avec sa ruine se réalisa la prophétie de St Hospice qui avait annoncé jadis la destruction de sept cités (1).

En 775, dit Gioffredo, « Charlemagne ayant appris que Didier, roi des Lombards, avait fait des démarches auprès du Pape Adrien pour qu'il reconnut comme roi le fils de Carloman, dirigea une expédition contre lui. Il envahit la haute Italie, battit par deux fois Didier, et envoya un de ses généraux mettre le siège devant Pavie. Pendant ce temps, il attaquait lui-même Vérone qui tombait en son pouvoir, et se faisait proclamer roi des Lombards. Au retour de cette expédition, il passa à Nice et visita les ruines de Cimiez.

La Chapelle de St-Pons seule avait été épargnée par les Lombards, et c'est là que se rendirent Charlemagne et sa suite. »

L'abbé Gioffredo, dans son Nicea Civitas, aussi bien que dans son histoire des Alpes-Maritimes, fait remonter la fondation de l'abbaye de St-Pons à cette époque.

Après avoir vaincu les Lombards, Charlemagne, écrit-il, vint dans la Province Narbonnaise et s'arrêta à Nice et à Cimiez (2). Lors de la visite à la chapelle de St-Pons, qu'on conservait extra-muros, Syagrius. accompagnant le grand conquérant, près du tombeau et des reliques du saint martyr, exprima à son oncle le désir de déposer l'épée pour se consacrer à Dieu. Charlemagne, loin de s'opposer à ce pieux désir, consentit

---

(1) Nic. Civ. p. 105. Venient in Gallias Longobardi et vastabunt civitates septem. Les sept villes désignées étaient : Glandèves, Embrun, Gap, Avignon, Marseille, Arles et Cimiez.

(2) Dun autem aliquando idem Carolus ad partem Narbonensis provinciœ Italiae conterminas devenisset, ut non minus veri Dei cultum, et sacram religionem, quam regiam potestatem ubique gentium stabiliret Niceam et Cemenelionem venit. Nic. Civ. p. 114.

et ordonna aussitôt de bâtir à côté de la chapelle de St-Pons (1), un monastère, aux moines duquel il accorda des rentes et des privilèges, et il fit de Cimiez, un comté. Syagrius fut le premier abbé du Monastère de St-Pons et devint plus tard le premier évêque de Nice (2). »

D'autres historiens, à la suite de Gioffredo, ont répété ces mêmes choses. Les liturgistes nous font l'obligation de réciter au 23 mai de chaque année ce fait historique dans l'Office propre à ce diocèse (3), mais certains autres, Bouche, Papon et Tisserand (4) ne partagent pas cette manière de voir ; ils estiment que Carloman, né en 751, ne pouvait avoir en 775 un fils assez âgé pour fonder un monastère et devenir évêque trois ans plus tard.

En rapprochant les dates de naissance de Carloman avec celle de la venue de Charlemagne à Nice et à Cimiez, ils déduisent que Syagrius, fondateur de l'abbaye, aurait eu 7 à 8 ans lorsqu'en 775 il se fit moine et bâtit le Monastère, et qu'il aurait été élu évêque en 777 à l'âge de 9 à 10 ans.

Sérieusement, disent les auteurs de l'histoire de Provence et de Nice, on ne peut accepter cette suite de faits assez invraisemblables et nous sommes obligés de conclure que le Syagrius dont il s'agit ne peut être en aucune manière, le fils de Carloman et le propre neveu de Charlemagne. Ce ne peut donc être lui qui serait venu à Nice et à Cimiez à la suite du monarque après sa victoire sur les Lombards.

---

(1) Sise sur la colline de ce nom. La dite chapelle existait encore il y a quelques années, mais les ruines elles-mêmes ont disparu sous la pioche des carriers.

(2) Nice existait encore après l'incursion des barbares, avait son évêque ; les habitants de Cimiez et de Nice se groupèrent pour ne former qu'une ville et c'est ainsi que Syagrius devint premier évêque de Nice, après cette union.

(3) Dans l'office propre concédé par le pape au clergé de Nice, sous le patronage de Mgr Balaïn, évêque du diocèse, à la première leçon du deuxième nocturne de Saint-Syagrius, fixé au 23 mai, on lit : postmodum Cœmenelium adveniens Carolus, et pervetustum Sancti Pontii templum invisens, Syagrium ad monasticam vitam eo loci a Deo vocatum comperit, ut sœculo nuntium daret permisit et eo rogante monasterium extruxit, redidibusque exornavit.

(4) Histoire de Provence et Histoire Civile de Nice. Histoire Civile et religieuse de la cité de Nice, Vol. I p. 110-111.

Quoi qu'il en soit, dit Durante (1), « rien n'est plus certain que le monastère de St-Pons, desservi par les moines de St Benoit, reçut de grandes concessions de la générosité de Charlemagne, et qu'il acquit une haute importance dans les annales ecclésiastiques de la Provence. Ses abbés nommés par le Souverain Pontife jouissaient de toutes les prérogatives honorifiques de l'épiscopat. » S'il est assez difficile de préciser en quelle année et par qui fut fondée l'abbaye de St-Pons, il est certain que Syagrius en fut, sinon le fondateur, du moins un des premiers religieux, et que Charlemagne se plut à combler de libéralités et de privilèges. La question de la fondation de l'abbaye de St-Pons, passionnera toujours les érudits, les chercheurs cultivés et patients, sans cesse à l'affût des lacunes de cette science imprécise qu'est l'histoire.

M. le chanoine Lanteri, explorant les archives de Saint-Pons, a trouvé également des difficultés pour prouver que le fils de Carloman était le véritable fondateur de l'abbaye. (2)

Dans quelle mesure doit-on tenir compte de ce qu'ont écrit les anciens historiens, doit-on faire table rase de la tradition, comme le préconisent les auteurs modernes qui n'affirment que sur la foi des documents ?

Nous hésitons à nous prononcer.

---

(1) Durante, V. I, p. 115.

(2) Dans une lettre écrite le 12 mars 1790, de Vintimille, par Secondo Porro à Lanteri, il est question des difficultés qu'avait ce dernier pour prouver que le fils de Carloman avait fondé Saint-Pons. Il est fait mention dans cette lettre de cinquante parchemins aux mains du prince de Condé, dont Lascaris, ministre à Turin, devait faire prendre copie pour le travail de Lanteri. (Archives Lanteri sur Saint-Pons.)

CHAPITRE III

La Règle de St Benoit. -- Les Moines
L'Abbaye bénédictine.

Au moyen âge, et particulièrement du IXe au XIIe siècle, un vent de retraite et de vie cénobitique soufflait sur le Midi. Il n'était pas rare d'y voir des chrétiens, et non des moins élevés dans l'échelle sociale, fuir le monde, ses plaisirs et ses fêtes bruyantes, pour aller méditer dans la solitude. Mais afin que leur rupture avec le monde fut complète, ces robustes chrétiens, à l'instar des solitaires de la Thébaïde, recherchaient de préférence les lieux paisibles. Et quand ils avaient choisi l'endroit favorable, ils y plantaient une croix, au pied de laquelle ils disaient avec le psalmiste : « C'est ici ma demeure; je l'habiterai parce que je l'ai choisie. »

Les documents, malheureusement trop rares, que nous possédons sur l'abbaye de St-Pons, ne nous permettent pas de préciser son origine primitive. Nous pouvons toutefois assurer qu'elle fut occupée à partir du VIIIe siècle, par les fils de St Benoit.

Voyons rapidement ce qu'était une abbaye bénédictine, quelle règle de vie on y suivait, et ce qu'on y faisait. L'abbaye ou monastère était une maison assez vaste, aménagée spécialement pour permettre à un certain nombre de personnes de vivre ensemble, afin d'y servir Dieu par la prière et le travail en suivant une règle commune. Les religieux qui vivaient dans l'abbaye étaient appelés Bénédictins parce qu'ils suivaient la règle de St Benoit, règle admirable qui produisit des fruits merveilleux de sanctification, car elle donna à l'église plus de 3.000 saints canonisés, plus de 200 cardinaux et 40 papes. Voici, avec de légères variantes suivant les circonstances de temps et lieu, quels étaient,

d'après la règle bénédictine, le personnel de l'abbaye, l'emploi du temps, la discipline.

L'abbé (1) ou supérieur, avait dans le monastère la plus ample autorité. Il devait porter ses subordonnés à la vertu plus encore par l'exemple que par la parole, avoir une charité égale pour tous, beaucoup de tact dans le gouvernement de sa communauté, en mêlant à propos la sévérité et l'indulgence. Dans les affaires d'importance, il devait consulter son conseil composé de tous les religieux profès, mais il lui appartenait de décider en dernier ressort; le père abbé était choisi en général par la communauté qui ne devait tenir compte que du mérite (2).

L'abbé ne pouvant remplir à lui seul toutes les fonctions qu'exige l'administration d'un monastère, était assisté par des officiers chargés de le soulager dans sa mission : le prieur qui tient le premier rang, principal associé et remplaçant l'abbé en cas d'absence ou d'empêchement; puis, le sous-prieur, suppléant éventuel; ensuite, le maître des novices; l'abbé doit pouvoir compter sur sa sollicitude et son dévouement pour instruire et former les jeunes recrues. Dans les communautés nombreuses, il y avait d'autres chefs; ils s'appelaient Doyens, ils étaient placés à la tête de chaque dizaine. Le cellerier était chargé de tout le temporel de la maison. St Benoit exige de grandes qualités de la personne préposée à cet office (3). Un religieux modeste et vigilant était choisi pour faire sonner l'office à point nommé, garder les ornements de l'église, les entretenir, fermer l'église tous les soirs avant 8 heures, n'admettre à célébrer la messe que les prêtres approuvés par l'Ordinaire, faire dire les messes

---

(1) Le nom d'abbé est vraiment saint, ce mot « abba » est du petit nombre de ceux qui tombés des lèvres sacrées de Jésus, nous est conservé dans l'Evangile avec sa forme et sa prononciation. (Vie monastique, p. 141). St Marc XIV 36.

(2) L'abbé porte l'anneau, la croix pectorale, la mître et la crosse pastorale. Vie monastique, p. 146-150-152.

(3) Afin que le cellerier puisse remplir avec joie ses laborieuses fonctions, l'abbé l'a mis à la tête de plusieurs officiers auxiliaires, parmi lesquels il faut citer le procureur, l'économe, le dépositaire, le chef du vestiaire, le maître de cuisine, le jardinier et d'autres encore. (Vie monastique p. 156.)

en temps voulu, prendre soin des autels, de leurs parements et de leurs images : c'était le sacristain. Un office également important était celui de l'infirmier. (1)

Le temps était partagé entre la prière et le travail, les moines faisant de la prière leur principale occupation. Ils prient pour ceux qui prient mal et pour tous ceux qui ne prient point. Dans leurs supplications toujours renouvellées, la société trouve une force toujours active, un appui, une sauvegarde. « Il n'y a pas de plus beau sujet, a dit Montalembert, que l'histoire de la prière, c'est-à-dire l'histoire de ce que la créature exprime à son Créateur pour lui raconter ses misères, ses joies, ses craintes et ses désirs; s'il était donné à une plume humaine d'en écrire les pages, elles seraient celles des moines : car personne n'a su manier comme eux cette arme de la prière. » (2)

Au dire de Dom Martène, célèbre liturgiste, les religieux des premiers temps se relevaient trois fois chaque nuit pour chanter les louanges du Seigneur. Saint Benoit, justement soucieux de la santé de ses disciples, voulut pour eux un sommeil un peu plus prolongé, de telle sorte qu'à la 8e heure (2 h. du matin) ils puissent se trouver « digesti et alacrès,» frais et dispos: d'ailleurs, s'il faut en croire St Bernard, la règle bénédictine, vrai modèle de sagesse et de discrétion aurait été inspirée par Dieu lui-même. (3)

Le silence était rigoureux : « celui qui garde sa bouche garde son âme », dit le livre des Proverbes. (4) Le religieux devait se considérer comme une cloche réservée au service divin, comme une cithare dont les accords communiquent la grâce. (5) Aussi, à moins d'une autorisation spéciale, les Bénédictins devaient

---

(1) L'infirmier doit avoir soin des infirmes avant et sur toutes choses et les servir comme on ferait à Notre S. J.-C. Le frère infirme est le membre choisi à l'image du Sauveur. Vie monastique, p. 119.

(2) Montalembert. Les moines d'Occident. Introd. p. 35.

(3) Heures bénédictines, par Ed. Schreider. (Semaine littéraire, 16 nov. 1913).

(4) Prov. XIII. 3.

(5) Ephés. IV. 29.

strictement garder un religieux silence. S'il survenait quelque nécessité de parler, ils s'exprimaient par signes plutôt qu'en paroles.

Il y avait cependant des moments libres, où il était permis de parler : c'étaient les récréations.

La première des vertus chrétiennes, la charité, était aussi pratiquée à l'abbaye. Se souvenant de cette parole de l'Evangile : « En vérité, ce que vous aurez fait au plus petit de vos frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. » (Evang. St Math. XXV. 40). Les moines se montraient les meileurs amis des pauvres. L'hospitalité était en honneur dans les monastères. Le père qui n'avait pas de quoi nourrir sa famille, le mendiant, l'esclave fugitif, l'enfant abandonné, l'ouvrier sans travail, l'infirme, l'aveugle, venaient chaque jour chercher leur nourriture à la porte de l'abbaye.

A la prière et à l'aumône, les moines unissaient le travail.

Le travail étant une loi d'expiation et de pénitence imposée à l'homme, les religieux devaient employer une partie de leur temps aux travaux manuels, aux belles lettres, aux arts libéraux, à la peinture et à la miniature.

En dehors des jeûnes que l'Eglise prescrit à tous les fidèles, les religieux jeûnaient la veille de certaines fêtes, tous les vendredis depuis Pâques jusqu'à l'exaltation de la Ste Croix. D'après la règle de St Benoit, ils devaient s'abstenir en tout temps de la chair des quadrupèdes, sauf dérogations en cas de maladie ou d'infirmité. Il y avait deux dortoirs distincts, l'un pour les novices, l'autre pour les Profès. Chaque dortoir était composé de cellules dont le mobilier comprenait : un lit, un prie-Dieu, une table, un escabeau et l'image du Crucifix.

Entrée en religion : On soumettait à une épreuve celui qui se présentait au monastère pour embrasser la vie religieuse. Pendant quatre ou cinq jours, on lui faisait essuyer des rebuts; s'il persévérait, on l'introduisait dans le logement des hôtes où il passait quelques jours, puis on le faisait entrer dans le quartier des novices (in cella novitiorum).

Un ancien, expérimenté dans la conduite des âmes, guide le nouveau novice. Il s'assure que celui-ci cherche vraiment Dieu, s'il est zélé dans son service, obéissant, prêt à supporter les injures : il faut que le novice comprenne que le chemin qui conduit à Dieu est dur et ardu.

Deux mois après son arrivée, on lui lit la Règle et on lui dit : « Voilà la loi que vous devez observer et sous laquelle vous devez combattre si vous vous en sentez capable; entrez, sinon, retirez-vous pendant que vous en avez la liberté. »

Après six mois, afin qu'il sache bien quelles obligations il va contracter, on lui lit une seconde fois la Règle; quatre mois plus tard, on lui fait une troisième lecture.

Si, après avoir murement réfléchi, il se déclare prêt à faire tout ce qui lui est recommandé, on le reçoit dans la communauté. Il fait alors à l'oratoire, devant tous les frères, le vœu de stabilité, de conversion et d'obéissance.

Et maintenant, nous demandons à nos lecteurs, si celui qui s'engage à servir Dieu jusqu'à la fin de sa vie n'est pas libre de le faire ? Si on laisse complète liberté à celui qui vit au gré de ses désirs, et satisfait les mauvaises inclinations qui grouillent au fond de l'âme humaine, ne faut-il pas la laisser aussi à quiconque veut dominer la chair et ses convoitises et s'élever jusqu'à Dieu par la pratique de la pauvreté, de la chasteté et du complet renoncement à soi-même ?

Où est le mal ? Et lequel des deux, manque le plus à ses devoirs envers la société, du libertin qui ne pense qu'au plaisir de la chair ou de l'homme qui la dédaigne ?

Après avoir lu la règle de St Benoit attentivement, et sans parti-pris, on arrive à cette conclusion : Après l'Evangile, c'est le code de perfection le plus complet, un monument d'une sagesse admirable. Cette règle a été pratiquée pendant des siècles dans l'abbaye de St-Pons.

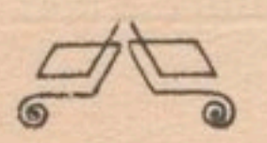

CHAPITRE IV

Emplacement de l'Abbaye sur la Voie Romaine

L'abbaye de St-Pons date de la fin du VIIIe siècle, mais qu'y avait-il antérieurement sur son emplacement ? Nous croyons être à même de donner à cette question une réponse, sinon absolument certaine, du moins très probable. L'abbaye bénédictine fut bâtie à la distance d'un jet de pierre de la chapelle du martyr qui a donné son nom au quartier et non loin d'une autre chapelle dédiée à St Aygulfe, moine de Lérins (1). De ces anciennes chapelles, il ne reste plus que le souvenir; les vieux Niçois se rappellent encore en avoir vu et visité les ruines. Leur conservation aurait été pour nous un souvenir précieux, rappelant ces saints si connus alors en Provence et en Ligurie. Comment le culte de St Aygulfe, martyr de Lérins, s'est-il vulgarisé dans cette contrée ? Question difficile à résoudre. Peut-être, son nom provençal « Sant Aigous » l'ayant prédestiné dans l'esprit populaire à intercéder auprès de Dieu en temps de sécheresse, nos lointains ancêtres auraient établi son culte sur cette colline. D'après Gioffredo, les Niçois y venaient en pèlerinage aux époques de sécheresse. La prière du nouvel Elie était surtout efficace pour obtenir de Dieu la pluie désirée (2).

---

(1) Cette chapelle, lisons-nous dans le Nic. Civ. p. 80, parlant du martyr de St Pons, fut bâtie au sommet d'un petit mamelon escarpé sur les bords du Paillon. « Est id saxum imminens ut diserte habet Vincentius Beluac Pauloni inferius decurrenti, exsuperiore Monasterii parte, e cujus regione aliud saceilum temporis incuria lapsum, Divo Aygulfo martyri, et abbati Lerinensi quondam sacrum, conspicitur. »

(2) Gioffredo, Vol. I, p. 494. Lo stesso santo era in venerazione particulare presso i monaci di San Ponzio di Niza che in viginanza del loro monastero, avevano una chiesa dedicata al medesimo, ora in parte rovinata del'ingiuria dei tempi, solita antichamente visitarsi massime nei tempi di sicita e bisogno di pioggia non senza inpetrare ben espesso le grazie che si demandavano a Dio per la dilui intercesione.

Notre désir d'être renseigné sur le plan et le style de cette chapelle de St-Pons est des plus vifs ; malheureusement, notre curiosité ne peut être satisfaite. Le quartier dans sa période primitive, ne devait avoir pour église que cette chapelle solitaire occupant l'emplacement où fut décapité le glorieux martyr St Pons. La tradition signale aujourd'hui encore la légende suivante : La tête du saint tranchée par le licteur, fut précipitée dans le Paillon roulant ses eaux au pied de la colline, transportée, à la mer, recueillie sur les côtes de Provence et conservée dans l'abbaye de St-Victor de Marseille (1).

De cette petite chapelle s'élevant dans l'azur, nos contemporains ont vu les vieux murs. Des entrepreneurs ont ouvert, il y a des années, des carrières de sable et menacé de destruction ces souvenirs des premiers temps du christianisme. Encore quelques années, que restera-t-il de ce lieu où des milliers de pèlerins venaient non seulement de Nice, mais de Provence pour demander de faire cesser la sécheresse et d'autres fléaux aux titulaires de ces deux chapelles (2). Tous les amis des beaux sites devraient réclamer, s'il en était temps encore, le classement de la colline de Saint-Pons, également respectable au point de vue religieux et artistique.

Une voie romaine passait à côté du monastère, à une certaine distance de la rive droite du Paillon, ainsi qu'on peut s'en assurer encore aujourd'hui (3). C'était

---

(1) Nic. Civ. p. 80. Caput martvris, ut ex antiquâ habetur traditione, deorsum e scopulo praeceps datum, atque ab aquis Paulonis exceptum, ope angelicâ facibus hinc inde collucentibus, si antiquae Niciensium traditioni habeatur fides, ad littora Colobreriae in Provinciâ delatum est, unde successu temporis ad Monasterium S. Victoris Massiliense translatum fuisse fertur.

(2) « San Puon remplisce li fuon », dit un proverbe niçois.

(3) On en trouve encore des traces ; de la Turbie elle descendait le vallon de Laghet (l'ancien chemin est encore appelé le chemin des Romains), elle traversait le hameau de Roma, sur la commune de la Trinité Victor, suivait le contour de la route actuelle, descendait la rive gauche du Paillon, soutenue par une haute et antique muraille, à côté de laquelle on voyait, il y a quelques années, un tronçon intact large de 3 mètres et entièrement pavé, elle traversait le Paillon et continuait sur sa rive droite par l'Ariane jusqu'au Mirindol, elle se dirigeait sur St-Pons pour atteindre Cimiez et de là, la Gaule Narbonnaise.

une de ce grandes artères qui portaient partout la pensée et la richesse : la voie Aurélienne (tirant son nom de Caïus Aurélius, orateur distingué et consul en 75 avant J.-C.). Elle allait de la porte Aurélienne jusqu'en Toscane, de la Ligurie jusqu'en Gaule Narbonnaise. En Provence elle était désignée sous le nom de « Camin Aurélian ». Une voie romaine était une œuvre d'un grand intérêt. « Au commencement c'était la route... » dit Joseph Bédier, exposant sa théorie sur les chansons de Roland, et où il fait ressortir le rôle des routes dans l'histoire de la civilisation. Il faudrait remonter à cette époque bien lointaine et faire une étude nouvelle sur la géographie humaine pour montrer l'importance historique de ces premières voies : chemins d'invasion, route de ravitaillement et de commerce, etc., importance que la grande guerre est venue souligner encore. C'est aussi par les routes que se répandaient dans le monde les créations nouvelles de la littérature et de l'art. Un des disciples de Le Play, l'abbé de Tourville, a dit « la route crée le type social », et M. Bédier : En tous pays, dans tous les camps, les hommes ont peuplé de légendes les routes vénérables. Ce chemin qui va devant eux, vers la terre qu'ils désirent, qui donc, prévoyant leurs désirs, l'a jadis tracé pour eux, un Dieu ou un héros ? Hermès ou Héraclès ? Ce chemin, disent-ils en Bretagne, c'est la vieille reine Ahès qui l'a construit, et ils savent la légende de la reine Ahès.

Celui-ci, disent-ils en Gascogne, c'est le chemin de Galienne ; la première, elle l'a parcouru sur un charriot d'or ; et voici, disent-ils ailleurs, la chaussée de Brunehaut ; chemin de César, disent les uns sur la route de Cize, et, les autres disent chemin de Charlemagne (1).» Ne pouvons-nous pas dire avec autant de vérité que la voie qui traversait le quartier de St-Pons avait été la voie d'Hercule avant de devenir voie romaine. Son origine, si nous en croyons certains historiens, remonte, en effet, au héros de la légende ; il l'aurait ouverte afin d'y faire passer ses troupes dans ses expéditions contre les Ligures ; c'est là qu'ayant épuisé ses

(1) Bédier. Légendes épiques. 1re édition, p. 367 et suiv.

flèches, il ne put forcer le passage que grâce à l'assistance de Jupiter qui fit tomber une grêle de pierres sur l'armée ennemie (1). Diodore de Sicile dit au sujet de la première route qu'Hercule ouvrit dans les Alpes près du rivage : « Se rendant de Gaule en Italie, pour faire route à travers les montagnes, hérissées et difficiles à franchir, il y traça et ouvrit un chemin pour que le passage fut plus praticable à des troupes avec leurs bagages, et comme les barbares qui habitaient ces régions avaient peut-être l'habitude de massacrer les armées au passage et de les piller dans les défilés et les ravins, il les soumit, infligea aux chefs le supplice que méritaient leurs forfaits et rendit ce chemin sûr pour l'avenir. Ce héros, si légendaire qu'il soit, ne peut altérer l'histoire des Phéniciens apportant la première civilisation dans notre pays et le souvenir perpétuel de son nom attaché aux ports de Villefranche et de Monaco (2).

---

(1) Nic. civ. chap. VI et XV p. 13 et 25.

(2) Arcem et portum Herculis. Les montagnes et le port d'Hercule.

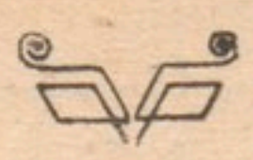

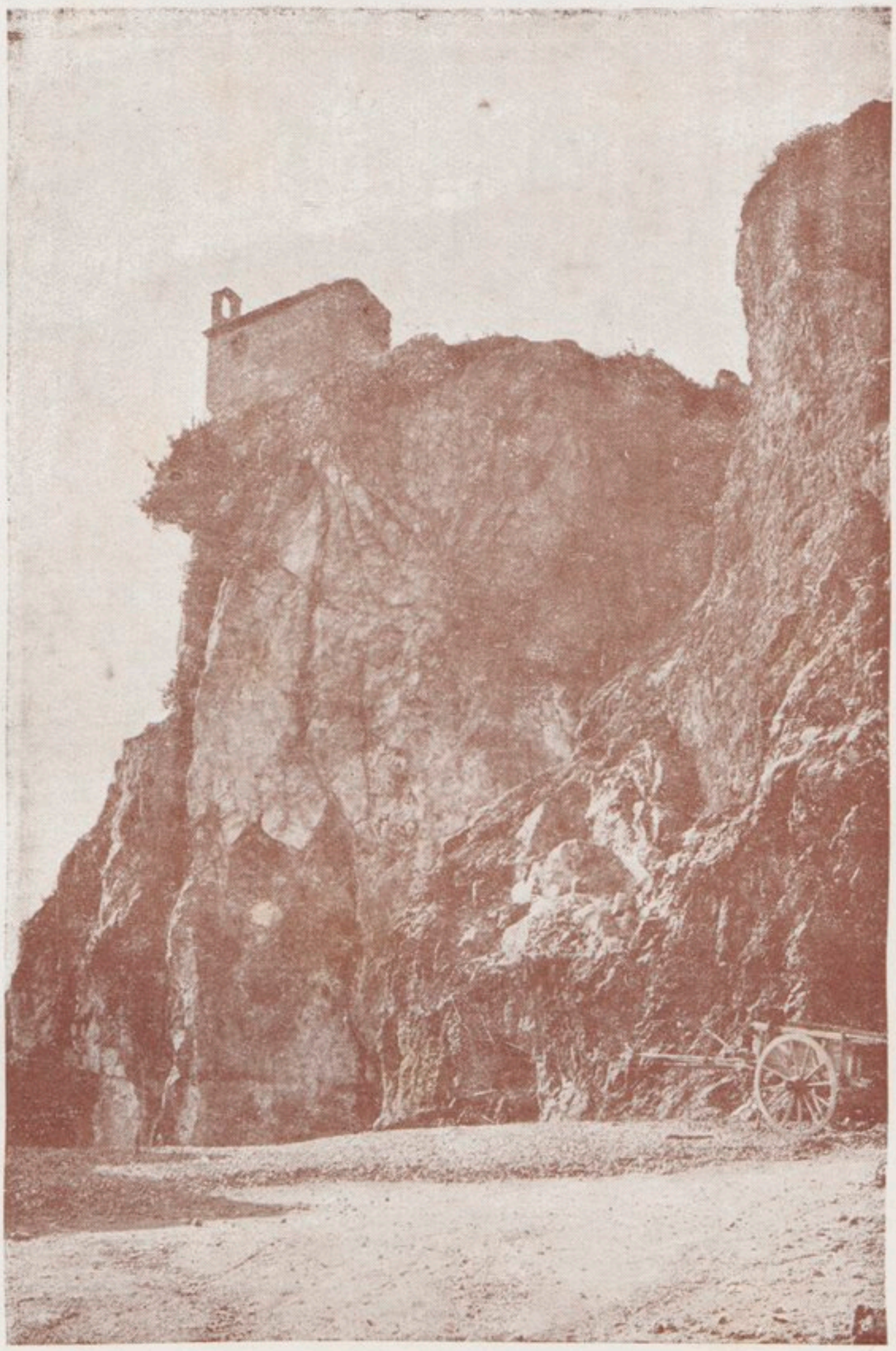

ANCIENNE CHAPELLE DE SAINT PONS
SUR LE LIEU DE SON MARTYRE

Cliché GILETTA

CHAPITRE V

Célébrité de l'Abbaye de Saint-Pons. Première Destruction.

D'après quelques notes fugitives que les historiens ont trouvées éparses dans les papiers de famille ou dans les bibliothèques, nous avons exposé de quelle manière surgit notre abbaye, continuons à l'aide de documents historiques, à montrer comment elle parvint à une célébrité assez éclatante.

Lorsque le monastère fut prêt, on y appela les enfants de St Benoit. A quelle maison s'adressa-t-on ? Ce fut probablement à la filiation patronée par Charlemagne, établie sur la Loire (1) et qui venait du Mont Cassin. Syagrius introduisit dans son nouveau monastère la règle et l'esprit de St Benoit, avec une ferveur et une exactitude qui portèrent bientôt sa renommée au loin. Dès lors, St-Pons devint un centre connu. C'est l'espace considérable de huit siècles d'histoire qu'embrasse cette abbaye. Et quelle histoire... Toute la période du Moyen Age et des temps modernes se déroule dans cette contrée qui va des Alpes jusqu'à la Ligurie et à la Provence. Pas de localité dans cette région, pas de famille qui n'ait été mêlée à la vie de ce monastère. L'insuffisance des matériaux recueillis sur le premier siècle de l'existence de l'abbaye de St-Pons ne nous a pas permis de décrire ce qui s'est passé dans cette période. Tous les auteurs se sont heurtés à la grande difficulté causée par la disparition des archives de ce monastère qui était intimement lié aux annales de la Ville et du Comté de Nice. Giof-

(1) Est-ce Saint-Benoît-sur-Loire, dénommé Saint-Benoît-de-Fleury, près d'Orléans, ou Glanfeuil-sur-Loire, non loin d'Angers ?

fredo lui-même, qui eut, cependant, à sa disposition bien des documents aujourd'hui perdus, est très sobre de détails à son sujet. Les troubles du Moyen Age firent éprouver aux monastères de nombreuses destructions. Les archives étaient le plus souvent la proie du vandalisme qui dispersait les moines et démolissait leurs demeures. Nous pouvons dire cependant que l'abbaye de St-Pons fit preuve d'une grande vitalité pendant plus d'un siècle. La règle monastique de St Benoit recruta de fervents disciples dans les rangs les plus élevés de la société. Les exemples venus d'en haut exerçaient une heureuse influence sur ces populations habituées à vivre sans règle et sans but déterminés.

Dans les grandes fresques du Campo Santo de Pise, un des maîtres de la peinture chrétienne a reproduit l'image des vieux moines avec leurs pauvres vêtements de couleurs diverses, absorbés par l'étude et la méditation des saints livres, occupés à défoncer un sol ingrat. Tel fut, en effet, durant le cours de plusieurs siècles l'œuvre des moines. Sous la double cause de la décadence romaine et des destructions des barbares, le chaos était général. En face d'une situation aussi lamentable, les moines commencent par se faire défricheurs, avec une indomptable énergie. Les bénédictins, nouveaux pionniers de la civilisation, attaquent de mille côtés à la fois cette nature sauvage. Les mêmes mains qui à l'aube ont élevé le calice, manient tout le jour la pioche et la hache. Aborder les marais inaccessibles, disputer aux sables et aux rochers le sol cultivable, fut le labeur des premiers cénobites du temps de St Benoit et de St Colomban. De nos jours, l'homme dispose de toutes les inventions, de toutes les ressources de la vie nouvelle; nos vieux moines n'ont à leur disposition, que des instruments primitifs : une hache, une bêche.

C'est à l'abbaye de St-Pons que notre pays doit son premier développement. Si nous devons en juger par les libéralités faites, à titre de restitution, à la fin du Xe et au cours du XIe siècle (1), nous pouvons

(1) Chart. de St-Pons, p. 1, 7, 8, 12.

admettre qu'elle possédait antérieurement de grands domaines. Déjà des prieurs étaient envoyés pour régir leurs biens et pourvoir aux intérêts spirituels de leurs colons. C'est ainsi que la religion contribuait à faire disparaître l'ignorance et la barbarie en mettant en valeur une partie du territoire. A St-Pons comme ailleurs, après les invasions des Lombards et des Sarrasins, la foi et la piété semblaient éclore « pareilles à un printemps ». Sous les voûtes de la primitive abbaye la prière montait incessamment vers le ciel. C'était bien la solitude embaumée des premiers cloîtres dont Isaïe avait chanté les charmes : Le désert fleurira comme un lys (solitudo florebit sicut lilium) (1). Les moines de St-Pons inauguraient ainsi cette mission sublime de la prière permanente. Pendant plus de huit siècles, princes et peuples s'empressèrent d'y recourir. On aimait cette psalmodie perpétuelle, « Laus perennis », où jour et nuit, la voix des moines, « aussi infatigable que celle des anges », célébrait la gloire divine par un cantique sans fin. L'édifice monacal allait continuer à ouvrir à travers les âges ses portes aux enfants de la région et à leur prodiguer les trésors de la science et de la vertu, jusqu'à l'heure sinistre où les Sarrasins saperaient ces merveilles déjà séculaires.

« En 813, à la mort de Charlemagne, disent les mémoires de Sclos de Contes (2), les Sarrasins, se sentant affranchis de toute crainte, recommencèrent leur piraterie sur les côtes de Provence et des Alpes-Maritimes. En 970, il s'établirent sur le sommet d'un rocher escarpé, vis-à-vis de St-Tropez (Héracle des Romains) et la forteresse qu'ils y bâtirent, appelée en leur langue Fraxinet (3), devint la terreur des pays environnants. Ils ravagèrent successivement l'île de Lérins, Cannes, Grasse et Antibes, passèrent le Var et désolèrent toutes les campagnes aux environs de Nice; cette ville

---

(1) Is. XXXV. 1.

(2) N. Cauvin. Mémoires de la commune de Contes et Sclos.

(3) Le chanoine E. Bernard a fait éditer un drame en 3 actes et en vers sur la forteresse du Fraxinet, in-8. 104 pages.

leur résista, mais ils déchargèrent leur rage sur l'abbaye de St-Pons; ils brisèrent les vases sacrés, mutilèrent les religieux infirmes, emmenèrent les autres en esclavage et livrèrent aux flammes ce vaste édifice, un des plus magnifiques de toute la Provence. »

Dans toutes ces invasions, dans ces luttes meurtrières qui mirent en péril pendant plus d'un siècle la civilisation et l'avenir de notre pays, faut-il voir simplement une guerre de butin et de piraterie, ou bien un dernier effort tenté par le paganisme contre le christianisme triomphant ? Quelle que soit la réponse, Nice s'honora en défendant énergiquement ses foyers et ses autels. L'historien Toselli, parlant des Sarrasins, semblerait l'affirmer. « Ils ravagèrent, dit-il, les villes de Cannes, Grasse, Antibes et la campagne de Nice; la ville fut préservée par la force de ses murailles et par l'héroïque élan qu'imprima à la défense un moine du nom de Bobon. L'abbaye de St-Pons paya l'insuccès de ces impies qui épuisèrent leur rage sur elle. Monastère et sanctuaires, tout fut saccagé, pillé et brûlé. »

Ils s'emparèrent ensuite d'Olivula, Villefranche, et la détruisirent. Le moine Bobon établit sur la croupe du Mont Boron (1) une tour d'alarme; à la tête de quelques veilleurs déterminés, il sauvegarda ses concitoyens en les prévenant à temps et en déjouant les ruses des pirates. Les Sarrasins furent pris d'assaut dans leur Fraxinet. L'intrépide Gibelin Grimaldi assura leur défaite. Suivi de quelques braves, ce brillant Niçois parvint par un sentier détourné, sur le sommet le plus élevé où il arbora l'étendard des chrétiens. « Cosi ebbe fine una guerra (dit Gioffredo, dans son histoire des Alpes-Maritimes), il di cui buon esito restitui la quiète nelle nostre Alpi, cosi s'estinse un incendio che quantunche originato nei sui principii d'una piccola scentilla, arse non dimeno per lo spazi o di ottant'anni i confini dell' Italia e della Francia » (2). Lorsque les barbares eurent été chassés, un profond sentiment de

---

(1) Il est de toute probabilité que le Mont Boron aurait été appelé à son origine Mont Bobon.

(2) Vol. I, p. 579.

sécurité dût se manifester parmi les populations de notre contrée.

La première croisade religieuse glorieusement terminée, les principaux guerriers furent récompensés en châteaux et en terres par les comtes de Provence. D'autres, dont la vaillance avait concouru à la victoire, s'emparèrent des domaines qui étaient le plus à leur convenance, surtout de ceux qui appartenaient aux monastères. Notre abbaye subit le sort commun. Mais que devinrent les religieux qui l'habitaient ? Un certain nombre alla-t-il demander l'hospitalité à d'autres couvents ? Nous ne saurions l'affirmer. Ce qui est hors de doute, c'est l'entière disparition de ce monastère pendant plus d'un siècle. Les cartulaires ne nous fournissent plus aucun renseignement jusqu'en 999. Les archives de l'abbaye furent certainement brûlées par les Sarrazins ; on ne peut que déplorer la grandeur de la perte qui en résulte pour l'histoire de ce monastère et de la région (1).

---

(1) Les Sarrasins avaient établi outre leur grand Fraxinet, près de Saint-Tropez, des fraxinets mineurs sur les sommets des Alpes-Maritimes et Cotiennes ; ils faisaient main basse sur tout et sur tous. Frodoard, de Rom. Pont. an 929.

CHAPITRE VI

Réédification de l'Abbaye. -- Libéralités en sa faveur
Reprise de la vie monastique.

Les conquêtes de Charlemagne qui rêvait un empire d'Occident, ont péri avec lui; mais ce qui a subsisté, comme le prouvent les monuments historiques de cette époque, c'est le puissant mouvement intellectuel et populaire qui régnait dans toutes les parties de l'empire. Malheureusement, cette vive et bienfaisante lumière devait subir une longue et terrible éclipse. Une chronique raconte que Charlemagne, vieilli, se tenait une nuit, debout, à la fenêtre de son palais. Son regard fouillait, interrogeait le fond de l'horizon; il lui semblait entendre des bruits lointains et sinistres. Plongé dans ses pensées, entrevoyait-il le démembrement de son empire et les maux qui devaient venir l'accabler? Charlemagne se surprit à pleurer. En effet, après sa mort, tout se démembre, tout s'effondre. Au midi, les Sarrasins envahissent la Provence et le Dauphiné. Les Bulgares et les Hongrois dévastent l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne; les Normands, entrés par le Nord, sillonnent les fleuves et les rivières, ravagent les villes situées sur leurs bords et détruisent sur leur passage écoles, monastères, églises. A ce siècle d'invasions, ajoutez les guerres féodales avec leurs brigandages et les famines suivies de leurs cortèges d'épidémies. La mort, la mort semblait s'étendre partout et sur tout. Au milieu de tant de calamités qui firent nommer le Xe siècle, le siècle de fer du Moyen Age, les écoles avaient à peu près disparu, et la science avait replié ses ailes pour se réfugier dans quelques monastères épargnés par les invasions. Elle y attendra la fin de cette longue tourmente; elle y pré-

parera un nouvel avenir qui sera plein de lumière et de vie. C'est à cette époque, l'an 1000, que de nombreux historiens rattachent la croyance superstitieuse et universelle de la fin du monde. C'est une simple légende fabriquée de toutes pièces par les protestants et les philosophes du XVIIIe siècle dans le but évident de discréditer l'Eglise et le Moyen Age (1).

Les désastres du Xe siècle avaient multiplié la mortalité. Mais nos aïeux doués d'une foi inébranlable en Dieu et en la patrie, puisent dans les épreuves subies un nouveau courage. En effet, moines, bourgeois, peuple et paysans réparent avec ardeur, dans le XIe siècle, les ruines du siècle précédent. Reconstitution analogue à celle de nos régions libérées.

Nous voici en 999. C'est la date qui voit renaître l'abbaye de Saint-Pons. Les seigneurs avaient acquis, après le passage des barbares, des domaines considérables; d'autres leur avaient été cédés pour les récompenser de leur valeur guerrière. Ils léguaient quelques-unes de leurs possessions aux monastères et aux églises pour obtenir des prières; ils fondaient des bénéfices ecclésiastiques pour leur lignée; d'autres se confinaient dans les abbayes auxquelles ils abandonnaient leur patrimoines. Les chartes de ce temps offrent l'exemple de ces libéralités.

Gioffredo, dans son Nicœa Civitas, mentionne une pièce authentique qui est comme la charte lapidaire de la réédification du monastère de Saint-Pons; elle est datée du 5 décembre 999 et libellée par le noble Miron, vicomte de Nice, et sa femme Odile. Vu l'importance de ce document, nous le donnons tel qu'il est, dans sa partie essentielle :

« Auctoritas enim iubet Ecclesiastica, et lex consistit Romana, ut qui rem suam in qualicunque potestate transfundere voluerit, per paginam testamenti eam infundat, ut prolixis temporibus soluta et quieta per-

(1) Dans le cours des siècles il y a toujours eu des sectes. qui ont cherché à préciser la fin du monde;; on les a nommées Millénaires. Jamais l'Eglise n'a adopté cette erreur et n'a enseigné la fin du monde autrement qu'elle ne l'enseigne aujourd'hui. Sur cette question de l'an 1000, on peut consulter l'ouvrage de M. Jules Roy, savant professeur de l'Ecole des Chartes.

maneat. Quapropter ego Miro et Odila cogitamus pariter de Dei misecordiâ, vel de aeternâ Christi retributione, et expavescimus diem judicii, et ut mereamur illam vocem audire, quam Dominus noster Jesus Christus dicturus est : « *Venite benedicti Patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est ab origine mundi* » ; et ut nos S. Petrus, qui habet potestatem animarum ligandi, atque solvendi, absolvat nos ab omni vinculo délictorum, pro ipso amore, atque timore, Domino Deo, et *Sancto Monasterio, qui est constructus in honorem S. Pontii martyris à piussimo Carolo Rege Francorum, seu Patritio Romanorum, in Comitatu Niciensi, propè loco qui dicitur Cimella, supra fluvium Pallionis,* donamus ad iam supradicto monasterio, seù ad Monacos, qui ibidem die, noctuque inserviunt : hoc est quarta pars de Villâ, que nominant Rocca cum omnibus appendiciis et adjacentiis suis, id est terris, campis, silvis, vineis, pratibus, pascuis, arboribus fructiferis, et infructiferis, molendinis, aquarumque cum decursibus earum et quodcumque ibidem pertinere legitimè videbitur. Et est ipsa villa in Comitatu Niciensi subtus castro antiquo, qui dicitur Revello, ut ab hoc die proesenti, et in perpetuis temporibus haec omnia, quae supradiximus, sint in potestate de predicto Monasterio, ut firmiter teneant et possideant servitores illius, et delectentur quotidiè orare Dominum, et deprecare pro animabus nostris, et pro omnibus Orthodoxis omnibus Deo timentibus et ibidem benefacientibus. Sanè si quis, etc... Facta chartula ista Eleemosinaria sub die Sabbati V. Idus Decembris Anno Dominice Incarnationis DCCCC.XC.VIIII. Indictione duodecima. Anno VII. Regnante Rodulpho Rege feliciter. Facta in castro Luris in presentia Domini Froddonii Episcopi. Signum Mironi, et Odile, qui Cartulam istam scribere fecerunt, et testes firmare rogaverunt.

« Pontius, et Bernardus, et Miro Filii eorum firmaverunt.

« Rainoardus Praesbiter relegit, et subscripsit.

« Lambertus Praesbiter firmavit.

« Salvator Levita firmavit.

« Bermundus Praesb. firmavit.

« Pontius firmavit.

« Inghilbertus fecit.
« Joannes Praesbiter scripsit.
« Ex Archiv. Mon. & Abbat. St.Pont. »

On croit même que les susdits Miron et Odile possédaient d'autres champs et prés autour de l'abbaye. La colline d'aspect pyramidal qui se trouve au confluent du Paillon et du Revel, que traverse, à sa naissance, la route de l'Abadie, et appelée Mirindol, aurait tiré son nom de Miron Odile.

Cette première libéralité fut faite avec le consentement de Pons, Bertrand et Miron, fils de cette famille bienfaitrice de l'abbaye, en présence des personnalités marquantes de la région et sous le contrôle de Froddonius, évêque de Nice.

La charte contient la donation du quart de la Roche de St-André (1), sise sous l'ancien château de Revel (2), dont on voit encore les ruines sur le chemin de Nice à Tourrettes-Levens. L'acte conclu au château de Lurs (3) sous le règne du roi Rodolphe, fut signé par les bienfaiteurs, leurs enfants et les personnes présentes.

La seconde libéralité, consentie par la Vicomtesse Odile, après la mort de son mari Miron, toujours d'accord avec ses enfants, fut la donation du grand domaine s'étendant de la route de Levens actuelle jusqu'à Cimiez, comprenant tout le plateau de cette ancienne ville de Cemenelion. C'était là une véritable restitution, puisque depuis la première fondation de l'abbaye, les abbés de ce monastère portant le nom de Comtes de Cimiez étaient naturellement possesseurs de ce vaste domaine. « Tout ce qui est compris dans les limites précitées, est-il dit, y eut-il d'autres propriétaires voisins, nous le donnons entièrement et dans son intégrité à Dieu, au monastère de St-Pons et aux moines qui le desservent; nous donnons également la

---

(1) « Hoc est quarta pars de villa quae nominant Rocha cum omnibus appendiciis et adjacentiis suis... et ipsa villa in comitatu Niciensi subtus castro antiquo qui dicitur Revello. »

(2) Le château de Revel fut détruit par les Sarrasins.

(3) Lurs était une dépendance de l'évêque de Sisteron, depuis la fondation faite par l'empereur Conrad en 967. Gall. Chr. I, p. 89.

terre qui est au-dessous de l'église entre la voie publique (voie romaine) et la rive du Paillon (1). »

En 1029, une charte nous apprend que Laugier et sa femme Odile donnent à St-Pons, Revest, sous le nom de Madalberti (chartier St-Pons, p. 8).

Les premiers vicomtes de Nice s'étaient probablement emparés des possessions de l'ancien monastère après le passage des Sarrasins; ils voulurent restituer certains domaines et le firent sous forme de donation. Le chartes que nous venons de voir en font foi. Les vastes terrains qu'ils possèdent autour de l'abbaye sur le territoire des villes de Nice et de Cimiez le montrent avec évidence. Le retour de ces biens rend de nouveau puissants les moines de St-Pons. Les seigneurs faisant de grandes largesses aux églises et aux monastères, étaient de grands personnages du comté de Nice; ils ont ainsi immortalisé leur nom, tels Odile et ses enfants. Plusieurs autres personnages éminents accordaient des legs à la nouvelle abbaye. Ces actes de charité accomplis par des séculiers étaient encouragés par les évêques.

Ainsi, en 1025, Pons, évêque de Nice, fils de Miron et d'Odile (2), donna à son église cathédrale Ste Marie, ses possessions du quartier Fon Cauda, territoire de Nice (Niœa Civitas p. 159). Plus tard, un autre évêque de Nice, Archimbaud (3), afin de stimuler plus efficacement les séculiers, donna l'exemple; après avoir donné aux moines de Lérins l'église de Ste-Torpède, il concéda, avec le consentement du chapitre, à ceux

---

(1) Ipsam terram que est subtus ecclesice sanctii Pontii. Chart. de St-Pons, p. 6.

(2) Pons, évêque de Nice (1011 à 1030).

(3) Il vescovo de Niza Raimondo, dit Gioffredo, p. 175 du premier volume de son Histoire des Alpes-Maritimes, ebbe per successore Archimbaldo uomo di cuore che dispose molte personne qualifacate à dimettersi di cio che dettenevano ingiustamente tra gli altri Laugiero Rostagno la di lui moglie Emmengarda e figli : damus et concedimus (dicono essi chiamando dono e concessione cio che era mera restituzione) quantum nos injuste suscepimus de sancta Maria ecclesia et Beatae Dei Genitricis cimelensis nec non et Niciensis tantum illi reddimus, specificando che relascciano in mano del vescovo Archimbaldo le decime dei castelli di Levenzo, Roquetta, Villaro, Mirindol et cum tutte le parochie, chiese et pertinenze di quelli.

de St-Pons, l'église de Beaulieu et de St-Jean (chartier de St-Pons, p. 21) (1).

Dans cette succession d'offrandes spontanées, une des plus notables, est celle du même évêque de Nice, Pons, le 1er juin 1030. Il fit donation à l'abbaye de St-Pons des fiefs qu'il possédait à Châteauneuf-de-Contes (2), à Bendejun et à Romarian (3) (Nic. Civ. p. 160). (Chart. p. 9). Une autre donation, datée du 21 mars 1046, fut faite à l'abbaye par Raimbald, vicomte de Nice et d'Orange (4), du château de Reveston, commune d'Utelle, au confluent de la Tinée et du Var. Elle fut contresignée à Courthézon, près d'Orange, par le donateur et son épouse, Accelena. Suivent les signatures de plusieurs personnages, un moine dénommé Pons ayant rédigé l'acte (5).

Vers l'année 1060, Rostaing (6), sa femme et ses enfants, léguèrent à St-Pons une grande étendue de terrain (champs et pâturages) allant du vallon de Salèze à la Vésubie (7); ce vaste domaine devait servir à l'entretien des vaches et autre bétail de l'abbaye. Voici un passage, en termes assonants mais irréguliers, par lesquels le légataire précise sa libéralité (8).

---

(1) L'église de St-Jean, près de St-Hospice, et située au nord de la petite anse qui s'appelle les Fosses, avait été donnée, avec celle de Beaulieu, par Rostaing à l'évêque Nitard : Cart. de la Cath. de Nice, ch. 6, XIe siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 64.

(2) Châteauneuf de Contes, canton de Contes, arr. de Nice.

(3) Ce dernier nom était celui d'un hameau entre Châteauneuf et Coarase.

(4) Qualifié parfois de Nicia, vicomte de cette ville et fils de Laugier et d'Odila.

(5) Gioffredo n'en donne qu'un extrait. I. p. 635.

(6) Rostaing, fils de Reynard, est un des plus grands seigneurs dans le comté de Nice, comme le prouve une charte de la cathédrale de Nice (N° 9, p. 11), ainsi qu'une charte inédite dont copie authentique se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque royale de Turin (XIe Siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 27).

(7) Affluent du Var.

(8) Ego et uxor mea,
Et filios cum ea
Quos habeo ex ea,
Sancto martiris Poncio.
Jam nobilis cenobio,
Qui juxta sedet rivulo
Qui apellatur Pallio
Hoc est infra comitatum,
Sive episcopatum,
Niciense vocatum;
Hoc vobis sit prefatum
Monasterium et donum.

Les enfants de Raimbald, ceux de Rostaing son frère (1), Pierre, évêque (2), et Léodogaire Ruffus et ses enfants, Rostaing Raimbald ses enfants (3), Leodogaire Rostaing et ses enfants (4), aussi bien que Pons Raimbald (5) et Raimbald fils de Bertrand (6), concédèrent à leur tour le bourg de Matis, sis au pied du château de Nice et vers le couchant, la moitié de leurs domaines au village de Colomars, près d'Aspremont, le monastère de la Gaude avec son domaine sur la rive droite du Var, près de Vence, leurs domaines de St-Blaise, de Ste-Marie-de-Levens, de St-Pierre-de-l'Escarène, de St-Martin-du-Var, de Luceram avec son église, de Ste-Marie-de-Gordolon et le hameau du Gast (7), près la Bollène, de St-Siméon-de-Peille avec son église (8), des églises de Ste-Dévote sur le territoire de Monaco, de St-Laurent-d'Eze, de Ste-Hospice, près de St-Jean, de Villefranche, de Ste-Réparate, de Ste-Marie de Cimiez, de St-Michel de

---

(1) Ces deux seigneurs étaient fils de Laugier et d'Odile; le premier portait la qualification de Nicia, parce qu'il exerçait le vicomté de la ville, le second prenait celle de Greollerium parce que Greollières était un de ses fiefs et probablement sa résidence.

(2) Pierre, évêque de Vaison de 1040 à 1092 (le 1er siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 62). Chart. note 3 p. 19.

(3) L'évêque Pierre, Laugier et Rostaing sont les trois enfants de Raimbald de Nice.

(4) C'est le fils de Rostaing de Greolières.

(5) Celui-ci doit être fils d'un Raimbald déjà mort, fils lui-même de Raimbald de Nice.

(6) C'était un autre fils du même Raimbald qui avait épousé la comtesse Adélaïde d'où naquit Raimbald d'Orange, un des chefs de la première croisade.

(7) L'église du Gust fut donnée en 1141 à l'ordre de Saint-Jean par l'évêque de Nice. Nic. Civ. p. 168.

(8) Cette église se trouvait à Ongran inférieur. Une autre église était sise à Ongran supérieur, commune de Peille. Il régnait une certaine confusion dans la juridiction spirituelle de ces hameaux. En 1143, par sentence d'arbitres, l'abbaye de St-Pons dut céder au Chapitre de Nice, entre autres, les églises de Ste Marie de Peille et de Ste Tècle. En 1206, le pape Innocent III confirma à l'abbaye de St Ruf de Valence toutes ses possessions. On y trouve : Ecclesiam Sancte Marie de Pilia, cum cappellis suis, ecclesiam sancti Symphoriani, et sancte Tecle, eorum pertinentiis (Chevalier Ulysse). Codex diplomaticus ordinis sancti Rulphi Valentiae, p. 104.

Falicon, de Ste-Tècle près Drap et de Ste-Marguerite au Var (1).

Cet acte est une reconnaissance, une véritable restitution. C'est tout l'ancien comté de Cimiez donné sous Charlemagne aux moines de St-Pons, lors de la première fondation de l'abbaye, comme le dit fort bien la chronique de Lérins (2). Les descendants de la famille Laugier, prenant part solidairement à cette succession d'offrandes, nous montrent combien ils avaient à cœur de restituer les biens qui étaient le domaine des moines de St-Pons. Quelques chartes mentionnant ces libéralités sont rédigées dans un style incorrect, une latinité barbare. L'invasion des Sarrasins avait porté atteinte à la culture intellectuelle. Les chartes que nous allons citer donnent une idée de cette décadence. « En 1070, Laugier Rostaing (3), son épouse et ses enfants, donnent au monastère de St-Pons, toujours pour les mêmes raisons, le château de Mirindol (4), les hommes libres et l'Hôpital des lépreux établi sur ce domaine; pour cette concession ils eurent en échange un mulet et solidos x. » Pour goûter la saveur de cette libéralité, voici comment un moine, peu versé dans le latin, transcrit l'acte en langage populaire (5).

---

(1) Au milieu des propriétés les plus éloignées de l'abbaye, il y avait des fermes chapelles qu'on appelait des « grangiae villae Curioe ». Cela explique les villes cédées à l'abbaye par certains bienfaiteurs, et qui formaient plus tard les prieurés habités par des frères convers sous la direction d'un proviseur dont l'unique préoccupation était l'exploitation des terres.

(2) Chronique de Lérins, p. 437-440.

(3) Laugier Rostaing, vicomte de Nice, fils de Rostaing, le jeune seigneur de Gréolières, lequel était fils de Laugier et d'Odile. Le Cartulaire de la cathédrale porte deux chartes concernant ce personnage.

(4) Mirindol, ancien château au confluent des vallées du Paillon et de St-André.

(5) Ego Leodegarius Rostagnus et uxor mea Calamitas, et filii nostri Aldebertus et Bertrannus. Cum Allis filiis nostris et filiabus, dono domino Deo et Sancto Pontio martyri inclito totz los acaptes, que o an faix l'abbas l'monegue de Sanct Ponc, e feran adenant, dels Caslans (les hommes libres) de Mirindol, de Ponc et de sos figls de Postagn e de sos figls, de fin de la resclausura de Sanct Ponc entra en la meselera (soit : ladrerie, hôpital des lépreux) d'oltra Pailo als Canons (aux chanoines). Et pro hac donatione pretium petivit, et accepit videliscet mulum unum et solidos x. Nous citons tex-

Nous donnons et nous concédons «damus et concedimus », disent les bienfaiteurs de l'abbaye de St-Pons, personnalités en vue et alliés aux plus grandes familles de Nice et de Provence; quelques-uns avaient même occupé les plus hautes charges dans la société; ils pouvaient disposer à leur gré des biens qu'ils possédaient après le passage des Sarrasins. Par suite de ce flot de libéralités, la vie religieuse la plus intense revient à St-Pons, l'aspect des lieux change, le sol inculte se transforme comme par enchantement, en un terrain fertile; la vie laborieuse se mêle au son des cloches qui, sept fois par jour, appellent les moines à la prière. De tous les moyens qui servent à l'âme pour atteindre à la perfection, la prière a toujours été considérée comme le plus important. Les moines de l'abbaye de St-Pons ne méconnurent jamais cette vérité. Dieu ne nous a pas prescrit de travailler toujours, de veiller, de jeûner continuellement, disait un moine célèbre, Evagre du Pont, mais il a posé cette loi, qu'il faut prier sans cesse. Cette prière ne pouvait être que la prière mentale; mais les prières vocales étant un secours et un devoir, les moines s'en imposaient un grand nombre (1).

---

tuellement une autre charte datée de 1081. Eu Ponz Raimbald et eu Bertram Loger non tolrem en lo honor di Sanct Ponzo ester la villa de Lescarena, e si ho feziam, nos ni nostro home emendariamo al mandament de Peir Isnart e de Guigo Boet : e si o fazia eu Bertran Loger, fidanza es Petre Isnard D. sold et Guigo Boet D. sold, en l'ama de Ponz Raimbald e de episcopo Vasensis e de l'abat de Sanct Ponz e dels monegues; et per Ponz Raimbald es en fidenza Bermun Isnard per Cinq Cent Solz et Peiro Guilelme atrisi per otri Cinq Cent Solz en l'ama de el Vesche de Vaiso e de Bertram Loger e dels monegues di Sanct Ponzo. Ch. de St-Pons, p. 23.

(1) A cette époque, comme déjà aux premiers siècles de l'ère chrétienne, les psaumes formaient la prière usuelle. A minuit, dit le P. Génier dans la vie de St Euthyme, p. 132, au signal que faisait le canonarque, en frappant avec un maillet sur le Simiantron, forte pièce de bois suspendue à la porte de l'église (en Egypte, du temps de St Pacôme, on se servait d'une trompette pour appeler les moines à l'office). L'anachorète se levait et chantait les psaumes de l'office nocturne. La manière de psalmodier ne fut pas toujours identique. Le chant alternatif fut inauguré à Antioche; de là il se répandit promptement dans tout l'Orient et l'Occident ne tarda pas à l'adopter. Depuis lors, toujours et partout, on a pratiqué cette spalmodie à deux chœurs qui permet à tous de prendre une grande part à la prière sans s'exposer à la fatigue.

Eh bien, cette œuvre par excellence, appelée par le patriarche des moines d'Occident St Benoît, « opus Dei », l'œuvre de Dieu : la louange à la gloire de Dieu fut en honneur pendant huit siècles dans l'abbaye de St-Pons. Ces chants immortels et pleins de suavité que l'Esprit Saint a fait jaillir de l'âme, montèrent autrefois de ce sanctuaire béni.

Cette communion de prière fut, à l'instar du Jourdain, comme un bain sacré, où sept fois le jour, les « monge » (1) de St-Pons se plongeaient pour laver leurs fautes et retremper leurs âmes. Ils portaient le nom de bénédictins, comme s'ils avaient à bénir Dieu d'une louange éternelle et par là même, à être bénis A la prière, les moines joignaient le travail. Sur ces ruines désolées, apparaissent de nouveau les religieux ; ils reprennent pied contre les mille obstacles accumulés une fois encore par la nature et les guerres. Rien ne fait reculer ces intrépides travailleurs. Leur foi est invincible. Elles devaient être vraiment belles ces escouades de moines livrés à la culture du sol. Rentrés au monastère, ils trouvent une nourriture frugale, une paillasse pour reposer leurs membres, et la prière pour refaire leur courage. Ici, comme ailleurs, les moines ont été les colonnes d'Hercule de l'agriculture. Pas une plante, pas un produit dans ce pays dont nous ne leur soyons peut-être redevables. La mise en valeur des domaines qu'ils possédaient les rendaient puissants, Animées par leur exemple, guidées par leurs conseils, les populations de nos campagnes poursuivent hardiment l'œuvre commencée, l'abbaye devient le centre d'une colonie de travail et de défrichement, et par conséquent un foyer de ferveur et de prospérité (2)

---

(1) Cette dénomination était donnée pour les distinguer des « padre » de Cimiez.

(2) Nic. Civ. p. 164. Florebat maximè hoc tempore S. Pontii monasterium, quamobrem pii fideles eô identidem sua donaria conferebant novasque ecclesias œdificantes aut jam œdificatas instaurantes juridictioni, et dominio ejusdem monasterii addicebant seù fortasse olim male ablatas restituebant, multas hujusmodi ecclesias recenset chartula antiqua.

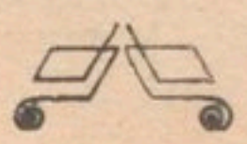

CHAPITRE VII

La noblesse niçoise. -- Les abbés de Saint-Pons seigneurs dans leur Abbaye.

Après la conquête des Gaules, comme plus tard à la défaite des Sarrasins, les conquérants s'appropriè-rent la majeure partie des domaines abandonnés. Ils les cédèrent à leurs capitaines en récompense de leurs sevices. Ces concessions gratuites furent l'origine de tous ces droits seigneuriaux qui régirent une partie de l'Europe du Xe siècle jusqu'à la Révolution.

Cais de Pierlas (1), ce grand érudit, fait remonter à cette époque la première origine de la noblesse de Nice; mentionnant la victoire du roi d'Italie Hugues (2) sur les Sarrasins, il se plaît à dire qu'il fut puissamment secondé par l'empereur Constantin, à qui il avait donné sa fille en mariage, par Ardouin Glabrion, marquis de Turin et de la vallée de Suse et par le comte de Provence Rotbald (3-3 bis).

Le duc d'Arles (4), donnant l'exemple, avait poussé vigoureusement à la victoire, et l'on avait pu voir en maints endroits nos ancêtres ses vassaux et les hommes

(1) XIe siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 9.

(2) Rex Hugo saracenos de Fraxineto eorum munitione disperdere conabatur (chronicon Fredoardi). Le Fraxinet du Golfe Grimaud, près des Monts Maures en Provence, paraît avoir été la principale forteresse des Sarrasins.

(3) Comitem Rotbaldum Provinciae finibus. M. H. P. Vol. II (chronicon Novalicense col. 105).

(3 *bis*) Par le traité de Verdun (843), la paix fut rétablie entre les descendants de Charlemagne. Ils se partagèrent ses Etats. Lothaire retint la Provence, appelée aussi le duché d'Arles (Ducatus Arelatensis ducatus Provenciae). Recueil des historiens des Gaules, Vol. IX, p. 214. Ce royaume eut pour limites, à l'Est, la chaîne des Alpes depuis la Suisse jusqu'à la Méditerranée. La province des Alpes-Maritimes s'y trouva comprise. La ville d'Arles en fut la capitale.

(4) Duché d'Arles ou duché de Provence (Recueil des Historiens des Gaules, T. VIII, p. 185).

du peuple relever de leurs mains des villes et des couvents, ayant toujours à côté d'eux, comme autrefois les vaillants d'Israel, leurs armes prêtes pour le combat. Dieu leur vint en aide, et le comte de Provence délogea les Sarrasins de leur Fraxinet (1). C'était l'époque des croisades; la première s'était terminée glorieusement. La deuxième s'entreprenait sous les auspices des seigneurs chrétiens qui unissaient dans leur pensée : Dieu et les armes. Elle devait se couronner par le triomphe de la croix flottant sur les murs de Jérusalem. Les vassaux du comte de Provence reçurent des hommes, des châteaux, des terres, les abbayes les plus éprouvées furent nouvellement dotées, les églises reconstruites; les évêques reprirent, de moitié avec les représentants du comté, la juridiction nécessaire à leur ministère, et tout rentra dans l'ordre.

Les cartulaires de Lérins, de St-Victor, de St-Pons, de Ste-Marie de Nice en font foi, pour notre région.

C'est grâce à ces Cartulaires que nous pouvons, dès le XIe siècle, dit Cais de Pierlas, établir la filiation et les possessions des grandes familles des Alpes-Maritimes. Tandis que les descendants du comte Rotbald étendaient leurs rameaux sur Arles, Toulouse, Nice, Forcalquier, nous voyons surgir à côté et sous leur dépendance, les vicomtes de Marseille, d'Avignon, de Sisteron, de Gap, de Nice, les puissantes familles de Fos, de Baux, de Castellane, d'Apt, de Thorame, de Glandèves, de Reillane, etc...

La plus grande figure de Nice à l'aurore du XIe siècle est sans contredit Odila. Sa famille aura dû la haute position qu'elle y occupait à de nobles actions de valeur dans la lutte contre les Sarrasins, car les premiers documents la concernant nous apprennent qu'elle avait été bénéficiée par le comte Guillaume de Provence. C'est de son double mariage que descendent les deux branches des seigneurs auxquels Gioffredo a donné par erreur le titre de comtes de Nice.

Si l'on veut se faire une idée exacte de la souve-

---

(1) In eodem Fraxineto ab exercitu Guillelmi ducis Arelatensis omnes ad intercessionem deleti sunt (Rodolphus Glaber lib. III).

raineté et des droits des comtes de Provence, il ne faut pas perdre de vue leur situation indépendante; ils étaient les maîtres absolus, avec leurs propres vassaux, leurs sujets fonciers, leurs villes et leurs communautés ecclésiastiques.

Au comte, à son avènement, chaque vassal devait hommage et serment de vassalité. Il lui jurait fidélité, *fiducia*, assistance au Conseil, *justitia*, secours à la guerre, *servitium*. Les Comtes étaient des seigneurs investis de tous les privilèges, entièrement indépendants dans l'administration intérieure de leur Comté. Ils avaient dans leurs propres états, la juridiction criminelle, la connaissance des cas réservés, le droit de grâce, le droit de monnaie, le droit de guerre et de paix et enfin le droit d'accorder des privilèges ou libertés aux églises, villes, contrées, marchands étrangers ou autres.

Les premiers concessionnaires ne pouvant régir par eux-mêmes de vastes provinces, furent autorisés à sous-inféoder à d'autres une partie de leurs domaines, aux mêmes conditions de soumission, de fidélité et de service. Les seconds concessionnaires jouirent du droit de sous-inféoder, à leur tour, dans le même sens; et de là, cette longue série de fiefs, de sous-fiefs et d'arrières-fiefs qui devenaient des seigneuries, plus ou moins vastes, et qui caractérisèrent notre pays jusqu'en 1789. De là aussi le nom de seigneur, accordé au cédant par sous-inféodation, et le nom de vassal et arrière-vassal aux successionnaires.

Aussi, vers la fin du IXe siècle, notre région était-elle couverte de *villae* ou domaines possédés en alleu ou en fiefs par quelques seigneurs, et exploités par des serfs ou des colons.

Dès qu'une ville, privilégiée par sa situation topographique, voyait grandir sa population, le Comte de Provence ne manquait pas de la favoriser de toutes manières. Il commençait par l'entourer d'un mur de terre, faisant creuser tout autour un large fossé sur lequel étaient jetés plusieurs ponts : ainsi se trouvait fermé le *burgus* au centre duquel on bâtissait le *castrum* ou *castellum*, vaste château fort, semblable à

nos forts modernes, et habité par le seigneur du lieu. Non loin de là, vivaient les habitants du bourg. A défaut du Comte, c'était un riche fondateur qui faisait la même chose en faveur d'une « villa » dont il était propriétaire. Les habitants de ces « burgi », soucieux des intérêts de leur industrie et de leur commerce, réclamaient et recevaient du seigneur, des franchises et des exemptions; la villa devenait de plus en plus importante, quelquefois une cité. Qu'on ne se figure pas toutefois ces agglomérations urbaines sous l'aspect d'une ville moderne; elles ressemblaient plutôt à de gros villages dont les maisons ne formaient pas, comme de nos jours, des lignes régulières et non interrompues.

Ces villages ou ces « villae » comprenaient deux catégories de personnes : les hommes libres, *majores*, vivant sur leur alleu ou sur des terres tenues à cens grands propriétaires et possesseurs de fiefs, les manants, *minores*, petits propriétaires, ouvriers et gens tributaires, serfs de tout genre.

Les premiers relevaient du Comte ou de son Suzerain, plus tard, ils dépendaient des Officiers choisis parmi les familles les plus considérables et investis du pouvoir administratif et judiciaire.

Les seconds avaient pour défenseurs de leurs intérêts des conseillers, *consiliarii*, aidés par un officier du Comte. Tel était le régime ordinaire dans le comté de Nice au Moyen Age. La juridiction civile a dû s'exercer à cette époque au nom des Comtes de Provence, représentés par des Vicomtes, dont Miron était des plus connus. Les Comtes, à Nice, n'ont paru qu'à l'avènement de la Maison de Savoie.

Jusque-là, Nice n'avait eu que des Comtes ad honorem. C'était un comté dans le sens de diocèse « Comitatus Niciensis et Comitatus Cemelensis » (1). Cette formule était très en usage à cette époque (2). Parmi les Seigneurs du Comté de Nice, l'Abbé du Monastère de

(1) Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 35. A l'époque où il existait deux diocèses, ceux de Nice et de Cimiez, on trouvait les expressions de Comitatus Cemelensis et Comitatus Niciensis. Cart. de St-Victor, p. 773.

(2) Vincent Barralis dans sa chronologie des Saints, rapporte que Charlemagne avait donné à l'Abbaye de St Pons Comitatum Cemelensem, dans le sens de diocèse de Cimiez.

St-Pons occupait un rang assez distingué. Nombre de seigneurs dans la région n'avaient pas le quart de ses possessions et de son autorité. Ce n'était donc pas seulement par convenance et par flatterie qu'on l'appelait « Haut et puissant Seigneur ». Mais son autorité était paternelle et, à Nice comme ailleurs, on reconnaissait qu'il faisait bon vivre sous la crosse. Ses droits, comme pour tout Seigneur, étaient de trois sortes : honorifiques, utiles et de justice.

Les droits honorifiques étaient : la réception solennelle dans l'église abbatiale, la place d'honneur au chœur, droit de porter la croix, la mitre, la crosse et l'anneau pastoral, de nommer à tous les bénéfices, cures, prieurés, ainsi que les Abbés du bal de « suprabarri » à Nice (1).

Par suite des droits utiles, l'Abbé avait l'administration de l'Abbaye et des prieurés de sa dépendance. Les plaintes contre ses exigences sont assez rares, précisément parce que étant religieux, il avait moins de besoins et de luxe qu'un laïque. Les inventaires dressés au cours des siècles prouvent que, malgré ses possessions considérables, l'Abbaye était souvent grèvée de dettes. L'administration devait être très condescendante. L'Abbé avait en plus le droit d'hommage, de pacage et de paturage, ordre ou monopole sur les moulins, fours, etc. (Chart. p. 55-57-70-146-240).

L'abbé avait le droit de justice; il devait la rendre à ses sujets. C'était là un honneur et une lourde charge. La haute justice était en principe, réservée au Comte et comprenait les causes de meurtre, de rapt, d'incendie, de sédition à main armée et de violences contre l'Eglise. Bien des seigneurs dans la suite obtinrent droit de haute justice. Les abbayes renonçaient souvent à l'exercice de ces droits, mais on leur remettait le produit des amendes et des confiscations. C'était fort probablement le cas de celle de St-Pons; les abbés n'auraient pas voulu que des sentences de sang fussent prononcées en leur nom; leur justice sera restée restreinte par renonciation volontaire. Il est fort évident qu'ils eurent la moyenne justice. Celle-ci compre-

(1) Chart. de St P., p. 439.

nait les causes d'homicide par suite de querelles, de mutilations, de vols, de délits entre bourgeois. Le chartier de St-Pons mentionne quelques notes relatives à cette justice (1). La basse justice purement foncière comprenait le paiement des rentes, la transmission des propriétés, les procès de police, etc... ; cette dernière était nécessaire pour la bonne administration de l'Abbaye et de ses prieurés (2).

Aspirant à une liberté plus complète, le Comté de Nice tenta en 1102 de se soustraire à la domination des comtes particuliers et de devenir indépendant. Les Comtes de Provence ajoutèrent alors aux privilèges anciens des avantages nouveaux, en rapport avec les besoins des populations, supprimèrent petit à petit des charges locales, accordèrent des libertés précieuses et jusqu'à une véritable organisation municipale. Le diplôme contenant ce privilège fut obtenu par une conjuration unanime et porta le nom de charte d'affranchissement. A partir de ce moment, les conseillers secondés par un certain nombre de greffiers instruits dans la jurisprudence et pensionnés sur le budget communal, eurent en main toute la gestion de la commune, le pouvoir de faire l'assiette et la levée de l'impôt consenti

---

(1) En 1285, 14 août, les juges de Nice ayant voulu agir au criminel à l'occasion d'une rixe qui avait eu lieu entre certains hommes de St-Blaise, l'abbé Guillaume s'empressa de se rendre auprès de Foulque Ardouin, chevalier juge de Nice, pour lui faire des remontrances en lui faisant observer que « cohertio et punitio ad ipsum dominum abbatem pertinebat », etc. Le juge envoya alors interroger le médecin sur l'état du blessé; sur sa réponse que l'état du blessé ne comportait aucun danger de mort, la cour abandonna la poursuite contre Jean Verneti et Barthélémy, auteurs du délit, et l'abbé, pour conserver son droit et celui du monastère, fit faire un acte public. Fait à Nice en la maison dudit Jean; témoins : Rostaing de Revest, Geoffroi de Feniaireto, moine de St-Pons, Lanthelme, écuyer de l'Abbé, Marc de St-Georges, notaire. En 1321, 17 février, sentences de condamnation pour cause de vol commis au territoire de St-Blaise, prononcées en présence de l'Abbé, par Autrand Agnesi (Jurisperitus) juge de l'abbaye. Ch. p. 110.

(2) D'une sentence arbitrale du 4 septembre 1367, entre la Ville de Nice et l'Abbaye, Chart. p. 206, il ressort que les Abbés devaient toujours exercer le droit de mettre en prison et d'exiger des gages contre tous ceux qui ramassaient du bois ou coupaient des arbres, et conduisaient paître leurs bêtes sur les possessions de l'Abbaye. Un jugement prononcé le 10 juillet 1375, reconnaît ce droit juridictionnel de l'abbé. *Ibidem*, p. 292.

par les notables, ainsi que le maniement des finances municipales, etc...

Nice, non contente des concessions accordées, se ligua en 1115 avec la République de Pise pour secouer le joug des Comtes d'Arles et de leurs vassaux. En 1166, elle résista vigoureusement à Raymond Béranger, Seigneur de Provence, cinq ans plus tard Alphonse d'Aragon, marquis de Provence, parvint à s'en emparer (1). Après de vaines tentatives pour se soustraire à la domination d'Aragon, en 1215, elle y retomba à la suite de la trahison de Raymond Béranger. Le mariage de Béatrix, fille du Comte de Provence, avec Charles d'Anjou, frère de St-Louis, roi de France, fit passer le Comté de Nice à la Maison d'Anjou, de 1246 à 1382, époque où la reine Jeanne mourut étouffée pour avoir adopté Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France.

Au milieu de tant de conflits provoqués par ces vicissitudes successives, Nice jeta les yeux sur Amédée, dit le Rouge, comte de Savoie, un des princes les plus distingués de son temps par sa valeur guerrière et la bonne administration de ses Etats. Nous lirons plus loin l'acte de reddition de Nice à ce prince, signé devant l'Abbaye de St-Pons.

A l'avènement des ducs de Savoie (1388), plusieurs familles de la noblesse quittèrent le pays pour exprimer leur mécontentement et se montrer dévoués aux Angevins, leurs maîtres. Les comtes et les ducs de Savoie créèrent une noblesse nouvelle. La délégation niçoise qui avait signé l'acte de soumission de la ville, dit Cais de Pierlas (2), ne contenait, hormis celui de Roquemaure, aucun nom de l'ancienne noblesse.

Nice tomba au pouvoir de cette noblesse de date récente (3).

---

(1) C'est à cette époque et sur l'ordre du marquis de Provence que fut construite l'enceinte du château de Nice, appelée l'enceinte des Provençaux.

(2) La Ville de Nice pendant le 1er siècle de la domination des Princes de Savoie, p. 237.

(3) Un grand nombre de familles nobles remontent au XVIIIe siècle.

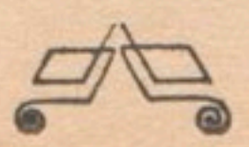

CHAPITRE VIII

Les Abbés de Saint-Pons

Reconstituer la série des abbés de notre abbaye, avec les dates précises de leur entrée en fonctions et de leur décès, est devenu chose impossible. Nous en sommes réduits à relever les noms que Gioffredo et le chartier de St-Pons ont publiés. Nous voudrions aussi noter les faits les plus saillants qui ont marqué le gouvernement de chacun. Force nous sera d'être très sobre de détails et de nous contenter des quelques données que nous avons pu recueillir.

Le premier abbé fut incontestablement St Syagrius, fondateur de l'abbaye, en 777. Syagrius était abbé de St-Pons lorsque les habitants de Nice le choisirent pour leur évêque. « Sa demeure, dit l'auteur de l'église de Nice, ses saints et ses œuvres (1), était le rendez-vous des malades et des infirmes, il les guérissait par un signe de croix. A sa parole, les muets parlaient, les aveugles voyaient, les boîteux marchaient, et, chose plus étonnante encore, il lui arriva plusieurs fois de ressusciter les morts. Un jour, une mère éplorée lui ayant amené le cadavre de son fils, notre saint fit le signe de croix sur l'enfant qui se leva sur son séant et se mit à glorifier Dieu. » Il y avait dix ans qu'il occupait le siège épiscopal quand il mourut. Ses funérailles eurent lieu au milieu d'un concours immense de peuple où tous les rangs de la société étaient unis, confondus dans les mêmes sentiments de tristesse et d'amour (2). Son corps fut déposé dans le monastère qu'il avait fondé et gouverné. Il ne resta dans la ville,

(1) L'église de Nice, ses saints et ses œuvres, p. 192.
(2) Il y eut deux autres abbés qui devinrent évêques de Nice : Jean de Tournefort, abbé de Saint-Pons, puis de Lérins, évêque en 1362 et Louis Badat, en 1428.

à l'église cathédrale, selon toute apparence, que la tête du saint, laquelle fut transférée au monastère de Saint-Pons en 1398, Raymond d'Agout en étant abbé. On s'accorde assez généralement à placer la mort de Syagrius en l'an 787.

2. Jean, 1004. — Le chartrier de St-Pons mentionne son élection (1), faite le 11 mai 1004 et transcrite dans une latinité barbare, en présence des évêques d'Antibes et de Nice, portant tous deux le nom de Bernard, et du Comte Robald, sa femme la comtesse Emengarda et autres personnages notables. La charte d'élection qualifie de noble, le nouvel abbé de St-Pons, l'on peut conjecturer, avec Gioffredo, que c'était un moine de Lérins ayant cédé à ce monastère une maison religieuse (monasterium situum in territorio niciensi in loco Bornia), c'est-à-dire un petit monastère situé près d'Ilonse (2), appelée encore de nos jours Bornia, où il y avait autrefois une chapelle dédiée à St-Pons (3).

3. Bertrand, 1028. — L'on ne connaît pas d'une manière certaine le successeur du premier abbé de Saint-Pons, après la réédification de l'abbaye. Il est fort probable que ce fut Bertrand, puisqu'il paraît dans la donation de l'église de St-Martin, près de la Roquette de Var, en 1028, faite par Gibernus et Adalaix son épouse, ses autres frères, à l'abbaye de St-Pons (4).

A la mort de cet abbé, le siège de l'abbaye subit une longue vacance, s'il faut en juger par les documents Albanès.

4. Ebrard, 1078. — Sous son gouvernement eut lieu la donation de l'église de St-Jean, près Ste-Hospice, faite par Archimbaud, évêque de Nice (5). Cette dona-

---

(1) Rector omnium chart. de St-Pons, p. 3.

(2) Canton de St-Sauveur (A.-M.).

(3) Décret d'élection de Jean, abbé de St-Pons de Cimiez, en présence des deux évêques de Nice et d'Antibes P. V. R. Reg. 23 bis F. 200, copie de Lefournier ex arch. S. Pontii. et Storia delle Alpe Maritime, p. 585.

(4) Facta carta elemosinaria ista in ecclesia S. Martini episcopi ubi Dominus Bertranus abbas esse providetur feria III. Dans l'ancien martyrologe de Lérins on lit : « Idus Januarii obiit Bertranus abbas monasterii Sancti Pontii. »

(5) Chart. de St Pons, p. 21. Nicœa Civ. p. 163.

tion fut faite sous la réserve que l'abbaye donnerait unum responsorium et unum pro feria Va Cene Domini ad conficiendum chrisma cartellum olei.

5. Bertrand, 1159. — Nicea Civitas, Gallia Christiana, Chartrier de Saint-Pons, lui donnèrent un prédécesseur du nom de Benedictus. Ce serait une erreur de Gioffredo.

6. 1184. — Pierre, évêque de Nice, administrateur de l'Abbaye, en vertu des lettres pontificales. Le monastère de St-Pons marchait vers la décadence, tant au point de vue de la discipline qu'au point de vue du nombre des moines y résidant (1). Le pape Eugène III en adjugea à l'évêque de Nice la possession et la propriété. Le pape Luce II chargea ce prélat de rétablir l'ordre et la discipline (2).

7. Guillaume, 1200-1203. — On ne trouve que deux chartes, souvenir de son gouvernement, l'une relative à l'acquisition d'une grange et courtil au prix de cinq cents sous de Gênes (3); l'autre est une convention entre l'abbé, ses successeurs et Jourdan Riquieri (4), relative à l'arrosage à jours fixes, des terrains de Roquebilière et de ceux riverains du Paillon.

8. Bertrand, 1205, abbé de St-Pons, vend à Bertrand Scoffier une maison située à la Condamine supérieure (5).

9. Guillaume de Comptes, 1206. — C'est sous cette forme qu'est donné et même souligné dans le manuscrit le nom de cet abbé. Nous ne saurions dire si ce personnage tirait son nom du village de Contes, peut-être appartenait-il à la famille du notaire Bertrand de Comps, rédigeant à Nice des actes pour le Comte de Provence, de 1230 à 1241 (6). Il aurait pu être également originaire de la Commune de Comps (Var) ou bien allié à G. de Comtes, léguant soixante florins à la cathédrale de Nice vers la moitié du XIVe siècle (7).

---

(1) Cart. de la cathédrale de Nice, ch. 76 et 91.

(2) Nicœa civitas, p. 171. Une bulle adressée à cet effet aux moines de St-Pons mit d'accord l'évêque et les religieux.

(3) Chartier de St-Pons, p. 39.

(4) Jourdan Riquieri, co-seigneur d'Eze.

(5) Chart., p. 42.

(6) Gioffredo, II, 320, 343, 358.

(7) Obituaire de la Cathédrale de Nice, p. 34.

10. Gilbert, 1212. — Cet abbé de St-Pons assistait le 22 juillet 1212 à la donation faite à l'abbaye de St-Victor, par Roncelin, vicomte de Marseille, de tous ses droits sur cette ville, et, le 6 novembre de la même année, à celle du château de Saint-Marcel (1).

11. Pons, 1223, fut témoin au testament de Raymond Chabaud, le 1er juillet 1223 (2).

12. Hugues, 1232, assiste en qualité de témoin à Nice, le 31 août 1232, à la sentence arbitrale prononcée par Raymond d'Ascros, abbé de St-Honorat et Pierre, abbé de St-Victor, au sujet de certains différents entre le chapitre et les Frères hospitaliers de Nice (3).

13. Lamtelme, 1235-1242. — C'est sous son gouvernement que l'on fait pour la première fois mention du prieuré de St-Hermentaire de Draguignan; on ne trouve aucune trace de cette fondation et de son passage à l'abbaye de St-Pons. Un ensemble de faits ferait remonter la fondation du prieuré à la famille Laugier de Nice à laquelle appartenait Lantelme (4).

14. Barthélémy, 1245-1254. — Dès les premières années de son supériorat surgit un grand conflit entre l'abbaye et le chapitre de la cathédrale de Ste-Marie de Nice, au sujet de la paroisse de Ste-Réparate et du maintien des droits (5). L'évêque de Vintimille, délégué apostolique à cet effet, fait son rapport au pape Innocent IV qui donna, à Lyon, une solution par un compromis signé par les parties, l'abbé Barthélémy pour l'abbaye, le chanoine Malleus de Vintimille pour le chapitre, avec serment de le respecter (20 août 1248).

15. Guillaume de Berre, 1261-1286 (6). — Gioffredo paraît dire que Guillaume de Berre fut nommé à la charge d'abbé de St-Pons en 1262. Il parle d'une reconnaissance passée en faveur de l'église de Ste-Dévote de Monaco dont il cite le passage ci-dessous (7) : Il

(1) Cartulaire de St-Victor, ch. 905 et 907.
(2) Le fief de Châteauneuf, p. 111.
(3) Ch. de St-Pons, note 1, p. 80.
(4) Ch. de St-Pons, p. 51 et note 3.
(5) Ch., p. 54 et 61.
(6) Gioffredo, Vol. II, p. 462.
(7) Henricus prior et minister ecclesiae S. Devotoe de Monaco, constitutus per venerabilem dominum C. de Berra abbatem monasterii S. Pontii cui subest dicta ecclesia S. Devotoe nullo médio nomine.

ressort des chartes de St-Pons et des actes qui y sont consignés qu'il était déjà abbé en mai 1261.

16. Hugues de Guebris, 1291. — Hughes de Guebris manque à la liste des abbés de St-Pons donnée par Nicœa Civitas, nous le voyons cependant figurer au chapitre général de l'abbaye le 12 mai 1291 (1). Il devait appartenir à la famille de Châteauneuf de la branche d'Ascros qui avait pour fief à cette époque Guebris.

17. Pierre Peleti, 1301-1320. — Pierre Peleti avait été prieur de St-Hermentaire; il devint abbé de Saint-Pons en 1301; il a figuré dans plusieurs actes de l'abbaye. Il était de la famille Guillaume Peleti, consul de Nice en 1288 (2).

Sous son gouvernement furent établis plusieurs règlements de discipline ecclésiastique au sujet de la nourriture, des vêtements, de la conversation, des relations; c'est là qu'il ordonne à tous les prieurs des prieurés sous la dépendance de l'abbaye, de se rendre chaque année à St-Pons, au jour précédant la fête du dit saint, pour la célébrer avec les autres moines. Il défendit à tout religieux de porter la chemise de toile de lin sous peine d'excommunication (3).

18. Manuel Ranulfi, 1320-1346. — Elu par l'unanimité des suffrages, alors qu'il était prieur d'Aspremont. Après avoir refusé trois fois d'accepter cette charge, il consentit enfin, sur les instances de la communauté, à administrer l'abbaye. Le chartrier de St-Pons parle de son élection et de son approbation par l'évêque de Nice et de son hommage au comte; tout fut fait in forma solemni (4). Pendant la vacance, l'abbaye avait subi des violations dans ses biens, meubles et immeubles par de puissants personnages, l'abbé Ranulfi dut faire poursuivre et condamner tous les coupables (5).

19. Guillaume Ranulfi, 1346-1360. — Guillaume Ra-

---

(1) Chart. de St-P., p. 114.
(2) Gioffredo, Vol. II, p. 557.
(3) Ch. de St-P., p. 119. Hommage de Pierre, abbé de St-Pons au comte de Provence (Arch. des Bouches-du-Rhône, 19 juin 1309, B. 775).
(4) Chart. p. 124-134.
(5) Chart. p. 135.

nulfi était un des fils de Hugues Ranulfi, seigneur de Dosfrayres et co-seigneur de la Roquette du Var. Jadis prieur de St-Hermentaire, il appartenait à la même famille que l'abbé Emmanuel Ranulfi (1).

Guillaume Ranulfi fut souvent en conflit avec la ville de Nice au sujet des moulins et des fours appartenant à l'Abbaye, les habitants des faubourgs ne voulant pas se décider à faire moudre leur blé et cuire leur pain à l'abbaye (2).

20. Jean de Tournefort, 1362-1365. — L'abbé Guillaume étant mort avant que la ville de Nice voulut se résigner à exécuter les sentences qui lui étaient défavorables, la question restait encore en suspens lorsque Jean de Tournefort fut élu. Les trois années de son abbatiat se terminèrent avant la liquidation du procès. Chart. p. 236.

21. Laurent de Berre, 1365-1370. — L'abbé Laurent appartenait à la famille de Berre et était le frère de Rostaing de Berre. Il avait été en 1359 prieur de Saint-Saturnin, près de Cavaillon, diocèse d'Aix. Les lettres de collation de l'abbaye de St-Pons, accordées par le Pape Urbain V, lui furent présentées au chapitre de l'abbaye par Laurent Audibert, prieur de St-Blaise et Bertrand Lambert(prieur de Ste-Réparate, procureurs du nouvel Abbé. L'inventaire de tout ce qui se trouve dans l'Abbaye, dressé à cette occasion, se termine par ces mots : « Item in domo ipsius monasterii unum asinum et unum canem. » C'est sous son gouvernement qu'eut lieu la dernière sentence arbitrale mettant fin aux grands différents entre la ville et l'abbaye (3).

22. Alphante, 1370-1379, devait appartenir à la famille d'Agout (4); sous son abbatiat, on reconnaît, par sentence du juge, le droit qu'avait l'Abbaye d'emprisonner certains individus auteurs de vols; cette sentence fut prononcée le 10 juillet 1375 par Pierre Clari, jurisconsulte, juge de Nice (5).

23. Raymond d'Agout, 1379 (6). — Le nom de cet

(1) Ch. St-P., p. 153.
(2) Chart. de St-Pons, p. 247.
(3) Chart. de St-Pons, p. 239.
(4) Chart. de St-Pons, p. 270, notes.
(5) Chart., p. 297.
(6) La bulle de nomination de l'abbé d'Agout est du 13 avril 1379, 11e année du Pontificat de Clément V.

abbé est mentionné pour la première fois dans un chapitre de l'Abbaye où l'on décide de concéder à Béranger Barthélémy, citoyen de Nice, une terre inculte que l'Abbaye possède à St-André, moyennant seize sous de petits poids, monnaie de Nice, payables à la Noël, outre la dîme sur tous les fruits, selon la coutume des autres terres de l'Abbaye (1).

24. Jacques Provana, 1390. — Selon certains historiens, entre autres Augustin de la Chiesa et Gioffredo, l'abbé de St-Pons de cette époque aurait été Jacques Provana, de la branche de cette illustre famille demeurant à Carignan (Piémont) (2).

25. Jean Burla, évêque de Nice, 1411, fut nommé à la commende de l'Abbaye de St-Pons, le 4 mars 1408, pour deux ans. Cette nomination fut prorogée de deux ans, étant donné l'état de pauvreté de la mense épiscopale (3).

26. Paul Laugier, 1406. — Cet abbé contemporain du pape Benoit XIII, commandait l'Abbaye de St-Pons lors du passage de ce pape à Nice; il reçut en dépôt les reliques ou le corps de Ste Réparate, à l'occasion d'un conflit au sujet de ces reliques, surgi entre la ville et les frères de l'observance de Ste-Croix. Le différent entre la ville, le clergé et les frères de l'observance fut tranché par trois cardinaux qui décidèrent de garder les reliques dans une chapelle du château; mais, à l'occasion d'une invasion militaire, elles furent transférées au monastère de St-Pons, pendant l'abbatiat de Paul Laugier, avec promesse de les remettre au clergé et à la ville lorsqu'ils les réclameraient (4).

27. Louis Badat, 1413-1428. — Louis Badat, né à Nice, était moine bénédictin de St-Pons. Après avoir administré cette abbaye pendant plusieurs années, il fut élu évêque de Nice, sa patrie, le 10 mars 1428, sous le nom de Ludovic II (5). Il assista comme évêque au concile de Florence et de Bâle.

28. Robert de la Roquette, 1428-1451, fut nommé

---

(1) Chart. St-P., p. 304.
(2) Nic. civ. p. 218.
(3) Arch. Lat. (Doc. Albanès).
(4) Chart. de St-Pons, note 1, p. 441.
(5) 1428, fit Ep. Niciensis fr. Ludovicus Badat, abbas S. Poncii. Nic. Civ., p. 194.

abbé de St-Pons par une bulle du pape Martin V adressée aux religieux de St-Pons, le 10 mars 1428, en remplacement de Ludovic Badat, élu à l'évêché de Nice. Robert de la Roquette était sacristain du prieuré de St-Jean de Genève de l'ordre des Bénédictins, il avait fait à Lyon sa profession entre les mains de l'abbé du Monastère d'Ainay, Antoine du Terrail.

29. Guillaume Grimaldi de Beuil, 1464-1468. — La bulle de nomination de cet abbé est accompagnée d'un bref du pape Pie II demandant l'appui du duc de Savoie en faveur de Guillaume Grimaldi de Beuil qu'il vient de nommer à l'Abbaye de St-Pons (1).

30. Sébastien d'Orly, 1468. — Son élévation à l'abbaye de St-Pons est du 8 avril 1468; elle fut décidée dans un consistoire secret, après le décès de Guillaume Grimaldi de Beuil (2). Ce nouvel abbé était originaire de Savoie. Le chartrier de St-Pons ne relate qu'un seul acte de son abbatiat, c'est la concession du prieuré de Ste-Réparate à Jacques Larde, par Jacques Torrini, vicaire de l'abbé, datée du 31 octobre 1468 (3).

31. Jean de Chesne, 1470-1473. — D'un consistoire du 5 septembre 1470 fut décidée la permutation de Sébastien d'Orly, abbé de St-Pons, avec l'abbé Jean de Chesne, abbé de Haute-Combe, diocèse de Genève (4).

32. Chuet, évêque de Nice, abbé commendataire, 1473 et 1502. Sous prétexte de réforme dans le monastère, cet abbé obtint de Rome la réunion de la mense abbatiale à la mense épiscopale. La ville de Nice, habituée à voir deux mitres, s'opposa à cette réunion, et par une bulle obtenue par l'intervention de l'évêque de Mondovi, Mgr Fieschi, délégué apostolique, la mense abbatiale devait faire retour à l'Abbaye à la mort de Mgr Chuet. Cet évêque mourut le 21 juillet

---

(1) Ch. de St-P., p. 391.

(2) Documents Albanès. Arch. Vat. Reg. 569. Consist. 1466-1483, fol. 17.

(3) Ch. de St-P., p. 392.

(4) Arch. Vat. Reg. 569. Consist. 1466-1483, fol. 32 (Doc. Albanès).

SARCOPHAGE ANTIQUE AVEC LES ARMOIRIES DE BARTHÉLEMY CHUET, ÉVÊQUE DE NICE, SOUS LE CLOITRE

1501 et enterré dans la vieille cathédrale du château en la chapelle de St-Barthélémy (1).

33. Jean Uriol, évêque de Nice, abbé commendataire de St-Pons, 1503, originaire de Vienne, dans le Dauphiné, fut le successeur immédiat de Barthélémy Chuet à l'évêché de Nice, comme à l'abbatiat de St-Pons (2). Il ne dut pas jouir longtemps de cet honneur; on trouve peu d'actes de son gouvernement. Il mourut à Gênes dans une résidence presque royale. Après la mort de Jean Uriol, sur les instances des habitants de Nice, la mense abbatiale revint à l'Abbaye.

34. Claude de Seyssel (3), originaire de Savoie, maître des Requêtes de Louis XII, roi de France, nommé évêque de Marseille. Archevêque de Turin, abbé commendataire de St-Pons en 1509, ratifia plusieurs actes passés pendant la vacance du siège abbatial, présida en 1518 le chapitre de l'Abbaye en tant que procureur aux droits du Monastère pour le cardinal Cibo.

35. Innocent Cibo, 1520, commendataire perpétuel de l'Abbaye, tant au spirituel qu'au temporel. D'après le Nicœa Civitas, ce cardinal, neveu des Papes Innocent VIII et Léon X, gouverna l'Abbaye de Saint-Pons quelques années seulement (4).

36. Paul de Medicis, cardinal diacre de Cæsis, titulaire de St-Eustache, 1523, eut pour mandataire dom Henry Colombi, moine et chapelain de St-Pons; un seul acte rappelle son mandat. C'est un reçu des arrérages de tous les droits de la ferme d'un sieur Astruc, docteur en droit (5).

---

(1) C'est dans cette chapelle qu'avait reçu sépulture Béatrix, femme du duc de Savoie. 8 janvier 1538. Obit. de la Cath. de Nice. Obiit illustrissima Beatrix infans Portugalie et duce Sabaudie, anno Domini 1538, 8 Januarii.

(2) La bulle de nomination est du 19 décembre 1503 (Documents Albanès).

(3) Le 21 mai 1517, Claude de Seyssel, transféré de Marseille à Turin, se démet de son abbaye de St-Pons que le pape donne au cardinal Innocent Cibo, avec Marseille. Bibl. Barb. Reg. de Consit. (Doc. Albanès).

(4) Nic. Civ., p. 218. Liste des abbés.

(5) Ch. St-Pons, p. 409.

37. Honoré Martelli, 1528, originaire de Lantosque, avait été vicaire du cardinal Médicis de Coesis. Il fut pendant son abbatiat en conflit avec les chanoines de Nice qui désiraient réunir la mense abbatiale à la mense capitulaire (1). Sous son gouvernement, on projeta l'échange du prieuré de Ste-Réparate avec l'église de St-Jacques (2). La cession de l'église de N.-D. de Cimiez aux frères de l'Observance de Nice, en échange du terrain où s'élevaient leur église et leur couvent de Ste-Croix, dont il ne restait que les ruines, fut faite à cette époque (3). Cet abbé prit part, en 1538, au conseil privé du roi de France et au congrès des trois têtes couronnées comme délégué de la ville de Nice (4). Son intervention évita la mise à sac de la ville et assura la liberté de ses citoyens. Il fit faire de nouvelles et nombreuses réparations à l'abbaye, mise en très mauvais état par la guerre franco-turque (5).

38. Honoré Martelli jeune, abbé commendataire, neveu du précédent, 1556 (6), fit restaurer à ses frais les chapelles de St Pancrace, de St Honoré et de St Louis. Sous son gouvernement eut lieu l'échange définitif de Ste Réparate avec l'église de St Jacques (7).

39. Louis Grimaldi de Beuil, 1592. — La famille des Grimaldi de Beuil joua un grand rôle dans le comté de Nice et en Provence. C'est Jean Grimaldi de Beuil, gouverneur de Nice, qui mena à bien la reddition de Nice à la Savoie en 1388. D'autres membres de cette même famille n'ont pas toujours été heureux dans les négociations dont ils furent chargés pour le comté de Nice. Louis de Beuil siégea en tant qu'évêque de Vence au colloque de Poissy, en 1561 ; ensuite, aux dernières opérations du Concile de Trente. Mais, dès l'année suivante, son orthodoxie fut ébranlée au contact du baron de Vence, calviniste. Sous le pontificat de Pie V, repré-

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 409.
(2) Chart. de St-Pons, p. 413.
(3) Chart. de St-Pons, p. 417.
(4) Le pape Paul III, le roi de France François Ier, et l'empereur Charles, dénommé Charles-Quint.
(5) Nic. Civitas, p. 218. Liste des abbés.
(6) Documents Albanès. Arch. de Stato Obb. G. 1540, fol. 148.
(7) Chart. de St-Pons, p. 419.

sentant le duc de Savoie à Rome, suspect d'hérésie, il ne fut pas admis en audience par le pape. Il fut libre de retourner à son siège en qualité d'envoyé du duc. Il avait promis d'y retourner pour la justification de son orthodoxie, mais il ne tint sa promesse qu'en 1572, après l'élection de Grégoire XIII.

Le jeudi 16 avril de l'année suivante, il abjura ses erreurs et promit de redevenir ce qu'il avait été dans le début de son épiscopat. Le pape prit d'autant plus en considération son repentir que, depuis quelques années déjà, il pratiquait la véritable religion catholique en faisant du bien autour de lui. Il le rétablit dans sa dignité épiscopale, lui imposant pour pénitence de célébrer pendant une année la messe de requiem à chaque 4e férie, celle du St Esprit à chaque 5e férie, celle de la Ste Vierge chaque samedi, et de dépenser durant l'année cent écus d'or pour l'ornementation de son église ; de faire en outre des aumônes pour les âmes des défunts, de réciter chaque vendredi les sept psaumes de la pénitence et les litanies, à genoux, devant un crucifix, de réciter le rosaire aux quatre fêtes principales de l'année et l'office des morts chaque mois et de jeûner tous les vendredis. La pénitence imposée et lue, l'évêque se tenant à genoux, la main sur l'Evangile, abjura ses erreurs selon la formule prescrite : Moi indigne évêque de Vence, âgé de quarante ans, etc., je ne ferai plus d'actes hérétiques, je ne me rendrai plus à leurs réunions, je n'aurai de rapports avec eux que pour les ramener à la foi ; et ceux que je soupçonnerai, je les signalerai sans retard à qui de droit ; je ferai ma pénitence, et si jamais je retourne aux idées que j'abjure, je me soumettrai aux châtiments prononcés contre les relaps.

Acte fut dressé par le notaire.

Il résigna son évêché de Vence en 1576, vécut près de son frère Honoré Grimaldi de Beuil, gouverneur de Nice, passa quelque temps en Savoie et fut nommé en 1592 abbé de St-Pons. Le duc de Savoie le désigna en 1594 pour traiter un armistice auprès du duc d'Epernon. Décoré en 1596 du titre de prieur de l'ordre de S. S. Maurice et Lazare, il devint enfin chancelier de

l'ordre de l'Annunciata en 1602. Voulant se rendre à Turin pour assister au chapitre de cet ordre, il dut, vu son grand âge, revenir de Sospel par Menton, et mourut à Nice le 5 février de la même année. Son corps fut enterré en l'Eglise de St-Pons.

40. Honoré Laugier, 1609. — Cet abbé commandataire était d'une famille des plus distinguées de Nice, qui possédait le fief de la Roquette du Var. Il occupa le siège abbatial de St-Pons pendant près de quarante ans. Les actes précis de son gouvernement nous manquent. Il mourut en 1648 et fut enterré à St-Pons (1).

41. Prince Maurice de Savoie, fils du prince Thomas, abbé commandataire, 1649-1656. La prise de possession de cet abbé remonte au 28 novembre 1649. Il démissionna au bout de sept années.

42. Gaspard Lascaris, abbé commandataire, 1658-1684. Né à Nice des seigneurs du Castellar et des comtes de Vintimille, camérier d'honneur du pape Innocent X, nommé vice-légat d'Avignon en 1659 par le pape Alexandre VII. L'impudence du duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, ayant amené une rupture avec le St Siège (2), Louis XIV ordonna, en 1664, au duc de Mercœur, gouverneur de la Provence, de s'emparer d'Avignon et du comté Venaissin.

Gaspard Lascaris, chassé de sa résidence, en 1664, par les armées françaises, se retira à l'abbaye de Saint-Pons; il y fut nommé abbé, et publia, le 6 décembre 1664, une protestation contre l'acte de violence qu'il avait subi à Avignon. Plus tard, il reprit ses fonctions de légat, lorsque le Comtat fut restitué au St Siège.

43. Jean-Thomas Provana, abbé commendataire, 1688-1690, grand aumônier du duc de Savoie, évêque de Nice. La prise de possession de cet abbé est datée du 31 décembre 1688, après une vacance de quatre années. L'ancien palais épiscopal, près l'église Ste-Réparate, qui appartenait à l'abbaye de St-Pons, devint sous son épiscopat évêché de Nice.

---

(1) Arch. de la Cath. de Nice, Nic. civ. p. 218.

(2) Bibliographie Niçoise de Toselli.

44. Pierre Gioffredo, 1690-1692. — Pierre Gioffredo, grand historiographe, naquit à Nice le 16 du mois d'avril 1629, fut baptisé à Ste-Réparate le 19 du même mois. Il montra dès sa plus tendre enfance les plus heureuses dispositions. Ses études de littérature et de philosophie terminées sous la direction des Jésuites, il prit l'habit ecclésiastique et fut ordonné prêtre par Mgr Palletis, évêque de Nice. Les études théologiques ne lui firent pas abandonner la littérature; il consacra également ses loisirs à l'explication des monuments historiques de sa patrie, et, quatre ans après, il publia son Nicea Civitas. Vu l'importance d'un pareil ouvrage, le Conseil Municipal de Nice en fit faire la publication aux frais du Trésor public. Les savants firent l'éloge de ce travail et le duc Charles Emmanuel II, par diplôme du 20 mars 1662, nomma Pierre Gioffredo, historiographe de sa personne et de sa maison; il reçut aussi le titre de recteur de la paroisse de St-Eusèbe, à Turin, et plusieurs autres bénéfices. Nommé quelques années plus tard aumônier conseiller honoraire et précepteur du prince de Piémont, Victor-Amédée-François, il reçut ensuite le titre de bibliothécaire ducal et fut créé chevalier de S. S. Maurice et Lazare le 31 mai de l'année 1679.

Gioffredo fut admis au sein de l'Académie des Inculti à Turin, il mérita une bonne place au milieu des savants de cette société. Il entreprit plus tard, avec les documents recueillis en travaillant à son Nicea Civitas, l'histoire des Alpes-Maritimes, restée incomplète sans doute, mais fort curieuse à consulter. Etant décoré de la Croix de S. S. Maurice et Lazare, il écrivit l'histoire de cet ordre, restée en manuscrit.

Gioffredo ayant terminé l'éducation du duc Victor-Amédée, commençant à sentir le poids des années, demanda à se retirer à Nice; il institua une chapellenie dans l'oratoire qu'il avait érigé à St-Maurice sous le vocable de ce saint martyr, chef de la légion thébaine.

C'est dans sa paisible retraite qu'il reçut la commende de N.-D. des Ste-Marie des Alpes, en Piémont; d'après Bonifassi et Gazzera, il échangea ce bénéfice avec celui de l'Abbaye de St-Pons, l'abbé Provana étant titulaire de celle-ci.

D'autres soutiennent qu'il fut tout d'abord Vicaire général de St-Pons, comme il résulte d'un acte du 17 juin, par lequel Jean-Thomas Provana autorise Gioffredo à extraire à cause de l'humidité du lieu et à transporter dans un endroit décent les reliques conservées à St-Pons sous le nom de Ste Simplicie (1). Il y eut divergence d'opinions entre l'évêque Didier Palletis, siégeant en 1645, et la Municipalité de cette même époque, qui affirmait la réalité des reliques de Ste Réparate à St-Pons. La preuve de cette affirmation fut faite par un registre du Vatican qui le confirmait. Gioffredo en fit l'inventaire en qualité de Vicaire général de l'Abbé de St-Pons, Provana, et scella du sceau de ses armes la châsse contenant les reliques, sous l'authentique de l'évêque Palletis (2).

C'est le 16 octobre 1690, en vertu des bulles Alexandre VIII, que Gioffredo fut nommé à l'Abbaye de St-Pons. Heureux de sa nouvelle position, il espérait y terminer son travail de prédilection sur les Alpes-Maritimes, quand le sort en décida autrement. Au commencement de mars 1691, Catinat avec une forte armée envahit le Comté de Nice, s'empara successivement des châteaux de Villefranche, de Mont Alban, de St-Hospice et mit le siège devant la ville et le château de Nice.

Dans ces terribles circonstances, le Conseil général de la Ville, assisté des principaux personnages, de l'évêque, du Sénat, de l'abbé de St-Pons, des chanoines, se réunit pour délibérer dans l'église cathédrale de Ste-Réparate. Ayant reconnu que la ville était incapable de soutenir un siège contre des troupes victorieuses et aguerries, le Conseil décida, le 26 mars, à 4 heures après-midi, d'envoyer une députation auprès de Cattinat. L'abbé de St-Pons, avec quatre autres personnages, furent choisis pour traiter des conditions d'une capitulation.

Quoique vieux, faible et souffrant, Gioffredo n'hé-

---

(1) Chartier de St-Pons, p. 441.

(2) Ce reliquaire comprenant des os du crâne, des tibias, des petites côtes et une partie des mâchoires avec des dents, un humérus, divers fragments d'ossements, fut placé près du maître-autel, où il avait reposé jusqu'en 1645.

sita pas à rendre ce service à ses concitoyens. Arrivé au quartier général français, il se fit introduire auprès de Catinat et parvint à obtenir des conditions favorables. La ville de Nice fut ainsi sauvée d'une destruction fatale. Gioffredo s'en retourna à son monastère et se mit à écrire les événements du jour qu'il publia la même année sous le titre : « Relazione Delle Cose Accorse Durante L'Assedio ». Gioffredo reprit son travail historique des Alpes-Maritimes, espérant le mener à bonne fin; mais sa destinée était accomplie, le 11 novembre 1692, il rendit le dernier soupir à l'âge de 63 ans, emportant les regrets de ses amis, de la population entière et des gens de lettres.

Cette mort laissa inachevée l'histoire des Alpes-Maritimes à l'année 1652. L'idée de Gioffredo était de la porter jusqu'à la mort du duc Charles-Emmanuel II, en 1675. Ce travail resta longtemps inédit. En 1839, la Commission « Monumenta Historiæ Patrioe » décida de la donner à l'impression en la dédiant à Charles-Albert. Celui-ci ordonna qu'elle fut publié sous la direction de l'illustre abbé Constant Gazzera, de Turin. Connaissant la valeur d'un document aussi précieux, ce savant le fit précéder d'une longue notice sur l'auteur et l'accompagna de notes judicieuses, on le publia sous le titre de « Storia Delle Alpe Marittime ».

L'abbé Gioffredo nous laissa aussi plusieurs ouvrages de religion, tels que : *Ecclesia Inter Hœreses, Corso Quaresimale, Panegerichi Orationi Funebri Accademechi Sermoni per l'Avento,*

45. François-Dominique Bencini, 1727-1746. — Une bulle de Benoît XIII datée du 25 novembre 1727. Il conférait à François Dominique Bencini l'abbaye de St-Pons vacante par la mort de Gioffredo.

46. Joseph-Jean Colombardi 1746, est l'auteur d'une vie de St Jeanne de Chantal (2).

---

(1) Ch. de St-Pons, p. 445.

(2) Bibl. Mun. de Nice. II. VI. B 14. Récit de la vie de la glorieuse Ste Jeanne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation de Ste Marie. Dédié à son Altesse Royale Marie Antoinette Ferdinande, Infante d'Espagne, Duchesse de Savoie. Turin, MDCCLXVII. Francesco Antonio Mairessi. Un vol. in-oct. XII. 237 p.

Il y eut donc en tout 46 abbés de St-Pons.

Eugène de Cessole. — Pour mieux compléter notre étude sur les abbés de St-Pons, nous parlerons d'un abbé *ad honorem* qui fut le dernier de tous. Mgr Colonna d'Istria ne pouvant utiliser les locaux de St-Pons pour un petit séminaire, faute de ressources pour les réparations nécessaires, afin de conserver la mémoire du vieux monastère, obtint de Rome le titre d'abbé de St-Pons pour son vicaire général D. Joseph Antoine Benoit de Saint Antonin; il conserva ce titre jusqu'à sa mort, le 15 juillet 1825.

Eugène de Cessole lui succéda; il fut investi du titre d'abbé mitré de St-Pons jusqu'à la fin de ses jours.

Eugène de Cessole était un prêtre aussi laborieux que pieux et instruit. Né à Nice, le 14 février 1785, du comte Joseph de Cessole et de la comtesse Ripert, des marquis de Monclar, fille du célèbre procureur général au parlement d'Aix et alliée à la plus haute noblesse de Provence (1). L'éducation du jeune Eugène de Cessole se fit à l'Université de Turin, sa famille ayant été obligée d'émigrer en Piémont pour échapper à la Révolution. Justifiant pleinement l'espérance de ses professeurs et le désir de ses parents, le jeune de Cessole y obtint le doctorat en droit, alors que l'amnistie du 25 avril 1802 permettait à la famille de Cessole de rentrer dans sa patrie. En 1806, il fut conscrit de l'an XIV; réformé à cause d'un affaiblissement de la faculté visuelle et dispensé de tout service militaire, il put continuer ses études. Il fut ordonné prêtre, quatre ans après, par Mgr Colonna d'Istria. Les talents du jeune prêtre devaient l'élever de bonne heure aux premières dignités ecclésiastiques. Cependant, sa santé était faible, il dut tout d'abord se vouer à une oisiveté involontaire. Mais il ne tarda pas à se donner à l'œuvre qui demeure et qui est l'œuvre sociale par excellence. Les malheureux, les pauvres avaient pour lui une véritable prédilection. Il commença à faire le catéchisme aux enfants, mais, trouvant que la parole de Dieu n'était pas suffisante, il leur distribua des secours, puis

(1) De Cessole était frère d'Hilarion, sénateur depuis 1815, intérimaire au Sénat avec titre de président depuis 1823.

les soupes populaires; ce fut là la préface de son œuvre de bienfaisance encouragée par le Préfet Dubouchage; ce qui lui permit d'organiser officiellement son hospice de la Providence à la satisfaction du public niçois. Un legs pieux du comte Guillonda de Ste-Agathe encouragea l'abbé qui eut recours en 1820 au roi Victor-Emmanuel. Celui-ci devint lui-même protecteur de l'œuvre si admirablement dirigée par l'abbé de Cessole. Un décret royal du 30 mai 1820 accorde l'autorisation de l'érection du nouvel établissement désigné sous le titre : Hospice de la Providence, et lui confirme l'assignation de l'ancien monastère de St-François de Sales dénommé : La Visitation.

L'évêque de Nice, Mgr Colonna, le nomma chanoine de sa cathédrale en 1814. En 1816, le roi Charles Félix lui octroya les insignes de chevalier de l'ordre de S. S. Maurice et Lazare comme témoignage de son estime. La nouvelle institution, protégée et encouragée prit un nouvel essor dans l'intérêt des pauvres. Les collaboratrices du haut fondateur furent appelées depuis les Cessolines; ce sont elles que nous voyons souvent accompagner les pauvres morts à leur dernière demeure. En 1832, le chanoine de Cessole, abbé mitré de St-Pons, conçut l'idée de tirer profit de ce monastère en y établissant des missionnaires. L'abbaye de St-Pons avait été laissé à la disposition de Mgr Colonna en 1808. Ecrivant à ce sujet à son ami le Comte Tonduti de l'Escarène, ministre de l'Intérieur des Etats Sardes, il reçut la réponse suivante :

« Mon cher Abbé,

« Je reçois votre lettre sur St-Pons. Votre projet d'établir dans ce local un corps de missionnaires, créer dans le pays un polissoir pour nos prêtres, est bon en principe; mais vous vous préparez bien des embarras. Ne fonde pas qui veut; on ne trouve pas toujours un ou deux bons prêtres hors du diocèse. Les bons, on les garde, et observez qu'il faut du très bon ou se contenter des nôtres.

« J'ai vu fonder en France plusieurs de ces maisons de missionnaires, et je n'ai vu sortir rien que de mé-

diocre et peut-être pis.

« Les jeunes gens se précipitent dans ces maisons, ils apportent leurs inquiétudes, ils sont encore peu instruits et on les fait prêcher d'abondance. Ils parlent pendant une heure, deux heures, et ils ne disent rien.

« Un savant prédicateur, après trente ans de Pulpito, devient un bon missionnaire, cela se conçoit. Il a eu au moins quarante années d'études. Vous avez hérité de l'idée de M. D. Doneudi; je lui ai dit quelquefois qu'elle n'était pas heureuse. Il faudrait mettre à Saint-Pons un congrès de missionnaires déjà fondé qui se recruterait lui-même, corps italien et non français, non jésuite, puisque nous avons déjà le collège, et le doter de toutes les fondations de missions et exercices qui existent dans le diocèse. Là on pourrait envoyer nos jeunes prêtres à qui il faudrait donner des leçons de science, de politique, adoucir leur voix, assouplir leurs manières, leur apprendre à faire le catéchisme, et enfin à prêcher. Je n'ose dire qu'il faudrait leur donner un maître de danse, mais en vérité ne faudrait-il pas les rendre présentables ?

« Je crois que le président a cette idée; elle vaut mieux à mon sens que celle de M. Doneudi. Peut-être cette excellence voudrait quelques sbires mêlés dans tout cela, mais je n'oserais vous le proposer; sur cela consultez votre frère. Rappelez-vous qu'il faut des curés avant des missionnaires et que la jeunesse court les missions parce qu'elle y est indépendante, volage et insubordonnée. Vous aurez un corps assez médiocre et très ignorant de missionnaires et vous manquerez de curés. Prendriez-vous pour avocat du temple un jeune laureato qui aurait couru le monde, plaidant, défendant, consultant à tort et à travers ? Puis, les finances. Vous êtes déjà la Providence des femelles, et vous vous chargeriez de la Providence des mâles ? Songez donc que ceux-ci vous ne les feriez pas jeûner et prêcher. Ils vous avaleraient dans un tour de main votre bénéfice du temple en dames jeannes de vin.

« Croyez-moi, regardez-y à deux fois avant de vous embarquer. Mon épitre est aussi longue que la vôtre, aussi nous voilà payés.

« Adieu, mon cher abbé, priez pour moi et aimez votre serviteur et ami,

« DE L'ESCARÈNE. »

Au reçu de cette lettre, l'abbé de Cessole abandonna son projet d'installer les missionnaires à St-Pons et se livra à son œuvre par excellence, l'œuvre des Cessolines, dont le dévouement et le courage au milieu des dangers étaient déjà devenus légendaires.

« Qui de nous, écrit le général d'Auvare, a pu oublier ces époques de calamités où le choléra asiatique vint porter ses ravages en diverses contrées ? Trois fois en différentes années, il visita la ville de Nice, et trois fois se manifesta l'ardente charité de l'abbé de Cessoles. Pendant que plusieurs établissements se ferment par précaution pour éloigner les atteintes de la contagion, l'asile de la Providence s'ouvre à toutes les infortunes. Les barrières en sont enlevées et les filles de l'abbé de Cessoles, encouragées par la parole et par l'exemple de leur fondateur, unies à l'assistance du chanoine Brès, son collaborateur, se répandent dans la ville pour assister les malades de toutes les conditions et particulièrement les plus pauvres et les plus délaissés. Les malades augmentent, les infirmiers de l'hôpital sont atteints, la ville s'adresse à l'abbé de Cessoles et aussitôt il envoie ses filles soigner les malades de cet établissement ; qui plus est, on forme pour les cholériques, au local du séminaire, alors au pied du château dans la rue St-Joseph, un hospice spécial, et voilà que de nouveau les Cessolines y sont envoyées pour les soigner. Ces filles simples et timides animées de l'amour du prochain par leur supérieur, déploient le plus mâle courage et semblent chercher dans l'épidémie un généreux martyr. »

Une réponse au conseil de Nice dira le dévouement, la générosité de ce niçois de vieille race qu'était l'abbé de Cessoles.

« Lorsqu'à l'apparition du choléra à Nice, disait-il au conseil, on érigea pour les pauvres qui étaient attaqués un hôpital dans le séminaire, j'eus l'avantage d'offrir les services des filles de la Providence. Je déclarai alors à M. le Consul que ni les filles, ni leur

asile, n'auraient jamais accepté aucune rétribution, attendu que le sentiment qui les guidait était supérieur à tout intérêt. Je vous prie en conséquence, M. le Consul, de me permettre de vous renvoyer dans votre lettre le mandat que vous avez bien voulu m'adresser et de vous exprimer mes remerciements pour la courtoisie dont vous voulez bien faire preuve en faveur des filles de la Providence. Veuillez, etc... Signé : DE CESSOLES. »

Le chanoine de Cessole, destiné par la Providence à être le dernier abbé mitré de St-Pons, rempli de jours et de mérites, mourut en sa 80e année, le 29 mars 1864. Sa dépouille mortelle fut déposée, suivant son désir, dans le petit cimetière de ses filles, les Cessolines, qui est contigu à l'ancien cimetière de la ville, vers le sommet du château, près des ruines de la tour de Sincaise, auprès de la nécropole où reposent tant d'illustres Niçois.

Election d'abbés. — Le chartrier de Saint Pons ne mentionne que deux élections d'abbés. Celle de l'année 1004, faite par les moines Adalmande, Eitère, Guigo, Honoré, Alboin, Richard, Arnald, Dominique, Pons, Théodebet et Bernard, en présence des évêques d'Antibes et de Nice, du comte Rotbald, seigneur de Provence et de la comtesse Emengarde, sa femme, et d'autres personnalités distinguées, tant laïques qu'ecclésiastiques. Elle fut faite *in forma solenni* avec le concours de nombreux assistants, y compris les dames des nobles familles de la région.

Une seconde élection eut lieu le 30 octobre 1320, par les moines de Saint-Pons. La charte est citée dans toute son intégralité au chartrier de Saint-Pons, p. 125. Elle commence par l'annonce de la mort de Pierre Peleti, abbé, mort l'avant-veille, et son inhumation *die sequenti;* puis elle indique le jour fixé pour l'élection du nouvel abbé. Suit la lettre de convocation adressée à tous les membres éloignés de l'abbaye et son accusé de réception.

Il serait intéressant de lire les détails d'une opération si importante à une époque où le suffrage universel est en honneur, et d'en faire remonter l'origine à Saint Benoit. Qu'il nous suffise de dire qu'il y a loin entre cette manière de pratiquer le suffrage et nos habitudes actuelles : on écartait tout motif humain et l'on choisissait ce qu'il y avait de plus digne. Et ce qui est plus extraordinaire pour cette élection, c'est que l'élu, dans la personne de Manuel Ranulphi, prieur d'Aspremont, n'accepta qu'à contre-cœur et plusieurs jours après sa nomination la charge d'abbé de Saint-Pons.

Le lecteur pourra trouver un certain intérêt à lire au même chartrier, p. 359, la prise de possession d'un abbé faite le 14 septembre 1428.

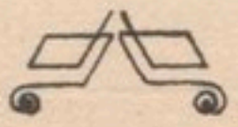

CHAPITRE IX

Relations, Conventions et Conflits de l'Abbaye avec les Evêques, les Chanoines, la Ville de Nice et l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Nous avons seulement recueilli dans le chartrier de Saint-Pons les faits propres à intéresser le public. Les lecteurs que cette documentation rétrospective intéresserait davantage pourront se reporter avec fruit aux sources indiquées dans la bibliographie.

I. — AVEC LES ÉVÊQUES.

Dans la série chronologique des évêques de la ville de Nice et de Cimiez, on compte 97 évêques depuis Saint Bassus à nos jours, non compris l'espace de 120 ans (262-382). Les longues vacances de cette époque peuvent-elles être attribuées aux invasions des barbares et aux hérésies si nombreuses ?

Le Nic. Civ. p. 55, dit : S. S. Bassi et Pontii successores multi desiderantur. C'est tout ce que l'on peut dire. Huit de ces évêques ont été canonisés, 20 étaient originaires du comté de Nice, 3 ont été nommés cardinaux.

Le cartulaire de l'ancienne Cathédrale de Nice, p. 78, mentionne le privilège (1) du Pape Pascal, accordant, en juin 1114, à Pierre, évêque de Nice et à ses successeurs, la juridiction sur l'Abbaye de St-Pons et sur les églises de sa dépendance. Cette Juridiction sur l'abbaye se trouve confirmée, en 1144 (2), par lettres

(1) Ce privilège est conservé dans un acte aux archives de la Cathédrale de Nice.

(2) Cart. de la Cathédrale de Nice ch. 68-69-70 et note 4, Chart. p. 29.

de Luce II à Guillaume, archevêque d'Embrun, et aux moines de St-Pons contre qui l'évêque de Nice, Pierre, avait formulé des doléances. Dans un voyage à Rome, le même évêque Pierre obtint confirmation des bulles des 8 juin 1114, 19 avril 1129 et 29 mars 1136, concernant les privilèges accordés à l'évêque de Nice par Pascal, Honorius et Innocent, papes. Cet évêque de Nice, toujours fervent, dit Toselli (1), pour le bien de son clergé, mena à fin parfaite une affaire importante qui n'avait que trop traîné en longueur, savoir : la réduction de la cathédrale de Nice à la règle claustrale de St Augustin (2), affecta par un mandement en date du 16 août 1137 diverses entrées particulières pour leur mense et statua que les évêques de Nice seraient choisis parmi les frères réguliers de cet ordre (3). Le pape Innocent II confirma l'ordonnance par lettre datée de Pise et prit l'église et le chapitre sous sa protection spéciale. Les moines de St-Pons supposèrent que cet arrangement les affranchissait de l'évêque de Nice ou que leurs anciens privilèges revenaient en vigueur. Pierre en référa au St-Siège.

Le pape ayant pris en considération les justes réclamations de l'évêque déclara que l'abbaye de St-Pons, depuis l'épiscopat de St Siagre, ayant toujours été sous la juridiction de l'Evêque de Nice, lui resterait soumise pour le spirituel, que les abbés et desservants des paroisses seraient subordonnés à la confirmation de l'Evêque; les religieux auraient la libre administration de leur temporel. Les moines de St-Pons n'acceptèrent pas cette décision. Ils prétendirent, malgré le Pape, relever de l'archevêque d'Embrun et firent ratifier l'élection de leur nouvel abbé par ce Métropolitain. L'Evêque de Nice déclara l'élection nulle et lança l'interdit sur le monastère. L'archevêque Guillaume d'Embrun, au grand scandale des fidèles, osa à son tour excommunier l'évêque de Nice. Ce prélat s'achemina vers Rome. Il obtint, à la date du 5 avril 1144,

---

(1) Toselli page 32 (Précis Historique).

(2) Tous les Chapitres de Provence furent successivement soumis à la règle de St Augustin.

(3) Ce statut fut rarement appliqué surtout après l'avènement du duc de Savoie.

du pape Lucius II, la confirmation de tous les privilèges de son église. L'archevêque récalcitrant reçut une lettre de réprimande avec injonction de s'abstenir de tout exercice juridictionnel sur l'abbaye de St-Pons. Ces controverses ne furent terminées qu'en 1145 par le Pape Eugène III (1). Le document fut signé à Viterbe le 5 mai de la même année, adressé à l'archevêque d'Embrun, lui signifiant de rétracter tous les actes de juridiction sur l'abbaye de St-Pons et de laisser toute autorité à l'évêque de Nice qui en jouissait depuis plus de trente ans (2). Un autre rescrit fut adressé au moine Bertrand, prieur de St-Pons, l'informant que tout procès porté auprès du Métropolitain, devait être soumis à l'évêque de Nice qui avait seul charge de traiter les affaires relatives à l'approbation de l'abbé et autres décisions ecclésiastiques de l'abbaye (3).

L'évêque de Nice lui-même reçut à son tour un rescrit le confirmant dans ses privilèges relatifs à l'élection de l'abbé et à la juridiction ordinaire de l'abbave (4). Les moines de St-Pons ne furent point oubliés, ils reçurent l'ordre de reconnaître la juridiction de l'évêque de Nice, leur ordinaire (5).

Quant à l'abbé indûment élu, il fut privé des insignes abbatiaux le 15 novembre de la même année. La sentence définitive condamna par contumace l'archevêque pour ne pas s'être présenté devant le juge et n'avoir point fait des excuses suffisantes pour réparer le scandale causé (6). En 1183, du mois de janvier, le pape Lucius voyant que le monastère de St-Pons marchait vers la décadence, tant au point de vue spirituel qu'au temporel, donna l'ordre à l'évêque de Nice de réformer l'abbaye soumise à sa juridiction (7). Un accord

---

(1) Bulle d'Eugène III citant Guillaume, archevêque d'Embrun, qui avait sans juridiction béni un abbé de St-Pons et tenté de déposer Pierre, évêque de Nice, cart. de la cath. de Nice, ch. 73.

(2) Chart. de St-Pons, p. 31.

(3) *Ibidem*, p. 34.

(4) Ch. p. 33.

(5) *Ibidem* p. 33.

(6) Chart. de St-Pons, p. 35.

(7) *Ibidem*, p. 36.

intervint entre les moines et l'évêque, mais l'année suivante, à la mort de Guillaume, métropolitain d'Embrun, les moines de St-Pons firent une nouvelle tentative pour se soustraire à la juridiction de l'évêque de Nice en se soumettant à celle du nouvel archevêque Benoît. Après une paternelle correction du pape, les Bénédictins de St-Pons, désignés sous le nom de « Patres Nigri », se soumirent de nouveau. En l'année 1184, au mois de septembre, les bénédictins de St-Pons reconnurent, en présence des consuls de Nice Pierre Ricardi, Guidonis Rica et Fulconis Bernardi, et plusieurs autres nobles personnages, la juridiction de l'évêque de Nice. On remit les clefs de l'abbaye à l'évêque et les moines prêtèrent tous serment de fidélité à l'ordinaire du lieu.

En 1247, le 24 novembre, convention entre l'évêque de Nice Nitardi et Barthélémy, abbé de St-Pons, par laquelle ce dernier ayant accordé à l'évêque le pouvoir d'accepter les oblations des fidèles qui habiteraient les 2 condamines de Ste-Réparate, avec promesse que si jamais on leur contestait par voie de justice les droits « super facto parochie de Condamina superiori et inferiori Sancte Reparate » (1), il lui serait payé la moitié des dépenses faites à ce sujet. Au cas où l'Evêque ne payerait pas, la présente Convention serait tenue pour nulle. La Convention fut passée au chapitre de St-Pons en présence des témoins P. de Arrezano, G. Peleti, R. de Aguiliers, P. de Nemps, chanoine de St-Rulf, R. Rubei, Hugues Roche, notaire (2).

« En 1352, le 23 janvier, Isnard Badat, prieur de Falicon, en sa qualité de procureur de l'abbé et des moines de St-Pons, expose à l'évêque que, de temps immémorial, le monastère a le droit de tenir 3 planches ou bancs dans la ville de Nice au lieu dit la Rue Droite, Juxta Hospicium Domini Johanis Rubefelli (3) et que celles-ci servaient à exposer en vente certaines

---

(1) Les Condamines séparaient la ville en deux : Haute et Basse Condamine.

(2) Ch. de St-Pons, p. 61.

(3) C'est devant cette maison que se tenaient les pelletiers à l'époque de la foire *Statuta Niciœ*, col. 205.

denrées pour les besoins et avantages des habitants, que dans le mois de janvier ou février de l'année 1348, et pendant la nuit, ledit Rubeffeli, aidé de plusieurs complices, avait enlevé ces planches, ce qui avait causé injures et préjudices au monastère. Il suppliait donc l'évêque de prononcer l'excommunication contre les coupables jusqu'à ce qu'ils eussent réparé les dommages causés et, en même temps, il demandait la nomination d'un avocat de Nice qui fut chargé d'appuyer leur demande et d'obtenir justice. L'acte fut passé dans la maison épiscopale sous le grand portique, en présence des témoins Guillaume Bernardi, prieur de Lantosque, Jean Cravi, notaire, et Pierre Ruffi, alias Bech d'Eza, Pierre Maissa, notaire (1). »

En 1353, 12 octobre, « bulle d'Innocent VI « militanti Ecclesie » par laquelle, sur l'instance de l'abbé de St-Pons, qui lui a exposé que les évêques, prélats, ducs, marquis, comtes, communes et universités ont envahi et occupé les châteaux, villages, terres, maisons, possessions, droits, revenus et fruits de toute sorte, spirituels et temporels, appartenant à l'abbaye, il ordonne aux évêques de Fréjus, Digne et Riez de procéder à une enquête sur les plaintes qui lui ont été manifestées et d'y pourvoir en vertu de l'autorité apostolique, avec les censures mêmes, et en sollicitant, en cas de besoin, l'appui du bras séculier. » Dat. Avinione IV idus octobris pontificatus nostri anno secundo (2).

« 1354. — 14 février (« acte ou mention est faite du procès en cours, entre l'abbé de St-Pons et Pierre, évêque de Nice, ainsi que le compromis ayant eu lieu à ce sujet par devant Bertrand, évêque de Senez. Raymond Peleti, procureur de l'abbé exposait ce qui suit au nom de son mandataire ») :

L'évêque détenait plusieurs dixièmes appartenant à l'abbaye, il avait obtenu injustement du monastère des secours gracieux, se faisait payer des honoraires pour la visite de l'abbaye et des prieurés de sa dépendance, détenait en prison et sans motif sérieux le prieur de Gordolon depuis plus de cinq semaines, obligeait les

(1) Ch. de St-Pons, p. 183.
(2) *Ibidem*, p. 200.

moines de St-Pons à porter l'étole au synode, mentionnait enfin le tarif exagéré du notaire épiscopal lorsqu'il s'agissait de la copie des actes concernant l'abbaye et les personnes qui en dépendaient.

La sentence arbitrale de l'évêque de Senez se trouve au chartrier, p. 194.

« 1461. — 3 août, Antoine Fulconis, prieur de l'église de N.-Dame, près de Lucéram, en son propre nom et en celui des prieurs de Falicon, de Gordolon et de Ste-Dévote de Monaco, présente à Jacques Belmon, prieur de St-Pierre d'Oliva, les lettres apostoliques accordées par le prévot d'Avignon, juge subrogé de l'abbé de St-Gilles, et contenant les citations à faire à l'évêque de Nice.

Le dit prieur ayant reçu ces lettres, avec tout le respect qui leur est dû, vient, accompagné du moine Fulconis, à Drap, où se trouve l'Evêque, pour faire la citation. Les deux moines demandent si l'Evêque s'y trouve; on leur répond affirmativement, mais il veut se mettre à table pour souper et on leur ferme la porte. Après souper, on les fait appeler; mais ils doivent entrer seuls, ayant amené avec eux certaines personnes qui devaient servir de témoins à l'acte de citation. Enfin, ils sont empêchés d'arriver jusqu'à l'Evêque par les gens de celui-ci. A la suite d'un refus aussi formel, la citation fut publiée à la cathédrale et dans les autres paroisses, ainsi que cela résulte de l'acte reçu par le notaire Pierre Frumenti (1).

1461. — 5 août. Procuration faite par le chapitre de St-Pons pour le procès pendant à Avignon entre l'abbaye et l'Evêque de Nice pour l'excommunication et l'incarcération de trois moines (2).

---

(1) Chart. de St-P., p. 388.
(2) *Ibidem* p. 389.

II. — AVEC LES CHANOINES

Les chanoines auraient eu pour premier fondateur un seigneur de la cour de Charles Martel du nom de Chrodogand. César Cantu fait remonter cette institution à Saint Eusèbe, évêque de Verceil, et à Saint Augustin. Muratori nous apprend que dès l'an 816, il y avait dans plusieurs églises des chanoines vivant dans le même cloître, attachés à la cathédrale, y officiant nuit et jour, sous la règle de Saint Augustin.

A quelle époque faut-il placer l'origine de nos vénérables chanoines de la cathédrale de Nice ? Datta, dans sa Liberta del Comune di Nizza, Liv. Ier, Chap. V, p. 70, dit que le clergé niçois était autrefois en totalité régulier ; les chanoines de la cathédrale eux-mêmes vivaient en communauté sous la règle de Saint-Augustin et habitaient dans une propriété leur appartenant, dite la Canonica, sise au Château (1).

D'après une charte de l'année 1018 par laquelle l'évêque Pons II fait une libéralité à la cathédrale de Nice, il est question des chanoines y veillant nuit et jour« Canonicis qui ibidem die, nocte serviunt. » Une autre charte de 1002 les désigne sous le nom de clercs. Les chanoines existaient-ils avant cette époque ? On pourrait le supposer. Lors de l'application des statuts actuels du chapitre, remontant à Mgr Colonna d'Istria, par Mgr Galvano en 1845, il est dit que la fondation du chapitre remonte à un temps très reculé « Hoc capitulum cujus prima origo antiquissima sit ». Les plus anciens documents du chapitre que l'on connaisse remontent donc au début du XIe siècle. L'évêque Isnard avait donné une règle en 1108 (2) (Nic. civ. p. 165) ; l'évêque Pierre les avait soumis à la règle de Saint Augustin en 1148. Ils sont actuellement les conseillers de l'évêque.

---

(1) Il y avait au château l'église Ste Marie et d'autres églises. Ecclesia S. M. et aliarum ecclesiarum.

(2) Ces statuts de l'année 1108 sont composés de 75 articles.

Les relations de l'abbaye avec les chanoines de Nice ne furent pas toujours courtoises. Dès le XIIe siècle, le chartrier de St-Pons nous cite une intervention de l'archevêque d'Embrun établissant un compromis pour le partage des dixièmes à prélever par l'abbaye ou par les chanoines sur le territoire de la ville et de la campagne de Nice (1).

« En 1208, le 5 mars, un conflit s'éleva entre l'abbaye et les chanoines de Nice. Ceux-ci réclamaient chaque année à Noël, en vertu d'une tradition de l'abbaye, unam saumatam (2) vini melioris quod monasterium habeat incellario suo, idem unum sestarium amicdolarum (3). L'abbaye plaidait super jure pariochalis ecclesie Sancte Reparate et de Jure spectanti ad monasterium supradictum et quibus-dam aliis articulis. Elle se plaignait également de ce que les chanoines recevaient injustement les dixièmes appartenant à l'abbaye de St-Pons, sur les églises de Ste-Réparate et de N.-D. de Vieille Ville, de Beaulieu, et de St-Jean des Fosses. Une conciliation fut proposée par l'intervention d'Henry, évêque de Nice. Les moines s'engageaient à envoyer la charge de vin et le setier d'amandes aux chanoines. Ceux-ci renoncèrent à leurs prétentions sur les droits des églises précitées. En 1246, le 11 novembre, le conflit fut soulevé de nouveau à propos de l'église de Ste-Réparate de Nice. L'évêque de Vintimille, délégué à cet effet, envoya Raynald, prévot de son chapitre, vers Barthelemy, abbé de St-Pons, et vers Raymond de Peille, prieur d'Aspremont, et pro-

---

(1) Ce compromis fut signé en présence des tém ins ci-après : Gauserandus prepositus Venciensis. Petrus prepositus Santi Romuli, Milo Badat, Raymondus Serena, Guillelmus Ricart, Jordanus Pontius, Gisbern, Franco Raimbald, Fulco Travaca, Raymondus Asten, Guillelmus Mairona, Rostagnus Serena, Guillelmus Raimbalt. Hœc suscriptio facta est XVII Ralendas julii, anno incarnationis Domini M. C. XL. III cartulaire de la Cath. de Nice, ch. 53.

(2) La charge d'une bête de somme se disait saumata, celle de l'homme carga, la première équivalait à peu près à 160 litres et la deuxième à 95 litres, mais dans la pratique on confondait sommée et charge, et on leur donnait la valeur approximative de l'hectolitre.

(3) Le setier équivalait à 2 hémines. L'hémine romaine était de 26 litres, l'hémine niçoise 20 litres, peut-être était-elle différente pour les fruits et les légumes (amid larum, amandes) et l'hémine provinciale de 27 litres.

cureur dudit monastère pour leur conférer la possession de certains droits (1). L'investiture est accordée en présence des fidèles réunis pour l'office à l'église. Cela malgré les prétentions du prévot du chapitre de Nice et avec menaces d'excommunication à tous rebels et contradicteurs qui auraient troublé l'abbaye dans la pacifique possession de ses droits. Cet acte fut passé et signé par des témoins dans l'église de Ste-Réparate devant l'autel de la susdite sainte. Suivent les signatures des témoins (2). »

« En 1525, le 6 octobre, recours des moines de Saint-Pons au pape Clément VII contre les chanoines de la cathédrale de Nice. Ceux-ci, après s'être employés activement auprès du Duc de Savoie pour obtenir par son intervention la suppression du monastère et la réunion de ses revenus à la mense capitulaire, ont expédié à Rome le Chanoine Isnardi et un nommé Jean Pinodi, porteurs d'une lettre du Duc recommandant leur requête et présentant l'abbaye comme vacante, sans faire connaître la cause réelle de la vacance, en sorte que Jean Pinodi obtint des bulles ordonnant l'expulsion du révérend Honoré Martelli comme intrus dans le monastère, et nommant, pour l'exécution, le chanoine François Isnardi, prieur claustral, l'archidiacre Clément Barralis, le sacristain Jean Riquieri. Ceux-ci, quoique ne pouvant ignorer la fausseté de la requête, s'emparèrent du monastère. Les moines se sont opposés à cette décision, objectant qu'ils étaient obligés d'informer le révérend père de Cœsis, cardinal diacre du titre de St-Eustache, possesseur depuis nombre d'années du monastère; cela a été en vain (3). » Les chanoines tinrent tête. « Les moines appelèrent de ces procédés au pape Clément VII dont ils obtinrent la remise

---

(1) Jurium parochialium hominum et colonorum et habitantium omnium in suburbiis et incrementis civitatis Nicie scilicet in condamina superiori et inferiori Sancte Reparate et extra portale sancti Poncii et extra portale Sancti Martini et extra portale rusticorum suorum in solo dicti monasterii.

(2) Chartrier de Saint-Pons, p. 54.

(3) Ch. de St-Pons, p. 409, « in possessionem dicti monasterii et librorum ejusdem apprehendere sen verius invadere et monna-chos dicti monasterii seu illius Capitulum ad eis prestandum obedientiam Compellere non erebuerunt ».

de l'affaire entre les mains de son auditeur Cornelio pour faire justice. »

« 1528. — 26 août. « Procuration de D. Honoré Martelli, clerc de Nice et Commendataire de St-Pons, de qui est dépendante l'église de Ste-Réparate de Nice, à Jean-Amédée de Beaufort, protonotaire apostolique et commendataire du prieuré de Belleval et à Jacques de Lancio, chambellan du Duc de Savoie et son procureur à Nice pour faire cession et renonciation, entre les mains du Pape, de son monastère de St-Pons et de tous les droits qui lui appartiennent comme commendataire, auxquels devra intervenir la renonciation formelle du Cardinal Cibo qui avait la future succession du dit constituant, afin que Sa Sainteté fasse l'union perpétuelle et incorporation à la construction de la nouvelle église cathédrale de Nice et du nouveau palais épiscopal; aussitôt après la construction terminée, les revenus du monastère devaient être appliqués à la mense capitulaire de la Cathédrale. Les revenus, durant la construction, devront être sous la main d'un administrateur nommé par le Duc de Savoie. Ledit constituant consent également à ce que l'église de Ste-Séparate soit démembrée du monastère et unie perpétuellement à l'église Cathédrale afin que les chanoines qui n'ont actuellement aucun lieu fixe puissent y célébrer leurs offices. Le constituant fait les concessions et renonciations sous la condition expresse qu'il n'entend pas par cette union supprimer les moines de l'abbaye, qui doivent être conservés, et maintenus au nombre ordinaire des religieux de l'ordre de St-Benoit, selon la forme et teneur de la fondation, et aussi sous la réserve d'une pension à toucher toute sa vie durant par le Constituant (1). »

---

(1) Acta fuerunt hœc in castra Chamberiaci, presentibus ibidem magnificis et circonspectis viris D. D. Jheromius de Agatiis, concellario Sabaudie, Ludovico de Sabaudia, domino Raconixii, Bartholomeo de Montebello comite Frugasci, magno magistro Hospicii, Claudio domino Bellenzonis, barones germani, Nycodo de Belloforte, domino Salagine, Francisco Noc, Domino Bellegarde magistro Hospitii, testibus et me Johanne Vuilliet de Chamberiaco, Gratiopoletanensis diocesis publico imperiali autoritate notario, ac ducalis Sabaudie celsitudinis secretario primario.

« En 1531, Cession de l'église de Ste-Réparate faite par Honoré Martelli et le monastère de St-Pons au chapitre de la Cathédrale de Nice pour y établir la nouvelle cathédrale, l'ancienne se trouvant englobée dans les fortifications de la Citadelle. Le monastère reçoit en échange et moyennant une soulte, l'église paroissiale de St-Jacques (1). Les chanoines payeront, en outre, au monastère, une soulte de 30 écus d'or. Les maisons de la rue de la Panaterie sont également retenues par le Monastère. La cession de Ste-Réparate pour servir de cathédrale fut confirmée par un acte du 8 août 1561, puis ratifiée définitivement par un acte du 22 juillet 1576, en présence de Nicolas Morzo, Jacques Ruffi et Guillaume Baudi, prêtres, habitants à Nice, témoins; — Honoré Baldoine de Nice, notaire (2). »

---

(1) Ch. de St-Pons, p. 413.

(2) Il résulte de cet acte que la Convention d'échange de 1561 (voir plus haut liste des abbés), n'avait pas été suivie d'effet, pas plus que celle de 1531. Ch. St-Pons, p. 433, note 1.

III. — AVEC LA VILLE

D'après le cartulaire de la cathédrale de Nice, p. 61, la plus ancienne charte de la ville de Nice remonte au XIIe siècle (1108). Nous pouvons en déduire qu'à cette époque Nice se gouvernait par ses propres lois municipales, et les consuls avaient une autorité presque souveraine. Les statuts de la ville comprenaient cinquante articles et commençaient par ces mots : Incipiunt capitula Civitatis Nicie dum ipsa regebatur per consules. Nice était donc gouvernée par ses lois, par ses consuls dont les noms sont inscrits au registre des archives municipales jusqu'en l'année 1776. (1)

Le 20 février 1252, des arbitres furent constitués par Ubald Ugon, procureur du Comte de Provence et de Forcalquier Charles, en les personnes d'Etienne Rolandi, Guillaume de Cagnes, Guillaume Peire et Pierre Olivarius(2) en vue des réparations à faire aux routes, ponts et canaux mis en fort mauvais état par les excès des habitants de la ville; pleins pouvoirs leur furent accordés, et, munis de cette autorité, ils se présentèrent à l'abbé de St-Pons pour lui demander la cession de onze pans de terrains sur le territoire de la Conda-

---

(1) A cette date l'organisation municipale fut profondément modifiée par le roi de Sardaigne.

(2) C'est probablement le père de Guillaume Olivari, amiral de la ville. A ce propos, nous dirons que cette famille possédait à cette époque (1254) des biens à Châteauneuf. Le Liber Niger signale que certain Guillaume Raynaud et Marie sa femme, sœur de Bertrand Olivari, ainsi que ce dernier, les donnèrent à l'église de Ste-Marie de Vieille Ville, et que le prieur Bertrand Dodon, recepit eos in fratres stantes coram ipso flexis genibus et manibus junctis, et osculatus fuit eos et accepit dictam Mariam in sororem dicte ecclesie. Ch. de St-Pons, p. 70. Furent témoins Olivari Petrus pater et Guillaume Olivarii filius. Fait à Nice en la maison Raymond Jourdan. Ce Guillaume Olivarii eut un fils nommé Pierre comme son grand-père et en 1271, ils prêtèrent hommage au Comte de Provence pour les fiefs de Bonson, Tourrettes et Revest, qu'ils avaient reçu ; l'acte d'hommage est rédigé par le notaire Geoffroy Olivarii, probablement le propre frère de Guillaume (Cfr. statuts et privilèges du Comte de Vintimille et Val de Lantosque p. 15.

mine inférieure à Ste-Réparate, pour élargir à certains endroits le canal du Moulin (1).

« En 1352, 19 mars, l'abbé Guillaume expose à l'auditeur pontifical Sudbiria, nommé à la place de Bernard de Novo Dompno, récemment décédé, les graves dommages que l'abbaye a souffert du fait de la Commune et des habitants de Nice, au sujet desquels on était en jugement. Suit l'ordonnance du délégué apostolique qui, à la même date, cite plusieurs habitants de Nice à comparaître devant lui et à déposer au sujet des contestations précitées. Donné à Avignon, Richard de Hemesber, notaire. » Chart. St- P., p. 183.

En 1353, 18 février (acte contenant le recours de l'abbé de St-Pons à Simon Sudbiria (2), chapelain du pape et auditeur du palais apostolique, contre les syndics et université de Nice et certains emphytéotes de l'abbaye qui ne faisaient pas honneur à leurs engagements, s'étaient au contraire mis en révolte contre le monastère). Le délégué apostolique, Simon de Sudbiria, ordonne aux officiers, chapelains, clercs et autres autorités ecclésiastiques de Nice, que, sur la demande de l'abbé de St-Pons, ils doivent faire citer la commune de Nice, les emphytéotes de l'abbaye et toutes les personnes dont on donnera la note, à comparaître devant lui, à Avignon, le 25e jour, après le reçu de la citation (3).

En 1354, 24 septembre, délégation du prieur de St-Blaise, Laurent Audiberti, remplissant les fonctions de Vicaire général du monastère de St-Pons auprès de Pierre, évêque de Nice, lui exposant les difficultés

---

(1) Un acte du 20 février 1252, mentionne que le canal desservant le moulin de la Commune longeait la Condamine inférieure et que les arbitres de la Ville avaient ordonné à l'abbaye de St-Pons, propriétaire de ce quartier, d'élargir ledit canal de 4 pans. Consulter pour ce qui a trait à ce moulin, l'ouvrage de Pierlas : Le premier siècle de la domination des princes de Savoie, p. 315.

(2) Simon Sudburia devint archevêque de Cantorbery et fut assassiné en 1381. Cfr. Baluzius, Vitae paparum Avenionemtium. T. 1. p. 500 et 1280; Gams, p. 183.

(3) Ch. de St-Pons, p. 185-7. D'après une note marginale du Manuscrit L. la citation fut faite le 20 mars suivant, ainsi que le certifie François Cays, chanoine de Grasse et de Glandèves, licencié en droit et Official de l'évêché de Nice.

que les hommes de l'abbaye trouvent auprès des habitants de la ville pour l'exercice de leurs fonctions, dans l'entretien des fours à pain, dans la collecte des dixièmes et la perception des revenus annuels; enfin, dans le libre exercice de l'administration extérieure de l'abbaye. Le délégué présenta sa requête au château de Drap où se trouvait en villégiature l'évêque de Nice. Celui-ci, ignorant tout ce qui se passait en ville, promit de mettre ordre en rendant promptement justice à qui de droit. Une ordonnance fut donnée par l'entremise de l'Official de l'évêché, le priant d'agir sans retard afin d'arrêter les abus commis par les habitants de la ville. L'acte fut signé au château de Drap, dans le corridor de ladite seigneurie (1).

« En 1357, 4 septembre. Sentence arbitrale entre la Ville de Nice et l'abbaye, précédée par l'exposé de la question. L'abbé de St-Pons déclarait que, de temps immémorial, l'abbaye avait eu son notaire particulier qui recevait tous les actes regardant les affaires de sa dépendance, que pareillement, l'abbaye avait eu de tout temps le droit d'exiger que tous les hommes habitant et faisant feu dans les faubourgs, soit dans les bourgs de la ville de Nice, dits de St-Pons et des Mas (2), soit dans les condamines supérieures et inférieures de Ste-Réparate (3), appartenant à ladite abbaye, dussent moudre leur blé dans les moulins de l'abbaye, situés dans la région dite de Roquebillière, et cuire leur pain aux fours de l'abbaye, dénommés le grand four au-dessus de Ste-Réparate, le four du collet, le four de Puiata (4), le four à l'intérieur des maisons du monastère, le four de Ste-Réparate situé dans les faubourgs de la Ville (5), tellement qu'en cas de défaut les abbés, de leur propre autorité, faisaient saisir sur les contrevenants la quantité de pain ou de pâte

---

(1) Ch. de St-Pons, p. 196.

(2) Au sujet de ces faubourgs : la ville de Nice pendant le 1er siècle, p. 301, note 2 et p. 512 note 1.

(3) *Ibidem* 315 note 3, p. 514 note 1, il y a quelques détails sur les condamines de St-Pons.

(4) Chemin montant; l'abbaye y possédait une maison. *Ibid.*, p. 513.

(5) Nice pendant le 1er siècle, p. 514.

correspondant au droit de fournage que les possesseurs de maisons ou terres de l'abbaye lui donnaient le lods et le trézain en entier dans les cas de vente, d'échange, de cession, de legs, d'institution, d'héritier indirect, de cession de murs avec servitudes, et la moitié du trézain pour les terres, jardins et possessions situés dans la juridiction de la ville et dans le territoire appelé « campus de Primarans » que les abbés, sans intervention d'aucune autorité judiciaire, avaient toujours usé du droit de saisir sur les possessions emphytéotiques de l'abbaye dont les possesseurs retardaient au delà de deux ans le paiement des services dus, ou lorsqu'on en effectuait la vente sans autorisation préalable de l'abbé, ou sans en avoir payé lods et trézain, que tous lesdits emphytéotes étaient tenus de présenter à l'abbé leurs titres de possession à simple réquisition de celui-ci, que tous les possesseurs de jardins situés dans la condamine de l'abbaye dite condamine de St-Pons, étaient obligés de lui payer un droit d'arrosage au taux de dix sous coronat par setier de terre, et ceux qui n'arrosaient pas devaient livrer un boisseau de grain, que les abbés avaient toujours exercé le droit de mettre en prison ou d'exiger des gages contre toute personne cueillant le bois ou coupant les arbres et conduisant paître leurs bêtes sur les possessions de l'abbaye, à moins qu'ils n'eussent eux-mêmes la jouissance de ces terres; malgré le droit usé et reconnu de temps immémorial, l'abbaye en a été entièrement dépouillée depuis 13 ans, en lui causant un dommage qui se monte bien à 4.000 florins d'or de Florence. Non satisfaits de tous ces préjudices aux droits du monastère, les hommes de Nice, avec un instinct de perversité diabolique, au mois de mai de l'année 1344, ont brisé les trois tables, soit étalles que l'abbaye tenait dans la rue Droite du bourg de la Ville, près de la maison de Jean Rebufelli, et qui servaient à l'exposition et à la vente de certaines marchandises; la réfection de ces tables et la perte du loyer a causé un dommage de 30 florins. Au mois de juin et juillet de l'année précédente, ces mêmes hommes de Nice, puissamment armés, ont rompu les conduits et aqueducs des moulins et jardins de l'abbaye, situés à Bolcan, à Iscla, à la

Condamine, et ont causé un préjudice de 50 florins. Ils ont pareillement brisé et détruit les fours qui ont été inutilisés pendant toute une année, en causant un préjudice de 50 florins. Au mois d'octobre, ils ont défoncé la porte de la maison que l'abbaye possède dans le bourg de la Ville, entre le cimetière de Ste-Réparate, les autres maisons de la même abbaye et de la rue : ils l'ont envahie et mise au pillage (1).

Au mois de septembre 1354, ces mêmes individus refusèrent à l'abbaye toutes les redevances qu'ils lui devaient et surtout les droits de fournage des deux fours du Colet et de Ste-Réparate, en faisant déguerpir les « fornerios et fornilherios » : dommage, 500 florins. C'est à eux qu'on doit si le moulin de « Roca Abeliaria » a été inutilisé pendant onze ans, en causant une perte de plus de 600 boisseaux de grains. Tous ces dommages ont obligé l'abbé à dépenser plus de 2.000 florins; il aurait bien préféré en payer la moitié de sa propre bourse et pouvoir éviter à son monastère toutes les insultes, avanies et préjudices qu'il a dû subir.

Sur ces doléances de l'abbé, les parties avaient convenu de s'en remettre à l'arbitrage de Jacques Laure, licencié en droit, prévôt de Chieri, et de Bernard de Bosqueto, professeur du droit civil. Ceux-ci prononcèrent leur verdict, à Avignon, dans la demeure et en la présence de Guillaume, cardinal de St-Marcellin et Pierre. Chart. St-P. p. 207-209, 4 septembre 1357.

« En 1358, 5 décembre. Lettres de l'abbé de Montmajour, président du chapitre provincial des Bénédictins, dirigées à l'Official de la Cour épiscopale et au chapitre de Nice contre les consuls de la Ville, au sujet des contributions que ceux-ci prétendaient faire payer par l'abbaye à l'occasion des fortifications de la Ville de Nice (2). »

« En 1362, 7 juillet, une sentence arbitrale intervint

---

(1) « Sparterunt, effunderunt, devasterunt, quingentas saumatas boni et puri vini vel circa, et plura alia bona mobilia dicti monasterii in dicta domo reperta secum asportarunt », dommage, de 600 florins.

(2) Ces lettres se trouvent insérées dans une charte contenant le mandatement de l'abbé de Montmajour lançant l'excommunication contre les consuls et autres autorités de la ville (Ch. de St-Pons, p. 211-219).

entre la ville et l'abbaye sur tous les différents qui les tenaient en conflit depuis des années, plusieurs décisions furent prises de commun accord sur les redevances et payements qui restaient dus à l'abbaye. Plusieurs nobles de la ville se rendirent garants des engagements pris par la Ville et des sommes qu'elle devait verser à l'abbé et au monastère (1).

« En 1362, 4 octobre, l'abbé Guillaume étant mort, ainsi que le notaire Jacques Revelli, procureur de la Commune de Nice dans le fameux procès qui se débattait avec l'abbaye et la ville n'ayant pas voulu, jusque-là, se résigner à exécuter les sentences qui lui étaient défavorables, la question était encore en suspens lorsque Jean de Tournefort le nouvel abbé, avait été élu. On avait alors essayé de venir à un engagement sur de nouvelles bases, et choisi pour arbitre Laurent, évêque de Nice, et Emmanuel de Vintimille, seigneur de Gorbio (2). On avait donc modifié différents articles et rédigé une nouvelle sentence par acte du 7 juillet acceptés par les deux parties et munis des scels des arbitres de l'abbé et du prévôt de la cathédrale comme procureur de la Commune.

Successivement, le chapelain curé de Ste-Marie, sur l'instance des syndics de la ville, Pierre Marquesan, Galeotto Prioris, Bonin Royssan et Jacques Galleani avaient signifié à l'abbé et au chapitre de St-Pons qu'ils dussent dans le terme de dix jours, exécuter la sentence en conformité des modifications introduites, mais en ce jour, 4 octobre, le moine Laurent Audiberti, se déclarant procureur général de l'abbé et agissant en son propre nom et en celui du chapitre, ainsi que des moines Bertrand Badat, jadis prieur claustral, Boniface D'Alons, infirmier et prieur de Notre-Dame de Lucéram, Paul Cays, prieur d'Aspremont, Bertrand de Bonson prieur de Ste-Dévote et lieutenant du sacristain, Jean Isoardi, jadis prieur de l'Escarène et alors de St-Hermentaire, il se présenta à la Cour épiscopale par devant le Révérend Etienne Clerissi, archidiacre et

(1) Ch. de St-Pons, p. 223-236.

(2) Il était le fils de Guillaume de Vintimille qui fit son testament au château de Gorbio, le 22 juillet 1392, authentiqué par Raymond Chabaud, bailli de ce lieu.

vice-official de l'évêché et déclara en appeler au Saint-Siège de l'injonction qui leur avait été faite et de l'excommunication prévues. Deux jours plus tard, les syndics firent opposition à cet appel et le vice-official, après mur examen rejeta l'appel se déclarant toutefois disposé à se rétracter dans le cas où le chapitre prouverait légalement que sa décision lui était préjudiciable (1). »

« En 1367, 6 janvier, les habitants de Nice convoqués au son de la cloche et de la trompette par le nonce Bernard Vilaris sur l'ordre d'Antoine Teraci, juge et lieutenant du Viguier, en l'absence de noble Amelius d'Agout, viguier et capitaine de la Viguerie (2), se réunissent sur la place du Palais de la Cour Réginale; ceux-ci, autorisés à ce faire par le juge, à la requête de Laurent, abbé de St-Pons (3), approuvèrent la dernière sentence arbitrale qui mettait fin aux graves différents entre la Ville et l'abbaye. Sont présents : Guillaume Amesini prévôt de la cathédrale, Jean de la Colle (4) prieur de Ville-Vieille et Official de Nice, et les notaires Guillaume Bonanati de la Seds de Glandèves, Bertrand Laugier d'Entrevaux, Foulque Gili de St-Paul, Louis Vallete de Peille, notaire. »

En 1474, 8 juillet, le pape Sixte IV s'adresse aux sindics de la ville de Nice, les informant de la réunion motivée de la mense abbatiale à la mense épiscopale, les engageant à prêter leur agrément à cette décision qui avait pour but de donner plus de revenus et aussi plus d'éclat et d'importance au siège épiscopal de Nice (5).

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 236.

(2) Gioffredo, VIII, p. 335, les mentionne comme présents à l'assemblée des Trois Etats qui ont lieu à Nice le 5 juin. Ch. de St-Pons, p. 247.

(3) In qua congregatione erant plus quam due partes hominum civitatis et quidem consilii sanioris. Le document original contenait les noms des citoyens intervenus et le copiste dit que le nombre se montait à 800.

(4) Joanes de Colla.

(5) Dilectis syndicis et concilio Civitatis Niciensis, etc. *Ibidem* p. 395.

IV. — AVEC L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE

Cette abbaye avait deux églises superposées; l'inférieure ou souterraine passe pour avoir été consacrée par Saint-Léon le Grand à la prière de son ami Cassien. Ruinée par les Sarrasins au IXe siècle, rétablie par Guillaume, vicomte de Marseille, la basilique abbatiale fut de nouveau dédiée en 1043 par le pape Benoît IX qui vint exprès de Rome pour accomplir cette cérémonie, en présence de vingt-trois évêques et dix mille laïques. On a publié en 1864 à Marseille une notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor qui contient les plans et beaucoup de renseignements curieux sur cette abbaye.

L'abbaye de Saint-Victor, construite en 415 au sein de ces grandes forêts qui avaient alimenté la marine des Phocéens et sur la grotte où avait été inhumé le saint martyr Victor, officier d'une légion romaine à la fin du IIIe siècle, par Jean Cassien.

Le pape Urbain V, par une bulle du 8 février 1366, met le monastère de St-Pons sous la juridiction de l'abbaye de St-Victor de Marseille (1). L'exécution en fut donnée par lettre de Gui, abbé de St-André d'Avignon, conservateur des privilèges de St-Victor, en date du 21 juin 1367 (2).

Les relations des deux abbayes furent excellentes pendant plusieurs années. L'abbé de St-Pons administrait son abbaye et ses prieurés sous la dépendance de l'abbé de St-Victor. Les actes les plus importants de la vie abbatiale étaient soumis à ce dernier qui intervenait personnellement ou par des délégués. Ses droits étaient limités par la bulle déjà citée. Il avait droit de confirmer l'élection de l'abbé de St-Pons, de rappeler à l'ordre et de corriger le même abbé toutes les fois qu'il le jugeait nécessaire. Le droit de visiter l'abbaye

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 242.
(2) Manuscrit Lanteri p. 149 (Chart. de St-Pons, p. XXII Introd. note 2).

lui revenait au moins une fois chaque année. D'autres privilèges avaient été conférés à l'abbaye de St-Victor. Sans en abuser, elle réussit à établir l'ordre et la discipline au monastère de St-Pons. Un conflit surgit cependant en 1425 entre les deux abbayes (1). Il s'agissait de la nomination d'un prieur au prieuré de St-Hermentaire de Draguignan. Le délégué de St-Victor, induit en erreur, croyant que le prieuré dépendait de son ressort y nomma Jean Isnardi, chanoine sacristain de Grasse. L'abbé de St-Victor en fit la collation. Les moines de St-Pons s'adressèrent à Rome. Une bulle de Martin V, adressée à l'abbé de Lérins, le priant d'intervenir et de remplacer Jean Isnardi de Grasse par François Gravi, prieur de St-Blaise, dépendance de l'abbaye de St-Pons (2).

Vingt ans plus tard, en 1461, l'abbé de St-Victor ayant fait faire notification à l'évêque de Nice des lettres d'exemptions de la juridiction épiscopale obtenues en vertu de la bulle de 1366, celui-ci lança l'excommunication contre les religieux de St-Pons; lorsque les délégués se présentèrent à son château à Drap, où il séjournait, il leur fit refuser la porte, et les fit même emprisonner (3).

« En 1461, le 26 mars, François de la Croix, prieur de N.-D. de Falicon, en sa qualité de procureur de l'abbé présente au R. Albert de Maironis, chapelain et curé de l'église de Ste-Réparate, les lettres apostoliques d'exemption du monastère de St-Pons et de ses dépendances émanées de l'abbé de St-Gilles, conservateur des privilèges de l'abbaye de St-Victor, où est insérée la bulle du pape Urbain V; il présente aussi certaines lettres exécutoires émanées d'Américc, évêque de Mondovi, vice-conservateur des privilèges de la même abbaye et en demande la publication dans ladite paroisse et l'intimation à l'évêque de Nice en protestant contre tout délai. Le curé de Ste-Réparate répond que les statuts synodaux ne lui permettent pas de

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 353.

(2) Chart. de St-Pons, p. 355.

(3) Chart. de St-Pons, p. 387 et 389.

publier des lettres émanant des prélats étrangers. Jérôme Alberti, notaire (1). »

« Le 5 mai 1461, Humbert Morandi (2), moine de St-Pons, sacristain et procureur de l'abbaye reçu par acte de procuration par-devant Vincent Pellegrini, notaire, se présente à l'évêque de Nice, Aymon Provana, en compagnie dudit notaire et lui intime les privilèges de l'abbaye de St-Victor et de ses dépendances, parmi lesquelles se trouve le monastère de St-Pons, au sujet de l'exemption dont elle jouit de la Juridiction des Ordinaires et de leurs juges. L'évêque répond que la juridiction sur le monastère de St-Pons lui appartient, et il lance l'excommunication contre les moines. Ledit sacristain fait appel de ce décret au St-Siège, aux conservateurs des privilèges et à toute autorité que de droit. Vincent Pellegrini notaire (3). »

1567. 1er juillet. Lettres de procuration par l'abbé de St-Victor de Marseille à dom Isnard Colomboni, prieur claustral de St-Pons, pour les représenter à Nice devant les délégués apostoliques et en cour de Rome à l'effet de s'opposer aux prétentions de l'évêque de Nice qui entendait visiter le monastère dépendant de la juridiction de St-Victor et ne relevant par conséquent, d'aucun évêque (4).

L'abbaye de St-Victor dut obtenir gain de cause, car on la voit exercer dans les années suivantes sa juridiction sur St-Pons. Par lettre du 22 janvier 1569, le cardinal Strozzi, commendataire de St-Victor enjoignait à Dom Honoré Martelli, abbé de St-Pons, de faire exactement observer par ses moines les prescriptions et les constitutions ordonnées par les visiteurs qu'il a envoyés pour la réforme du monastère, le recensement des religieux et la translation des délinquants dans d'autres abbayes, avec la faculté de recourir à cette occasion au bras séculier (5). Vingt-trois ans plus

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 387.
(2) C'est par erreur que les éditeurs du Gallia ch. édit. 1725, t. III, ont attribué à ce moine de St-Pons la qualité d'évêque de Nice.
(3) Chart. de St-Pons, p. 388.
(4) *Ibidem*, p. 432.
(5) *Ibidem*, p. 433.

tard l'abbé de St-Victor confirmait, en vertu de son droit supérieur, l'élection de Louis Grimaldi (1), ancien évêque de Vence comme abbé commendataire de Saint-Pons (2).

L'influence de St-Victor sur St-Pons diminuait cependant; la cour de Rome semblait ne pas la soutenir toujours. Dès la mort de Robert de la Roquette, en juillet 1463, l'élection de Guillaume de Beuil, avait été régulièrement faite par les moines de St-Pons, et soumise à l'approbation de l'abbé de St-Victor (3), mais un mois plus tard intervenait une nomination directe du même religieux faite par le pape Pie II qui, par un bref du 8 août 1463, demandait pour celui-ci la protection du Duc de Savoie (4).

C'était un premier pas vers la mise en commende réalisée en 1473, à la mort de Jean des Chesnes, deuxième successeur de Guillaume de Beuil. Toutefois, même après l'établissement de ce nouveau régime, les droits de St-Victor ne semblaient pas avoir été immédiatement méconnus. Deux brefs du pape Alexandre VI du 23 mai et du 10 juillet 1495, semblent les maintenir. Les documents dus aux recherches de Lanteri, p. 329, mentionnent un acte daté de 1504, où il est écrit que les moines s'adressent à l'abbé de St-Victor pour obtenir une copie de la bulle d'Urbain V (5),

La mise en commende de l'abbaye de St-Pons semblait faire oublier les droits de St-Victor sur elle. La revendication de ces droits par l'abbé de St-Victor allait, quelques années après, surgir de nouveau au milieu de ces désordres. Depuis le commencement du XVIe siècle, les liens paraissent s'être relâchés entre les deux abbayes. L'évêque de Nice exerçait ses pouvoirs

---

(1) Introd. chartrier page XXV.

(2) Le chartrier de St-Pons indique simplement cette bulle. Ce document est publié au Gallia christiana, III, inst. col. 246, il mentionne l'élection par les moines de St-Pons, 23 janvier 1590, et la confirmation par l'abbé de St-Victor, le 10 février suivant.

(3) Chart. de St-Pons, p. 301, Introd. chart. p. XXII. Georges Laneri, prieur de St-Hermentaire, s'obligea le même jour, 26 juillet 1463, envers Jacques Garnier, chanoine de Marseille, par l'avance de 20 florins que coûtèrent les lettres de confirmation.

(4) Chart. St-Pons, p. XXII.

(5) Manuscrit Lanteri, p. 340.

sur St-Pons. Le pape Paul III lui-même s'adressait directement à l'évêque de Nice ou à l'archidiacre de sa cathédrale lorsqu'il s'agissait des moines ou de l'abbé de St-Pons, 1546 (1).

« Au commencement de l'année 1567, nous ignorons quel incident mit alors d'accord l'abbé et les moines pour recourir ensemble à l'abbé de St-Victor. Celui-ci, heureux de faire respecter les droits concédés par Urbain V en 1366, envoya des officiers de son abbaye qui procédèrent à la visite du monastère et firent, à cette occasion, l'inventaire du trésor de la sacristie. Cette visite est faite par Jean Comte, prieur claustral de St-Victor, et par Jean Pasteur, Armorier, que le chartrier de St-Pons, déforme en Jean Pasteri, prieur de St-Ferréol du 20 au 22 janvier 1567 (2). Les regards sont attirés, dit le procès-verbal, par un coffre de bois, fermé de trois clefs qu'ils font ouvrir; on y trouve un grand nombre de documents établissant les droits de l'abbaye. Les clefs furent remises au prieur et à deux moines profès qui durent les garder jusqu'à la veille de la fête de St-Pons, en 1568; tous les ans, à partir de ce jour, trois gardes de clefs devaient être élus. Ayant ensuite appris, par le témoignage des plus anciens religieux, que plusieurs actes manquaient, les visiteurs prescrivirent à l'abbé et aux moines de remettre aux gardes clefs dans le délai de deux mois et sous peine d'excommunication, ceux qu'ils détenaient, et de prendre soin que ceux qui se trouvaient entre les mains d'autres personnes fussent restitués en temps utile (3). »

« Il fut enfin formellement ordonné que dorénavant, les titres ne devraient pas être déplacés dudit coffre sans le consentement du chapitre. Cette prescription concernait également les autres objets renfermés dans le trésor de la sacristie. Le procès-verbal s'étend sur

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 418.

(2) Documents aimablement fournis par M. Georges Doublet, puisés aux archives des Bouches-du-Rhône (Liasse 283 et Reg. 27, Fol. 118).

(3) Chart. de St-Pons, p. 424.

l'état de délabrement matériel où tout se trouvait (1); il n'y avait pas de cloches à l'église, les stalles manquaient au chœur, la malpropreté y régnait, la discipline laissait beaucoup à désirer. (2) Antérieurement à ce document, nous ne trouvons aucune trace qui se réfère à la conservation des titres de l'abbaye. Le chartrier de St-Pons contient cependant un premier inventaire de la sacristie dressé en 1440. Il n'est pas question, dans celui-ci de la caisse contenant les chartes du monastère; on n'y rencontre que de nombreux livres liturgiques ou autres n'ayant pas caractère de pièces d'archives. « Faut-il penser, dit M. Saige, que ce fut lors de la mise en commende de l'abbaye que les abbés commendataires d'une part, le prieur claustral pour les moines, d'autre part, sentirent la nécessité de procéder à la concentration des archives et à leur conservation. » La création de la caisse à trois serrures devait être, en tout cas, assez ancienne déjà lors de la visite en 1567; mais l'on voit, par les déficits qui furent constatés à cette occasion, que cette précaution n'avait pas suffi pour obvier aux inconvénients provenant de la négligence des personnes auxquelles les documents étaient confiés et qui les distrayaient, soit pour les besoins des affaires du monastère, soit pour ceux de ses Officiers. »

« On se rend compte qu'un seul coffre pouvait suffire à renfermer les titres à la fin du XVIe siècle, leur nombre ne devait pas en effet dépasser de beaucoup à cette époque le chiffre de six cents, puisque les actes contemporains de ce procès-verbal qui faisaient partie des pièces plus spécialement réservées portent à l'inventaire de Lanteri le numéro : 530. Mais la même incurie qui présidait à tout ce qui se rapportait à l'état moral et matériel de l'abbaye continuait à atteindre

---

(1) Chart. p. 424.

(2) Cet inventaire se trouve dans le procès-verbal de visite de l'abbaye. M. de Pierlas paraît n'avoir voulu poursuivre la publication des chartes que jusqu'au commencement du XVIe siècle, il n'avait transcrit de ce document que l'inventaire de la sacristie pour le joindre en note à celui de 1440. Chart. de St-Pons, note 2, p. XVI Introd.

les archives (1). Les dilapidations des titres durent se perpétuer, si bien qu'il résulte de l'inspection de l'inventaire de Lanteri que lors de la rédaction des sept volumes des transcriptions, la plupart des documents des XVe, XVIe et XVIIe siècles concernant la sécularisation de l'abbaye, les nombreux actes relatifs à son état et aux tentatives de réformation qui furent faites ne figuraient pas au chartrier, en sorte que sur les sept pièces d'intérêt capital pour le monastère qui sont insérées aux instruments du 3e volume du Gallia Christiana, trois proviennent d'archives étrangères à St-Pons et ne s'y trouvaient pas. Le long supplément de pièces non classées que Lanteri a ajoutées à la suite de son inventaire démontre le manque complet de soins apportés à la conservation des titres. Il n'existe, en effet, aucune raison de méthode ou autre qui puisse expliquer une omission systématique ou voulue des documents qui y figurent. Ils sont exactement de la même nature que ceux qui sont inventoriés et d'une valeur et d'un intérêt pour le monastère au moins égaux ; ils se rapportent aux mêmes lieux. La plupart des bulles portant confirmation d'élections d'abbés, des actes relatifs à la juridiction, sur les prieurés depuis le XVe siècle, des informations, des transactions avec les ordres religieux de Nice, des documents même qui ont trait à la défense des moines contre les tentatives faites sur leur obédience, figurent dans cette catégorie de pièces non inventoriées. Comme les titres classés, ceux-ci s'arrêtent à la même date en 1749 ; un seul est postérieur et se réfère à l'année 1768. Leur décompte par siècle est intéressant : deux remontent au XIIIe siècle (2), trois au XIVe siècle, douze au XVe siècle, cent sept au XVIe, cent quarante-huit au XVIIe, treize enfin au XVIIIe. C'est donc un total de deux cents quatre-vingt-trois pièces

---

(1) Les chartes portent la trace de revendications qui durent être faites à plusieurs reprises auprès des titulaires des prieurés pour rentrer en possession des titres et même des reliques sortis de l'abbaye. Le chartrier signale des distractions de ce genre faites par Gioffredo lui-même. Ch. Introd. p. XVIII, note 2.

(2) Ce sont les nos XXXIII- LXXIX du Ch. de St-Pons.

qui avaient été omises dans le classement, très probablement parce que son auteur ne les avaient pas trouvées à leur place dans la caisse du trésor ou dans le lieu qui avait pu leur être, par la suite, assigné, lorsqu'il avait procédé à l'inventaire et au numérotage (1). Elles étaient vraisemblablement dispersées, oubliées ou restées entre les mains des différents titulaires des charges conventuelles, si bien que leur récolement ne paraît pas avoir été facilement praticable, même par l'infatigable chercheur qu'était Lanteri, puisque, malgré les prérogatives que lui donnait sa qualité d'administrateur de l'abbaye, il retrouvait encore dans les dernières années de sa gestion, en 1788, des documents qui lui avaient échappé (2).

« Cependant, le soin méticuleux qu'il mit à recueillir, transcrire ou analyser à la suite de son inventaire tous les actes qu'il rencontrait à St-Pons, donne la certitude que nous avons par son recueil la connaissance de la presque totalité des titres qui se trouvaient à l'abbaye au moment où les événements de la fin du XVIIIe siècle déterminèrent la dispersion de leurs archives et des quelques religieux qui y restaient encore. »

D'autres visites furent faites à St-Pons par les délégués de St-Victor. Nous retenons celle faite en 1685, 23 mars, par Balthasar de Cabanes, prieur de N.-D. de la Garde, vicaire général de l'abbé commendataire de St-Victor, Philippe de Vendôme (3). Elle est intéressante à divers égards. Le visiteur va saluer le gouverneur de Nice, don Antoine de Savoie, oncle du Duc régnant Victor Amédée II, en son jardin de Beaulieu, hors les murailles de la ville, il lui remet l'original de la bulle de 1366, 8 février, par laquelle Urbain V avait rattaché St-Pons à St-Victor. Le gouverneur dit que le duc son neveu exige qu'il ne s'introduise aucune

---

(1) Notes 2 et 3 de l'Introd. du Chart. p. XVIII.

(2) Cela résulte d'une mention du tome II de l'Appendix-Memorie storiche de Lanteri, p. 338. A propos du second abbé commendataire du nom d'Honoré Martelli et d'une discussion relative à l'époque où cet abbé prit possession de son bénéfice. Il ajoute : oggi 9 Giugno 1788, ho trovato scritto in certi atti di san Ponzio fatti da monachi contro questo secundo Onorato.

(3) Arch. des Bouches-du-Rhône (Reg. 31 bis non folioté).

nouveauté dans l'abbaye et qu'il enverra la bulle au conseil de S. A. R., lequel décidera si le vicaire général de l'abbé de St-Victor peut visiter St-Pons. Simple formalité : le soir même la bulle est rendue au visiteur qui repart le lendemain pour Marseille non sans avoir remarqué qu'il n'y avait à St-Pons que quatre vieux bénédictins si âgés qu'ils devaient pour les offices se faire aider par trois prêtres séculiers.

En 1701, 22 février, Victor Amédée II accorde au monastère de St-Pons la permission de recevoir une visite régulière de St-Victor (1). En 1711, Georges Emery, grand prieur de St-Victor, vicaire général de Jacques de Matignon, ci-devant évêque de Condom, et abbé commendataire de St-Victor, fit des règlements pour l'abbaye de St-Pons sous le nom de « Constitutions » (2). A cette occasion, l'abbaye était vacante par suite de la mort du dernier commendataire. Ce n'est en effet qu'en 1727, 25 novembre, que Benoit XIII donna un successeur à Gioffredo (3).

Le visiteur, lors de son inspection, exige que les moines vivent ensemble, viennent à table avec leur barette, jamais avec un chapeau (cum bireto munquam cum pileo), que nul d'entr'eux ne rôde (vagans), ne chasse, n'ait dans sa chambre des armes (arma et casapultae sive silexi), ne porte des vêtements de soie, mais qu'ils aient des habits noirs, de drap ou de laine, descendant jusqu'aux talons, fermés sur le devant et le scapulaire par-dessus. Ceux qui seront autorisés à voyager, à aller à cheval, pourront porter des ceintures et des vêtements ne venant qu'aux genoux (mais avec le scapulaire), que les religieux n'aient ni manches plissées, ni grands cols, ni longs cheveux (4). Il confirme les ordonnances que Jean Comte avait faites lors de la visite de 1566. En la même année, le 9 décembre, les moines de St-Pons insistent auprès de St-Victor parce que le dernier visiteur, Emery, n'ayant pas proposé de nommer un vicaire général, alors qu'un cer-

---

(1) Liasse 283, archives des Bouches-du-Rhône.
(2) Imprimés à Marseille chez la veuve Brébion 1711.
(3) Ch. de St-Pons, p. 445.
(4) La même liasse conserve diverses lettres relatives à cette visite de 1711, 3 mai.

tain Galea, clerc de Nice, se présentait (1), sans pièces authentiques, se disant désigné à cet effet par l'abbaye de Marseille ; les moines protestent, se croyant d'autant plus offensés que la belle-sœur de Galea est de la famille d'Emery (2). Le procureur général du monastère porta plainte parce que le prétendu vicaire général avait affiché une copie de sa nomination à la porte même du monastère. Le 2 janvier 1712, le prieur claustral de St-Pons écrivait lui-même à St-Victor pour déplorer l'émoi provoqué par l'arrivée de ce Galea au monastère. Une autre requête, signée par tous les moines fut adressée à l'abbaye de Saint-Victor en 1719 (3).

---

(1) L'inventaire de la série B-68, archives départementales des A.-M., mentionne pour 1711 cet Honoré Galea, Clerc de Nice, élu vicaire local au monastère de St-Pons.

(2) Voir J. de Orestis de Castelnovo, La Noblesse Niçoise, Vol. I, p. 86, pour la parenté de ce Galea et vol. II p. 35.

(3) Liasse 283. Arch. des Bouches-du-Rhône.

CHAPITRE X

Personnages célèbres qui ont passé a l'Abbaye

Du temps des moines, le quartier de St-Pons n'offrait que le splendide paysage que nous avons décrit. Il n'était pas comme aujourd'hui sillonné de routes et le rendez-vous des promeneurs. C'était un lieu silencieux et peu fréquenté. Cependant, un large chemin pavé indiquait qu'autrefois la main de l'homme avait passé par là. C'était la voie romaine dont il reste encore des vestiges et qui traversait le quartier de l'Est à l'Ouest. Pour perpétuer le souvenir de ses victoires, Auguste fit construire le trophée de la Turbie et cette voie dénommée « Voie aurélienne », qui descendait des hauteurs de la Turbie, mettait en communication Rome et Cimiez (1). Une route à cette époque était une bonne fortune pour la contrée qu'elle traversait. Aussi cette voie fut-elle recherchée par des personnages ou des pèlerins qui se rendaient dans la ville Eternelle ou à d'autres sanctuaires vénérés.

Sans remonter à l'époque lointaine du Saint qui donna le nom au quartier, lors de la conquête romaine, cette route fut sans doute fréquentée non seulement par les troupes de l'Empire, mais par des étrangers qui, de Rome ou d'ailleurs, venaient à Cimiez. L'histoire nous dit que cette ville était fréquentée par les familles opulentes. Nous lisons dans la vie de St-Pons (2) qu'entre autres personnes distinguées, l'impératrice Salo-

(1) Elle partait de Rome, longeait la Ligurie et la Gaule Narbonnaise pour aboutir en Espagne. Une plaque ou poteau en désigne encore le tracé à la montée de St-Pons à Cimiez.
(2) L'Eglise de Nice, par Dufaut, page 107.

nine, femme de l'empereur Gallien, séjourna à Cimiez (1).

Sur les visites de Charlemagne à St-Pons, nous ne ferons que transcrire ce que les divers historiens ont rapporté :

Gioffredo, dans son Nicea Civitas (2), raconte la première visite du roi magnanime : à Cimiez « Nicœam Cemenelionem venit ». Dans son histoire des A.-M., Gioffredo maintient ce qu'il a avancé « accorse, dit-il, in queste parti personnalmente ». Il admet le fait de sa venue sans en préciser la date.

« Le restaurateur des lumières, dit Toselli (3), vint en 777, visiter St Syagre, évêque de Nice, son parent. Il exempta la ville de toutes les charges de guerre; il combla d'honneurs son illustre parent. Il fit des dons précieux à son église (Ste-Marie) et ne ménagea pas ses marques de munificence pour la fondation de l'abbaye de St-Pons, déjà renommée par toute la Provence. Il y reçut les députés de Nice et de Provence, sollicitant son concours contre les Sarrasins qui ne laissaient aucune trêve au littoral. Charlemagne les reçut avec grâce et leva une armée sous les ordres de Guido Guerra un des plus vaillants capitaines.

« Charlemagne courant rétablir Léon III sur le trône pontifical s'arrêta à l'abbaye de St-Pons (4), il se prosterna sur la tombe de l'évêque Syagre, son parent décédé en 787. Il contresigna à la même date les diplômes de Richard Miron, successeur du Comte Odon à la lieutenance de Nice. Il se rendit à Rome, il y fut couronné empereur d'Occident. En 800, il y fut simplement de passage lors de son voyage à Rome pour soutenir le pape contre une faction hostile à son gouvernement. »

Inutile de rappeler que plusieurs auteurs ne partagent pas l'avis de Gioffredo et de Toselli. Nous ne nous ocupons ici que de ce qui a trait à l'abbaye de St-Pons, sans vouloir entrer dans des polémiques d'histoire générale. Nous laissons aux spécialistes le soin de

---

(1) L'avenue Salonine, à Cimiez, rappelle ce souvenir.
(2) N. C., p. 114.
(3) Toselli, Précis historique, p. 22.
(4) *Ibidem*, p. 23.

donner le dernier mot sur cette question.

Du chartrier de St-Pons nous relevons le passage d'autres personnages à l'abbaye.

En 1347, 23 avril. Lettres d'Etienne, évêque de Saint-Pons de Thomières, camérier du Pape Clément VI, datées d'Avignon, dirigées à Guillaume, évêque de Nice (1) et à son chapitre.

Elles contiennent le recours adressé au St-Siège par l'abbé, qui se plaint des charges et dépenses que doit à elle seule supporter l'abbaye à l'occasion du passage des légats, nonces et collecteurs apostoliques, malgré l'ancienne coutume qui prescrivait que tous les bénéficiaires de la ville et du diocèse de Nice dussent concourir aux dépenses. Le délégué apostolique ordonne à l'évêque de pourvoir à l'avenir au remboursement des frais que fera l'abbaye et celui-ci déclare que, en ce qui pourrait le regarder, il est tout disposé à obéir audit mandement (2).

Pendant la guerre où François Ier élevait des prétentions sur le comté de Nice et sur diverses provinces du Piémont, le duc d'Enghien, à la tête de l'armée française passa le Var et vint camper sur les collines depuis Magnan jusqu'à St-Pons. Il établit son quartier général à l'abbaye de St-Pons. Il était accompagné de l'élite de la jeunesse française et plusieurs autres vaillants hommes de guerre suivaient ses drapeaux. Il y séjourna plus de trois mois.

Voilà ce qu'en dit Bovis (3) : « Il duca d'Enghieno tosto giunta nelle acque di Nizza la spedizione ottomana stabili fin del 9 luglio 1543 il suo quartiere generale à St-Ponzio. Era governatore del Castello e citta di Nizza il patricio Savoyardo Andrea Odinot de Montfort. »

L'abbaye de St-Pons fut le théâtre d'un événement de notre histoire locale qui mérite d'être signalé. Amé-

---

(1) Guillaume Amesini, évêque de Nice de 1345 au 6 septembre 1348; obituaire de l'ancienne cathédrale de Nice, préface p. 6.

(2) Le 14 avril 1351, ces lettres sont présentées par l'abbé Guillaume à Pierre, évêque de Nice. Cet évêque appartenait à la famille niçoise Sardina, originaire de Peille. Obituaire de l'ancienne cathédrale de Nice, préface p. 7.

(3) Manuscrit Bovis, p. 16.

dée VII, dit le Rouge, comte de Savoie, venait avec la fleur de sa noblesse au secours de Nice, que pressait de toutes parts le Duc d'Anjou. Sur cette colline, au dire des chroniqueurs (1), s'échelonnaient les troupes bardées de fer, et la pauvre ville épuisée d'efforts, de résignation et de courage, regardait avec reconnaissance les bannières flottant au vent, les étendards à la croix blanche et les brillantes armures des chevaliers sur lesquelles étincelaient les rayons du soleil. Ce fut une heure solennelle qu'il est important de rappeler avec quelques détails. Car six siècles ont cimenté ce pacte loyal de protection et de fidélité.

Pour bien l'apprécier il faut en connaître les causes. Ladislas et Louis d'Anjou occupaient la Provence presqu'entière. La ville de Nice seule refusait opiniâtrement les offres des angevins ne voulant pas subir leur joug. De toutes parts un réseau d'ennemis : les Lascaris du côté de Tende; du côté des la Provence les armées du Sénéchal Georges de Marle qui s'avancent contre elle.

Le sénéchal Jean Grimaldi, baron de Beuil, assembla les habitants les plus notables du comté de Nice.

Les personnes choisies par le sénéchal arrivent au rendez-vous. En face des dangers qui menacent la ville, car les armées du duc d'Anjou arrivent à grands pas, marchant de succès en succès, tous sont d'accord pour demander l'aide et le secours du comte de Savoie Amédée VII, dit le Rouge, cousin du Roi de France.

En homme de guerre, trop habile et trop prévoyant pour ne pas comprendre le danger qui menace la ville de Nice, le comte de Savoie consent à prêter son concours. Il part avec son armée et sans délai passe rapidement le Mont Calibert et le col de Fenestres pour descendre par Barcelonette (2). Pour éviter tout retard il expédie en hâte Jean de Vernoy, un de ses meilleurs maréchaux. Celui-ci fit si bien qu'il s'introduisit dans Nice par un coup audacieux.

A sa vue, les habitants reprirent courage et haute espérance. Ils firent une vigoureuse sortie avec les nou-

---

(1) Bazancourt et Perrinet du Pin.

(2) Barcelonnette, dans les Basses-Alpes, était le chef-lieu d'une viguerie du Comté de Nice.

veaux alliés, ce qui étonna grandement les assaillants. Ceux-ci apprenant que le Comte de Savoie en personne s'avançait contre eux se retirèrent subitement à Grasse, ne voulant pas combattre contre le cousin du Roi de France et le fils par alliance du Duc de Berry.

Pendant ce temps, Amédée VII se dirigeait vers la province de Nice, recevant la soumission des différents pays par lesquels il passait. Partout enthousiasme, fêtes, acclamations, tant son arrivée inspirait de confiance et de joie. Il traversa à cette époque nos pays de montagne, St-Martin, Lantosque, Lucéram, l'Escarène; il forçait sa marche, et, avant son arrivée, il apprit la nouvelle du départ du comte de Marle ainsi que la levée du siège. Il continua sa route et vint avec ses trois corps d'armée camper à St-Pons. Il y séjourna deux jours. C'était le 27 septembre 1388, les principaux habitants de la ville se réunirent tout de suite en conseil, au nombre de quarante. Parmi eux se trouvèrent les syndics et les membres du municipe. Ce Conseil agissait au nom de Nice, avait toute autorité concernant les droits et les privilèges particuliers de la Cité. Le jour suivant, ils se rendirent solennellement au monastère de St-Pons. Une tente s'élevait devant le portail; sur les plis majestueux d'une riche étoffe on voyait les armes de la Croix blanche de Savoie. Aussitôt que les envoyés arrivèrent, le comte les reçut, entouré de tous les hauts seigneurs de la Noblesse. Les syndics lui remirent respectueusement la supplique de la Cité qu'il accueillit avec grande courtoisie et s'avança sur le seuil de la tente. L'acte solennel, après avoir été débattu dans certaines parties, fut publiquement signé le 28 septembre devant l'abbaye de St-Pons (1). Il contenait trente-trois articles distincts. Tout était terminé et le prince s'apprêtait à faire son entrée solennelle dans sa ville. Dès que la nouvelle s'en répandit, ce fut un

---

(1) Gioffredo le rapporte en entier dans son histoire des Alpes-Maritimes (f. 920-921). In loco inscripto videlicet ante monasterium S. Poncii ordinis S. Benedicti. D'autres auteurs modernes disent : sub ulmo S. Poncii. Nulle part il n'est fait mention d'ormeau sous lequel cet acte fut signé.

élan d'acclamations qui monta vers le ciel comme une prière au Seigneur. Le beffroi lança par volées sa voix retentissante, hommes, femmes, enfants, vieillards, avaient la même joie, la même allégresse.

L'évêque, ayant la mître et tenant en main la crosse épiscopale, alla au-devant du nouveau souverain pour bénir son heureuse arrivée; à sa suite venaient en procession les prélats, chanoines, ministres, prêtres et clercs de son diocèse dans leurs plus magnifiques ornements.

Les officiers de la ville et le corps du Municipe suivaient le clergé en grande pompe, portant les clefs, ainsi qu'il était d'usage, sur un coussin de velours rouge frangé d'or.

De son côté, Amédée VII s'avançait sur un cheval richement caparaçonné, ayant autour de lui les plus hauts seigneurs du comté de Savoie, montés sur de superbes palefrois à leurs couleurs. Puis venaient les hommes d'armes, bannières déployées. C'était une éclatante multitude de valeureux guerriers; le bruit des armes résonnait au milieu des piaffements des chevaux.

Dès que le comte fut proche de l'évêque, il mit aussitôt pied à terre et s'agenouilla sur la route, lui et ses chevaliers. C'était un beau spectacle de voir le Ministre de Dieu debout au milieu de toutes ces têtes inclinées étendant sur elles ses mains chargées de bénédictions.

Les prières achevées, s'avancèrent alors les Officiers de la Ville présentant au prince le coussin sur lequel les clefs étaient déposées. Celui-ci les toucha de l'extrémité des doigts, ce qui était le signe de prise de possession et répondit quelques paroles que couvrirent bientôt les acclamations de la foule.

Le cortège se mit en marche. Lorsque le comte eut franchi la porte d'entrée, le baron de Beuil, Ludovic et Napoléon Grimaldi ses frères, suivis des plus nobles de la Province, s'avancèrent soutenant un magnifique dais de velours cramoisi, parsemé de feuilles de chêne d'or sous lequel le prince se plaça. C'est ainsi qu'aux yeux de tous, les hauts barons se reconnaissaient vassaux, soumis et fidèles.

VUE ANCIENNE DE SAINT-PONS PLACÉE AU-DESSUS DE L'INSCRIPTION MENTIONNANT LA TRANSLATION DE DIVERSES RELIQUES

Les rues par lesquelles ils devaient passer étaient tendues de riches tapisseries et cinquante jeunes filles en robes blanches semaient la route de feuilles de roses et de fleurs de toutes espèces, pendant que des personnages comiques recouverts de brillants costumes avec joyaux, faisaient grand nombre de momeries et dansaient au son des instruments.

La foule ruisselait en flots tumultueux, agitant avec allégresse des branches d'arbres et de plantes vertes. Amédée VII fit son entrée dans la ville. Réception digne du prince qui venait en libérateur de la cité qui lui avait ouvert ses portes.

Il établit sa résidence au château, dans la partie la plus élevée qui depuis s'appelle le donjon, et y resta le mois d'octobre entier, pour surveiller par lui-même les affaires publiques; il donna les ordres nécessaires au recouvrement des châteaux et places fortes dont s'étaient emparés les Angevins.

Pendant ce séjour, les députés d'Utelle, de Vinaï et de Vintimille vinrent faire leur soumission.

Tout le pays environnant s'empressait d'imiter l'exemple donné par la province de Nice. Le Comte se disposa ensuite à traverser de nouveau les montagnes afin de retourner en Savoie; mais il eut soin, avant son départ, de laisser dans la ville gens et munitions de guerre, de telle sorte qu'elle n'eut plus à redouter le voisinage ou les attaques de ses ennemis; et, par lettre datée de l'avant-dernier jour du mois d'octobre, il remit sa lieutenance au baron de Beuil. Tel fut, d'après les récits les plus authentiques cet intéressant épisode qui attacha le comté de Nice à la maison de Savoie. Ce fait historique a été rappelé en 1835 par Mgr Galvano, évêque de Nice, sur une plaque en marbre que l'on voit encore à droite de la porte d'entrée de l'ancien monastère (hôpital de l'abbaye).

En voici le texte :

FELICI PATERNO SABAUDO IMPERIO
SPONTE ET ULTRA
SE SE DEDERE
UNIVIRSITAS ET CONSULES NICIENSES
ICTO FEDERE H I C
AD XXVIII SEPT. ANN. MCCCLXXXVIII
M. AMORIS FIDELITATIS FELICITATIS
D D EPISC. D. C. 1835.

Le Duc de Savoie, Charles III, dit le Bon, séjourna à St-Pons en 1521. Quelques jours avant son mariage, pendant les discussions qui s'allumaient entre Charles Quint et François Ier, dit Toselli à la page 105 du premier volume de son histoire de Nice, Charles III rechercha le mariage de l'Infante Béatrix, fille du roi de Portugal. La ville de Nice obtint l'honneur d'être désignée pour la célébration du mariage.

Le 3 octobre suivant, le Duc de Savoie avec son auguste épouse, firent leur entrée solennelle dans la ville.

Les projets d'hostilité de François Ier et la saison avancée obligèrent le duc Charles à repasser les monts le 8 octobre.

Un Prince Cardinal, gouverneur de Nice, a Saint-Pons

Pendant la régence de la duchesse Marie Chrétienne (1) pour son fils Victor Amédée, le prince cardinal Maurice, en conflit avec elle, voulant s'emparer de Nice, s'arrêta à Saint-Pons le 6 août 1639, pour sonder tout d'abord l'esprit de la population. La municipalité lui délégua trois illustres citoyens et l'évêque Jacques Marengo pour lui faire hommage et l'engager à rester à Saint-Pons jusqu'à la décision que prendrait le conseil à son égard. Vingt-cinq mousquetaires, suivis d'une foule de Niçois, accompagnaient la délégation. A la vue du prince cardinal, les cris de « Vive Savoie » éclatèrent. Encouragé par cette manifestation, le prince Maurice prit l'évêque par la main et se mit en marche vers Nice.

Les portes de la ville étaient fermées et les clefs chez le gouverneur; les citoyens qui en avaient la garde l'ouvrirent à coups de marteau, de hache et de massue, aux cris de : « Vive le cardinal ! Vive le

(1) Fille de Henri IV et sœur de Louis XIII.

prince Maurice ! Vive Savoie ! » Pendant ce temps, le marquis de Bernès, gouverneur de la ville, se retirait à Antibes. Et le prince cardinal Maurice devenait gouverneur du comté de Nice.

Les évêques de Nice s'arrêtaient autrefois à Saint-Pons, la veille de leur entrée en leur ville épiscopale. Après ce séjour à l'abbaye, ils pénétraient le lendemain à cheval dans la ville qui les recevait avec un cérémonial tout à fait spécial. Salués par le canon du château, ils s'avançaient à travers la ville pittoresquement décorée, après une halte à la chapelle de St Sébastien (1) où ils revêtaient les habits pontificaux. La foule s'empressait, la garnison présentait les armes, les enfants étaient costumés en anges pour fêter l'arrivée de l'évêque. Les discours, les vivats, les poésies italiennes, françaises et grecques saluaient et souhaitaient des jours heureux au nouvel élu.

Le Roi de Sardaigne, Charles-Félix, lors de son voyage à Nice en 1836, se rendit à Saint-Pons en compagnie de Mgr Galvano, évêque de Nice, encouragea par ses libéralités les travaux et réparations faits à l'abbaye et assista de la terrasse du pérystile de l'église aux opérations militaires qui s'effectuaient dans la vallée du Paillon.

Bénédictins célèbres

Avant de clore ce chapitre, mentionnons quelques noms de moines qui ont illustré le monastère. A la suite de la Bulle d'Urbain V sur la réforme de l'abbaye l'on vit à Saint-Pons plusieurs moines distingués. Comme l'écrit Mgr Della Chiesa (2), parmi lesquels il cite notamment : Jacques Cagrasco, moine de Saint-Victor de Marseille, prieur de Sainte-Marie de Croton, diocèse de Vence, vice-prieur claustral de Saint-Pons ; Jacques Graliero, prieur de Falicon et camérier

(1) Cette chapelle se trouvait sur les bords du Paillon à l'endroit appelé de nos jours quai Saint-Sébastien.

(2) Historien du Piémont.

du monastère; Antoine Bamberto, prieur de l'Escarène; Luchino Gastaud, prieur de Sainte Dévote de Monaco; Antoine Gralliero, prieur de Saint Pierre d'Olive, diocèse de Vence, Jean Capponi de Nice, Barthélémy Pellatacci, prieur de Sainte Dévote; Jacques Larde, de Nice, sacriste infirmier; et Jacques Terrasco furent la meilleure couronne du monastère.

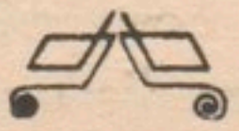

CHAPITRE XI

Possessions de l'Abbaye

Quels étaient les revenus de l'abbaye de Saint-Pons ? Les nombreuses libéralités dont nous avons parlé au Chapitre VI nous font supposer qu'ils étaient très importants. Mais d'après les actes de vente que contient le chartrier, nous pouvons, sans crainte de nous tromper, dire qu'ils étaient, pendant la période de décadence, beaucoup moins considérables. Les divers inventaires faits à l'abbaye par les prieurs de Saint-Pons ou par les délégués de Saint Victor, confirment notre dire.

Tous les biens, meubles, immeubles et revenus de l'abbaye avaient été donnés au cours des siècles pour permettre à des âmes qui voulaient se sanctifier en dehors du monde, de glorifier Dieu, l'auteur de tout bien, par une louange perpétuelle, d'édifier les peuples chrétiens par leurs vertus, de soulager les pauvres, de nourrir les pasteurs des petites paroisses, d'entretenir les églises et de prier sans cesse pour leurs bienfaiteurs en vue du bonheur céleste. Par ces temps où la foi dominait tout, où le salut était la principale affaire, on était heureux de donner à Dieu, à sa benoîte mère, et à la Sainte Eglise, une portion des biens qu'on avait reçus de Dieu pour obtenir par cet acte de charité, « sa part du Paradis ». Faut-il trouver mauvais que les personnes dominées par ces pensées de foi aient donné et donnent encore leurs biens pour mieux assurer leur salut ? Est-ce moins légitime que de dépenser des sommes folles à des chasses, à des voyages d'agrément, et à tout ce qui s'appelle le culte de la chair, comme

les cinémas, les dancings, les courses tapageuses, etc. ?

Rappelons-nous que sous les successeur de Charlemagne, la royauté est affaiblie et la Gaule morcelée en petits Etats, gouvernés ou plutôt opprimés par de nombreux seigneurs féodaux, ducs, comtes, barons. Plusieurs avaient même plus de puissance et de territoire que le roi. La guerre au roi et la guerre entre eux était leur vie. Du IXe au XIe siècle, ce ne sont que crises, violences et dépradations qui déchainaient mille maux sur la Gaule. Toute tentative d'organisation, pendant ces siècles, est entravée ou arrêtée, les populations sont décimées et écrasées par les charges; leurs travaux, dont les fruits sont en partie la proie des seigneurs, les nourrissent à peine. Plusieurs années stériles s'étaient succédées, amenant une affreuse famine. Des malaises pestilentiels avaient fait invasion de toutes parts et emporté un grand nombre d'habitants.

« Tout à coup, dit le moine Glaber, la colère de Dieu semble suspendue, les maladies disparaissent, une abondance extraordinaire succède à la disette. Les conciles, longtemps interrompus au milieu des guerres et de la misère des peuples, s'ouvrent bientôt de toutes parts : c'était en 1031 et les années suivantes. » Avec la tenue des conciles, une œuvre admirable de restauration universelle qui fera des XIIe et XIIIe siècles une époque de paix, de prospérité, et de gloire. Les guerres deviennent plus rares et plus courtes entre les peuples chrétiens. La population se multiplie, le bien-être est partout dans les dernières classes comme dans les plus élevées. Les sciences et les arts fleurissent. » « L'abbaye de St-Pons richement dotée à la fin du Xe siècle et pendant le cours du XIe, par la famille qui domine dans le comté de Nice depuis l'expulsion des Sarrasins, avait atteint l'apogée de sa prospérité; le pape Innocent IV, par la bulle en date du 13 juin 1247, la confirmait dans ses privilèges et ses possessions; ses biens ne devaient pas s'accroître d'une façon appréciable, ses domaines sont alors tels qu'ils se trouveront dans les temps postérieurs; ils sont répandus dans les diocèses de Nice, de Vintimille, de

Vence, de Fréjus et de Glandèves (1). » Une multitude d'églises s'élèvent à travers ces diocèses grâce aux largesses de l'abbaye. Les hommes d'armes se soumettent à une discipline chrétienne qui les élève à être les défenseurs des pauvres, des orphelins, des veuves et de l'église; ils deviennent des hommes de loyauté, de bravoure, de foi et d'honneur, en un mot des chevaliers. Les guerriers de la Croix combattent dans le midi de la France pour étouffer l'hérésie antichrétienne et antisociale des sectes manichéennes, en Orient pour délivrer les chrétiens opprimés par l'impur Coran et arrêter l'invasion qui menace l'Europe. Le flot des soldats de Dieu se succède sans interruption durant les XIIe et XIIIe siècles. « L'abbaye de Saint-Pons vendit une partie des terres féodales pour fournir aux frais de la seconde croisade (2). » Notre pays a-t-il suscité sa part de vaillants croisés délivrant l'Europe de la barbarie et peuplant le Ciel de Martyrs ? Cela est à supposer. L'esprit chevaleresque de nos ancêtres le ferait presque affirmer. Nous aurions été heureux de connaître leurs noms et de consigner à l'histoire le souvenir de ceux qui s'enrôlèrent dans la sainte milice de la Croix. Si l'abbaye se dépouille d'une partie de ses biens pour subvenir aux frais de la guerre sainte, elle ne tarde pas à acquérir de nouvelles richesses. En partant pour ces expéditions lointaines, d'où ils craignaient ne point revenir, les nobles mettent leurs biens sous la sauvegarde des religieux avec la clause que s'ils n'ont pas le bonheur de revoir le pays, leurs biens resteront propriété du monastère. L'on sait d'ailleurs que les libéralités envers les abbayes étaient en honneur à cette époque. Cette tendance n'avait pas toujours un mobile de piété; parfois, une ambition mal dissimulée en était la secrète inspiratrice. C'est, en effet, dans les monastères que l'on formait à la science et à la vie ecclésiastique, la plupart des sujets distingués susceptibles d'être appelés aux évêchés et autres prélatures ou dignités de l'Eglise. Les grandes familles avaient soin d'envoyer

(1) Chart. de St-Pons, Introd. p. XIX.
(2) Mémoires de Contes et Sclos, p. 31.

un ou plusieurs de leurs membres avec l'espoir de les voir un jour occuper quelques-unes de ces éminentes positions. Mais comme Dieu sait tirer le bien du mal, et faire tourner à sa gloire les calculs de la sagesse humaine, il arrivait souvent que l'ambition des parents aboutissait à un double bien : doter le monastère de ressources importantes et surtout donner à l'église des prélats aussi remarquables par leur science que par leur vertu. Le monastère de St-Pons était au XIIIe siècle dans tout l'éclat de sa gloire.

Le zèle, le dévouement et la régularité des religieux avaient mérité de nombreuses marques de distinction de la part des Souverains pontifes et le catalogue des faveurs spirituelles qu'ils en avaient obtenu étaient déjà des plus riches. D'un autre côté, la charité inépuisable dont ils donnaient tous les jours de nouveaux témoignages indiquait que leurs ressources étaient loin de diminuer. Dans l'impossibilité où nous sommes de dresser la liste complète des possessions du monastère de St-Pons, force nous est de mentionner les plus importantes. L'étendue de ces possessions n'est pas facile à reconstituer pour les premiers siècles de la fondation; l'on peut cependant conjecturer qu'elles étaient considérables, puisque à la suite de la réédification les libéralités se faisaient, comme nous l'avons dit, sous forme de restitutions. Le chartrier de St-Pons indique les possessions qu'avait l'abbaye au Moyen Age. « La plupart des églises, dit Saige, dont la possession est confirmée aux moines par Innocent IV, formaient déjà des prieurés; quoique cette qualification ne leur soit pas donnée dans l'instrument, six d'entr'elles les portent dans les chartes antérieures; six autres ne figurent avec ce titre qu'à la fin du XIIIe siècle, mais il n'en résulte pas moins que ces prieurés n'aient pas été constitués antérieurement; il est même possible qu'ils remontaient tous au XIIIe siècle (1). »

« C'est un fait à peu près universel, écrit Dom Benoît dans son histoire de l'abbaye de St Claude (2),

---

(1) Chart. de St-Pons, Introd. p. XIX.
(2) Histoire de l'abbaye et de la terre de St-Claude, par D. P. Benoit. T. I, p. 331.

que dans les siècles passés, les paroisses se trouvent réunies à des chapitres, à des collégiales, à des monastères. »

Qu'on parcoure les anciennes chartes des rois et des empereurs, les diplômes des évêques, les bulles des papes, qu'on examine les anciens pouillés des églises, on constatera sans peine que presque toutes les paroisses étaient autrefois dépendantes des communautés ecclésiastiques et monastiques. « La multitude des prieurés à charge d'âmes administrés par des moines et annexés aux abbayes, dit Darras (1), en parlant du XIe siècle, absorbait la plus grande partie des paroisses rurales. » « Les prêtres séculiers, dit de son côté un historien du Jura, étaient fort rares au Xe siècle, les églises étaient au pouvoir des moines. » (2)

Le chartrier de St-Pons s'appuie sur des faits historiques les plus certains en mentionnant la bulle d'Innocent IV datée de Lyon; elle confirmait l'abbaye dans ses possessions situées dans plusieurs diocèses.

Voici l'ordre chronologique dans lequel il place les divers prieurés ayant un prieur à leur tête (3) :

Châteauneuf de Contes, 1030.
Ste Réparate de Nice, 1185.
Gordolon, 1185.
Ste Dévote de Monaco, 1206.
St Nicolas de Sospel, 1229.
Peille, 1229.
N.-D. de Moustier, Lucéram, 1233.
St Hermentaire de Draguignan, 1235.
N.-D. de Salette, Aspremont, 1248.
N.-D. de Falicon, 1248.
St Blaise, 1248.
St Pierre de l'Escarène, 1248.
N.-D. Sous Gattières, 1248.
N.-D. des Prés de Levens, 1252.
St Laurent d'Eze, 1291.

---

(1) Histoire Générale de l'Eglise Catholique, t. XXIII, page 333.

(2) Drox. Histoire de Pontarlier, p. 195.

(3) Chart. de St-Pons, p. XIX.

N.-D. des Salles, près Draguignan, 1291.
St Pierre d'Oliva, Vence, 1320.
Cimiez, 1346.
N.-D. de Virimanda, Annot, 1369.
N.-D. de Beaulieu, 1593.
St Jaume, 1576.

D'autres prieurés dont le souvenir est perdu dans la nuit des temps avaient sans doute été confiés à l'abbaye de St-Pons (1).

Les actes que contient le chartrier nous en donnent la certitude. Le lisant attentivement, on trouve que tous les villages de l'ancien comté de Nice sont liés par diverses questions à l'abbaye. A cette époque, l'état monastique était à l'apogée de sa ferveur et de son éclat; le prieurré a précédé la paroisse; tous et toutes sont nés et ont vécu à l'ombre du monastère. Malheureusement, les documents précis font presque totalement défaut, les archives de ces prieurés ayant disparu aussi complètement que ceux concernant l'abbaye elle-même, qui contenaient les titres des revenus de chaque prieuré. Ce que nous pouvons conjecturer, c'est que les prieurés ci-avant mentionnés étaient pour notre contrée comme des rameaux dans lesquels la sève circulait largement, parce qu'ils étaient attachés à un tronc puissant : l'abbaye. La vie religieuse descendait du monastère dans la paroisse; elle se trouvait en contact immédiatement avec le peuple. Si nos anciennes paroisses étaient l'objet de tant d'actions et de ferveur, que devait être l'abbaye mère qui en était le centre.

Les paroisses ou prieurés que les moines dirigeaient avec tant de zèle avaient leurs domaines respectifs. Des vignes, des jardins, des champs, des prairies, des pâturages, des moulins à huile et à farine, des fours à pain, des granges, des maisons; des rues entières lui

---

(1) D'un relevé de tous les bénéfices de Provence dressé en 1345 par M. Bernard, extrait des archives des Bouches-du-Rhône, Registre B. 192, nous constatons qu'au point de vue de la richesse des bénéfices, l'abbé de Saint-Pons était le mieux renté de l'époque, la valeur et les revenus étaient supérieurs à ceux de l'évêque du diocèse.

appartenaient. La ville de Nice contient encore la rue de l'Abbaye et Cais de Pierlas a énuméré les maisons qui dépendaient de St-Pons au XVIe siècle (1). Le hameau de l'Abadie, près Nice, désigne bien aussi par son nom une dépendance de l'abbaye. Les actes d'acquisition, de vente, d'échange, de fermage, y compris l'énumération des revenus annuels, que contient le chartrier de St-Pons, et que Lanteri a relevé dans son Compendium des chartes du vieux monastère, le prouvent jusqu'à l'évidence (2).

L'abbaye devait avoir le droit de patronage sur tous les prieurés mentionnés plus haut et sur d'autres tombés dans l'oubli.

Dans la discipline des anciens temps, celui qui fondait une église et la dotait avait droit de patronage, c'est-à-dire de la pourvoir d'un service convenable sous la juridiction de l'évêque. Le patron, duc, comte, baron ou abbé, d'un monastère, présentait à l'ordinaire du lieu, les clercs qui devaient remplir les fonctions sacrées dans l'église qu'il avait bâtie et dotée; l'évêque lui reconnaissait ce droit. Or, bien plus que les particuliers, les monastères étaient appelés à prêter un concours actif et précieux à l'évêque pour bâtir les églises et les pourvoir de saints ministres. Dans notre pays, grâce à l'abbaye de St-Pons, des églises s'élevaient de toutes parts. A l'époque où ce monastère comptait de nombreux moines, il lui était facile d'essaimer et de répandre, avec les sentiments religieux, les moyens pratiques de la vie agricole et sociale. C'était alors l'apogée de la ferveur monastique; mais lorsqu'à l'époque du relâchement, il fut réduit à quelques membres, il abandonna ce service aux prêtres séculiers. On ne dira jamais assez combien les monastères contribuèrent à soulager le sort des peuples au moyen-âge. Les moines produisaient beaucoup et consommaient peu, l'abondance de leur superflu s'en allait aux pauvres; quiconque se présentait à la porte d'un couvent était sûr d'y trouver un abri, un repas

---

(1) La Ville de Nice pendant le Ier siècle, p. 512.

(2) Compendio. Chart. de St-Pons, p. XII, Introd.

préparé, des vêtements, des instruments aratoires; quand c'était nécessaire, un terrain à cultiver moyennant de légères redevances. Nous ne parlons pas ici de ces attentions, de ces consolations qui touchent les cœurs qui ne sauraient être payées aucun prix. C'est de la crosse abbatiale surtout que l'on a dit avec juste raison qu'il faisait bon vivre à son ombre.

Un inventaire du 5 mai 1440 donne l'état des meubles et effets cultuels appartenant à l'abbaye (1).

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 368.

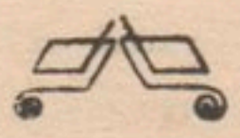

CHAPITRE XII

Les Moines, l'Agriculture et les Arts. Miniature

Les pertes des documents de l'abbaye limitent notre documentation sur cette époque plus glorieuse que nous ne le pensons. Ils nous auraient fourni, pour une période de huit siècles, les renseignements les plus divers sur l'histoire des Alpes-Maritimes, rappelé les principaux événements qui s'y sont accomplis, les personnages qui l'ont davantage illustrée.

Les religieux de St-Pons pour faire fleurir les lettres et les arts, durent, selon le désir de leur fondateur, établir des écoles où l'élite de la jeunesse studieuse se donnait rendez-vous; chacun voulait y mettre les enfants, les bourgeois comme les gentilhommes, les pauvres comme les riches (1) : les élèves de ces cours devenaient la gloire des lettres, l'honneur de la religion, la joie des maîtres. Le mouvement littéraire signalé par Saige au chartrier (2) était assez puissant; il devait se répandre à travers les prieurés placés sous la dépendance de l'abbaye. Cette transmission de la science et de la piété à travers notre région et jusque dans les diocèses limitrophes, était conforme aux injonctions des souverains pontifes, des conciles et des chefs d'ordres monastiques. L'on peut conclure qu'aux XIIe et XIIIe siècles, l'enseignement était universellement donné par les moines; les ténèbres du moyen-âge n'étaient pas si épaisses qu'on l'a prétendu; l'abbaye de St-Pons gardait, selon l'expression consacrée, le dépôt de la civilisation dans notre pays.

(1) St Benoit avait prescrit à toutes les maisons de son ordre d'ouvrir des écoles et d'y recevoir des enfants, des adolescents, des adultes riches et pauvres, maîtres et serviteurs, clrcs et laïques.

(2) Chart. de St-Pons, p. XXI Introduction.

Le simple aperçu donné au Chapitre V montre la place que les moines ont occupée dans l'histoire de notre région et les droits qu'ils ont acquis à notre reconnaissance. Ils ont mis en valeur une grande partie de notre territoire; presque tous nos villages, s'il faut en croire les vieilles archives, leur doivent l'existence.

On a cherché à ravir à l'Eglise, l'un après l'autre, ses titres de gloire. Mais n'en déplaise à ceux qui ont propagé le mensonge, nos premières charrues ont été façonnées et dirigées par les moines. C'est à eux spécialement que l'agriculture doit son origine. Non pas, sans doute, que les moines aient tout accompli, mais ils prirent l'initiative et donnèrent l'impulsion, servant, pour ainsi dire, de trait d'union entre l'antiquité et nous. Animées par leur exemple, guidées par leurs conseils, les populations poursuivirent hardiment l'œuvre commencée et l'abbaye devint le centre d'une colonie de travail, de défrichement. Au surplus, les moines labouraient avec intelligence et perfection. Le mode de culture usité encore actuellement, la manière de semer, nos meilleurs procédés de fertilisation, les saines méthodes d'élevage, nous les devons aux fils de St Benoit, dont quelques-uns ont quitté la cape pour la charrue. Une des plus intéressantes reconstitutions de l'exposition de 1900 n'était-elle pas l'histoire de la culture maraîchère sur le sol francais depuis l'époque gallo-romaine et les premières inventions monastiques. Les granges ou maisons de fermes qui entouraient l'abbaye de St-Pons devaient se faire remarquer par leurs riches moissons de céréales et autres produits. La tâche de ces moines était populaire et efficace. Nous aimons à reprendre les traces longtemps interrompues de leurs procédés : à lire les comptes-rendus de nos Revues agricoles et de nos syndicats, on les croirait copiés sur quelque feuille latine des vieux siècles. L'abbaye était comme une ruche bourdonnante de vie et de labeur. Parallèlement à l'agriculture devaient naître une foule de métiers et de professions manuelles inconnues aux populations barbares. Les moines les firent paraître. Ils attirent autour d'eux le peuple auquel ils apprennent à travailler et bientôt l'abbaye et

ses dépendances deviennent d'immenses ruches ouvrières où l'on apprend une foule de métiers et d'industries. Nos maisons, voire nos églises, possèdent encore quantité d'objets travaillés dans les abbayes et qui font toujours l'admiration des visiteurs.

D'ailleurs, les hommes les plus éclairés, d'écoles et d'opinions fort différentes, n'ont pas hésité à reconnaître ce dont notre génie moderne était redevable à nos vieilles maisons abbatiales.

Châteaubriand, dans son Génie du christianisme, rend un hommage éclatant à l'activité industrielle des moines. « A son avis, dans une société à demi-barbare où l'on ne possédait encore ni les ressources de l'art, ni ces instruments de force et de précision mis par la science aux mains du travailleur, il fallait, pour donner au labeur manufacturier son premier essor, cette volonté courageuse et cette autorité de sacrifice que l'église catholique est seule capable d'inspirer. »

Augustin Thierry écrira à son tour : « Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation... on y recueillait avec les sciences et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles; ...le refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle. Il y avait là des exemples remarquables de travail et d'activité pour le laboureur et pour l'ouvrier. L'agriculture perfectionnée est originaire des moines. » (1)

La petite industrie rurale, grâce à leurs efforts, pénétra en France, en Italie et en Allemagne. L'impulsion qu'ils donnèrent aux arts utiles avait, au cours des âges, pour unique but le bonheur du peuple. C'est en se souvenant de ces choses que Littré a pu écrire : « Quiconque est pour la civilisation, doit être à cette époque avec l'église et avec les moines, milice de l'église. » (2)

Les moines du moyen âge sont les pères de l'agriculture, les restaurateurs de la loi du travail, les créa-

---

(1) Aug. Thierry. Documents inédits de l'histoire du Tiers Etat. Introduction p. X.

(2) Journal des Savants, 1862, Art. de Littré sur les Moines d'Occident de Montalembert.

teurs de notre grande famille rurale. A chaque chapitre de notre histoire se trouve en France un peuple admirable : c'est le peuple rural. Personne ne contestera que ce sont les campagnes qui ont sauvé la France parce que pendant quinze siècles ce fond n'a guère changé. Jeanne d'Arc, fille de la terre, n'est que le plus éclatant symbole de cette histoire. Cette masse rurale a toujours constitué le fond de la nation.

Naguère encore, notre pays a étonné le monde. Il ne l'a peut-être pas étonné par la vaillance héroïque de nos premiers assauts, car le monde est habitué à compter avec la valeur guerrière du soldat de France. Il l'a étonné par l'endurance avec laquelle cette nation, réputée légère et inconstante, prompte aux enthousiasmes et aux découragements, a supporté une guerre longue, laborieuse, douloureuse par les blessures reçues et par la paralysie de la vie nationale qui semble nous vouer à la ruine même après la victoire. L'armée française a tenu, parce qu'elle était composée de quelques millions de paysans, conduits par quelques milliers de bourgeois. Ils se sont cramponnés au sol de France que jadis ils cultivaient, se rappelant la devise de leurs pères « ça ira mieux l'année prochaine » ; avec ce mot que l'on a entendu si souvent dans la bouche de ces paysans soldats et qui vaut tous les mots historiques, ils ont fait *tenir* la nation, ils ont sauvé la France.

Eh bien ! cette France agricole, cette race de solides et laborieux terriens a été créée par les moines. L'agriculture n'existait plus au temps des derniers romains ; pour eux, travailler la terre étant une tâche méprisable. Le passage des barbares avait accentué ce mépris et laissé notre pays un désert, un chaos de ruines. Nos premiers ancêtres n'avaient d'ailleurs d'autre occupation que la guerre et la chasse ; ils se seraient crus déshonorés en touchant à la pioche et à la charrue. Les moines humanisèrent ces orgueilleux guerriers et leur firent comprendre qu'il existait une autre noblesse que celle des armes : la noblesse du travail. Ils le comprirent et alors on vit les plus grands seigneurs quitter le manoir, l'épée et l'armure, pour

AUTEL ANTIQUE ET CLOITRE DE SAINT PONS

s
l
c
c
s
d
c
d
le
o

de
L'
ro
tâc
ce
cha
leu
se
à la
gue
autr
trav
seig

manier sous le froc bénédictin la charrue et la bêche. Après eux, des centaines d'autres vinrent courber leur front sous la loi du travail. D'autre part, les populations de nos campagnes ne restèrent pas en arrière. L'abbaye possédant des colonies et des dépendances, provoqua partout une merveilleuse propagande et nos pères apprirent à apprécier les bienfaits du travail.

« Si l'on considère d'autre part l'activité intellectuelle qui régnait dans les cloîtres, l'impulsion donnée par les moines aux sciences, aux arts, à la poésie, à la philosophie, qu'on nous cite des hommes qui se soient ainsi dévoués au bonheur de leurs frères pendant des siècles... Une institution qui ait aussi bien mérité de l'humanité toute entière (1). » Ayant à parler d'une époque qui fut sous l'influence des moines, il était utile de rappeler en passant ce dont notre pays leur fut redevable; peu importe leurs noms, ce qu'il faut retenir, c'est le bienfait. Il nous est facile d'entrevoir quelle somme de richesses s'étaient accumulées de siècle en siècle au fond des abbayes. C'est là que les professeurs de nos universités puisent une grande partie de leur enseignement.

De tous les arts cultivés avec tant de goût au moyen âge, celui qui fut l'objet spécial de l'attention des religieux de St-Pons fut surtout la manuscription et la miniature. Les moines ont construit en même temps que leurs belles abbayes nos splendides cathédrales « ces monuments qui sont, a-t-on dit, le plus noble chant de l'âme humaine ». Mais les abbayes et les cathédrales une fois construites, il fallait les embellir; c'est pourquoi chaque monastère, non content d'ouvrir écoles et bibliothèques, deviendra un atelier où sont cultivées les diverses branches de l'ornementation : la sculpture, la ciselure, l'orfèvrerie, la gravure, l'émaillerie, la mosaïque, la miniature, la peinture (2). Lorsque nous visitons nos vieilles églises, nous sommes ravis d'admiration en face de ces statues si vivantes et si pieuses d'évêques et de saints, ces rétables avec leurs minuscules figurines d'une élégance et d'une vérité

(1) Les moines, leur influence sociale, par l'abbé Martin, T. 1°, ch. X.

(2) Montalembert, Ste Elisabeth de Hongrie, Introd.

achevées ; tous ces chefs-d'œuvre sont dus aux moines ou aux ouvriers qu'ils ont formés. Et ces fresques qui ornent encore certaines chapelles de notre diocèse, qu'avec sa haute compétence M. Joseph Levrot, conservateur de la bibliothèque municipale, a relevé dans une ravissante brochure, n'auraient-elles pas les mêmes ouvriers pour auteurs (1). Les religieux artistes étaient probablement peu nombreux parmi les bénédictins. Nous n'en connaissons guère qui aient fait époque dans l'art, ils encourageaient cependant les artistes laïques, les abbés se montraient généreux avec eux, les hébergeaient dans leurs monastères. Par leur situation sociale, patrons d'églises, seigneurs et propriétaires de vastes domaines, leurs relations s'étendaient à beaucoup de personnes, ils pouvaient les mettre en relief et leur procurer du travail.

Ls abbayes étaient donc, pour la plupart, l'asile des lettres, des sciences et des arts. L'art était destiné à réjouir l'esprit et à l'élever par l'expression du beau : au moyen âge, il consistait exclusivement dans le rayonnement des formes sur la partie de la matière harmonieusement disposée. Il était réellement la combinaison et le vrai mélange du beau et du vrai. L'art servait alors la religion dans ses différentes manifestations. Cet effort tenté par les chrétiens pour exprimer la beauté devait représenter les opérations de la grâce divine sous une forme agréable, exciter et émouvoir l'âme des fidèles par tous les moyens honnêtes, refléter dans les églises et les couvents, sous les configurations les plus diverses, la majesté de l'Eternel. On voulait que ce qui était grand et sublime en soi fut traité d'une manière grande et sublime, que l'art humain servit à rehausser la splendeur du culte et à rendre gloire au Très-Haut.

Les Bénédictins vivaient éloignés du monde, menaient une vie intellectuelle et intérieure, cherchaient à réunir dans leurs cloîtres tout ce qui était capable d'élever et de surnaturaliser les âmes des religieux en leur faisant oublier la médiocrité du vulgaire ; ils étaient prêtres et artistes, leur dévouement à l'église se tradui-

---

(1) Les peintures murales du Comté de Nice. Imprimerie du Commerce, 24, avenue Beaulieu, Nice, 1890.

sait sous la double forme du travail et de la prière. D'ailleurs l'ombre et le recueillement se prêtaient au mieux pour l'expansion de l'intelligence et pour la floraison des œuvres libérales.

Les scribes devaient être nombreux dans l'abbaye; c'est à ces humbles religieux que nous devons la conservation des immortels chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne et chrétienne. Guidés par un motif de science et surtout de foi, ils passaient leur existence dans une humble chambre, à copier lentement et minutieusement les ouvrages les plus rares et les plus recherchés (1). Un moine des plus illustres n'avait-il pas dit ces paroles encourageantes : « Après votre mort, les personnes qui liront vos livres que vous avez soigneusement transcrits prieront pour vous, et si celui qui donne un verre d'eau froide ne perd pas sa peine, à plus forte raison celui qui donne l'eau vivante de la sagesse recevra sa récompense dans les cieux. » Grâce à ces vénérables parchemins, Gioffredo écrivit son Nicœa Civitas et son histoire des Alpes-Maritimes. En 1706, Charles-François Torrini (2) de Sospel puise à cette même source pour composer un manuscrit de 698 pages qui n'était qu'une suite de chartes copiées *in extenso* sur feuilles séparées et reliées ensemble dans l'ordre chronologique qui allaient du Xe au XVIe siècle. Ce recueil exécuté pour le compte et aux frais du prieur claustral de l'abbaye, était d'une authenticité incontestable. Le comte Cais de Pierlas entreprit la publication du chartrier de St-Pons avec les données de ce travail. D'autres recueils puisés aux archives de l'abbaye par un des plus infatigables chercheurs de la fin du XVIIIe siècle. J. Baptiste Lanteri de la Briga, lui permirent non seulement de continuer, mais de contrôler les documents qui étaient déjà en son pouvoir (3).

---

(1) Barralis, dit Salerno, l'hagiographe de Lérins, avait pour son travail relatif à cette abbaye, emprunté aux manuscrits de St-Pons les légendes et les vies des saints, etc.

(2) Chart. Introd. p. VIII.

(3) Lanteri fut administrateur de l'abbaye pour l'évêque de Nice de 1786 à 1792. Chart. Introd. p. VIII.

Lanteri avait intitulé son inventaire analytique : « Compendio delle pergamine, lequale anche attualmente retrovanni nelle antico ed una volta celebre monastero di San Ponzio, presso e fuori le mura della citta di Nizza, dell' ordine de san Benedetto, fondato, comme legessi dal piissimo Carlo Magno re di Franchi e Longobardi et patrizio de romani. »

Il existait donc aux archives de St-Pons, vers les dernières années du XVIIIe siècle, un classement chronologique de 749 chartes en 7 volumes, dont l'ensemble allait à 1306 pages; sa rédaction devait être récente, mais copiée sur d'anciennes inscriptions faites par les vrais bénédictins qui employaient le temps non consacré à la prière et au travail manuel à la transcription des manuscrits. Dans l'inventaire du trésor de l'abbaye, fait en 1440, en outre d'Evangiliaires, d'une bible en deux volumes, de livres de chœur, on y rencontre plusieurs manuscrits particuliers : un livre dénommé « Carolus », probablement du premier mot de son texte qui devait être un recueil de notes sur l'abbaye et sa fondation attribuée à Charlemagne en personne, des vies des saints, la vie de St-Pons, un cahier contenant la vie de St. Photin, enfin certains livres antiques dont on ignore les noms, etc... (1).

L'art pictural se manifeste à l'abbaye de St-Pons dans la miniature. Nous ne pouvons donner une idée de la beauté, de la richesse et du fini des travaux qui y furent exécutés, mais voici comment s'exprime un amateur, par l'organe de l'*Eclaireur de Nice* du 15 juillet 1913 : « Un miniaturiste nicois du XVe siècle. Vers la fin du XIVe siècle, alors que l'immortelle pléiade des artistes qui devait illustrer la renaissance était encore dans les contrées mystérieuses de l'inconnu, naquit à Nice un enfant du nom de Ludovic Prioris. Cet enfant, dont la famille était originaire de la contrée, fut éduqué par un religieux de l'abbaye de St-Pons. Jeune encore, il revêtit l'habit monacal et se retira dans l'abbaye du bourg St-Dalmas, au diocèse d'Asti. En 1428, il se rendit à l'abbaye de St-Pons hors les murs de Nice. A cette époque il se lia avec Jean Miraglietti, fondateur de l'école de peinture niçoise et ce fut probablement ce dernier qui l'engagea à se vouer à l'étude des beaux-arts, puisque neuf ans après il terminait les enluminures d'une copie d'un Josèphe, ainsi qu'en fait foi un manuscrit de la bibliothèque nationale. Ce volume exécuté pour le marquis Jean Galeas de Saluces, dénote un art intime et sincère. Les lettrines et les bordures

(1) Chart. St-Pons, Introd. p. XXI.

sont d'une finesse admirable. Voici la souscription du frère Louis des Prieurs, alias de Prioris. *Presens opus miniavit frater Ludovicus de Prioribus de Nicœa provinciæ ordinis Sancti Benedicti. M. CCCCXXXVII die XV Novembris.* Quant au travail du calligraphe, il est d'une habileté consommée et fait honneur à Jean-Baptiste Pallavicini, neveu du marquis de Jean Galeas de Saluces. A la fin du manuscrit le délicat copiste ajoute vingt-quatre vers et un épilogue pour annoncer dans quelles conditions le volume fut exécuté. Dans mon prochain ouvrage sur l'école des peintures niçoises, école dont je suis le modeste révélateur, je consacrerai deux chapitres à Ludovic Prioris et à l'art de la miniature dans notre région. Cette étude sera complétée par une liste de références.

Au commencement du XVe siècle, le but de l'enlumineur était de réaliser un dessin très riche et très simple à la fois Il ne craignait pas d'associer les couleurs les plus vives, mais il avait les moyens de neutraliser tout effet discordant. Sa palette était composée de trois ou quatre couleurs, le vermillon, le bleu de cobalt, le vert chaud et le jaune, toutefois cette dernière couleur était surtout employée par les Italiens. Durant la bonne époque de l'école niçoise, c'est-à-dire de 1450 à 1500, le champ polychrome et doré des initiales s'allonge en bordures et en galons au flanc gauche de la page pour bientôt la contourner et l'encadrer entièrement. Les rameaux qui en jaillissent couvrent bientôt tous les blancs des bords en végétation riche émaillée de fleurettes d'un effet harmonieux. Parfois, au milieu de ces fleurages multicolores s'agitent des figurines tour à tour gracieuses et drôles. C'est l'âge d'or de la miniature. Mais à partir de Louis XII, les bordures deviennent plus touffues, plus charnues, et plus lourdes. On cesse d'interpréter la nature, on la pille au lieu d'y puiser des leçons de vérité. Néanmoins, on le fait avec un talent considérable, et quelques-uns des manuscrits de ce type si caractérisé telles que les heures d'Anne de Bretagne, sont de véritables merveilles. »

Thomas BENSA,
Conservateur-adjoint du Musée de Nice.

Tels étaient les passe-temps ordinaires de ces moines dont certains écrivains osent parler avec mépris.

Le lecteur aura vu dans ce succinct exposé, par les quelques exemples que nous avons cités, comment les arts ont fleuri dans l'abbaye de St-Pons. Les abbés ne devaient épargner ni peine ni argent pour imprégner d'une note artistique chaque objet qui servait à l'office divin.

Il est une vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue si l'on veut bien comprendre l'art chrétien dans notre pays : la peinture du XVe siècle est fille de la miniature. Nous voyons plus haut le grand peintre Miraglietti, conseiller à un miniaturiste bénédictin de St-Pons de se vouer à l'étude des beaux-arts. La plupart de nos anciennes églises conservent encore des souvenirs de cette époque. L'école de peinture niçoise a laissé des œuvres où le talent et la foi marchaient de pair. L'art ancien venu de Byzance s'était transformé, embelli, idéalisé, en se christianisant entre les mains de nos vieux peintres niçois. Ils ont prêché par leurs tableaux comme les orateurs par leur éloquence. Ce qu'ils cherchaient avant tout dans leurs conceptions originales c'était de faire connaître Jésus-Christ aux âmes et d'inspirer pour lui, pour ses sacrements, pour sa sainte Mère, les plus profonds sentiments de respect, de vénération et d'amour.

Avec quel art, ingénieux et ingénu, avec quelle habileté consommée, leur pinceau n'a-t-il pas su faire revivre sur la toile les admirables scènes de la religion comme autant d'irrécusables témoignages de son influence civilisatrice à travers les temps. La réputation de ces artistes de l'école niçoise s'était rapidement étendue partout.

On se les disputait pour la décoration des monuments et des églises (1). L'exposition de 1900 nous a montré les merveilleux travaux des moines du moyen âge. Leurs noms demeurent inconnus, mais leurs travaux restent. Si nous nous sommes attardé à décrire l'œuvre des moines, c'est que, quand une fois on a péné-

---

(1) Voir les ouvrages de Joseph Brès et Bensa sur l'école de peinture niçoise.

tré à l'ombre de leurs vieux cloîtres, on ne s'en détache pas facilement; il fait si bon respirer ce parfum des choses disparues. D'ailleurs, les mêmes traditions artistiques se sont perpétuées dans nos abbayes contemporaines. Aux fêtes du XIIIe anniversaire de la mort de St. Grégoire le Grand, célébrées à Rome en 1904 (1), le missel dont Pie X se servit, fut offert à l'auguste Pontife par les Bénédictins de Solesmes. Relié en parchemin blanc et orné de pierres précieuses, ce missel constitue un pur chef-d'œuvre de miniature et reproduit avec une grâce et une élégance exquises un des plus riches modèles du moyen âge.

L'iconographie bénédictine est comme la langue graphique et plastique des moines. C'est l'idée matérialisée sous le souffle de l'art. Mieux que les écrits, elle frappe l'imagination et perpétue en nous l'œuvre de nos ancêtres. En ce XXe siècle, elle subsiste encore. L'art de la photographie l'a joliment multiplié, chacune de nos vieilles églises a vu ses tableaux, monuments, objets d'art passer en photogravures, être reproduits sur cartes-vues et insérés dans les nombreux albums, livres et brochures publiés dans le courant de ce siècle et du siècle dernier. L'iconographie est devenue une science étendue et populaire. C'est un livre ouvert où tout le monde, lettré et illettré, peut lire l'histoire des temps anciens et admirer ces manifestations religieuses et civiles dans un cadre artistique de toutes les époques.

---

(1) L'encyclique Jucunda Sane du 12 mars 1904.

CHAPITRE XIII

Décadence. — Derniers Bénédictins. — Suppression de l'Abbaye.

Nous touchons à une époque critique de l'histoire de l'abbaye de Saint-Pons. Fidèle à la pensée qui nous a dicté ce travail, nous sommes résolus à nous placer en face du mal, le sonder d'une main ferme et en démontrer les causes. Il n'est que trop vrai, l'ordre bénédictin à Saint-Pons déchu des hauteurs où l'avaient élevé les exemples de vertu qu'il donnait au monde, perdit cette utile et glorieuse influence qu'il exerçait dans notre pays; et, chose remarquable, quand on cherche l'origine de cette décadence, pour lui assigner une date précise, il est impossible de ne pas y voir jusqu'à l'évidence, l'époque du malheureux abandon de la régularité aux devoirs religieux. L'antique simplicité et la pauvreté, dans lesquelles l'ordre avait été fondé, disparaissaient peu à peu. L'amour du faste et de la grandeur s'était glissé secrètement dans le cœur de certains supérieurs. La vanité, le désir de dominer dévorait intérieurement le cœur de quelques abbés, et tout ce mal peut s'attribuer à l'admission trop facile à la vie religieuse des seigneurs qui faisaient des donations. Ceux-ci, en apportant la richesse, l'ignorance et la vie désœuvrée, introduisaient en cette fin du XVIIIe siècle un certain relâchement et une éclipse spontanée à la vie religieuse. L'abondance régnait au monastère; mais la richesse est un écueil contre lequel court risque de se briser la discipline monacale. La gravité du cloître dut souffrir aussi des conflits avec l'abbaye de Saint-Victor, des démêlés avec les évêques et les chanoines du Chapitre de la cathédrale de Nice;

et, par dessus tout, de la Commende, qui fut une des grandes causes du relâchement des observances religieuses à Saint-Pons comme ailleurs. Toutefois, il serait injuste d'affirmer avec certains auteurs de parti-pris que la décadence monastique était profonde et universelle. Dans son essai sur les mœurs, Voltaire disait : « Il n'est guère encore de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine (1). »

D'un autre côté, des guerres cruelles qu'amenaient les régimes successifs (2) mettaient le pays en feu. La famille d'Anjou surtout élevait, par intervalles, des prétentions sur le comté de Nice. Après la mort de la reine Jeanne (1382), la résistance de ses habitants depuis leur donation au Duc de Savoie (1388), leur occasionna des luttes continuelles. L'occupation temporaire de la ville par les troupes françaises, turques et espagnoles fut par suite néfaste.

Mais la ville de Nice, l'orage passé, revenait avec un nouvel empressement à ses souverains légitimes. Elle a mérité par son attachement aux ducs de Savoie, le titre glorieux de Cité très fidèle « Civitas fidœlissima ». L'abbaye de Saint-Pons eut naturellement à souffrir pendant la prise et la reprise de la ville par l'ennemi. Les troupes françaises campées de Cimiez à Saint-Pons, pleines d'ardeur pour le pillage, ravagèrent le pays ; les religieux de l'abbaye, sans ressources et sans gîte, furent obligés de se disperser et de se mettre en quête d'un asile, les uns chez leurs parents, les autres chez leurs amis, ou dans les maisons louées par eux. Voilà sans doute des causes de désordre très graves et qui occasionnèrent un profond dépérissement de la discipline, un oubli déplorable de la vie monastique.

Dans ce rapide et triste tableau, nous n'avons pas encore parlé du plus terrible ennemi des abbayes : la Commende.

La mise en commende d'une abbaye n'était autre

---

(1) Essais sur les mœurs. Ch. CXXXIX.

(2) Après les barbares, le comté de Nice a été successivement sous la domination des Aragonnais, des Angevins et des ducs de Savoie.

chose que la cession d'un bénéfice à un séculier avec dispense de la règle et même de la résidence. C'est par un empiètement du pouvoir civil sur les monastères que, peu à peu, la coutume s'introduisit dans les communautés d'avoir des supérieurs commendataires; à la fin du XVe siècle, cette coutume était presque générale.

Dès le principe, les abbayes furent données à des laïques qui avaient pour premier devoir de les défendre, puis à des religieux et à des évêques dont les menses étaient plus pauvres. Ces supérieurs commendataires, nommés par les rois ou le chef du pouvoir, devaient acquitter les charges du monastère, faire distribuer les aumônes, veiller à la célébration des offices et à l'observation de la règle. Comme gratification, ils percevaient en entier les revenus de l'abbaye.

A Saint-Pons, la mise en commende fut faite, en 1473, au profit de Barthelemy Chuet, évêque de Nice, et la réunion de la mense abbatiale à la mense épiscopale réalisait les visées des évêques sur le monastère.

Il est aisé de voir quels devaient être les effets de cette nouvelle situation. La commuanuté devenait séparée de son chef; l'autorité n'existait que de nom; il était bien difficile de remonter le courant déjà assez fort pour emporter la discipline.

Ces graves inconvénients frappèrent l'esprit si juste et si avisé des moines de Saint-Pons. Aussi ne purent-ils s'empêcher de verser des larmes lorsqu'ils virent réunir la mense abbatiale à la mense épiscopale; ils comprenaient que la mise en commende de leur monastère était le coup de grâce donné à l'abbaye. Ils firent intervenir, aidés des habitants de Nice, le duc et la duchesse de Savoie. Une modification faisant l'objet d'une bulle de Sixte IV, du 11 mai 1476 (1), limitait la réunion des deux menses à la vie de Barthelemy Chuet; après le décès de cet évêque, tout devait être rétabli dans l'état antérieur; mais l'abbaye resta désormais en commende.

« La diminution des revenus des établissements ecclé-

(1) N. CCCLIV. Chart. de St-Pons, p. 397.

siastiques, dit le chartrier de Saint-Pons, était alors générale; c'est en se fondant sur la pénurie des ressources de l'évêché de Nice, que Barthélemy Chuet avait obtenu la réunion de la mense de Saint-Pons à la sienne. Après la remise en état opérée à la mort de l'évêque en 1501, l'abbaye fut de nouveau menacée par des prétentions analogues. » (1)

Mais, au dire de Saige « l'état stationnaire dans l'accroissement de ses possessions paraît avoir été suivi à Saint-Pons d'une décadence assez rapide. Dès 1251, l'abbaye était obligée, pour faire face à ses dettes, d'aliéner un grand nombre de ses Censives. » (2)

« Le nombre des religieux, continue Saige, semble s'être maintenu pendant le XIIIe siècle à un chiffre qu'il n'a guère dû dépasser aux siècles précédents. Une tenue de chapitre de l'année 1291, 12 mai, pour donner en emphytéose perpétuelle à Raymond Ferreri de Nice une maison possédée par l'abbaye, située à la Condamine inférieure de Sainte-Réparate, moyennant le service ou cens annuel de quatre sous de Gênes, payables à la Noël et toutes les autres obligations habituelles imposées aux emphytéotaires (3), fait connaître la présence de vingt-cinq moines, dont le prieur claustral, onze prieurs forains et onze officiers claustraux ou moines profès; celle de 1320, le 30 octobre, où fut élu abbé Manuel Ranulphi, constate la présence de dix-huit religieux; mais nous savons que trois prieurs étaient absents, parmi lesquels celui qui fut élu (4). On voit à partir de cette époque décroître le nombre des moines figurant aux chapitres. Les revenus devaient dès lors fortement diminuer et c'est là qu'il faut chercher l'explication des unions qui s'opérèrent à partir de la seconde moitié du XIVe siècle entre les charges claustrales et certains prieurés. Celui de Virimanda finit par être uni à la charge du prieur claustral (5), celui de Falicon au camérier, celui de Lucéram à l'infirmier; celui de Gattières vint augmenter les ressources de

(1) Chart. de St-Pons. Introd. p. XXIII.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem* N. CII.
(4) *Ibidem* N. CXIV.
(5) *Ibidem* N. CCCCXVI.

celui de Sainte-Réparate (1). On trouve d'autre part les mêmes religieux investis en même temps de deux prieurés : à Saint-Blaise et à N.-D. des Prés à Levens (2), à l'Escarène et à Sospel (3). On remarquera ainsi que les prieurs restant plus constamment sur leurs prieurés, les assemblées du chapitre abbatial en sont d'autant réduites; mais ce qui est frappant, c'est la diminution progressive des profès tenus à la résidence et devant plus régulièrement et plus facilement comparaître aux actes; on en compte six dans un chapitre en 1422 (4); ils sont réduits à quatre en 1468, à trois en 1571; lors de la réforme des menses abbatiale et conventuelle en 1687, il n'y a plus que cinq moines (5).

« C'est surtout au point de vue intellectuel, continue Saige, que les chartes témoignent de l'état déplorable d'infériorité dans lequel le monastère était tombé. Les traditions littéraires avaient été de très bonne heure abandonnées et oubliées, et rien n'est plus caractéristique à cet égard que l'incroyable ignorance des religieux au commencement du XIVe siècle, révélée par le procès-verbal de l'élection en 1320, de l'abbé Manuel Ranulphi, prieur d'Aspremont. Sur dix-huit moines, dont dix prêtres, qui comparaissent à l'acte (6) final, seize, dont huit prêtres, déclarent ne savoir signer et sont obligés de recourir à la signature du notaire pour valider leur vote. Si, par la suite, un aussi singulier abaissement de culture intellectuelle peut s'améliorer, il est certain que les traditions du monastère, notamment au sujet des monuments littéraires renfermés dans l'abbaye, étaient bien effacées au XVe siècle. On en trouve la preuve dans l'inventaire du Trésor effectué en 1440. Nous avons déjà vu que ce document ne contient aucune indication relative aux chartes de l'abbaye; mais il est assez détaillé au sujet des manuscrits déposés dans le trésor. Personne au monastère n'était, paraît-il, en état de se rendre compte de la consistance de

(1) N. CCV.CCXLIX et note du chartrier p. 306.
(2) *Ibidem* CXCIX.
(3) *Ibidem* CCXIV.
(4) *Ibidem* N. CCLXXXIII.
(5) *Ibidem* N. CCCCXIX.
(6) *Ibidem* N. CXVI. *Ibidem* N. CCCVIII.

ces manuscrits et d'en déchiffrer l'ancienne écriture. »

La discipline ne pouvait qu'être infiniment relâchée dans de telles conditions de recrutement. Cela explique la soumission de l'abbaye de Saint-Pons à la juridiction de Saint-Victor de Marseille (1).

Lors de la désaffectation de l'ancienne cathédrale de Nice qui, englobée dans les nouvelles fortifications n'était plus commodément accessible au culte, le chapitre jeta les yeux, pour la remplacer, sur l'église du prieuré de Sainte-Réparate, le plus important des membres de Saint-Pons. Afin d'avoir raison des résistances des religieux, le chapitre poursuivait en 1525, en cour de Rome, la suppression de l'abbaye et la réunion de ses biens à la mense capitulaire. Les moines protestèrent (2); mais trois ans plus tard, le nouvel abbé commendataire. Honoré Martelli, se prêtait par l'offre de sa démission; une convention entre lui et le chapitre stipulée en 1528 (3), consentait la réunion à la mense capitulaire de celle de Saint-Pons dont le produit serait d'abord affecté à la construction de la nouvelle cathédrale, puis incorporé aux revenus du chapitre. L'intervention du duc de Savoie qui fit main-mise sur l'abbaye, empêcha l'exécution de cette mesure; le prieuré de Sainte-Réparate fut seul aliéné par échange avec la paroisse de Saint-Jacques (4). »

« La mise en commende n'avait pas été plus favorable au relèvement moral et matériel du monastère. Les documents sont remplis de plaintes des moines au sujet de l'état dans lequel les abbés laissaient les services à l'abbaye; tout était négligé; les bâtiments tombaient en ruine, les frères ne recevaient ni les vêtements, ni la pitance convenables; il leur était refusé un maître pour l'instruction des profès et des novices; les requêtes présentées à l'abbé étaient mal reçues, quelquefois même suivies par de mauvais traitements.

« Une bulle de Paul III, de 1546 (5), et une enquête à laquelle le duc de Savoie avait commis l'évêque de

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 242.
(2) *Ibidem* N. CCCLXXXIII.
(3) *Ibidem* CCCLXXXVI.
(4) *Ibidem* N. CCCLXXXIX.
(5) *Ibidem* CCCXCIV.

Nice, aboutirent à une sentence du 4 juin 1548, par laquelle l'abbé était condamné à faire les réparations nécessaires et à pourvoir aux besoins de la vie claustrale; l'abbé acquiesça (1). »

« On peut encore attribuer à l'influence de Saint Victor la convention intervenue sous l'administration de Louis de Grimaldi à l'effet d'assurer la subsistance des moines en séparant leur mense conventuelle de la mense abbatiale; cette réforme fit l'objet d'un acte sous forme de transaction daté du 24 février 1503 (2). Mais l'état des ressources devait rendre cette combinaison inefficace et le monastère ne fit que continuer à périclitер; aussi, cette situation lamentable fit naître des combinaisons successives destinées à y porter remède. Vers 1560, sur l'initiative d'Eugène Maurice de Savoie, abbé commendataire, il y avait eu un projet de réunion du monastère à l'abbaye du Mont Cassin; la crainte d'une semblable résolution provoqua en 1658, une nouvelle tentative d'union au chapitre de la cathédrale de Nice : les moines, après avoir été sécularisés, eussent été investis de sièges canonicaux créés pour eux (3). »

Pierre Gioffredo devait encore jeter quelque éclat sur Saint-Pons, à la fin du XVIIe siècle. Il fut abbé commendataire de cette abbaye depuis 1681, jusqu'à sa mort en 1692. Elle fut administrée ensuite par des vicaires pendant plus de trente-cinq ans, par suite de l'opposition des ducs de Savoie et des rois de Sardaigne qui visaient à sa suppression et à sa réunion à l'évêché de Nice, tout en se maintenant en conflit avec l'abbaye de Saint-Victor. Deux abbés se succédèrent cependant, en 1727 et en 1747.

Les ruines temporelles et morales accumulées sur l'abbaye par suite des malheurs des temps devaient s'accentuer, non seulement par l'absence des abbés commendataires, mais aussi par les vacances très prolongées que prenaient les supérieurs effectifs qui résidaient, vers les dernières années, à Nice, dans une mai-

---

(1) Chart. de St-Pons, N. CCCXCVI.
(2) *Ibidem* N. CCCCXII.
(3) Introd. *Ibid.* Ces faits sont rapportés dans un mémoire, rattachés par Lanteri à la suite de son manuscrit et rédigés pour protester contre l'union au Mont Cassin.

son près de Saint-Jacques, réservée par eux lors de la cession de cette église aux Carmes déchaussés, où ils avaient même fait transporter des meubles, des ornements et des vases sacrés. L'obligation fréquente qu'avaient les pères de l'abbaye de se déplacer pour conférer avec le supérieur portait atteinte à la discipline, et peu à peu, la décence et l'aménité de caractère faisait place au relâchement des mœurs et de la tenue. Les religieux ne couchaient pas dans le dortoir; ils ne prenaient plus les repas en commun, mais dans leurs chambres particulières et quelquefois avec des séculiers. Dans l'église et la sacristie, l'état matériel était aussi déplorable que l'état moral des religieux. Le culte y était célébré sans la moindre solennité; les ornements et vases sacrés négligés; les livres du chœur pour chanter l'office étaient à l'avenant, déchirés et usés. En un mot, depuis longtemps, la règle bénédictine n'était ni lue, ni expliquée, ni observée. Quelle proie facile et toute prête à la conquête des idées modernes, de plus en plus agissantes autour du cloître. Une chute prochaine et, cette fois, irrémédiable, était donc à prévoir; la fin de l'antique et béni monastère de Saint-Pons. Voici donc l'heure de Dieu.

Dans une dernière visite faite en 1710, 14 août, par François Sarrazin, abbé de Talloire, chargé par le prieur claustral de Saint-Victor, le rapport est ainsi conçu : Tout est en ruine : *non superest nisi chorus* (1). Il ne semble même pas avoir vu quoi que ce soit des reliques et reliquaires dont parle le rapport de la visite de l'année 1567. Les édifices, faute d'entretien, étaient dans un état de délabrement trop en rapport, hélas! avec la décadence spirituelle : Les religieux réduits à un petit nombre, erraient au milieu des ruines et recevaient à peine de quoi fournir à leurs besoins les plus indispensables.

Les désirs de réforme ou d'attachement à d'autres abbayes se heurtaient à des obstacles matériels, et, de plus, il y avait accord pour le maintien de la commende. Ainsi, le mal implanté du dehors se perpétuait

---

(1) Archives des Bouches-du-Rhône. Liasse 283.

par l'action irrésistible et fatale des causes qui l'avaient amené.

Entre temps, la direction avait été remise à l'évêque de Nice qui l'exerça par l'intermédiaire d'un administrateur épiscopal. Jean-Baptiste Lanteri de la Briga, ancien paléographe de Mgr Giustiniani, évêque de Vintimille, fut le dernier de ces administrateurs.

Par ce que nous venons de résumer, nous concluons avec le chartrier de Saint-Pons, que rien n'est stable sur la terre. Pendant que la mort moissonne les existences, le temps opère son œuvre d'effrayante dissolution sur les monuments, les institutions, les villes, les royaumes et les états. Dans l'ordre moral, la loi du péché tend toujours à prendre son emprise sur les âmes que le Christ a élevées à la sainte liberté des enfants de Dieu.

Les cloîtres eux-mêmes ne sont pas à l'abri de la loi commune.

Par suite de l'humaine fragilité, l'ascétisme y perd peu à peu de sa vigueur, l'élan généreux des âmes s'affaiblit, l'austérité des premiers temps se mitige et un jour l'Eglise désolée se demande : Quelle est-elle la cause de cette déchéance ? L'institution monastique est dégénérée quand elle n'offre plus le type idéal de perfection dont l'évangile a tracé la règle et dont la vie religieuse est, de sa nature, la vivante réalisation. Pour le moine, être bon, dans le sens ordinaire du mot, ce n'est pas assez : on attend de lui une perfection plus haute, une vertu plus complète; il est prévaricateur s'il marche dans les voies communes, s'il borne ses efforts à la vie honnête et réglée du chrétien dans le monde. L'abbaye bénédictine de Saint-Pons, après des jours d'incomparable splendeur eut aussi ses défaillances. Jusqu'au XIIIe siècle, c'était un asile de paix, une école de vertu, un foyer de lumière et de vraie civilisation. Ses pieux habitants se livraient aux travaux de l'agriculture; ils embrassaient tous les arts et tous les métiers; ils sauvaient les monuments littéraires des temps antiques. Ils cultivaient une littérature des plus curieuses et sans laquelle le moyen âge serait enveloppé d'épaisses ténèbres. Peu à peu cependant, l'esprit de ferveur se ralen-

tit parmi eux, il y avait encore beaucoup de saintes âmes dans le monastère, mais on y voyait aussi d'affligeants désordres, et si l'ensemble n'était pas vicié, il était toutefois bien déchu de sa grandeur première.

Saint-Pons exerça une influence aussi étendue que salutaire dans la région. Puis, les richesses amenèrent les abus, le faste envahit la demeure de la pauvreté, la vie laborieuse et pénitente fit place à des habitudes de mollesse et de luxe, le niveau de la sainteté monastique baissa d'une façon déplorable. En vain certains abbés luttèrent contre le torrent : une génération devenue prépondérante entrava leurs efforts. La situation du monastère était alors bien triste. L'ordre bénédictin n'était plus que l'ombre de lui-même. Après avoir brillé d'un grand éclat pendant plus de huit siècles, cet astre s'obscurcit et penche vers son déclin. C'est le sort des choses humaines d'être périssables. Toutefois, cette décadence si profonde resterait pour nous sans explications suffisantes si elle ne se rattachait à l'ensemble des causes déjà signalées, qui diminuent notre étonnement sans rien ôter à nos regrets et à nos religieuses tristesses. En vain le chapitre se réunissait, ordonnait et suppliait, menaçait, invoquait à la fois le ciel et la terre. Sous l'action de ces causes multiples, la désorganisation allait son train.

Derniers Moines de l'Abbaye

Voici maintenant la liste des derniers moines qui ont fait monter vers Dieu, sous les voûtes de l'ancienne abbaye, l'encens de la prière liturgique, la louange perpétuelle ininterrompue pendant près de huit siècles; avec eux nous arrivons presque au seuil de la Révolution.

Antoine Capponi, 1712; Jérôme Blanchi, 1715; D. Benoit de Grimaldi, prieur de St-Jacques d'Aspremont, 1732 (Arch. Lanteri, p. 445-446); D. Félix Chabaud, procureur du monastère, habitant chez son beau-

frère Constantin de Châteauneuf, près St-Jacques (Scaliero); Fighiera Antoine Augustin d'Eze, fils de feu Ludovic, mort le 22 août 1842, âgé de 84 ans, près Saint-Jacques (Arch. Mles. Table des décès); D. Authier et D. Verani Masin, 1775; D. Cachiardi, François Lombardi, confesseur de la reine, 1773 (Registre Ste-Réparate); Joseph Toesca, chanoine archidiacre, vicaire général, 1775; Pierre Capponi, prieur en 1780 (Archives départementales).

L'abbave de Saint-Pons fut supprimée, contrairement à ce que dit le chartrier de Saint-Pons, non par la Révolution, mais par le roi de Sardaigne Victor-Amédée III, en 1792.

De grands travaux publics exécutés en Piémont, en Savoie et à Nice, en 1782, avaient produit un déficit dans le budget de l'Etat. Il fallut opter entre l'augmentation de l'impôt foncier ou le système des emprunts. Le roi préféra l'émission d'un nombre déterminé de billets, dans l'espoir de pouvoir à force d'économies, retirer chaque année une partie de ces billets, et de maintenir ainsi le crédit; mais les dépenses continuèrent, et la fabrication du papier-monnaie augmenta en proportion. Lorsque les billets commencèrent à perdre leur valeur on voulut les soutenir en les hypothéquant sur les biens de plusieurs couvents et abbaves qui, à cette fin, furent supprimés. L'abbaye de St-Pons subit le sort de plusieurs autres abbayes de Piémont (1). Bonifassi ne mentionne pas le jour, mais ce fut à la suite d'une bulle du Souverain Pontife, datée du 3 avril 1792 (2). Le roi suivit en cela l'exemple de Louis XVI, qui avait en 1782, 24 septembre, consenti à l'extinction et suppression à perpétuité de l'abbaye de Lérins et à l'union de ses biens, droits et revenus, à la mense épiscopale de Grasse, moyennant une redevance annuelle de 200 setiers de blé, évalués à 400 li-

---

(1) Bonifassi ajoute que cela se fit con orrore dei cittadini e con timore dei debitori di quell'antichissimo sacro luoco. (Arch. municipales de Nice.)

(2) B. 80, fol. 252. Enregistré le 27 du même mois. Buzetti di Barongo et Acchiardi de St-Léger. Clary, secrétaire, fol. 252.

vres que le roi de France réservait à la mître de Senez (1).

Le roi de Sardaigne, avec le concours des autorités civiles, et ecclésiastiques réunit à son domaine les biens et les revenus assez considérables de l'abbaye. Il octroya aux religieux dispersés des pensions viagères (2). Qu'ils durent être douloureux les déchirements du cœur et les angoisses de l'âme pour les derniers pères, en quittant pour jamais cette heureuse solitude du cloître pour aller affronter les périls de la vie privée. Encore quelques jours, et la tempête religieuse ira les y visiter. Ainsi furent dispersés les derniers bénédictins de Saint-Pons. Près de mille ans s'étaient écoulés depuis l'arrivée des premiers moines. Ici donc se termine leur action sur les habitants de la ville et de la campagne. Et l'on verra dans quelques mois couvents et possessions sombrer dans la tourmente révolutionnaire. Leur rôle que nous n'avons fait qu'ébaucher, fut correct et noble. Ils ont employé leurs grandes richesses aussi généreusement que les donateurs les avaient cédées. Sacrifiant leurs personnes et leurs biens, abbés et religieux étaient à leur poste quand la patrie était en danger. En temps de paix, ils travaillaient à l'efflorescence de la religion, de la science, de l'agriculture et des arts, les plus forts leviers du progrès social.

Jugeons leurs œuvres, non à la lumière de nos jours, mais à celle du moyen âge et des temps subséquents. Ainsi compris, ils ont bien mérité de la religion et de la patrie.

De ces belles abbayes, bâties pour le travail et la vertu, que reste-t-il ? des ruines, des transformations, pendant que les religieux dorment dans un cimetière ignoré ou sous la pierre tombale d'une église. Grâce à Dieu, quelques-unes se sont renouvelées. La vierge de Helta, Gertrude la Grande, contemplait un jour avec délices, dans une de ses plus ravissantes visions, le rosier de Saint Benoît qui ne cessait de refleurir. C'est l'image des ordres monastiques : ils ne meurent que pour renaître.

---

(1) Louis XVI accorda les lettres d'attache le 10 octobre 1786 et la bulle de Pie VI fut enregistrée en vertu d'arrêt du parlement d'Aix, 20 novembre suivant. (Arch. de St-Victor de Marseille).

(2) Deux frères lais de Saint-Pons touchaient une pension ecclésiastique : c'étaient le frère Carlin, âgé de 72 ans, et frère Verani, âgé de 40 ans. Arch. des A.-M., Série V, 26.

CHAPITRE XIV

Révolution

Mais que va devenir l'abbaye de Saint-Pons, veuve de ses moines dispersés aux vents du ciel ? Au moment où ce drame achevait de se dérouler, la Révolution grondait; l'orage allait fondre sur elle comme sur tous les monuments religieux. Les troupes françaises d'invasion l'occupèrent et y installèrent un hôpital. Par une série de mesures qui, progressivement continuées, aboutirent en peu de temps à la vente des biens, les vastes domaines que le monastère possédait furent vendus aux enchères pour des prix dérisoires. Concentrées en quelques mains, ces dépouilles ont servi de base, ou ont apporté un appoint considérable à plusieurs fortunes d'origine révolutionnaires. Le trésor profita peu de cette immense dilapidation, de cette gigantesque folie, où l'on jetait à la tête de qui voulait les prendre les propriétés de l'abbaye. La propriété mobilière dut subir le même sort. Les bâtiments claustraux demeurèrent quelque temps à l'abandon. Des malfaiteurs s'y introduisirent pour emporter des portes, des planches, des tuiles. L'administration voulant mettre un terme à cette déprédation, prit des mesures et fit dresser l'inventaire complet des meubles et immeubles.

En voici un extrait :

Archives des Alpes-Maritimes, L. 12. Mesure et estimation des fabriques des Bénédictins aux quartiers Saint-Pons. Somme principale : 30.320 fr. remis au district, 50 % payable en espèces. Enregistrement : 84,12, soit payé 84 fr. 12.

Note de Chabaud, fondeur, et Clément, marbrier. Doit le district de Nice à Chabaud, et à Clément, mar-

brier, commissaires nommés par les administrateurs du district pour faire ôter un autel de marbre (1) et tous les effets qui ne seraient point utiles au rétablissement de l'hôpital de Saint-Pons et le faire transporter au magasin du dépôt, savoir :

Le 19 Ventôse, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Pour les honoraires des commissaires.....	126	»
Pour le maître maçon	102	»
Pour les ouvriers marbriers.....	72	»
Pour un homme pour aide.....	18	»
Pour les manœuvres.....	20	»
Pour le transport.....	10	»
Total.....	348	»

Signé : Chabaud, fondeur; Clément; commissaires du district.

Avis du district : Vu le compte ci-dessus des citoyens Chabaud, fondeur et Clément, marbrier, commissaires du district, pour enlever l'autel et autres effets de marbre qui se trouvaient à l'église supprimée de Saint-Pons. L'administrateur du district de Nice, ouï l'agent national, est d'avis qu'il soit fait payer aux dits citoyens Chabaud et Clément les 348 francs, montant du dit compte de la Caisse du Trésor public. Nice le 11 Germinal, an II républicain. Signé : J. Raymond, v. p.; Barthélémy Bermondi. Vu l'état des frais ci-contre des commissaires du district de Nice, des citoyens Chabaud et Clément, qui se monte à 348 francs, et que par le dit état n'a pas été justifié des vacations ou journées qu'on a employées pour les opérations dont il est fait mention, le Directoire du Département arrête que les pétiitonnaires fournissent l'état circonstancié, et les renvoie devant le district de Nice. Nice le 13 Germinal, an II républi-

(1) Les marbres de l'église de St-Pons ont servi pour élever l'autel de la patrie à la place Garibaldi en 1797.

cain. Signé : Carlon. La décision fut prise 29 Floréal (1).

Cet hôpital fut supprimé l'an V de la République Française, comme il résulte d'une correspondance adressée à l'administration du contrôle des Alpes-Maritimes (2). Les bâtiments, église et monastère, devaient rester sous séquestre jusqu'au Concordat (3).

« Cet acte chrétiennement et héroïquement sauveur », comme l'écrivait en 1817 le Pape Pie VII au Cardinal Consalvi, venait d'être signé le 1er juillet 1801 par Bonaparte, premier Consul. Grâce à sa « pieuse et courageuse initiative » les orages si terribles pour la religion catholique durant les dix années de la grande Révolution française, touchaient à leur fin.

Par la constitution de l'an VIII, le pouvoir exécutif et l'initiative des lois appartenait exclusivement au tribunal des trois consuls. Le corps législatif et le Sénat examinaient les projets et les votaient sans les discuter ; adopté donc par les deux Chambres le 18 Germinal, an X (8 avril 1802), le Concordait entrait en vigueur comme loi de l'Etat. L'abbaye de Saint-Pons, dès le rétablissement du culte à Nice, dut être desservie par un chapelain détaché des églises principales de la ville, comme toutes les autres chapelles extra-muros. Entre temps, Mgr Colonna, nommé évêque de Nice,

---

(1) « Nous commissaires nommés par les administrateurs du district, Clément, marbrier, Chabaud, fondeur, pour faire ôter un autel de marbre qu'il existait au couvent de la cy-devant abbaye de Saint-Pons, le gradin en marbre qu'il était devant le dit autel, et un autel en bois qui était à la sacristie, de la grande porte de l'église, nous avons ôté de plus le boisage qu'il restait encore des orgues, nous avons détruit une grande couronne qu'il était au-dessus du maître-autel, nous avons démonté une presse pour presser les raisins, que la dite presse existe encore à St-Pons, et tous les autres objets nous les avons fait transporter au magasin du dépôt du district de Nice

(2) D'une correspondance du ministre des cultes, 1807, 31 octobre, à l'évêque de Nice, l'hôpital aurait été supprimé à cause de son éloignement de la ville, soit faute d'eau. (Arch. des Alpes-Maritimes, V. 19, Bureau culte Cat.).

(3) e vous informe citoyen que l'hospice militaire de Saint-Pons ayant été définitivement supprimé, l'évacuation des effets qui y étaient est terminée aujourd'hui. Je vous prie d'y établir un garde pour empêcher les dégâts que l'on pourrait commettre à cette propriété nationale en enlevant les portes ou serrures. Salut et fraternite. Raymondon, Commissaire des guerres, employé à Nice. Arch. des Alp.-Mar. L. 230.

entreprit la réorganisation des séminaires. Rendant compte de l'état de situation de son grand séminaire au ministre des Cultes, il représente que cet établissement qui a déjà obtenu un succès favorable et qui donne la plus grande espérance, ne pourra se soutenir longtemps, si la totalité de la dépense relative à son entretien doit être prise sur la modique pension que paient les séminaristes. Il sollicite en conséquence une décision de S. M. l'Empereur à l'effet de faire rendre à leur première destination les biens non aliénés et les rentes non transférées qui appartenaient à l'ancien séminaire de Nice (1). Par une seconde requête, Monseigneur sollicite par voie administrative les bâtiments et église du monastère de Saint-Pons pour y établir son petit séminaire, à l'exemple de plusieurs évêques qui ont érigé des petits séminaires destinés à l'éducation des enfants voués à l'état ecclésiastique. La disette des prêtres se fait déjà sentir, dit Mgr l'évêque, dans une grande partie du département des Alpes-Maritimes; il importe également à la religion et à l'état de former d'utiles ministres pour le service des paroisses (2). Ce ne peut être, qu'en cultivant dans un âge encore tendre l'esprit et le cœur des aspirants à l'état ecclésiastique qu'on peut les disposer à tirer un plus grand profit de leur séjour au séminaire, destiné à l'étude de la théologie et à la réception des saints ordres. Le gouvernement désire que la langue française soit employée pour l'instruction religieuse. Le seul moyen de parvenir un jour à ce but paraît être que les aspirants à l'état ecclésiastique puissent se familiariser de bonne heure avec l'usage du français.

Les bâtiments de Saint-Pons sont d'autant plus propres à cet usage qu'ils sont avantageusement situés en

---

(1) Lettre de M. le ministre des Cultes à M. le Préfet de Nice (12 mars 1807), demandant à connaître l'état exact des biens et rentes réclamés. V. 19. Enregistr. 828. Bur. du culte cath. Arch. des Alpes-Maritimes.

(2) V. 19, *Ibid.* Lettre de M. Grimaldi, vicaire général de Nice à M. le Préfet, du 21 mai 1807. Reçue le 23 mai. Réponse le 25 mai engageant Mgr à s'adresser promptement à M. le ministre des Cultes avant que l'on procède à la vente des biens nationaux, au nombre desquels se trouve le ci-devant couvent de St-Pons, qui, pour ce motif, a déjà été estimé.

plein midi, sur une butte, dans une exposition très salubre, ayant des communications commodes avec la ville et n'étant éloignés que d'un quart de lieue du couvent de Cimiez, abandonné à l'évêque pour y établir le grand séminaire, qui est en pleine activité, ce qui offre des facilités pour les relations qui devront nécessairement exister entre les deux établissements. Telles étaient les raisons exposées par l'évêque de Nice; elles furent prises en considération et soumises à l'approbation de l'empereur. Un décret impérial du 12 avril 1808, autorisait M. le Préfet des Alpes-Maritimes à mettre le monastère de Saint-Pons à la disposition de l'évêque de Nice pour y établir un petit séminaire. Mgr Colonna y commence les réparations, mais l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les locaux ne permit de faire que les travaux de première nécessité, sans pouvoir les mettre en état de réaliser le projet si convoité. On les utilisa cependant pour les retraites ecclésiastiques (1).

En vertu des traités de Vienne (1815), et de celui de Paris, 10 avril de la même année, le comté de Nice retourne au roi de Sardaigne, et les sujets, depuis cette date, soumis aux lois sardes. Au terme de ces traités, toute la législation française, y compris les lois civiles édictées sous le régime de 1792 à 1814, restent abrogées et cèdent la place à la législation antérieure à 1792, remise toute entière en vigueur. La propriété ecclésiastique se trouvait ainsi constituée telle qu'elle était avant 1792. Un concordat intervint après de longues négociations entre le pape Léon XII et le roi Charles Félix, le 14 mai 1828, touchant la restitution des biens ecclésiastiques retenus par les finances royales. Déjà, en 1814, 6 septembre, le pape Pie VII autorisait par un bref le trésor royal à recueillir provisoirement tous les revenus des églises vacantes pour venir en aide aux ministres du culte qui se trouvaient dans le besoin et pour d'autres usages de bienfaisance. Le même bref permettait de réserver quelques sommes de ces revenus

(1) Dans un état du diocèse de Nice par Villarey, on trouve en effet que St-Pons servait pour les retraites en 1812. L'on projetait en 1816, après le retour du comté au régime sarde, d'y faire venir des missionnaires.

pour les frais de visite et de prise de possession des nouveaux évêques. Le roi Amédée sollicita du souverain pontife l'autorisation d'employer certains de ces revenus au service de l'état appauvri.

Par un autre bref du 11 août 1815, le pape autorisait le roi à garder certains biens fonds non aliénés de la valeur de six millions de livres « monnaie de Piémont », à condition que dans un délai maximum de cinq ans le roi constituerait des Monts, de valeur égale à ce qu'il avait retenu (1).

En 1816, 20 décembre, un nouveau bref étendait les dispositions de l'article 13 du Concordat de 1801, relatifs aux biens aliénés, en recommandant à la piété et à la justice du roi les intérêts des églises et des abbayes séculières et régulières. Le roi de Sardaigne s'intéressa aux évêchés, aux chapitres, aux églises, et à certains couvents de religieux et de religieuses en les rendant à leur première destination.

Le roi Charles Félix, à l'abdication de son frère Amédée, se montra tout aussi favorable à l'église avec l'assentiment de la reine. A cette fin, il envoya à Rome un négociateur dans la personne de Philibert Avagattro de Colobiano qui proposa de restituer tout ce qui n'était pas aliéné des biens et revenus des églises. Le souverain pontife confia le projet à une Commission de Cardinaux; après examen, celle-ci ratifia la proposition royale.

Par la même occasion, on approuvait la répartition des biens ecclésiastiques pour l'économat royal ou denier des cultes.

Les religieux recevraient des pensions (2).

Les exécuteurs du Concordat furent : le Cardinal de Marmora, l'archevêque Louis Colombano de Turin, de concert avec le comte Joseph Barbaroux, secrétaire particulier du roi et Joseph Marie Del Pozzo, président de

---

(1) « Montium loca », sortes de Monts de piété où l'on faisait aux habitants des avances en nature et en argent.

(2) Extrait des traités publics de la Maison de Savoie avec les puissances étrangères.

la Cour des comptes. Bref du 14 mai 1828. (1).

Par ce concordat, l'abbaye de Saint-Pons, tout en restant propriété exclusive de l'Etat, demeurait affecté au culte. Mgr Colonna ne pouvant utiliser Saint-Pons pour le séminaire, avait été autorisé à y nommer des abbés *ad honorem*, comme nous l'avons dit à la liste des abbés, en donnant ce titre à son vicaire général Joseph Antoine Benoît Trinchieri de Saint-Antonin (2). A sa mort, le 15 juillet 1825, il eut pour successeur le chanoine Eugène de Cessoles (3).

Par la réponse à une lettre écrite à M. Tonduti, ministre d'Etat à Turin, nous devinons le projet qu'avait renouvelé M. de Cessoles : celui de faire venir des missionnaires à Saint-Pons. Il y renonça à la suite des conseils que lui donna son ami de L'Escarène (4). En 1834, Mgr Galvano succédait à Mgr Colonna sur le siège épiscopal de Nice. Dès l'année suivante, Sa Grandeur, saisie des divers projets relatifs à l'affectation de l'abbaye de Saint-Pons, décida d'y installer les Oblats de Marie de Pignerol (5). Il fut secondé par M. le Chanoine de Cessoles, partisan de cette innovation. Le gouvernement sarde qui voulait être agréable à l'évêque, qu'il avait proposé lui-même pour l'évêché de Nice, donna un avis favorable à cette création (6). D'importantes réparations furent exécutées au monastère pour l'aménager à l'usage auquel il était destiné. Monseigneur se rendit acquéreur d'un terrain

---

(1) La suite du concordat traite la question des paroisses et des curés, de leur traitement, etc., des couvents et de leurs revenus.

(2) Cet abbé était fils d'un président au Sénat de Nice.

(3) Dans un état du clergé de Nice (1825), Bonifassi mentionne un chapelain de Saint-Pons du nom de Fighiera Noré (diminutif d'Honoré). S. V. le sede vacante indique qu'il y avait des abbés à Saint-Pons.

(4) Lettre de M. Tonduti de l'Escarène, ministre de l'Intérieur des Etats Sardes à Turin.

(5) Pignerol, en Piémont, près de Bibiana, pays d'origine de Mgr Galvano.

(6) Mgr Galvano aurait été le fils de la mère nourrice du roi.

contigu au couvent pour y établir une nouvelle construction (1).

La congrégation des Oblats fut installée en 1835. L'acte fut dressé à l'évêché de Nice, près Sainte-Réparate, par le notaire Scoffier, le 6 mai de la même année. L'évêque en personne intervint pour le diocèse, le R. P. Logeri Joseph, procureur, pour la congrégation. Les témoins furent André Gili, prêtre, fils de feu Barthélemy de Nice, et don Silvano Alexandre, fils de Michel, né à Luzerne, habitant Nice. Le diocèse cédait aux R. P. Oblats, meubles et immeubles du monastère, les objets cultuels dont un inventaire de quatre pages suit l'acte de prise de possession, et les rentes afférentes à l'œuvre de Saint-Pons (2).

Ceux qui ont étudié avec soin l'Histoire de l'Eglise, se sont rendu compte que tout ce qui s'est opéré de vraiment grand a été ordinairement l'œuvre d'une corporation, d'une association religieuse. Le décret du Concile de Trente, touchant la direction des séminaires, s'est traduit en acte par la société qu'a établie le vénérable M. Ollier et par celle de Saint Vincent de Paul. Or, c'est à une cause analogue, que doit sa naissance la congrégation des Oblats de Marie, fondée par le grand serviteur de Dieu Pie Bruno Lanteri. Vers le premier quart du siècle dernier, les hommes qui avaient à cœur les intérêts de Dieu et de l'Eglise sentaient le besoin urgent de couper court aux tendances d'un rigorisme outré auquel demeuraient attachés un grand nombre de membres du clergé. Pour obtenir cette détente des esprits, on eut recours à la vulgarisation de la morale de Saint Alphonse de Ligori, déclarée par la Sacrée Congrégation elle-même, assez sûre pour qu'on puisse la suivre. Le Père Bruno Lanteri institua la congrégation des Oblats pour arrêter cet état d'esprit qui régnait surtout en Italie : ramener à la Sainte Table les fidèles et inspirer aux enfants de Dieu plus de dévotion envers la Sainte Vierge. Tel est l'esprit et le caractère de la congrégation.

---

(1) Acte passé le 11 juin 1834. Ce terrain appartenait à un certain Bavastro. Mgr dépensa plus de 25.000 fr. pour les réparations.

(2) D'après un relevé, les revenus de la première année furent de 3.313 fr. 70.

L'enseignement en théologie morale des Pères Oblats à Saint-Pons, fut d'une haute valeur. Parmi le clergé du diocèse de Nice, ceux qui sont très avancés dans la vie, savent quelle était la doctrine des religieux Oblats qui répondaient aux noms de Tartara, Barberis, Bianchotti, Delfino et Berchialla (1).

La Congrégation acceptait l'obligation de donner ou faire donner tous les ans, deux retraites missions, dont l'une au couvent pour les prêtres, et l'autre, à tour de rôle, dans les paroisses de la ville, aux séculiers. En outre, les Pères seraient tenus de recevoir pour une dernière année d'études de théologie pastorale les jeunes prêtres se disposant au ministère dans les paroisses. Mgr Galvano s'était réservé un appartement au midi; il aimait venir s'y reposer à certaines époques de l'année; son blason surmonte encore la porte d'entrée de ce local. En cas de dissolution de la congrégation, tout ferait retour au diocèse pour œuvres similaires. Les réparations locatives restaient à la charge des Pères. Ils avaient aussi l'obligation de dire ou faire dire des messes pour les bienfaiteurs.

Le couvitto de Saint-Pons dura juste trente ans. Les études commençaient à La Toussaint jusqu'à la fête de Saint Pierre. Quelques-uns de nos confrères pourraient dire mieux que nous la science qu'ils y ont acquise et les parfums de piété qu'ils ont gardé de cette année de Saint-Pons.

Une loi sarde du 29 mai 1855 prononcait la suppression de plusieurs corporations religieuses, au nombre desquelles figurait celle des Oblats de Marie, mais elle réservait aux membres de ces congrégations un droit de jouissance jusqu'au décès du dernier survivant, sur les monastères qu'ils occupaient et leurs dépendances. Cette loi autorisait les gouvernements à concentrer dans un seul monastère les religieux du même ordre appartenant à plusieurs maisons. Faisant usage de ce droit, l'Etat sarde réunissait au couvent de Saint-Pons les Pères Oblats des maisons de Pignerol, de Livourne et de Turin.

---

(1) Berchialla, docteur en théologie, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Nice, archevêque de Cagliari, primat de Sardaigne, auteur de « Jésus dans le sacrement de son amour » et d'un précieux Mois de Marie.

Saint-Pons restait ainsi un centre de vie religieuse. Les Pères y établirent leur noviciat et par là une pépinière de futurs religieux. Quelques-uns d'entre eux sont heureux lorsqu'ils peuvent venir visiter le berceau de leur vocation et se rappeler au souvenir des habitants qui n'ont pas oublié leurs bienfaits. En 1860, lors de l'annexion de Nice à la France, l'Etat français a été substitué à la caisse ecclésiastique sarde, et le monastère de Saint-Pons devint propriété du gouvernement français. Mais force restait à la loi dite d'incamération, par laquelle les religieux avant fait profession avant cette loi avaient droit d'existence dans le couvent. Lors de la loi sur les associations, le délai accordé aux Olbats du monastère de Saint-Pons, pour opérer la dissolution de leur ordre expiré, tous les religieux partirent, à l'exception de quatre, qui restaient en vertu de la loi sarde du 29 mai 1855, que la loi du 1er juillet 1901 ne put atteindre. Ces quatre religieux étaient : R. P. Avaro Antoine (1), supérieur général; R. R. P. Giordano, âgé de 90 ans; François Chiappe et Vincent Ferrero. Ceux-ci furent les derniers Pères dits de Saint-Pons; ils restèrent quelques années comme gardiens du couvent, en vertu du jugement ci-dessus, jusqu'à leur mort.

***

JUGEMENT CORRECTIONNEL

En l'audience publique du 16 novembre 1903, la troisième Chambre de 1re instance de Nice (Alpes-Maritimes) jugeant correctionnellement, tenue par Messieurs Jules Truc, vice-président; Paul de Catalogne, Henri Appléton, juges; MM. Laugier, substitut du procureur de la République; D. Anfossi, commis greffier, a rendu le jugement suivant :

Entre : M. le procureur de la République, près le tribunal, demandeur par exploit, du 4 décembre 1903, enregistré; et 1° : Avaro Antoine, 69 ans, supérieur de la congrégation de la Vierge Marie, né à Brichera-

(1) Avaro Antoine, décédé le 15 août 1907. Supérieur Général des Oblats, âgé de 73 ans, né à Bricherasio, Piémont; inhumé à St-Barthélemy (caveau des Oblats).

sio (Italie), le 23 juillet 1834, de Jacques et de Marie Badariotti; 2° : Giordano Félix, 90 ans, père Oblat, né à Turin (Italie), de Jean-Baptiste et de Dubois Rosalie; 3° : Ferrero Vincent; 4° : Chiappe François; 5° : Michel André, 65 ans, cuisinier, né le 18 décembre 1838, à Aspremont (Alpes-Maritimes) de Pierre et de feue Rose Catto; 6° : Chiavasso Jean-Baptiste, 58 ans, né le 27 septembre 1825, à Turin, de Joseph et de Minerella Dominique, frères Oblats non détenus, célibataires. A l'appel de la cause, il a été fait lecture par le greffier de l'assignation signifiée aux prévenus à comparaître par devant le tribunal correctionnel, séant à cette audience, pour répondre sur le fait de : *Infraction à la loi du 1er juillet 1901 sur les Congrégations.*

Les prévenus Giordano, Ferrero, Chiappa et Chiavasso font défaut.

Avaro et Michel, ayant comparu, ont été interrogés.

Attendu que les quatre prévenus étaient religieux profès avant la promulgation de la loi sarde du 29 mai 1855, dite d'incamération.

Attendu que le traité d'annexion de 1860 a créé à l'égard de ces religieux une situation toute spéciale,

Attendu que leurs biens ont été affectés à une caisse spéciale dite caisse ecclésiastique (art. 4),

Attendu que la même loi de 1855 a réglé et assuré la subsistance de cette congrégation et la jouissance de l'édifice destiné au logement, jardin et autres dépendances, jusqu'au décès des derniers religieux existant en 1855,

Attendu que le décret impérial d'annexion du 21 novembre 1860, a pris à son compte la situation des congrégations visées par la loi sarde, etc...

Par ces motifs et autres, le tribunal acquitte les cinq prévenus et déclare l'action du ministère public non recevable.

Signé : Truc, de Catalogne, Appleton, Anfossi.

Enregistré à Nice le 17 décembre 1903, fol 71, case 14, droit 1,80, à comprendre aux dépens.

***

Entre temps, la ville de Nice faisait l'acquisition du monastère. Un décret du 14 décembre 1898 autorisait

l'administration des domaines à consentir cette vente pour la somme de 60.000 francs. Le couvent et ses dépendances comprenait 78 hectares 22 centiares. On connaît les raisons qui avaient poussé la municipalité d'alors à demander la cession de Saint-Pons, qui fut transformé en hôpital annexe de Saint-Roch, sous le nom d'hôpital de l'abbaye. Et ce sera la future destination de l'abbaye de Saint-Pons.

L'église restée sous séquestre jusqu'en 1914, fut érigée en paroisse le 20 août de la même année. L'intention très louable de Mgr Chapon était de faciliter le service religieux au quartier et aux malades des hôpitaux.

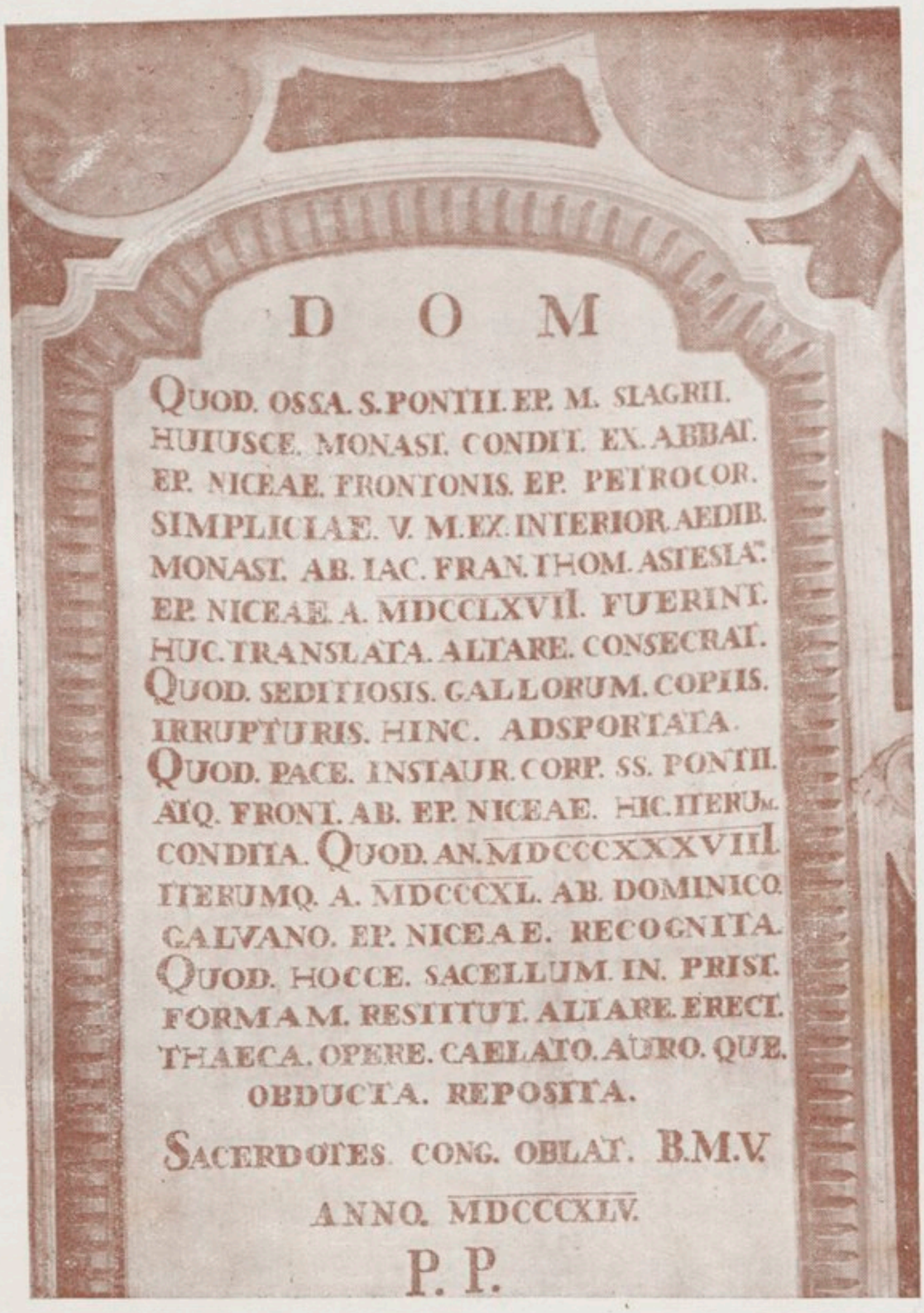

INSCRIPTION PLACÉE DANS LA CRYPTE
RAPPELANT DIVERSES TRANSLATIONS DE RELIQUES
DE SAINT PONS ET AUTRES SAINTS

APPENDICE

Prieurés de l'Abbaye de Saint-Pons

L'abbaye était le centre autour duquel gravitaient de nombreuses dépendances, parmi lesquelles le prieuré occupait une place prépondérante. On distinguait le prieuré claustral, le prieuré paroissial et le prieuré rural. Le claustral était une communauté religieuse sous la dépendance d'une abbaye dont il était la propriété. C'était un monastère au petit pied. Le paroissial se formait par l'envoi de deux ou trois religieux dans une paroisse qui leur était confiée. Ceux-ci y possédaient des biens et des revenus. Le curé desservant prenait le nom de prieur : la maison qu'il occupait auprès de son titre devenait le prieuré. Le troisième genre de prieuré, le prieuré rural, était la ferme-chapelle où deux ou trois religieux résidaient pour surveiller les devoirs religieux de ceux qui exploitaient les terres, domaine de l'abbaye, ou qui en assuraient l'administration. Le domaine spirituel se circonscrivait à ces dépendances; le bien-être de l'âme en était le principal but, quoique l'exploitation domaniale n'y fut pas étrangère.

C'étaient là les affiliations d'une abbaye. Dans quelles catégories faut-il placer les prieurés de Saint-Pons ? Nous laissons à d'autres le soin de le dire.

Les anciens ordres ont été souvent critiqués sur la possession de leurs biens. Leurs richesses ont été exagérées et mal comprises. Pour juger impartialement de la valeur de ces biens, considérons d'abord leurs origines, leur emploi et leurs charges.

Ce qui légitime surtout la fortune, dit Montalembert (1), « c'est son origine. Or, on peut affirmer sans

(1) Les Moines d'Occident. I, p. CXXXIII.

crainte, que jamais propriété n'eut une origine aussi sainte, aussi inviolable que la propriété monastique. Elle provenait toute entière de la générosité des fidèles et du travail des moines. » Les croisades, nous l'avons dit, ne sont pas restées étrangères au développement du domaine monastique.

Avant leur départ et après leur retour, les nobles croisés cédaient une partie de leurs biens aux abbayes pour attirer les bénédictions du ciel sur l'entreprise ou pour le remercier. Comme marque de sympathie et de sauvegarde les autorités civiles prenaient les biens des Bénédictins sous leur protection; les papes et les évêques les confirmaient et prononçaient l'excommunication sur ceux qui osaient les attaquer et jetaient l'interdit sur leurs biens lorsque d'injustes tenanciers voulaient s'en emparer (1). Grands et petits contribuaient à la formation du domaine de l'abbaye dans l'intention de servir une grande et noble cause. Veut-on mieux définir encore les biens des monastères ? Il est exact de dire qu'ils sont l'offrande des fidèles, le patrimoine des pauvres et la rançon des âmes. Ils ont poursuivi le but que définissait le pape Innocent IV, dans la Bulle de confirmation de l'abbaye de Saint-Pons et de ses biens, en 1247 : que tout soit conservé intégralement au bon usage de la communauté et des pauvres.

SAINTE-REPARATE

Repassons un à un maintenant les prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Pons. Nous invoquerons le vocable de chacun avec les particularités qui nous ont été conservées de cette époque lointaine. Nos lecteurs n'attendent pas de nous des documents complets; ils savent les causes nombreuses qui les ont fait disparaître. D'autres viendront après qui glaneront encore et de ces recherches multiples, de ces trouvailles plus ou moins heureuses, pourra naître l'histoire complète de l'ancien comté de Nice.

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 56.

C'est ainsi que la moisson couvre enfin la plaine de ses épis dorés après le patient travail du laboureur et de longs mois d'attente.

L'abbaye de Saint-Pons avait ses prieurés répartis de la manière suivante : Celui de Sainte-Réparate était le plus important par son étendue en terre autour de l'église (1). Ce prieuré fut la résidence des frères chargés de percevoir les dîmes et les revenus de l'abbaye. Le cellerier devait se tenir près des deux ports Lympia et Saleya (2), pour cette opération. A mesure que les habitants se groupaient autour de cette église, au pied du château, la population devint plus intense et le prieuré fut une paroisse suburbaine. Pendant plus de trois siècles elle fut administrée par les bénédictins de Saint-Pons (3). Elle devint dans la suite la cathédrale de Nice. L'ancienne cathédrale dédiée à N.-D. de l'Assomption, par Saint-Marcellin en 1049, était sise au château (4). Ces églises devaient disparaître pour faire place à des travaux de défense nécessités par les représailles de François Ier, reprenant ses entreprises contre l'Italie.

L'origine de la cathédrale actuelle remonte à l'année 1078. Un riche bourgeois de Nice, Raimbald Rostagni, de retour d'un voyage en Italie, apportait avec lui des reliques de Sainte-Réparate. Il les déposait dans un oratoire qu'il avait fait construire au pied du château, dans la *carriera Draperium*. Cette chapelle, desservie par les Frères Mineurs de Sainte-Croix, fut restituée aux bénédictins de Saint-Pons par ordre de Benoit XIII, lors de son passage à Nice. Ceux-ci y avaient déjà fondé leur prieuré avant 1247. L'ancienne

---

(1) Il avait pour limites la paroisse St-Jacques et la rue de l'abbaye actuelle, le port de Saint-Lambert qui s'avançait jusqu'à la chapelle des pénitents rouges et tout le cours Saleya actuel.

(2) Saleya désignait, selon certains auteurs, le marché où se traitaient les affaires sous la surveillance du cellerier de l'abbaye. D'autres disent qu'il y aurait eu des salines à cet endroit.

(3) La Ville de Nice, pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie, page 512, donne en détail les rues de Nice et les maisons qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Pons au XVIe siècle.

(4) Dans l'enceinte il y avait aussi la paroisse de Saint-Michel et la chapelle de Saint-Lambert.

cathédrale se trouvant englobée dans la fortification du château, et les habitants de la ville s'établissant plus facilement au pied du château, l'évêque, Jérôme d'Arsagis, songea à transférer sa cathédrale dans la ville basse. Par acte du 19 octobre 1531, reçu à Nice par le notaire Isoard Baldoino, l'abbé de Saint-Pons cédait le prieuré de Sainte-Réparate et ses dépendances à l'évêque de Nice et au chapitre en échange de l'église paroissiale de Saint-Jacques, Saint Giaume (1). Cet échange ne se réalisa qu'après bien des difficultés par l'opposition des religieux qui n'en voulaient pas.

Mais l'évêque, en communion d'idée avec le conseil municipal, eut gain de cause; on décréta tout d'abord le transfert de l'évêché au prieuré de Sainte-Réparate. Amédée Besten dressa un plan pour la nouvelle construction. La nouvelle cathédrale fut édifiée ensuite par le même architecte et sur les ordres de Mgr Pelletis, évêque de Nice (2). Elle fut bénie en partie le 6 janvier 1653, le 18 octobre 1658 et entièrement consacrée le 5 mai 1699, par Mgr Provana. Son clocher fut construit de 1695 à 1731; le 5 juillet 1758 eut lieu le baptême des quatre cloches sous les noms de Sainte Réparate, St Bassus, St Pons, St Siagre, évêques. Mgr Cantono qui les avait achetées de ses deniers en fit la bénédiction. Elles sont présentement remplacées par le majestueux bourdon acquis et inauguré par Mgr Chapon, évêque de Nice, le 7 avril 1900. La sonnerie fut complétée le 29 mars 1902. L'église cathédrale actuelle rappelle les églises italiennes de la renaissance; sa décoration intérieure est toute en stuc et en dorures. En l'année 1894, Mgr Chapon, tout en conservant son cachet ancien, y a fait exécuter des agrandissements et des réparations importantes. Le maître-autel, la balustrade du sanctuaire et des chapelles du collatéral gauche sont en marbre de différentes nuances. L'autel de la Sainte-Vierge possède une statue de l'Immaculée Conception en bois polychrome. Le large manteau qui la couvre est d'un très bel effet. A ses pieds, un croissant et des

---

(1) Chart. de St-Pons, p. 413.

(2) Cet évêque faisant la visite de la nouvelle construction fut enseveli sous l'écroulement de la coupole.

anges à genoux. On dit communément qu'elle aurait appartenu au couvent de Saint-François et qu'elle aurait été cachée sous terre pour la soustraire aux envahisseurs. Dans une petite chapelle du bas-côté gauche on remarque deux consoles de bois sculpté et doré du XVIIe siècle. Les deux grands tableaux du bas-côté droit, 3e chapelle, représentent Sainte Catherine de Sienne recevant de la Vierge l'anneau de ses fiançailles et l'apparition de la même sainte pour la guérison d'un enfant. Ils remonteraient à l'année 1680, don de Pierre et Ignace de Lorenzo Dettat-Doria (1). La chapelle du T.-S. Sacrement au transept droit en face l'autel de la Sainte Vierge possède un grand tableau de 6 mètres de long sur 4 de large, encadré de quatre colonnes torses en marbre noir, représentant la dispute du Saint Sacrement. Une monstrance portant la Sainte Hostie rayonnante entre le ciel et la terre, des anges au plus haut et les divers personnages que Raphaël a si bien peint dans sa fresque fameuse.

La sacristie, mesurant 12 mètres de long sur 5 de large est une pièce voûtée en forme de quadrilatère allongé, est garnie jusqu'à la frise de boiseries en noyer ciré, véritable chef d'œuvre. Il ornait autrefois la salle capitulaire du monastère des Dominicains. Les médaillons de forme ovale, occupant la partie supérieure, représentent des saints dominicains. Dans une niche, sur le fond, une statuette de la Vierge Mère en bois du XVIe siècle. Le trésor possède la châsse de Saint Victor, coffret d'argent avec ornements dorés supporté par quatre lions. Aux angles, les armes de Savoie ciselées en argent, au-dessus une couronne de roses, avec des feuilles de palmes en argent et une banderolle portant l'inscription : *S. Victor martir*. C'est un don de Victor Emmanuel Ier (1821). Un reliquaire de Saint Bassus contenant un bras du saint et une mître attribuée à ce même saint (2). Un autre de Saint Vincent en argent ciselé ayant pour inscription :

---

(1) Le dos des toiles porte le témoignage de ce don.

(2) Le tout est en argent ciselé portant l'inscription suivante : Fait par Cheurart, anno 1757. D. Bassus primus episcopus nicensis et martir. Don de Mgr Cantono en 1757.

S. Vincentii ma. Il aurait été donné en 1642 par J.-P. Lascaris du Castellar, grand maître de Malte. Deux statuettes Saint Joseph et la Sainte Vierge en argent (XVIIIe siècle), don de la reine d'Etrurie. Masse du chapitre en argent, emblême que portait un clerc quand les chanoines sortaient en corps, orné de trois médaillons en relief portant l'agneau crucifère.

Un baiser de paix en or et en émail de la fin du XVe siècle représentant, d'un côté, le christ en croix, de l'autre Jésus bénissant le monde. Il a figuré avec honneur à l'exposition universelle de 1900. On se servait de cet instrument de paix quand le Sénat assistait en corps aux cérémonies de la cathédrale. Il aurait été offert par Maurice de Savoie et sa femme, Marie Louise Christine, en 1642 (1).

L'église de Sainte-Réparate possède quelques vêtements pontificaux qui n'ont rien de caractéristique au point de vue de l'art. Un seul mérite d'être signalé. C'est celui attribué à Mgr Valperga. Il est composé de onze pièces en satin blanc brodé d'or et de soie nuancée formant des arabesques, des guirlandes et des rinceaux. Deux dalmatiques et deux étoles en velours de Gênes rouge à fleurs d'or qui auraient servi au Concile de Trente, à la séance de clôture. Une chasuble dite des « Roses d'Or », et une autre dite « des Raisins » (XVIIe et XVIIIe siècles). La chasuble de Mgr Provana, en soie lamée d'or et brodée de soies vives en forme de guirlande est remarquable (2).

L'objet le plus curieux qui reste enfermé dans un reliquaire serait la mître dite de Saint Bassus, elle remonterait au Xe ou XIe siècle.

Prieurs :

Guillaume Giraud	1202
Pierre Penna	1319
Feraud Guersi	1320
Fulconis Geoffroi	1339
Olivier Demondols	1349
Laurent Audibert	1355
Jacques Castillon	1380

(1) Ce don fut fait à l'occasion de leur mariage.
(2) Sur la bourse les armes de Mgr Provana.

Bernard Mercier 1384
Barthélemy Bonqui 1397
Jean Bermondi 1401
Bertrand Goyani 1421
Jacques Larde 1468
Milan Larde 1477
Guillon Lambert 1511

Curés :

Foulque Ranulphi 1367
Antoine Malmeri 1401
Pierre Savinerie 1430
Albert de Maironis..... 1461
Dominique Regis 1561

SAINT-ANDRE

Le village de Saint-André était un simple bourg, érigé en commune en 1702. Il fut successivement fief de l'abbaye de St-Pons, des Chiabaudi au XVIe siècle, des Caravaschini en 1609, de Michelotti Camille, épouse du vassal Pierre Thaon. Le château de ce lieu fut bâti de 1685 à 1687 sur l'emplacement où s'élevait au Xe siècle la maison de plaisance de Roger Miron, le grand restaurateur de l'abbaye de St-Pons. Sur le point culminant, entre Tourettes et St-André, l'on voit encore les ruines de l'ancien château de Revel (1); il fut compris dans la donation que Miron et Odila firent à l'abbaye de St-Pons en 999 (2). Il s'étendait sur une vaste étendue de terrain depuis le vieux château jusqu'au village de St-André, y compris les moulins, les prés et toutes les dépendances du château actuel.

C'est ainsi que le « castrum Revellum » devint prieuré de St-Pons.

Saint-André fut, jusqu'en 1860, le fief des Thaon de Revel. Les armes de cette famille se trouvent sur la

---

(1) Le plan de Revel, dit M. l'abbé Canestrier, dans son travail sur les curiosités historiques, où sont disséminées aujourd'hui de rares maisons, constituait à l'époque romaine un vicus; la voie Julienne le mettait en relations faciles avec Cimiez et le Nord des Alpes-Maritimes.

(2) Chart. p. 1-2.

façade du château « Arma tuentur pax fecit loetos ». Les Revel, ancienne famille du comté de Nice, ont rempli un rôle important dans l'histoire. On y compte trois Colliers de l'Annonciade, un maréchal d'armée, trois généraux, deux ministres, deux lieutenants-généraux et un consul général d'Italie à Nice, il y a à peine quelques années, dont le frère est actuellement amiral en activité de service en Italie, nommé duc de la mer.

Le grand domaine des Revel fut vendu après l'annexion de Nice à la France, en partie aux habitants de Tourettes et de St-André et à l'Asile Sainte-Marie.

Comme nous l'avons vu, le domaine de l'abbaye de St-André s'accrut par diverses libéralités faites par la même famille qui l'avait secondée dans sa réédification.

L'Abadie, section de la commune de St-André, faisait autrefois partie du domaine des Bénédictins de St-Pons. Son nom même l'indique; dans la charte déjà mentionnée aux libéralités, il est question de la quatrième partie de la villa « Rocca de Revel » avec toutes ses dépendances et sous le Camp de Revel « sub castrum antiquo qui dicitur Revello ». L'Abadie se trouvant dominée par le Camp de Revel et desservie par la même voie romaine, devait être comprise dans la libéralité de Miron. Nous voyons par ailleurs que le Mirindol, limitrophe et desservi par la même voie, était aussi une dépendance de l'abbaye (1).

Le Mirindol est un point culminant, en forme pyramidale, au confluent du Paillon et du Revel (2). C'était une villa (3) possédant un château, fief des Riquieri en 1198, des Blacas en 1391, des Chiabaudi en 1660 et des Auda en 1665. On n'en découvre actuellement presque pas de traces. Il appartient, avec le domaine de sa dépendance, à l'Asile Sainte-Marie sous le nom de Saint-Raphaël.

Puisque Sainte-Marie, que l'on appelle couramment, par erreur Saint-Pons, est placée sur l'ancien domaine

---

(1) Mirindol de Miron et d'Odila, fondateurs du prieuré de Saint-André.

(2) Le courant de Saint-André porte le nom de la famille qui a occupé pendant des siècles le château de ce lieu.

(3) Villa, mot latin transformé en village, comme mas en masage, masure ou hameau.

des Bénédictins, disons un mot de cette œuvre par excellence, œuvre qui s'impose plus que jamais par la modernité de son installation et les soins dévoués dont sont entourés les malheureux aliénés.

Jusqu'en 1838, il n'y avait pas d'asiles d'aliénés en France. Les malades d'esprit étaient incarcérés avec les voleurs et les scélérats; ils mouraient dans les cachots, dans des accès de fureur lorsqu'ils ne se suicidaient pas par désespoir. Le gouvernement, saisi d'un rapport établissant la situation horrible des aliénés dans les prisons, eut l'idée d'en appeler aux lumières de ceux qui dirigeaient les hospices de Saint-Jean de Dieu; la méthode qu'employaient ces religieux pour soigner les malades frappés d'aliénation mentale, fut agréée par la Chambre des Pairs; elle vota la loi du 30 juin 1838, par laquelle chaque département devait songer à établir un hospice ou bien passer un traité avec un établissement privé qui recevrait cette catégorie de malades, moyennant une modique pension.

Le R. P. Chiron, fondateur de la congrégation des Saintes Maries, avait, en 1825, éprouvé une vive émotion à la vue des aliénés emprisonnés pêle-mêle avec les criminels, alors qu'il était aumônier des prisons de Privas. Il conçut et réalisa le projet de faire soigner quelques-uns de ces malades par la congrégation qu'il avait fondée. Son projet, exposé et examiné par le Préfet de l'Ardèche, fut accepté avec empressement, avec promesse que l'on donnerait à son œuvre le même prix de pension qu'à l'administration des prisons. Telle fut l'origine de la première maison-mère de la Congrégation de Sainte-Marie.

Voici maintenant comment s'établit l'asile de Sainte-Marie de Nice : C'était après l'annexion du comté à la France. Nice attirait déjà par son climat de nombreux étrangers. Parmi ceux qui y venaient régulièrement chaque hiver, se trouvait M. Malval, chef de bureau à la préfecture du Puy-de-Dôme et ami du R. P. Bal, supérieur général de Sainte-Marie de Clermont. Connaissant l'intention de ce dernier de fonder des établissements similaires partout où il le pourrait, M. Malval lui conseilla d'en établir un dans les Alpes-Maritimes. Le R. P. Bal suivit le conseil, et, après

s'être assuré le concours de Mgr Sola, évêque de Nice, et de M. Gavini, préfet des Alpes-Maritimes, acheta cinq hectares dix ares de terrains sis à St-Pons, au point appelé La Bauma et appartenant à M. Quaglia. L'acte fut signé le 18 mars 1863, chez M. Farène, notaire à Nice.

Ce terrain, complanté de figuiers, oliviers, orangers, comprenait diverses constructions de maître et de fermiers, une chapelle et une source d'eau.

Ce terrain est occupé actuellement par le service des femmes; le souvenir de la chapelle est rappelé par un petit oratoire avec fresque, dédié à St Michel, encastré dans le mur extérieur, presqu'en face du pont de l'Ariane.

Les religieuses, sous la direction de Sœur Louise, s'établirent à St-Michel La Bauma et non à St-Pons, en mai 1863. L'œuvre du R. P. Bal compte actuellement un millier de malades, trois docteurs, trois frères, deux aumôniers, soixante-cinq religieuses, et un personnel attaché à la maison.

CHATEAUNEUF DE CONTES

Châteauneuf a été appelé successivement : Villa dai Pagan, Madone des Prés, Madone du Bois et Ville Vieille. Ce fut le centre d'anciens feudataires; plusieurs familles nobles du Comté de Nice en portent le nom.

L'abbaye de St-Pons y fonda un prieuré à la suite de la donation que Pons, évêque de Nice (1) fit en sa faveur le 30 mai 1030 (2). « Le plus ancien document qui se rapporte à ce pays, dit Cais de Pierlas dans son ouvrage : Le fief de Châteauneuf dans les Alpes-Maritimes du Xe au XVe siècle, p. 3, se trouve parmi les actes de St-Pons. En 1030, Pons, évêque de Nice, frère de Miron, qui, en 1057, est qualifié la première fois de vicomte de Sisteron, donna à notre grande abbaye le village de Châteauneuf et deux hameaux qui en dépendaient : Ramorian et Bendejun (3). »

(1) Evêque de Nice de 1011 à 1030.
(2) Chart. de St-Pons, p. 10.
(3) Dono, dit la donation, illo oppido que nominatur Castellonovo, cum omnibus ad eum pertinentibus, cum teritoriis suis in girum prœordinatis, cum villa que nominatur Sassaframarico et alia que nominatur Bendeiuno.

« Malgré cette donation en bonne forme, continue le même auteur, le monastère de St-Pons n'eut pas longtemps la jouissance de cette possession. La mort de Rodolphe, roi de Bourgogne, arrivée en 1032, permit aux grands vassaux de Provence d'abuser de leur pouvoir et de s'emparer à leur gré des biens des monastères qui pouvaient leur convenir. » Les chartes qui, dans la suite, rapportent les donations sous forme de restitutions en sont la preuve (1).

Près d'un siècle après la donation primordiale de Châteauneuf à l'abbaye, ce village se trouve en possession des fils de Pierre Isnardi : Pierre, Isnard, Guillaume et Raymondus. Ces quatre frères cèdent l'église de Ville Vieille à l'évêque de Nice, sans faire la moindre allusion aux droits de l'abbaye et sans mentionner les terres qui dépendaient de l'église (2). Ils durent réserver les biens d'église qui constituaient la majeure partie du fief. Un conflit surgit entre les moines et l'évêque de Nice à propos de cette donation. Malgré les prétentions qu'élevait l'abbaye sur Châteauneuf, l'église de ce lieu dut appartenir à l'évêque de Nice. Deux bulles des papes Honorius, en 1129, et Innocent, 1136, le confirmèrent dans ce droit (3). En 1137, l'évêque Pierre en fit cession aux chanoines de sa cathédrale pour les aider à vivre en communauté. Vers la même époque, sur l'injonction de l'archevêque d'Embrun, les moines de St-Pons renoncèrent à leurs droits sur Châteauneuf. La cession de Châteauneuf aux chanoines de la cathédrale ne fut pas exclusive; l'évêque en retenait les revenus et ce ne fut qu'en 1148 qu'elle le devint. Un siècle plus tard, les moines durent agir avec beaucoup d'opiniâtreté auprès du Saint Siège puisque la bulle d'Innocent IV, 1247, énumère l'église de Châteauneuf au nombre des prieurés de l'abbaye de Saint-Pons (4).

---

(1) Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes, p. 19-27, 46-60, etc.

(2) Cart. de l'ancienne cath. de Nice, p. 4. Totum illud quod ad prosens attinet ecclesie quoe vocatur de Villa Vetere vel omodo per quodlibet ingénium ad eam supradictam ecclesiam adquiri vel adjungi poterit, etc.

(3) Cart. p. 80-82.

(4) Nicœa Civ. p. 214.

En 1249, le fief de Châteauneuf fut divisé entre la famille Isnardi, les Milon Chabaudi de Tourettes et la famille Cairaschi (1).

Victor Amédée II, duc de Savoie, divisa en 1701, 17 mai, le territoire de Châteauneuf en divers degrés de noblesse achetés par des notables de Nice, à qui furent attribués ls titres de marquis, comte, baron, vassal, selon l'importance de la juridiction qu'ils acquéraient.

En 1717, la Chambre des Comptes de Turin répartit la juridiction de ce fief en 648 points entre les 496 seigneurs, proportionnellement à leurs droits respectifs (2).

De nombreuses traces de la domination romaine ont été trouvées à Châteauneuf. Deux cippes (colonnes en forme d'autels) étaient placés autrefois à l'entrée de l'église; ils seraient actuellement au Musée de Saint-Germain. Il ne reste de nos jours qu'une tête de taurau sculptée dans un bloc de granit sur la façade de cet édifice (3).

Le vieux Châteauneuf apparaît encore sur le plateau voisin. Ce ne sont que des traces d'une bourgade moyenageuse; les habitants l'abandonnèrent à la suite d'un tremblement de terre (1644). Les troupes d'invasion de 1792-93 n'y laissèrent que des ruines. L'on y voit cependant encore ses créneaux mauresques reliés par des murs, ses murs en courtine avec ses portes fortifiées, les voûtes effondrées, l'église à deux absides rappelant l'architecture monacale, sa tour avec ses souterrains et ses secrètes issues. La région de Ramorian a vu naître Joseph Barthélemy Bermondi, premier procureur général de la Cour de Cassation sarde, créé comte par le roi Charles Albert, nommé sénateur du

---

(1) Furent co-seigneurs de Châteauneuf en 1311 les Boetti, en 1344 les de Berre, en 1403 les Grimaldi de Roquemaure, en 1412 les Solaro, en 1423 les Bermondi, en 1430 les Grimaldi, en 1447 les Rossetti, en 1454, les Constantini, en 1482 les Boschetti, en 1490 les Biglioni, en 1592 les Capello, en 1606 les de Constantin, en 1613 les Masino; puis les Balardi, Barralis, Biandrato, Gallean, Trans, Peyrani, De Orestis, Martini, Morinelli, Guiglionda, Botteri, Fighiera, Passeroni, Peire, Vachieri, Verani, Masin, Ricci, Arnaud, Cambio, Heraud, etc.

(2) Fief de Châteauneuf, p. 136.

(3) Rappelle-t-elle les cérémonies du taurobole?

royaume d'Italie, mort à Nice le 27 mars 1855. Il était le père du comte Edouard, préfet en Italie vers 1906 (1).

Prieurs :

Bertrand Daton	1252
Bertrand de Châteauneuf	1269
Pierre Sardina	1344
Graglieri Laurent ..... (nommé par le Saint Siège, 5 juillet Lib. Nig. f° 25).	1489

GORDOLON

Gordolon, village très important situé entre Lantosque et Roquebillière, prieuré de St-Pons en 1155. Ce pays fut détruit par un tremblement de terre; les habitants purent se sauver et se réfugier dans les villages voisins. En 1907, en pratiquant des fouilles dans l'ancien emplacement du bourg, on a découvert un mortier en pierre de trois mètres de circonférence et du poids de trois cents kilogrammes. Les environs portent encore le nom de vallée de la Gourdolasque. Le prieuré est mentionné dans la bulle d'Innocent IV sous le titre de St-Martin.

Prieurs :

Raymond Barrière
Guillaume Abon
Raymond
Guillaume Abo
Isoard Peleti
Jean Lombardi
Antoine Moreni
Jacques Grallieri

SAINTE-DEVOTE DE MONACO

Monaco était autrefois une anse, un abri naturel dénommé Portus Herculis; les navires en détresse s'y réfugiaient en toute sûreté. Son territoire, au XIe siècle, appartenait à l'abbaye de St-Pons et aux communes de Peille et de La Turbie. La charte mentionnant le

(1) En 1311, 4 novembre, la commune de Châteauneuf fit l'acquisition de la Baudite de Revel; les propriétaires se réservaient le droit de pacage moyennant l'annuité de douze livres « parvorum refforciatorum in perpetuum ». En 1636, 16 novembre, la commune et ses habitants vendirent aux feudataires les moulins à huile et à farine (acte reçu par Bovis Urbain, notaire).

prieuré de Sainte-Dévote de Monaco remonte à l'année 1075; elle a pour fondateur Rostaing, fils d'Odila et de Laugier. Les actes de ce prieuré sont nombreux; ils se trouvent consignés dans le chartrier de St-Pons.

Déjà, dans les œuvres de Virgile, il est fait mention d'un rocher qui s'avance dans la mer et qui est dominé par le temple d'Hercule Monecus. A ce temple succéda la petite ville de Monaco, construite par les Phéniciens et qui appartint successivement aux Carthaginois, aux Marseillais, aux Romains et aux Arabes. Ces derniers en furent chassés par les Gènois possédant toute la rivière Ligurienne; ils y bâtirent un château pour se défendre contre les Sarrasins. Leur prise de possession fut faite en présence du prieur de Sainte-Dévote, Audibert, moine de St-Pons. Ils établirent un centre commercial pour éloigner les Provençaux, acquirent les propriétés appartenant à La Turbie, à Peille et à l'abbaye de St-Pons. Au XIIIe siècle, Monaco devint l'asile des Guelfes gènois parmi lesquels se trouvait la famille Grimaldi. Celle-ci exerça peu à peu de l'autorité sur les autres et les descendants devinrent seigneurs de Monaco. En 1346, ils acquérirent les fiefs de Menton et de Roquebrune. Cet Etat liliputien fut placé successivement sous le protectorat des Angevins, de l'Espagne, de la France, de la Sardaigne, jusqu'en 1859. Il y eut à cette époque un gouverneur et une garnison sarde. Comme il y avait jusqu'en 1792 une garnison française.

En 1856, la population de Monaco était de 1.200 habitants; c'est maintenant une petite ville depuis la construction du Casino et des somptueuses villas qui recouvrent la totalité de son territoire. Elle est le siège d'un tribunal civil et criminel; à la tête du clergé se trouve un évêque. Monaco dépendait autrefois du diocèse de Nice. Le patois du pays se compose d'un mélange de provençal, d'italien et de français.

La principauté de Monaco a toujours été une monarchie absolue et héréditaire. Il faut reconnaître que les princes n'ont jamais usé de leur souverain pouvoir que pour le bien public. Le gouverneur général est une sorte de premier ministre qui ne relève que du prince. Le palais a un aspect guerrier, construction élégante, galeries de la Renaissance soutenues par de gracieuses

colonnettes; il produit sur le visiteur un effet des plus agréables. La cour d'honneur avec ses fresques de Luca Gambiaso, son escalier de marbre en fer à cheval fait songer à Fontainebleau. Les grands appartements, tournés sur la mer, s'ouvrent sur une magnifique terrasse, dominant les jardins du palais, revêtus d'un perpétuel manteau de verdure et de fleurs. De l'autre côté se trouve la ville et ses somptuuses constructions. On disait autrefois de Monaco : « *Son Monaco supra uno scoglio. Non semino e non raccoglio. Eppur viver voglio.* »

La cathédrale mérite bien une visite. Elevée par l'architecte Lenormand, elle possède un grand nombre de primitifs qui ont figuré à l'exposition rétrospective de Nice, en 1912. Nous ne ferons que les énumérer. Rétable de Saint Nicolas, signé par Louis Brea, le 20 août 1500. La Pieta, datée de 1505, don d'Antoine Teste, curé de Monaco et attribuée à Louis Brea. Une seconde vierge de piété avec deux pénitents blancs agenouillés, la tête couverte d'une cagoule. Cette prédelle serait attribuée à François Brea.

L'ensemble de la construction est du romano-bysantin.

Prieurs :

Amic Ferano, vers 1201.
Henri, 1272.
Frère André, 1291.
Isnard Baudi, 1348.
Jean de Tournefort, 1360.
Bertrand de Boussoir, 1375.
Bertrand Corniglion, 1320.
François Cravi, 1386 (1).
Betrand de Cayrasco, 1320.
Luquin Gastaldi, 1419.
Barthélemy Pelatari, 1435.
Georges Caye, 1483.
François, 1518.
Antoine Maifredo, 1590.

(1) On peut supposer que le moine François Cravi soit celui-là même qui prit part, en mars 1436, à l'insurrection à Nice, avec Jean Capponi, autre moine de St-Pons. La Ville de Nice pendant le 1er siècle, etc., p. 182.

SAINT-NICOLAS DE SOSPEL

Suivant certains auteurs, Sospel aurait été fondé par les tribus ligures essaimées sur le littoral méditerranéen. D'autres en attribuent l'origine aux Phéniciens, les plus hardis navigateurs de l'antiquité, qui couvrirent les côtes et les îles de la Méditerranée de stations coloniales. D'après une légende, rapportée par l'abbé Alberti, qui a publié en 1725 une histoire assez détaillée du comté de Nice, et de Sospel, Hercule, après avoir fondé Monaco, se serait heurté aux indigènes au lieu dit : Champ d'Hercule, au sud de Sospel. Un de ses lieutenants, Bravur, aurait établi un camp et gagné lui aussi une victoire au lieu qui depuis aurait gardé le nom de col de Braus. Quoiqu'il en soit de ses origines, des documents historiques certains prouvent que Sospel existait du temps des Romains et portait le nom de « Cespitellum de Sospes tellus », terre de prospérité, soit à cause de son climat, soit à cause des franchises dont elle jouissait comme capitale d'une tribu des Viberi. Ces Viberi luttèrent avec acharnement contre César et les légions romaines venant d'Italie, lors de la conquête de la Gaule, 58 ans avant J.-C. Finalement vaincus, ils se soumirent. Sospel, située dans une vallée, fut très prospère tant qu'elle fit partie de l'empire romain, c'est-à-dire jusqu'au Ve siècle. Elle était devenue le siège d'une lieutenance dépendant du préfet de Cimiez. Du Ve au VIIe siècle elle fut submergée comme les régions avoisinantes sous le flux et le reflux des invasions barbares. Puis, ce furent les Sarrasins qui, installés dans leurs fraxinets, mirent le pays à feu et à sang.

Du XIe au XIIIe siècle enfin, elle eut à souffrir des nombreuses guerres que se livrèrent les seigneurs de la région : les Grimaldi de Monaco, les Lascaris de Tende, etc. Sospel fut le chef-lieu d'une viguerie du comté de Vintimille et du Val de Lantosque au XVIIe siècle (1).

---

(1) Cette viguerie ou petite province comprenait une trentaine de villages, parmi lesquels : Belvédère, La Bollène, Braus, Breil, Briga, Bugio, Campoloro, Castillon, Clans, Codolis, Utelle, Fenestre, Figaret, Fontan, Gordolon, Lantosque, Lucone, Lunetto, Soda, Luceram, Marie, Moulinet, Peille, Pigna, Roquebilière, Saint-Dalmas, L'Escarène, Touet, Venanson, etc.

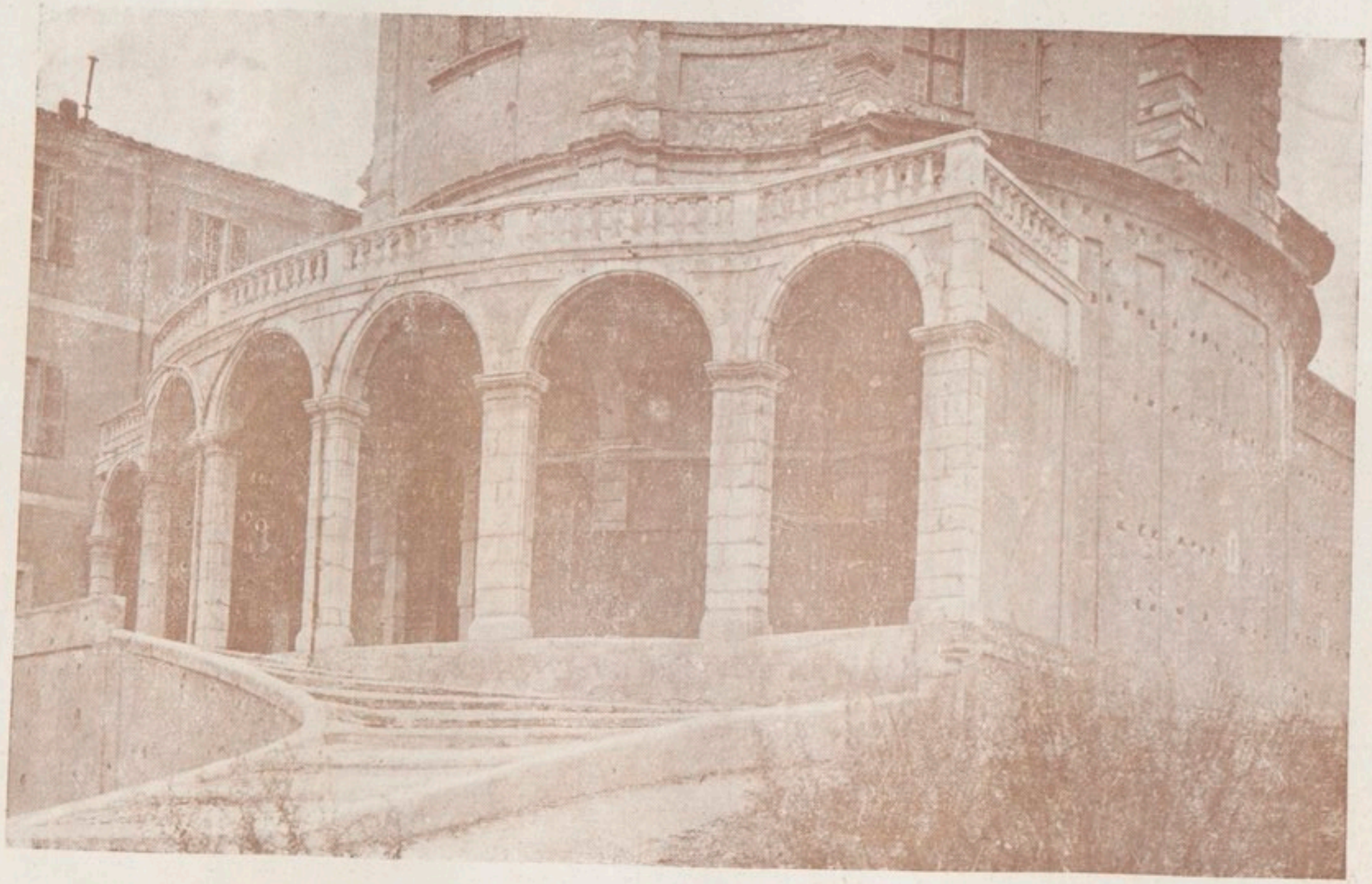

PÉRISTYLE DE L'ABBAYE

Sospel se divise en deux parties séparées par le lit de la Bevera ; un pont en pierre, de deux arches, plusieurs fois emporté par les eaux redoutables et toujours reconstruit, réuni la cité aux faubourgs. Les chevaliers du Temple y possédaient une grande maison ; il en reste une masure dont le triste aspect contraste péniblement avec l'orgueilleuse renommée de cette riche demeure.

Cette antique cité des Alpes-Maritimes devint la plus importante du comté, après celle de Nice ; non seulement elle conserva le privilège de demeurer constamment attachée au domaine du souverain, mais elle obtint l'investiture des fiefs de Castiglion et de Moulinet.

Au point de vue religieux, elle fut le siège épiscopal de l'évêque de Vintimille pendant plusieurs années à partir de 1307 ; elle possédait quatre paroisses et plusieurs couvents avec un important collège des doctrinaires. Un vicaire général y résidait.

Sospel, Moulinet et Castillon ne formait qu'une communauté.

Sospel fut occupée le 10 mars 1705 par les troupes françaises qui mirent tout à feu et à sang ; les habitants ne furent épargnés que par la capitulation. Le 7 juillet de la même année, le général sarde Senontes s'empara du château Saint-Pierre, captura les soldats qui l'occupaient, ainsi que le marquis de la Plague qui en avait le commandement.

De 1848 à 1860, Sospel fut le chef-lieu de collège pour l'élection d'un des cinq députés du comté au Parlement sarde.

Sospel est entouré de hautes murailles ; les maisons y sont commodes et de belle architecture. Elle possède cinq grandes portes, plusieurs palais, quinze places pavées de mosaïques pour la plupart, plusieurs fontaines, deux monts de piété, un hôpital et plus de vingt chapelles rurales.

C'est en 1592 que furent terminés les travaux de la route carossable entre Nice et Coni, par Sospel et Tende. Une inscription latine, gravée sur la paroi verticale du rocher, dans le défilé de Saorge, rappelle que cette route a été achevée par Emmanuel Ier, duc de Savoie.

Les personnages les plus marquants, originaires de

Sospel, furent : Saint Valérien, évêque de Cimiez, le savant Alberti, académicien; le comte Blancardi, de Sigale et de Briga, jurisconsulte; G. Alberti, grand philosophe, plusieurs docteurs en droit et en médecine, des avocats, des notaires, des philosophes, des théologiens, des poètes, des écrivains et des orateurs. (1)

Le prieuré de Sopel est le cinquième, par ordre chronologique; il existait déjà en 1229. Nous trouvons tout d'abord plusieurs actes relatifs à un conflit avec l'évêque de Vintimille qui étendait sa juridiction épiscopale sur le prieuré de Saint-Nicolas de Sospel, dépendance de l'abbaye, à laquelle ledit évêque contestait certains droits paroissiaux et particulièrement celui de percevoir les dîmes. (2)

L'église paroissiale, sous l'invocation de Saint Michel, est un vaisseau grandiose soutenu par une double rangée de colonnes d'une seule pièce. Les murs de la façade ont été complètement badigeonnés, le clocher seul, de forme pyramidale, a conservé sans altération, son aspect primitif.

Reconstruite au XVIIe siècle, l'église de Sospel est un des beaux types d'édifice religieux de cette époque que possède notre région. Derrière le sanctuaire, trois statuettes en marbre : Saint Labre, Saint Antoine, Saint Félix.

Dans la chapelle des pénitents noirs se trouve un tableau de la Vierge Immaculée, vrai joyau par sa grâce exquise, que nous avons remarqué lors de l'exposition rétrospective de Nice. La Vierge est debout, les mains jointes, les cheveux flottants sur les épaules; sa robe tombant en plis harmonieux est de drap d'or damassé. Le Père éternel, planant dans le Ciel, les anges entourent l'image de la Madone. Une banderole porte en caractères gothiques : « Tota pulchra es, amicha mea, et macula non est in te ». A gauche, une sainte avec un livre ouvert à la main; à droite, Sainte Marthe et la tarasque.

Non loin de là, une statue en marbre, fort gracieuse, mérite d'être notée.

---

(1) Sospel eut au XVIIIe siècle son académie « degli occupati », fondée le 26 juillet 1702, par le P. Sigismond Alberti, réunissant près de 150 membres.

(2) L'abbaye abandonna cette église en 1518 et la céda à une confrérie qui s'y fonda sous le titre de Sainte Croix. Chart. de St-Pons, p. 91, note 1.

La chapelle des pénitents blancs envoya à la même exposition un rétable ayant pour principal motif une vierge de pitié, Sainte Catherine à gauche, Saint Nicolas, évêque, à droite, Nimbes dorés.

La chapelle du marquis de Monléon, dite de la Commenda, possède une vieille statue en bois du XIIIe siècle (1).

Prieurs :
Frère Laurent, 1267.
Guillaume Chabaud, 1320.
Jean Lombardi, 1367, de l'Escarène et de Sospel.

SAINT-SIMEON D'ONGRAN DE PEILLE

D'origine celto-ligurienne, érigée en commune par Alphonse Aragon en 1176, on a pu dire d'elle : *Peglia prœdominans nivosis condita taxis a Veros rapio surgit origo tuo.* (2)

Les premiers habitants s'étaient établis sur le « castrum Ongranis » (3), puis au quartier de la Balma, à la Goura, au castelet devenu tour de défense contre l'incursion des barbares; ils descendirent plus tard au Concas. Le duc de Savoie inféoda ce pays en 1614 au Bolba, puis il passa successivement au président Pellegrini, à François Caire, au sénateur Blancardi, aux Borriglione et aux Lascaris.

Au point de vue religieux, Peille fut divisé en deux sections; la principale était le couvent de Sainte-Marie qui conserva son autonomie pendant plusieurs siècles sous la direction des chanoines de St-Ruph (4).

L'abbaye de St-Pons y posséda l'église de St-Siméon d'Ongran inférieur, depuis 1078 (5). Cette église devait

---

(1) Cette chapelle fut le centre du prieuré de N.-D. de Virgis qui, dès le XIe siècle dépendait de l'abbaye de Lérins.

(2) Ce distique a été rectifié : *Pilia prœdominans antiquis condita saxis E verbo potior surgit origo tua.*

(3) Le col des Ongran dut être un col de défense, si on doit en juger par les noms que prirent les sites voisins : col de guerre, mont des batailles, etc.

(4) Cet ordre fut fondée à Avignon au XIe siècle.

(5) Ongran supérieur dépendait des chanoines de Nice, Nic. Civ., p. 165-175.

constituer le prieuré de Peille dépendant de St-Pons. Le chartrier contient plusieurs actes relatifs à ce prieuré tranchant certains litiges et statuant sur ses limites avec les communes voisines que les habitants de Peille ne respectaient pas toujours.

Peille conserve encore de nombreux souvenirs du temps passé. On y remarque l'emplacement de sa vieille citadelle, défendant la ville groupée à sa base, entourée elle-même d'un mur d'enceinte. Deux portes dont la trace des ogives est encore visible, se fermaient pour empêcher l'entrée aux assaillants. Les maisons ont leurs portes ornées de devises, d'encadrements artistiques et d'armoiries. L'on montre encore la maison du juge mage, dont parle le chartrier de St-Pons (p. 302) le balcon du premier étage, courant entre deux fenêtres symétriques, où étaient prononcés les arrêts. Une tête de taureau, sculptée dans un bloc de marbre blanc, orne le tympan de la porte. Plusieurs maisons portent le même emblème. Est-ce pour rappeler l'offrande du taurobole ?

L'église majestueusement isolée au point culminant de Peille attire l'attention du visiteur. Son lourd clocher, les piliers grossièrement ébauchés, son pavé primitif, ses bénitiers et ses fonts baptismaux creusés dans des pierres de la Turbie, montrent que tout le monument et très ancien. Le badigeon en a défiguré le cachet primitif. Le rétable de N.-D. du Rosaire a subi le même sort. Les retouches lui ont fait perdre une partie de sa valeur. On y lit heureusement encore le nom de l'artiste (Bertone Honoratus Niciae, 1479, 3 Xbre).

Un tabernacle en pierre sculptée, soutenu par deux pilastres recouverts de feuillages est délicieusement couronné par une Annonciation, une vierge en albâtre rappelant l'art italien du XVIe siècle.

Trois cloches concourent à orner le beffroi. La plus ancienne, 1666, contient les exorcismes contre le mauvais temps; on la fait tinter lorsque l'orage se prépare sur les collines voisines.

Quelques reliquaires du XVIIIe siècle dans la chapelle des pénitents noirs. Celui de St Sébastien présente une fleur épanouie stylisée accompagnée de coquilles, image du saint percé de flèches. Reliquaire de Ste Ré-

parate et de Ste Séphorienne de même forme et ornementation. Reliquaire de la vraie croix, avec décoration de fleurs, de coquilles et de flammes XVIIIe siècle (1).

Prieurs : Pons de Fos; N. official de Nice; Guillaume Gabreria; Jean Audoery, sacriste.

NOTRE-DAME DE MOUSTIER, LUCERAM

Lucéram fut tout d'abord capitale d'une tribu ligure. Elle lutta avec acharnement contre César et les légions romaines. A sa capitulation, elle devint un poste militaire « un oppidum » qui resta englobé plus tard dans les fortifications qui entouraient le village au moyen-âge. De ces fortifications il n'y a plus que des pans de murailles et une tour assez bien conservée. Lucéram eut à souffrir de l'invasion des barbares. Les frais de guerre obligèrent les habitants à recourir aux Templiers. Ils leur vendirent leurs moulins et des domaines qui en dépendaient pour faire honneur à leurs dettes militaires. On voit encore les ruines d'une église, N.-D. des Moustiers, qui remonte à cette époque (2).

D'un caractère fier et indépendant, les Lucéramois voulurent au XIe siècle constituer un municipe. Les vicomtes de Nice les firent dépendre de l'abbaye de Saint-Pons. Il résulte, d'après le chartrier de Saint-Pons que ce prieuré existait en 1233 (3).

Lucéram est le pays de plusieurs nobles personnages : Vincent Barralis de Salerne, chroniqueur de Lérins; Galli, sénateur sous Napoléon Ier; le jurisconsulte Vincent J.-B. Barralis, député du collège de Sospel au Parlement sarde, et P. Anselme, frère de l'Observance, figurant au martyrologe gallican, furent originaires de ce pays (4).

---

(1) D'un acte de fermage de l'année 1367, dressé dans la maison du prieuré de Saint-Michel de Sospel, il résulterait que les papes d'Avignon, pour venir en France et retourner en Italie, devaient passer par Peille et s'arrêter au Couvent de Sainte-Marie de Peille. Nice Hist. p. 249, année 1901.

(2) Cette chapelle, où le plein cintre s'allie à l'ogive, remonte au XIIIe siècle.

(3) Chart. de St-Pons, Introd. p. XIX.

(4) Voir pour plus de détail ma notice sur Lucéram, 150 pages in-oct. en vente chez l'auteur.

Lucéram fut le fief des Cotta de Nice et des Asdenti de Taggia. Dans son ouvrage sur la peinture, Joseph Brès (1), parlant des comtes Asdenti de Taggia et les Cotta, seigneurs de Lucéram, rapporte d'après Alizeri, que les Barralis les avait précédés. De Orestis (2) parle avec certitude de la noblesse très ancienne de cette famille. Il la trouve en possession d'une partie du fief de Châteauneuf, de Pigna, de Peglion, auquel il faut adjoindre celui de Coaraze vendu par les Marquésan.

Du fief de Châteauneuf dans les Alpes-Maritimes, du XIe au XVe siècle, Cais de Pierlas dit : « Nous devons ajouter aux familles des co-seigneurs de la moitié du XVe siècle, celle des Barralis, famille de Lucéram, ayant avant cette même époque une position fort distinguée (3). »

« Ce que l'on ignore de la famille Barralis, écrit Brès dans ses notes historiques sur Lucéram, c'est l'époque et le titre qui l'investit du fief de Lucéram. Leur noblesse est très ancienne; leurs armes se trouvent sur un tableau de l'église de Lucéram remontant à 1566 (4). Des actes de la même époque passés en ce temps, des testaments, des scellés, posés sur des maisons de Lucéram portent le sceau de leur blason. Ce qui nous autorise à croire qu'ils exerçaient une autorité sur le pays. »

Dans la même église, divers objets du culte portent les armes des Barralis, souvenirs très précieux, remontant à l'époque de leur seigneurie; ce sont une croix dite la grande croix, deux chandeliers d'argent, le reliquaires de Ste Rosalie; ces trois derniers objets ont des inscriptions relatant le don (5). Dans un vieil inven-

---

(1) Varia. p. 97.
(2) La Noblesse Niçoise, par De Orestis, p. 327.
(3) Varia p. 100.
(4) Varia, p. 97. Nobilis quondam Ambrosii Barralis hoeredes noe opus fieri fecerunt. 1566. 18 decembris.
(5) Aloysius Salernus et Barralis virgini Parnomitanœ reliquiarum partem argentea inclusam theca patriae legans A D MDXXVI. Aloysius Salernus et Barralis Panormo e Sicilia moriens transmisit patriae donum A D MDXXVI. L'église possède encore le meuble portant le même blason dans lequel, selon la tradition, arrivèrent ces objets. Salerno est un distinctif. Les familles Barralis de Lucéram étaient nombreuses. Il fallait un nom pour les distinguer l'une de l'autre.

taire de cette église on énumérait divers ornements, chapes, chasubles, provenant des mêmes bienfaiteurs portant les armes des Barralis. Cette famille Barralis Salerno, originaire de Lucéram, habitant Palerme, bienfaitrice de l'église de Lucéram, reproduit sur ses dons les armes des Barralis habitant Lucéram. Sommes-nous en présence de deux familles distinctes ou bien d'une seule famille, originaire de Lucéram, dont une branche se serait fixée à Palerme ?

Lucéram avait autrefois son importance. Il possédait des statuts particuliers et des privilèges remontant probablement à la reine Jeanne (1). Saint Pons y possédait déjà un prieuré, la chapelle de N.-D. des Moustiers, nous rappelant son domaine.

Ce qui établit fort bien l'antiquité de ce prieuré, c'est l'acte du 8 décembre 1250 mentionné par les statuts et privilèges de Lucéram (2).

EGLISE DE LUCERAM ET CHAPELLES

Une inscription en marbre placée à l'extérieur de l'église dit qu'elle fut construite de 1488 à 1504. Elle s'enrogueillit d'un petit trésor de haute antiquité.

Une monstrance du XVe siècle et une statuette de Sainte Marguerite terrassant le dragon du XVIe siècle (3.)

Les rétables sont remarquables; celui de Sainte Marguerite placé derrière le maître-autel, mesurant 3 mètres 65 de haut sur 3 mètres 10 de large, se divise en dix compartiments répartis sur deux étages. Au milieu du premier étage, Ste Marguerite, patronne de la paroisse, à gauche Saint Lazare et Sainte Madeleine, à droite Saint Pierre martyr et Saint Claude. Au-dessus,

---

(1) Varia. p. 47. *Ibid.* p. 81. Sono probabilmente i 22 soldi che il priore del 5 Moustiers si era impegnato di pagare al comune coll' atto delli 8 décembre 1250, che referirô a suo luogo.

(2) Instrumentum prioratus Beate Marie de Luceramo. In nomine domini, amen. Notum sit omnibus hominibus etc., page 92, du Varia.

(3) Ces deux pièces d'orfèvrerie ont figuré en 1900 à l'Exposition Universelle.

la Vierge et l'Enfant Jésus, Sainte Marthe et Sainte Madeleine, XVe siècle. Sa prédelle se trouve au musée de Nice, ainsi que ses bandes latérales.

Rétable de Saint Antoine. Il mesure 2 mètres 40 de haut sur 2 mètres 20 de large. Il se divise en trois parties et semble le plus ancien. Saint Antoine au centre, à gauche Saint Pons et Saint Bernard de Menthon, à droite Sainte Claude et Saint Nicolas de Tolentino. En haut, la Vierge et l'enfant Jésus, au centre et sur les côtés Saint François d'Assise, Saint Georges, Saint Antoine de Padoue et Sainte Rosalie ?

Rétable de Saint Maur. Il mesure 1. 85 de haut sur 1 m. 30 de large. Saint Honorat, Saint Bernard, Saint Benoît, en bas de gauche à droite. Au-dessus Saint Maur, le Christ en croix, Sainte Barbe. Il porte l'inscription : « Hoc opus fecit fieri Rabaudus de Castello.

Rétable de Saint Claude. Il a 2 m. 10 de haut sur 1 m. 60 de large.. En chef croissant sur argent, à gauche bande bleu et blanc, à droite la Vierge; au milieu Saint Laurent, Saint Claude, Saint Alexandre, à gauche et à droite. Au-dessus, le Christ en croix, l'Annonciation, et les armoiries des Barralis, 3 croissants et 3 barres azur et argent. Inscription : « Nobilis quondam Ambrosii Barralis Hoeredes hoc opus fieri fecerunt 1566, die 18 decembris. »

Une lampe du sanctuaire en argent repoussé rappelle encore le vœu fait par la ville de Nice à Sainte Rosalie de Lucéram à l'occasion d'une épidémie qui désolait le pays (XVIIe siècle).

La chapelle des pénitents blancs Saint Jean possédaient une statuette assez curieuse et une lampe, moderne imitation de celle offerte par la ville de Nice. La chapelle des pénitents noirs St Pierre possède un rétable du XVe siècle, simple panneau peint représentant Saint Pierre et Saint Paul avec leurs attributs. N.-D. de Pitié aux Moustiers possède un tableau grossièrement réparé avec dix compartiments à deux étages représentant la Pieta, Saint Siagre, Saint Antoine, Saint Pons, Saint Benoit.

La chapelle rurale de Saint Grat possède des fresques représentant la Vierge et l'Enfant tenant un oiseau,

Saint Grat et Saint Honorat, Saint Sébastien et Sainte Catherine. XVe siècle.

N.-D. de Bon Cœur, sise près de la route de Peïra-Cava a des fresques formant plusieurs compositions. Le Christ sortant du tombeau sur la paroi du fond. Au-dessus une niche contenant une statue en marbre de la Madone, puis un saint évêque, Saint Antoine, Saint Michel et un autre évêque bénissant. Les murs latéraux et la voûte contiennent quelques scènes de la Vie de la Vierge. XVe siècle.

Prieurs :

Salvate	1233
Guillaume	1248
Raymond de Peille.....	1251
Hugues d'Amirat	1291
Boniface d'Alons	1347
Foulque Tripoli	1437
Antoine Fulconis	1461
Jacques Philippe, vicaire....	1383

SAINT-HERMENTAIRE DE DRAGUIGNAN

L'acte qui fournit la première mention du prieuré de Saint-Hermentaire remonte au 8 août 1235. On ne trouve aucune trace de sa fondation, ni de son passage à l'abbaye de Saint-Pons. On pourrait cependant, dit M. Saige dans le chartrier de Saint-Pons, l'attribuer à la famille Laugier de Nice. En effet, d'après l'acte mentionné, le prieuré possédait des redevances à Roquebrune (Var). Or, en 1235, un Raymond Laugier, qualifié de Roquebrune, se trouve comme arbitre entre le comte de Provence et certains seigneurs de la région (1). En 1297, Entre Raymond Laugier, co-seigneur de Châteaudouble, Villepeys et Roquebrune, et Raymond Laugier, son fils, du consentement de G. de Draguignan, co-seigneur de Villepeys, se négocie la vente de ces deux derniers châteaux à G. d'Hyères, seigneur

(1) Gioffredo, II, p. 332. Chart. de St-Pons, p. 51, note 3.

de Revest (1) ; ensuite le jeune Raymond Laugier prend femme dans la famille Riquieri de Nice (2) ; puis, en 1328, son fils Riquieri vend le fief de la Turbie à Daniel Marquesan (3). Cet ensemble de faits prouve assez les relations de ces seigneurs aussi bien dans la région des Alpes-Maritimes que dans celle de Draguignan et donne une certaine valeur à l'hypothèse.

Prieurs :

Hugues de Cuebris	2162
Pierre Paleti	1291
Guillaume de Tournefort	1308
Guillaume Ranulphi	1337
Jean Isoard	1355
Boniface d'Alons	1367
Jean Rodulphi	1399
François Cravi	1401
Georges Laneri	1453
Jean Grallieri	1495

N.-D. DE SALETES D'ASPREMONT

Au versant septentrional du Mont Chauve (Monte Calvo) le village d'Aspremont (Castrum Asperimontis » domine les collines en pente sur la rive gauche du Var. Il fut ainsi nommé à cause de l'aspérité des lieux. Des ruines très anciennes couvrent la haute crête de cette lisière montagneuse et indiquent l'emplacement occupé par les premières habitations (Casteu Vieil). L'épaisseur des murailles, la forme des pierres et le genre de maçonnerie qu'on remarque dans les ruines font visiblement connaître que cette sommité avait été fortifiée par les Védiantiens. Détruit par les barbares, le village primitif fut reconstitué tout d'abord près de

(1) Acte passé à Draguignan. Témoins : Augier, Badat de Nice. Notaire : Daniel Marquesan de la même ville (Arch. des B.-du-Rh., B. 401).

(2) *Ibid.* 459.

(3) *Ibid.* 476.

la chapelle de N.-D. de Saletes plus tard sur l'emplacement actuel.

Il eut successivement pour feudataires Raymond Rostaing et Raymond Chiabaudi. En 1240, ce fief fut confisqué aux héritiers de cette famille par Ladislas Duras, roi de Naples, et remis, le 15 août 1384, par ce dernier, à la ville de Nice.

En 1416, le 21 juin, le comte Amédée VIII de Savoie le donna à Ludovic Marquesan. Le baron Honoré, fils de ce dernier, le vandit le 23 novembre 1442, par acte reçu Pellegrini de Sospel, à Barthélémy Borriglione. Il fut érigé en comté le 10 juilet 1621 et passa ensuite, par alliance, aux Lascaris, puis aux Caravadossi du Touet. Il était à cette époque le plus productif du comté de Nice. Le seigneur percevait le 13e sur tous les produits du sol ; il possédait des moulins à huile et à farine, des fours à pain et avait droit annuellement à trois journées de travail par habitant. Aspremont a été chef-lieu de canton de 1796 à 1824. Colomars et Castagniers faisaient partie, il y a plus de trente ans, de cette même commune. La paroisse a été doyenné ecclésiastique jusqu'en 1924.

L'origine du prieuré d'Aspremont remonte à 1075, comme celui de Saint Blaise et plusieurs autres, en vertu de la même charte déjà citée, grâce aux libéralités des seigneurs de ce lieu, Rostaing et Laugier, qui laissent à l'abbaye la moitié de Colomars qui n'était alors autre chose qu'Aspremont, puisque c'était la même commune (1).

Prieurs : Guillaume, Raymond de Peille, Raymond de Lucéram, Raymond Clarus, Manuel Ranulphi, Paul Cays, Laurent Audibert, Henri Colombani, Antoine Blancart, chapelain.

N.-D. DE FALICON (2)

A l'extrémité septentrionale du territoire de Cimiez, sur un plateau ombragé d'oliviers, existe au pied du

(1) Aspremont, Castagniers et Colomars ne formaient qu'une commune.

(2) Plusieurs documents mentionnent une autre église à Falicon, dénommée St-Michel de Barbolata dépendant de l'abbaye.

Mont Chauve l'antique village de Falicon, dont l'étymologie est ignorée.

L'aménité du lieu, les campagnes fertiles qui l'environnent, semblent indiquer que les habitants de l'ancienne capitale des Alpes-Maritimes fréquentaient cet endroit. Son importance ne paraît pas douteuse. Des restes d'un mur d'enceinte et la découverte d'un grand nombre de tombeaux aux environs en sont la preuve.

Falicon fut un prieuré de Saint-Pons à partir de 1248. Ce fief passa successivement en 1271 à l'amiral G. Olivari, en 1274, à Travacca, en 1480 aux Marquesan, en 1549 aux Gandini et aux Borriglione, en 1560 aux Tonduti, puis aux Raynaldi qui en devinrent seigneurs exclusifs le 16 juin 1698. C'est sur cette commune et au pied du Mont Chauve que fut découverte en 1803 la grotte des chauves-souris que le poète Florentin Dominique Rossetti a si bien chanté, en langue italienne, dans un poème en trois parties.

Le prieuré de Falicon qui avait pour titre Saint Michel de Barbalata, tire son origine de la charte de 1078, déjà citée.

Prieurs :

André	1248
Paul de Lantosque	1254
Paul Pélissier	1278
François Ma	1291
Emillaume Medici	1320
Bertrand Badat	1352
Etienne Fabri	1379
Louis Augeri	1385
Ludovic Mayfredi	1397
Honoré Fabri	1435
François de la Croix	1460
Ludovic Baldoino	1539
Barthélémy Tordolio	1549
Louis Giascletti	1567
Augustin Constantin	1576
Urbain Lambert	1593
Jean-Baptiste Blavet	1689

La liste des prieurs est celle du Chartrier de Saint-Pons, elle aurait pu être complétée.

SAINT-BLAISE

La partie du territoire montueux composant actuellement la commune de Saint-Blaise dépendait de la bourgade de la Roquette, près Saint-Martin. Son nom lui vint d'une antique chapelle dédiée au bienheureux protecteur de ce lieu sauvage. Une sombre forêt de pins le couvrait presqu'entièrement. Quelques chasseurs la fréquentaient, mais on n'y trouvait aucune habitation. La première qui vint l'animer fut bâtie par le comte Léodogaire, riche patricien de la ville de Nice. Ce seigneur passionné pour la chasse en fit l'acquisition en 1028 et y construisit un château, où se réunissaient souvent les gentilhommes du pays.

Saint-Blaise, commune du canton de Levens depuis 1775, était au moyen âge fief des Richieri, des Blacas, des Massa, après avoir été sous la dépendance de l'abbaye de St-Pons. D'une charte remontant à 1075 nous découvrons l'origine de ce prieuré. Les deux fils d'Odila et de Laugier, Raimbald de Nice et Rostaing de Gréolières, avec le consentement de leurs enfants, cèdent à l'abbaye, entre autres domaines, la ville de Saint-Blaise (1).

Prieurs :

Guillaume	1249
Guillaume de Berre.....	1254
Guillaume de Tournefort	1291
Lambert Guersi	1320
Jean Medici	1346
Laurent Audibert	1348
Manuel Ranulphi	1359
Raymond Badat	1385
François Cravi	1401 (2)

(1) Chart. p. 19.

(2) On ignore généralement l'origine de nos villages des Alpes hissés sur les hauteurs tels des nids d'aigles, ou dans les gorges de nos montagnes.... Ne surgirent-ils pas pour la plupart pour des raisons de défense après le Ve siècle de notre ère, à l'occasion des invasions barbares et des incursions sarrasines ?

SAINT-PIERRE DE L'ESCARENE

L'Escarène, chef-lieu de canton, fut un fief de l'Abbaye de Saint-Pons au XIIIe siècle. Il passa successivement aux consuls de Nice en 1641, aux Audiffredi, aux Tonduti, aux Garidelli, aux Galli (1). Les personnages qui l'ont illustré sont : le général Pierre Audiffredi, qui occupa une place importante dans l'armée espagnole en 1520; le général italien Ch. Deleuse; Troph. Arnulf, député, et Boglio. L'Escarène prit son essor quand fut ouverte la route de Nice à Coni, par Sospel. Il devint pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles un centre de concentration aux troupes chargées de la défense de la frontière.

Comme prieuré de Saint-Pons, il doit son origine à Rostaing (2). La charte qui en fait mention remonte au 16 février 1074. Elle dit en termes exprès : « Domino Deo et santo Petro, que est un comitatu Niciense, vocato Scarena quem nobis contigit in claustra et in villa et in ejus monasterio ad proprietatem cum casis, terris cultis et incultis, vineis; pratis molendinis, arboris pomiferis, cum exitibus et regressibus, sic donamus domino Deo et sancto Petro apostolo, et ad monachos qui ibi serviunt et servierint : ut teneant et possideant, sine ullum blandimentum de ullumque hominem. Facta is ta carta XIIII Kalendis marcii millesimo septuagesimo IIII, indicione XII, luna XVI regnante Christo domino qui celi sedit solio. » Suivent les signatures des témoins et des bienfaiteurs (3).

Le prieuré de l'Escarène possédait les églises de Sainte-Hélène et de Saint-Martin mentionnées dans la bulle d'Innocent IV, en 1247. Ces deux églises sont situées dans la région de Sclos, canton de Contes.

---

(1) Le château des Audiffredi est actuellement occupé par la Mairie et autres habitations. Cette même maison reçut le pape Pie VII le 11 août 1809. Il y dîna et partit dans la soirée. Reg. des Baptêmes de la paroisse.

(2) Rostaing, dénommé aussi Rostaing Raimbaldi, fils de Raimbald de Nice et d'Accelena. Sa femme Accelena était fille de Franco, vicomte de Fréjus. Il était à cause de ce mariage, co-seigneur de Roquebrune, près Fréjus. Cart. de St-Victor, 567.

(3) Chart. de St-Pons, p. 18.

Le développement de ce village s'accentue encore avec la nouvelle ligne Nice-Coni ; outre les ponts à dos d'âne qui rejoignent les deux parties de la petite cité, on remarque un viaduc aux nombreuses arcades qui impressionne le visiteur. Le clocher de l'église qui s'élance en se détachant sur le vert sombre de la montagne a son effet décoratif.

L'église actuelle, au milieu de ses deux chapelles des pénitents, possède une croix de procession remarquable. Elle est en argent avec nœud et douille en cuivre argenté, à la face avec le Christ, les symboles des évangélistes ; au revers, l'agneau, le Père Eternel, Marie Madeleine, la Vierge et l'Ange (XIVe siècle). Dans un pilier se trouve un panneau de mosaïque florentine aux incrustations de lapis-lazzali.

Prieurs :

Olivier	1248
Guillaume de Tende	1251
Laurent Peleti	1262
Bertrand Tournefort (prieur et seigneur)	1263
Milon de Flayosc	1320
Jean Medici	1322
Bertrand Tournefort	1340
Isnard Badat	1348
Jean Isoard	1362
Jean Lombard	1366
Bertrand Goyani	1411
Antoine Lamberti	1422
Jacques Larde	1439
Nicolas, des comtes de Vintimille	1439
Antoine Lamberti	1440
Honoré Fabri	1468
Bertrand Rogerii	1472
Humbert Sfortiolis	1472
Jean-Bap. Peyrani	1689

N.-D. DE GATTIERES

Prieuré de Saint-Pons dès 1248, Gattières fut donné en fief le 6 novembre 1389 à Napoléon Grimaldi, par Amédée VIII de Savoie, prise en 1703 par le général comte de Bagnasco, gouverneur du comté de Nice, cédée à la France par le traité de 1760. Gattières était autrefois d'une certaine importance; avec son donjon, elle protégeait avant 1793 le Var qui ne pouvait se passer qu'à gué, et protégeait la Provence de toute invasion étrangère de ce côté.

Le prieuré de N.-D. de Gattières était antérieur à la constitution du fief donné aux Grimaldi. Il remonte donc au moins en 1248; mais les actes rappelant son administration partent de 1333. (1)

Prieurs :

Audibert	1248
Jean Olivari	1291
Marin Cays	1320
Jacques Soleillas	1365
Hugues Lamberti	1366
Jacques Castellon	1380
Barthélémy Blanqui	1397

N.-D. DES PRES, LEVENS

Le versant septentrional du col de Ferion sépare le territoire de Coaraze de celui de Levens, ainsi nommé à cause de sa situation sur un tertre élevé. Les comtes de Provence firent un boulevard de la vallée. Les vestiges d'une vaste enceinte de remparts en font foi. La forteresse, selon la tradition, remonterait à l'époque romaine; relevée de ses ruines, elle devint plusieurs fois, vers le commencement du XIIIe siècle, une dépendance seigneuriale de l'abbaye de St-Pons, nommée dans les chartes de l'époque « Castrum de Leventio », cet ouvrage a servi de camp d'observation dans toutes

(1) La chapelle de N.-D. de Gattières est dessous le village, près du Var.

VUE ACTUELLE DE L'HOPITAL PASTEUR ET DE L'ABBAYE

les guerres qui ont ensanglanté les Alpes-Maritimes depuis l'époque romaine jusqu'au XVIIIe siècle.

Levens, chef-lieu de canton, à 22 kilomètres de Nice, devint en 1109 fief de Bertrand Laugier (1). Ce dernier le légua à l'abbaye de St-Pons. Le duc Charles d'Anjou le racheta en 1251 pour y édifier un château de défense. Il le céda en 1252 au noble Richieri d'Eze (2). Il passa à la branche des Grimaldi de Beuil, au XVe siècle. Un conflit s'éleva entre Richieri d'Eze et le baron Grimaldi pour la revendication du château de Levens; le duc Amédée de Savoie l'attribua, le 20 juin 1420, aux Grimaldi contre le versement de 3.000 florins d'or aux Richieri.

Le baron Jean Grimladi de Levens conspire, en 1507, avec son cousin Georges de Massouins, contre la Maison de Savoie; il fut condamné à l'exil, ses biens et fiefs confisqués au profit du trésor ducal.

En 1621, les habitants de Levens, informés de l'exécution à Tourettes-Revest, du dernier comte de Beuil, se révoltèrent contre leur baron César Grimaldi et le chassèrent du pays; ce fait historique est rappelé tous les ans à l'occasion de la fête patronale avec le saut du boutoour; c'est une pierre fixée au sol sur la place publique, autour de laquelle tournent le Brandi, danseurs et danseuses.

La baronnerie de Levens fut érigée en comté en 1671.

Levens fut le pays d'origine de l'abbé Pierre Gileta, conseiller du duc Charles Emmanuel Ier de Savoie. Il lui facilita la prise de Genève. Il est l'auteur de plusieurs écrits contre les calvinistes. Pour avoir conseillé au duc de Savoie la révocation des contrats (3), il encourut la disgrâce et fut jeté en prison.

Levens donna le jour à François Malausséna, jurisconsulte, maire de Nice de 1857 à 1870, député au corps législatif, président du conseil général, 1814-1882.

C'est à Levens que naquit aussi Etienne Reynout,

---

(1) Laugier, vicomte de Nice, seigneur de Mirindol en 1109; de Levens, 1180; Laugier Honoré fut abbé de St-Pons.

(2) Les Richieri étaient seigneurs d'Eze en 1228 et de Levens en 1252.

(3) Cette loi fut abrogée 3 ans après, 1626.

professeur de philosophie, abbé mîtré des trappistes à Rome (1828 à 1889).

De l'ancien château, il ne reste que quelques traces de peu d'importance.

Dans l'église actuelle, on remarque un rétable au maître-autel remontant à 1594, malheureusement repeint et ébréché pour faire place à une niche dans son point central. A la sacristie une croix de procession en argent, ornée de boules, et une croix de cuivre aux branches arrondies.

La chapelle des pénitents blancs possède un dôme de procession en bois; celle des pénitents noirs un Christ au tombeau en bois sculpté et peint, sous l'autel. Dans l'oratoire de Saint-Roch, construction moderne, une vierge en marbre du XVIIe siècle d'une gracieuse facture.

Prieurs :

Raybaud	1208
Bertrand Béraud	1286
Geoffroy de Châteauneuf ...	1334
Jean Medici	1346
Bertrand Jordan	1359
Foulque Ranulphi	1339

SAINT-LAURENT D'EZE

Le village d'Eze, édifié sur un amas d'arides rochers en forme de pain de sucre, remonte à César. Pour entreprendre le siège de Marseille, il fortifia, dit-on, cette hauteur. Telle est la légende. Mais on n'y trouve peu de traces de constructions romaines. Les ruines qu'on y voit éparses seraient celles d'un château bâti au quatorzième siècle. Il est mentionné dans l'acte d'hommage que les habitants prêtèrent au comte de Savoie le 4 avril 1396.

Eze a gardé d'anciens et précieux souvenirs. Sa vieille porte s'ouvre sur une cour carrée où débouche un second passage que surmontent des machicoulis main-

tenant tapissés de fougères. Les rues sont étroites, tortueuses, grimpantes; les maisons, aux portes ogivales, assises sur des rochers, correspondent entre elles par des voûtes. Le château qui domine le village est complètement isolé : quelques ruines, deux pans de murs et un reste de voûte où l'on remarque les traces d'une peinture à la fresque, rappellent au visiteur la mémoire de cette forteresse détruite par Barberousse lors du siège de Nice, en 1543; les Sarrasins y ont également laissé des traces, jusqu'à des noms de famille.

A l'entrée de l'église, une inscription funéraire fut transformée en banc. Une autre, découverte dans une propriété d'Eze, se trouverait au musée de Monaco. En 1865, M. Fighiera, maire de la commune, en faisant relever un mur, découvrit, à la Fuente, trois patères; ces objets se trouvent au British Museum; elles dateraient, d'après certains connaisseurs, de l'époque d'Auguste. Deux tableaux de l'église attirent l'attention. L'un, représentant Saint François d'Assise, ayant au bas une ancienne vue d'Eze, avec, au fond, la Turbie et le trophée d'Auguste; ce tableau est daté 1612-1752; l'autre, dit du Sacré-Cœur, porte une vue du village fortifié.

On remarque encore dans cette église : un petit panneau (Christ en croix) rappelant l'école Brea; une croix de cuivre du XIVe siècle; un dais de soie bleue lamée d'argent; des fonts baptismaux de marbre blanc portant les armoiries de Mgr Chuet, souvenir sans doute du prieuré de Saint-Laurent; cet évêque était abbé commendataire de Saint-Pons; une statue de bois polychrome représentant la Vierge glorieuse debout sur un nuage, mesurant deux mètres de haut, taillée dans un bloc d'olivier du XVIIIe siècle.

Le prieuré d'Eze avait pour siège l'église de Saint-Laurent, située entre Eze et Monaco, depuis 1291. Il passa successivement aux Richieri (1), propriétaires du

(1) Un Jourdan Riquieri doit être l'auteur du testament de 1198, co-seigneur d'Eze, ainsi qu'on le voit dans cet acte. Le 14 avril 1213, un autre acte le regardant est analysé de la façon suivante par un notaire génois : Bertrandus Richierius pro se et Wiglielmo fratre suo promittit Jordano Riquerio tenere firmum omnia mutua que ipse fecit aliquo modo a communi Janue vel aliis occasione castri Eze, et contra non venire. (Biblioth. royale de Turin, manuscrits, Vol. 988. f° 374. Cfr. Le Testamen de Jourdan Riquieri, p. 14.)

fief, puis aux Rostaing, aux Marquesan en 1329, aux Badat en 1331, aux Blacas en 1351, aux de Costa en 1384, aux Roncurola en 1410, aux Chiabaudi, enfin aux Gioffredo et aux Blavet. Mgr Pallaviccini, marquis de Cèves, évêque de Nice, mourut à Eze, en tournée pastorale, le 18 septembre 1598.

Prieurs :

Raymond Perma	1291
Rostaing de Soliers.....	1320
Antoine Botoni	1432

NOTRE-DAME DES SALLES
PRÈS DRAGUIGNAN (VAR)

La bulle d'Innocent IV mentionne comme prieuré de Saint-Pons N.-D. des Salles, commune de Draguignan. Ce n'est plus maintenant qu'une simple chapelle rurale (très joli vaisseau d'architecture romane) (1). La fondation du prieuré remonterait à 1291 (2).

Prieurs :

Geoffroy de Fenhaïreto	1291
Milon de Flayosc	1341
Jean Rodulphi	1398
Jean Grallieri	1495

SAINT-PIERRE D'OLIVA
COMMUNE DU BROC

De ce prieuré, dont l'origine remonte à 1320, nous ne trouvons que fort peu d'actes au chartrier de Saint-Pons.

Prieurs :

Guillaume Renulphi	1320
Ludovic Mayfredi	1385
Antoine Grallieri	1425
Jacques Terrini	1435
François Aution	1440

(1) Communication de M. F. Mireur, Chart. p. 57.
(2) *Ibidem*, p. XIX.

Jacques Belmon 1461
Pierre Cavassi 1518
Guillon Lamberti 1549
Augustin de Constantin..... 1567
Raphael Pallazio, recteur.... 1593

NOTRE-DAME DE VIRIMANDA

PRÈS ANNOT (BASSES-ALPES)

De ce prieuré du diocèse de Glandèves, nous relevons dans le Chartrier de Saint-Pons un acte du 22 février 1369 par lequel Antoine Rocca, prieur de l'église de Virimanda, située au territoire d'Annot, concède en emphythéose à Jean Fabri, du dit lieu, une vigne sise à la Bersola, sous le service annuel de trois coupes de vin, payables à la Saint Michel. Témoins : Honoré Demichelis et Guillaume Baréty *alias* Cornigia d'Annot, Ludovic Orseti, notaire.

Prieurs :

Antoine Rocco 1369
Pierre Spina 1367
Simon Johannis 1518
Antoine Agliandi 1567
Raphaël Palazzeo 1597

NOTRE-DAME DE CIMIEZ

Les inscriptions du péristyle de l'église de ce lieu mentionnent l'origine païenne, civile et religieuse, de l'antique Ciménélium (1). Ce bourg bâti par les

(1) CIMELA
GRECA COLONIA RINFUSOVI SANGUE ROMANO
CON MONUMENTI PAGANI E CRISTIANI
METROPOLI CIVILE E RELIGIOSA DELL' ALPI MARITTIME
EBBE APOSTOLO BARNABA
DIEDE ALLA SPAGNA DUE MARTIRI
CHE LE RITORNARONO PROTETTORI IMMORTALI
ALBOINO L'ARSE
CARLO MAGNO FECE DELLE RUINE CONTEA.

« Cimiez, colonie grecque mêlée de sang romain, riche en monuments païens et chrétiens, métropole civile et religieuse des Alpes-Maritimes, eût pour apôtre saint Barnabé, donna à l'Espagne deux martyrs qui devinrent ses protecteurs immortels ; Alboin la brûla, Charlemagne érigea ses ruines en comté. »

(*Voir à la page suivante la deuxième inscription.*)

Védiantiens fut en rivalité avec Nice bâtie par les Phocéens marseillais. Depuis la conquête romaine, par Auguste, il prit un essor rapide et devint une cité. Elevée au rang de capitale romaine de la province des Alpes-Maritimes, elle développa son influence et parvint au plus haut degré d'accroissement et de prospérité. Dominée par une importante citadelle, gardée par une garnison permanente, elle devait être imposante et belle, cette cité étendant son enceinte sur la large colline au si agréable séjour

Endormie dans l'enchantement de son luxe et de sa prospérité, l'opulente cité devait se réveiller au cri des Lombards, torrent dévastateur qui ne laissa que des ruines. Ainsi disparut à jamais, dit Toselli (1), cette cité qui avait été tant de fois le refuge des défenseurs des Alpes-Maritimes. Ainsi se vérifiait la prophétie de Saint Hospice qui avait annoncé la ruine de sept villes, au nombre desquelles Cimiez était comprise (2).

Mais à quelle époque faut-il faire remo ter le Cimiez chrétien actuel ? Les chroniques racontent que cette ville avait été évangélisée par Saint Barnabé, Saint Celse, Saint Nazaire, Saint Pons, etc., et qu'au IVe siècle c'était un siège épiscopal (3). Mais ce siège fut transféré et uni à celui de Nice par un décret de Léon

---

Deuxième Inscription

CHIESA
SORTA SULLE RUINE DEL TEMPIO DI DIANA
VERSO IL SECOLO IX
PRIMO SANTUARIO DI M. V. NELLE ALPI MARITTIME
NEL XVI DATA DAI MM. BENEDETTINI AI PP. FRANCESCANI
AMPLIATA D'ALLORA
E ABBELLITA DI FACCIATA E DIPINTI
TESTIMONIANZA DELLA PIETA DE' PASSATI
PROMESSA E ISPIRAZIONE AI VENTURI
1858.

« Eglise élevée sur les ruines du temple de Diane, vers le IXe siècle, premier sanctuaire dédié à la Vierge Marie dans les Alpes-Maritimes, cédée par les moines de Saint Benoît aux pères Franciscains dans le XVIe siècle, agrandie, depuis lors, et ornée d'une façade et de peintures ; témoignage dee la piété des anciens, gage de protection et d'espoir pour les générations à venir. »

(1) Précis historique p. 19.

(2) Venient Longobardi et vastabunt civitates septem. Nic. Civit. ch. XIII.

(3) N. C. page 72 et suivantes. L'inscription sur la façade de l'église le confirme.

le Grand, pape. Nous savons par ailleurs que les bénédictins de Saint-Pons possédaient à Cimiez une chapelle dont l'origine se perd dans la nuit des temps, qu'elle était dédiée à la Sainte Vierge et que les religieux y paraissaient aux jours de fête pour la desservir. La bulle d'Innocent IV (1247) précise cette possession.

Ce prieuré a duré jusqu'au XVIe siècle. En 1546, les moines de l'Observance établis à Nice depuis le XIIIe siècle, tout d'abord au quartier Lympia, puis au pied du Château, enfin au couvent de Sainte Croix, furent obligés de quitter ce dernier établissement détruit pendant le siège de Nice par les Turcs, en 1543 (1).

Les religieux de l'Observance, réduits après la destruction de leur couvent, à vivre dans une maison particulière, sise au lieu dit le Trincot, au bas de la ville, négocièrent avec les moines de Saint-Pons l'échange des ruines de Sainte-Croix avec l'église de Sainte-Marie de Cimiez, siège de ce prieuré. L'occasion parut favorable, les Bénédictins, ne pouvant desservir tous les prieurés sous leur dépendance, consentirent volontiers cet échange (2).

L'échange du couvent Sainte-Croix avec la chapelle dédiée à N.-D. de Cimiez fut pour celui-ci de bonne augure. La vie, et surtout la vie chrétienne, renaissant sur l'ancienne colline, fut l'aurore d'une nouvelle ère de prospérité. Dès la prise de possession, les frères mineurs s'occupèrent d'agrandir et d'orner la petite église. Ils y déposèrent les objets d'art et les reliques précieuses qu'ils avaient pu emporter de leur ancien couvent en les sauvant du pillage et de l'incendie. C'est en 1662, grâce aux largesses de la famille Caissotti,

(1) Le premier de ces couvents était désigné sous le nom de St-Recoubré, près du port, dans une propriété de la famil^le Florès; le second était une fondation d'Augier Badat, en 1250. Le dernier avait été établi par Anne de Lusignan, avec permission du pape Pie II, au Carme Vieil, en 1461. C'est dans ce couvent que descendit, en 1538, Paul III, lors de son entrevue avec le roi de France François Ier et l'empereur Charles-Quint. Le monument qui a donné son nom à la place de la Croix de Marbre, érigé en 1568, rappelle ce séjour. Il est composé d'une coupole supportée par quatre colonnes et abrite une croix de marbre blanc. Les chapitaux sont romans et appartenaient à la chapelle Sainte-Croix.

En face, une modeste colonne de marbre blanc rappelle le passage à Nice de Pie VII, en 1809 et 1814.

(2) Chart. St-P., p. 417.

qu'elle prit les dimensions actuelles, avec ses portiques, etc. ; elle reçut sa consécration solennelle en 1667 par Mgr Diego Della Chiesa, évêque de Nice. Ses fresques intérieures remontent à l'année 1844, la façade à l'année suivante. Comme l'on voit, l'église de Cimiez fut agrandie périodiquement. Elle est actuellement un des beaux sanctuaires de la contrée, riche en beautés artistiques et en œuvres d'art. (1)

Avant de visiter cette église admirons sur la place les chênes verts plusieurs fois séculaires, puis une croix de marbre, imposant spécimen de la sculpture du XVe siècle. Cette croix posée sur une colonne torse se trouvait autrefois sur la place du couvent de Saint-François (2) ; abattue par la révolution et enfouie par crainte de profanation elle fut transportée à cet endroit en juin 1804. Cette croix porte d'un côté, le séraphique Saint François au centre, à ses extrémités tréflées, Saint Louis, évêque de Toulouse, Saint Bernardin et le pélican ; de l'autre côté, au centre la Vierge et aux

---

(1) D. O. M.
AD SVPEROS EVECTAE DEIPARAE
UT SIBI REFVGIVM A VINDICIS IRA PARARET IN COELO
JOHANNES PAVLVS CAISSOTTVS REGIVS STATVS CONSILIARIVS
IN NICIEN. SEN. DECANVS COMES E RIGAVD MASSOIN
E. TORNEFORT
PORTICVM HUNC EIVS ADIECTIS CVLTVI AZILVM
P. A. SAL. M D. CLXII.
CVI PERENNIS FVLGOREM LAMPADIS AD ARAM MAXIMAM
DIRECTE ANTE VIRGINIS EFFIGIEM PERPETVO SERVANDVM
ANNIBAL CAISSOTVS FILIVS IN PRAEFATO COMITATV
FIDEICOM. SVCCESSOR AC DOMINVS DE
ROBIUM ANNO MDCVC SOCIAVIT.

« A Dieu très grand et tout puissant. Afin de s'assurer en la Mère de Dieu, triomphante par son assomption glorieuse, un refuge contre la colère du souverain juge, Jean-Paul Caissotti, conseiller royal, doyen du Sénat de Nice, comte de Rigaud, Massoin et Tornefort, a élevé ce portique destiné à servir d'abri aux pieux fidèles ; l'an du salut mil six cent soixante deux.

« Annibal Caissotti, fils, héritier par fidei-commis du dit titre de comte, et seigneur de Roubion, a voulu, en outre, qu'à perpétuité, une lampe brûlât, jour et nuit, devant le grand autel et l'image de la Vierge qui y est placée : l'an mil six cent quatre-vingt quinze. »

(2) La croix en marbre à la colonne torse serait un don de Fra Bertiono Sarrazzi, évêque de Cyrénaïque, aux Franciscains qui l'avaient fait placer, en 1477, à la place Saint-François, et à l'intérieur du couvent.

lobes, Saint François, Sainte Claire et le Père Eternel. Le chapiteau porte en lettres gothiques ces paroles : *Hoc opus fieri fecit venerabilis frater Ludovicus Terrini, ordinis minorum hujus conventus.*

M. CCCCLXVII die V Juiii.

Parmi les principales richesses de cette église trois rétables, œuvres de Brea ou de son école (1), datant du XVIe siècle. On pense communément qu'ils viennent du couvent Sainte Croix. Celui du collatéral gauche est formé de deux pilastres d'ordre composite, d'une corniche et d'une prédelle encadrant Jésus crucifié. Neuf personnages sont groupés autour de la croix; à gauche, la Vierge évanouie soutenue par Saint François et par Marie Jacobé. A l'angle un profil de femme en prière et Saint François d'Assise avec les stygmates. A droite, Saint Jérome, contemplant Jésus, se frappant la poitrine avec une pierre. A ses côtés deux personnages dont l'un coiffé d'un turban, l'autre habillé en seigneur de l'époque et que l'on croit être le peintre lui-même; enfin, Marie Madeleine prosternée près de la croix. Le tympan présente deux figures : David et Isaïe. La prédelle a cinq compartiments, représentant cinq stations : le Baiser de Judas, la Flagellation, le Portement de la Croix, le couronnement d'épines, l'ascension du Calvaire.

Le collatéral droit possède le tableau de la mise au tombeau. Au centre, le Christ descendu de la croix, soutenu par une des saintes femmes. Derrière lui, la Vierge soutenue par Saint Jean et une autre sainte femme, une troisième en prières. Au pied, Marie Madeleine vêtue de rouge avec manteau noir; à droite et à gauche, Joseph d'Arimathie et Nicodème coiffés de toques. Dans le fond à gauche, trois gibets en forme de T, au loin Jérusalem. Cinq scènes sont comprises dans la prédelle : Joseph d'Arimathie et Nicodème portant le corps du Sauveur sur un linceuil, accompagnés de Jean et d'un autre disciple, suivis de la Vierge et des saintes femmes. Les gardes sont près du tombeau; un ange descendant du ciel les épouvante; les saintes femmes

---

(1) Louis Bréa, né à Nice, fit ses études à Rome et à Naples et laissa plusieurs tableaux en Ligurie.

visitant le tombeau apprenant la nouvelle que le Christ n'est plus là ; Marie Madeleine se jetant aux pieds de Jésus ressucité lui apparaissant dans le jardin (1).

A droite de la porte d'entrée, le troisième rétable, celui de la Vierge des Sept Douleurs. Au centre, la Vierge ; derrière, la croix et huit anges ; la branche transversale les divise en deux groupes de quatre. A droite Ste Catherine d'Alexandrie ; la main tenant la palme se pose sur l'attribut traditionnel : la roue. Elle est vêtue d'une robe de brocart rouge et d'un manteau de pourpre.

A gauche, Saint Martin en brillant cavalier, montant un cheval blanc, et le pauvre recevant le manteau (2).

La chapelle attenant à la sacristie possède un autel surmonté d'un haut relief en bois peint figurant la vision de Saint François d'Assise en compagnie du fidèle disciple, frère Léon (XVIIe siècle).

L'église de Cimiez possède des reliques et des faveurs insignes parmi lesquelles : Sainte Victoire, martyre du XIIe siècle, squelette extrait intact du cimetière Saint-Pancrace, à Rome, rapporté par le comte Marcel de Gubernatis, ambassadeur du duc de Savoie près du Saint-Siège. Il se trouve au fond d'une chapelle collatérale à gauche. Au même autel une châsse contient les reliques de Saint Chrysomalle cédée à Cimiez par le même bienfaiteur (XVIIe siècle) ; elle repose sur des pieds de bronze formés de rinceaux tordus et porte les armes des Gubernatis-Vintimille. Plusieurs autres reliques sont conservées à la sacristie dans des urnes en forme de monstrances.

N.-D. de Cimiez est affiliée à la basilique de Saint Jean de Latran à Rome et bénéficie de toutes les indulgences et privilèges spirituels de cette première église du monde.

---

(1) Ce tableau serait attribué à Antoine, à Louis et à François Brea.

(2) Ce tableau porte une inscription en caractères romains : Hoc opus fecit fieri quondam nobilis Martinus de Rala, cujus exécutor fuit nobilis dominus Jacobus Galeani, 1475, die 25 Junii, et Ludovicus Brea pinxit.

NOTRE-DAME DE BEAULIEU

Avant la fondation de la ville de Nice, la partie du littoral comprise entre le « portus Herculis » et le « portus Monaeci » était totalement inhabitée. Les Phocéens trouvèrent ce rivage méridional propre à la culture des oliviers. Ils y fondèrent, à l'endroit appelé de nos jours Beaulieu, une petite colonie, Olivula, ainsi nommée parce que les plantations de cet arbre précieux prospéraient sur cette langue de terre.

Le village s'établit au flanc des hauteurs qui dominent le Beaulieu actuel. L'Olivula des Phocéens, puis des Romains, fut autrefois, comme aujourd'hui, un lieu privilégié. C'était un véritable bois sacré. Les travaux de construction de la route et de l'église nouvelle de Beaulieu ont fait découvrir des objets préhistoriques et des poteries gallo-romaines ce qui nous confirme dans l'idée que cet endroit est habité depuis des temps très reculés.

On conserve encore l'ancienne église qui est d'un roman très pur.

Beaulieu, ancienne section de la commune de Villefranche, est actuellement une localité assez importante, une des belles stations de notre littoral. (1)

Dans les environs de Beaulieu, près de la chapelle Saint-Michel, au milieu d'une oliveraie, se trouve une habitation où on lit sur le linteau de la porte la date de 1735 sous une croix qui aurait été placée pour conjurer la foudre.

Ce beau pays possédait, jusqu'en 1882, le plus gros olivier qu'on ait jamais vu. Sa circonférence du tronc était, en 1867, de 7 mètres 30, sur une hauteur de 1 mètre 15. L'arbre lui-même était proportionné à sa base et produisait jusqu'à 150 kilogs d'huile.

Beaulieu est le pays d'origine de Jean de Foresta, jurisconsulte, député de Nice, puis sénateur du royaume d'Italie, deux fois ministre de la Justice, auteur des

---

(1) Plana fortunata
Soto daoù vieil San Miqueu,
O come tan ben numata
Car dei Luec sies lu plu Beu.
(Eugène EMANUEL.)

loi sur la liberté des intérêts, et de la loi du 29 mai 1885 (loi d'incamération) sur la suppression des congrégations religieuses allouant une rente viagère à chaque membre. Il fut nommé comte par le roi Emmanuel II, puis premier président de la cour d'appel de Bologne, où il mourut le 16 février 1892. Il laissa comme héritier le comte Adolphe qui devint procureur général près le tribunal suprême de guerre et sénateur du royaume d'Italie.

Le prieuré de N.-D. de Beaulieu remonte en 1076. Archimbaud, évêque de Nice, cédait l'église de ce lieu, qu'un de ses prédécesseurs l'évêque Nitard avait reçue de Rostaing, à l'abbaye de Saint-Pons. Elle avait appartenu autrefois à la famille Astengo comme nous l'avons vu au chapitre des libéralités (1).

Prieurs :

Louis Baldoino.
Jean Ruffi.
François Barralis.

SAINT-GIAUME

L'église de Saint-Jacques ou Saint-Giaume, remonte au XIIIe siècle. C'était tout d'abord un oratoire dédié au saint dont il portait le nom, situé près du port Saint-Lambert (Cours Saleya). C'était une dépendance de N.-D. du Château, ancienne cathédrale de Nice, desservie par un chanoine portant le titre de prieur. Lorsque celle-ci se trouva englobée dans les fortifications du château, l'église de Saint-Giaume devait être assez importante pour que les moines aient accepté de la recevoir en échange de celle de Sainte-Réparate qui devait servir de cathédrale.

Par ordre du duc de Savoie, l'église de Saint-Jacques devait passer aux Carmes, leur couvent trop voisin du château de Nice ayant été détruit lors du siège des Turcs et des Français en 1543. Il intervint alors la convention suivante entre les carmes et les moines réunis en chapitre (2).

---

(1) Carth. de la Cath. de Nice, 13, 94. Le XIe siècle, p. 64.
(2) Chart. p. 435.

« Il sera permis aux moines de Saint-Pons, lorsqu'en temps de guerre ils devront se retirer à la ville, de célébrer les offices dans l'église Saint-Jacques et d'y habiter. Les Carmes remettront aux moines tous les titres qui appartiennent au prieuré. Une construction sera faite contre l'église pour l'habitation des moines; la dépense en sera prise sur les revenus courus depuis la mort du dernier prieur, le reste sera à charge commune. Tant que l'édifice ne sera pas terminé, les Carmes seront tenus de recevoir les moines et leurs familiers dans leurs chambres, que ceux-ci habiteront le plus commodément possible, ayant égard à l'étroitesse des lieux. Dans le cas où le monastère de Saint-Pons serait détruit ou rendu inhabitable par faits de guerre, les moines auront le séjour perpétuel dans les bâtiments à construire, et officieraient dans l'église et le chœur, les Carmes célébrant les premiers l'office du matin qui devra être terminé à l'aube, les moines disant ensuite les matines et la grande messe. Pour la messe basse, un moine dirait la première, un Carme la seconde, et ainsi de suite. Les moines pourront se servir de l'eau du puits et pourront déposer leur vin dans la cantine des Carmes, mais pour leur usage seulement et celui de leurs familiers. Jean-Pierre Barelli, notaire. »

Les Carmes desservirent cette église jusqu'en 1793. Elle perdit au Concordat son titre paroissial, dévolu à l'église du Gésu (1). Elle fut recouverte en 1845, et confiée aux Oblats de Marie, de Saint-Pons jusqu'à la

---

(1) L'église du Gésus, ou Saint-Jacques, est l'ancienne église des Jésuites, édifiée en 1650 par eux avec les subsides fournis par Pons Ceva, originaire de Nice et grand industriel à Rome. Ils y exercèrent le culte jusqu'en 1773, lors de leur suppression. Ils y revinrent quelques années après jusqu'en 1793. Cette église est devenue église paroissiale et doyenné de première classe depuis la Restauration. Elle reste un spécimen de l'architecture de son époque. Le clocher mesurant 42 mètres est d'une sveltesse idéale. La boiserie de la sacristie est de la même provenance que celle de la cathédrale. Les ornements sacerdotaux méritent une mention :

Trois ornements complets, dont l'un de soie rouge à broderie d'argent (ornement de Saint-Jacques), l'autre de soie blanche brodée d'or fin (ornement de la Vierge), le troisième de soie rose brochée d'argent;

Une chape de soie blanche dite de Saint-Bernard, brodée à l'aiguille où de larges branches de fleurs courent le long de l'étoffe; le saint se trouve à genoux sur le chaperon et baisant la croix, selon la légende cistercienne.

loi du 1er juillet 1901. Elle a été de nouveau livrée récemment au culte. Elle possède une porte en noyer ciré dont les vanteaux sont décorés de feuilles de houx, de rosaces, et de la couronne royale de Marie, avec le monogramme des Oblats de Marie. O. V. M. XVIIIe siècle. On trouve dans cette église une superbe vierge du Mont Carmel en marbre blanc.

Prieurs :

Antoine-François Barralis
Raymond Gaufredi
Jean-Baptiste Blavet.

SAINT-BARTHELEMY

L'église de Saint-Barthélemy était, à son origine, une simple chapelle de secours édifiée par les Bénédictine de Saint-Pons pour y réunir les ouvriers occupés aux champs que l'abbaye possédait dans la région (1). Une petite construction adossée à la chapelle devait servir de pied à terre aux Pères qui la desservaient. Ce prieuré fut sous la juridiction de Saint-Pons jusqu'en 1552. Vers cette époque l'abbaye prit à tâche de se montrer généreuse à l'égard des monastères. Elle fit donation de la chapelle et de la construction contiguë, y compris un jardin, aux capucins, heureux d'avoir un centre pour leur mission. L'abbaye céda gratuitement ses droits sur le prieuré de Saint-Barthélemy et, pour montrer sa cession bienfaisante, elle s'engagea à donner annuellement aux capucins une charge de vin en échange d'une charge d'eau que ceux-ci leur apporteraient de Saint-Barthélemy à Saint-Pons.

---

(1) Ce prieuré fut signalé dans la bulle d'Innocent IV, en 1247.

N. C. p. 159, indique les propriétés que l'abbaye possédait à Fon Cauda, près St-Barthélémy.

Ce prieuré est également mentionné dans un inventaire fait en 1440. Chart. p. 368. Il en est de nouveau question à la page 422.

Le chartrier parle à la page 436 d'une cession faite par Louis Grimaldi, évêque de Vence et abbé commendataire, donnant aux moines de l'abbaye, pour leur entretien, les moulins de l'abbaye, logements, jardins, terres, prés, arbres, situés au lieu dit Saint-Barthélemy.

Dès l'année 1555 les enfants de Saint-François commencèrent à édifier leur monastère et à agrandir la chapelle (2). Le monastère construit et l'église édifiée, les Pères capucins furent établis à Saint-Barthélemy pour plusieurs siècles successifs. Le jardin fut agrandi par des dons.

Le monastère de Saint-Barthélemy, bâti trop à la hâte, menaçait ruines en 1623. Les capucins n'ayant pas de ressources pour en faire les réparations, durent recourir au Conseil municipal de Nice. Celui-ci accorda une subvention pour le consolider. En 1750, l'église fut réédifiée pour les mêmes raisons. Elle était d'ailleurs trop petite et mal orientée. Les entrepreneurs chargés de construire le port de Nice se chargèrent de cette réédification. Depuis, les R. P. Capucins jouirent du couvent et de l'église jusqu'en 1793. A cette époque ils subirent le sort commun et furent vendus comme bien nationaux. Pour sauvegarder ces biens et assurer le maintien des pères à Saint-Barthélemy, M. Defly en fit l'acquisition. Dès lors et à la suite de la Restauration, les moines eurent la possession jusqu'à la loi du 13 avril 1908. Cette loi dépossédait les moines de tout l'édifice, du jardin et du cimetière, leur laissait le seul exercice du culte paroissial.

Par suite du tremblement de terre de 1887, on fit à l'église et au couvent de grandes réparations qui les mirent dans l'état où ils se trouvent présentement. La construction a, dans son ensemble, un aspect presque oriental. Le fronton de son portail porte l'inscription : *Divo Bartholomeo apostolo*. L'intérieur de l'église est une croix latine. Elle possède trois panneaux peints qui autrefois formaient un rétable : La Vierge, Saint Jean-Baptiste, et Saint Sébastien. La Vierge serait, selon la tradition, un fac similé de la vierge de Philerme qui aurait été offerte à la ville de Nice par Villiers de l'Isle-Adam, grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en 1529, à la suite du séjour qu'y firent les

---

(2) Une charte rédigée par le notaire Milonis rappelle la bénédiction de la chapelle le 30 novembre 1555, par François Lamberti, évêque de Nice, mentionnant le nom des premiers Pères capucins.

chevaliers chassés de Rhodes, avant de s'installer à Malte (1).

La Vierge tenant l'enfant Jésus et tous deux tenant à la main un globe, surmonté d'une croix, assise sur un trône, porte une robe pourpre et un manteau bleu. Les figures auraient été modernisées.

On peut attribuer les deuxième et troisième tableaux, Saint Jean et Saint Sébastien, à François Brea, si on les compare à d'autres panneaux signés de ce peintre.

L'ancien couvent de Saint Barthélemy, affecté à une buanderie municipale, possède trois sarcophages de pierre ayant des inscriptions très anciennes et similaires à celles que portent les pierres tombales de Saint-Pons l'abbaye.

---

(1) Les chevaliers de Jérusalem chassés de Rhodes par Soliman, en 1522, emportant avec eux les trésors les plus précieux débarquèrent à Villefranche le 12 juillet 1529. Parmi leurs souvenirs, ils avaient une image de la Sainte Vierge, fidèle expression de celle que la tradition fait remonter à St Luc.

ERRATA

Pages

7 — Ajoutez *a* à Nicœ.

22 — Note 1 : *Saint-Front* au lieu de Saint-Fronton.

29 — abbé *Commendataire* et non Command.

33 — Note 1 : *édifier* au lieu d'élifier.

35 — *Nicæa civit.* et non Nicea.

60 — *Romorian* et non Ramorian.

61 — Note 7 : *Gast* au lieu de Gust.

65 — Note 2 : *Frodoardi* et non Fredoardi.

74 — *Monasterium Situm* au lieu de Situum.

74 — Lire *St-Hospice* et non Ste-Hospice.

77 — *Hugues* et non Hughes de Guebris.

77 — *Précèdent la fête* et non précédant.

77 — Supprimer *et* avant de son approbation.

84 — *Commendataire* et non Command.

87 — Supprimer *Il* après 1727, ainsi que le *point*.

87 — Insérer : *Une Bulle de Benoît XIV 1746, 24 Novembre, nommait Joseph-Jean Colombardi abbé Commendataire de Saint-Pons ; il est l'auteur d'une Vie de Ste-Jeanne de Chantal.*

88 — Ajouter *Trinchieri* à Joseph-Antoine-Benoît de Saint-Antonin.

97 — Remplacer *du* par le mois de Janvier.

98 — *Ruph* et non Rulf.

99 — *Rubefelli* et non Rubeffeli.

102 — Note 3 : *Amidolarum*.

106 — Ajouter un *s* à reçu.

124 — *Nicœam et Cemelionem venit.*

131 — *Cayrasco* au lieu de Cagrosco.

139 — Supprimer la *virgule* à abbé d'un monastère.

Pages

141 — Ajouter un *s* à gentilshommes, la noté 1 clercs et laïques.

147 — Note 3 : *Retrovansi* au lieu de Retrovani.

154 — Supprimer l'*o* à fidelissima.

167 — Note 3 : *Je vous informe.*

187 — Note 2 : *præseus vel amodo.*

192 — Note 1 : *Castelli.*

195 — *Saxis* et non tascis, *a verbo* et non a veros.

203 — Note 2 : *Saint-Michel de Barbalata.*

209 — Mettre *(1814-1882) Renaut* et non Renout.

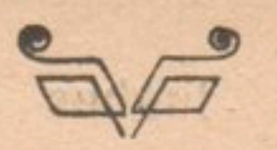

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Vue du Monastère de Saint-Pons du temps des oblats	14
Fragments du tombeau de Saint-Pons.	24
Entrée de l'Abbaye.	32
Ancienne chapelle de Saint-Pons sur lieu de son martyre.	48
Sarcophage antique avec les armoiries de Barthélemy Chuet.	80
Vue ancienne de Saint-Pons placée au-dessus de l'inscription des reliques.	128
Autel antique dans le cloître.	144
Inscription relative à la translation des reliques. .	176
Péristyle de l'Abbaye.	192
Vue actuelle de l'Hôpital et de l'Abbaye. . . .	208

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION. 11

CHAPITRE PREMIER.

Etat actuel de l'Eglise et du Couvent de Saint-Pons. 19

CHAPITRE II.

Fondation de l'Abbaye, opinions diverses . 34

CHAPITRE III.

La règle de Saint-Benoît, les Moines, l'Abbaye Bénédictine. 39

CHAPITRE IV.

Emplacement de l'Abbaye sur la voie romaine 45

CHAPITRE V.

Célébrité de l'Abbaye de Saint-Pons, première destruction 49

CHAPITRE VI.

Réédification de l'Abbaye, libéralités en sa faveur. Reprise de la Vie Monastique . . 55

CHAPITRE VII.

La Noblesse Niçoise, les Abbés de Saint-Pons Seigneurs dans leur Abbaye 65

CHAPITRE VIII.

Les Abbés de Saint-Pons (notices). . . . 73

CHAPITRE IX.

Relations, conventions et conflits de l'Abbaye avec les Evêques, les Chanoines, la Ville de Nice et l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille 95

Pages

CHAPITRE X.

Personnages célèbres qui ont passé à l'Abbaye 123

CHAPITRE XI.

Possessions de l'Abbaye 133

CHAPITRE XII.

Les Moines, l'Agriculture et les Arts, Miniature. 141

CHAPITRE XIII.

Décadence, derniers Bénédictins, Suppression de l'Abbaye 153

CHAPITRE XIV.

Révolution, diverses affectations de l'Abbaye, les Oblats à Saint-Pons. Erection de la Paroisse. 165

APPENDICE sur les Prieurés de Saint-Pons. . . 177